



# Recensement Général de la Population et des Logements au 1<sup>er</sup> mars 1991



## LA MOBILITE SPATIALE DE LA POPULATION

Monographie n° 2

2000



**Recensement général de la population  
et des logements au 1er mars 1991**

**LA MOBILITE SPATIALE DE LA  
POPULATION**

par

**T. Eggerickx, M. Poulain, B. Schoumaker**

avec la collaboration de  
**L. Dal, M. Debuissou, M. Foulon et J-P. Hermia**

**GÉDAP - Centre d'étude de Gestion Démographique pour les  
Administrations Publiques**

**Université catholique de Louvain**

**Coordination générale des monographies du recensement:  
R. Lesthaeghe, H. Van der Haegen, B. Van doninck, E. Wiliquet**

En vente à l'Institut national de Statistique  
rue de Louvain, 44, 1000 Bruxelles

Centre Albert, place Albert 1er, 4, 6000 Charleroi  
boulevard de la Sauvenière, 73-75, 4000 Liège

Prix: 600 BEF - 14,87 €

Compte chèque postal n°. 679-2005886-23 de l'INS,  
rue de Louvain, 44, 1000 Bruxelles  
site Internet: <http://statbel.fgov.be>

**N°. 2**

**Droits d'auteurs réservés.**

La reproduction du contenu de cette publication, qu'elle soit intégrale ou partielle, dans la forme originale ou remanié est interdite, sauf autorisation écrite de l'Institut national de Statistique.

L'utilisation du contenu de cette publication, à titre explicatif ou justificatif, dans un article, un compte rendu ou un livre, est autorisée, moyennant indication claire et précise de l'auteur et de la source.

L'analyse des données de base ainsi que les commentaires n'engagent que la responsabilité de leur(s) auteur(s).

Editeur responsable: Claude CHERUY, rue de Louvain 44, 1000 Bruxelles.

# AVANT-PROPOS

Depuis plus d'un siècle, les recensements décennaux constituent à la fois une vaste opération administrative mais aussi l'occasion de dresser un vrai bilan socio-économique de la population au niveau de toutes les entités administratives du Royaume. Le recensement est un outil précieux pour la connaissance des divers éléments caractéristiques de notre population. C'est une photographie ponctuelle, un instantané de la réalité démographique, économique, sociale et culturelle du pays. Grâce à son caractère exhaustif, le recensement offre aux milieux professionnels et scientifiques de multiples possibilités d'exploitation des données.

Dans cette optique, l'Institut national de Statistique a estimé particulièrement opportun d'intégrer l'exploitation des données du recensement de 1991 dans le "Programme de valorisation des banques de données socio-économiques fédérales" développé par les Services du Premier Ministre - Affaires scientifiques, techniques et culturelles (S.S.T.C.). Un budget a donc été dégagé afin de finaliser un programme cohérent débouchant sur un ensemble de *Monographies du recensement*. Une quarantaine de projets ont été introduits et évalués par un collège d'experts belges et étrangers sur la base de critères qualitatifs et de conformité aux objectifs du "Programme".

Finalement, onze monographies ont été retenues pour faire l'objet de la présente collection, fruit d'une étroite collaboration entre les S.S.T.C., l'I.N.S., les différents auteurs et les professeurs R. Lesthaeghe (VUB) et H. Van der Haegen (KU Leuven), coordinateurs scientifiques du projet.

Un atlas du recensement sera également réalisé dans le cadre de ce projet.

## Liste des monographies

- 1 L'évolution de la population. Population par âge et par sexe.
- 2 La mobilité spatiale de la population.
- 3 Les populations allochtones de Belgique.
- 4 Ménages et familles.
- 5 Nuptialité (Tome A) et fécondité (Tome B).
- 6 Emploi et structures socio-économiques régionales.
- 8 Emploi féminin et ségrégation.
- 9 Scolarisation, niveau d'instruction et insertion professionnelle.
- 10 Le logement. Réalités socio-économiques et géographiques.
- 11 Urbanisation (Tome A) et migrations alternantes (Tome B).

Une synthèse de l'étude, en langue anglaise, figurera à la fin de chaque volume.

N.B. La monographie n°7 (La dimension spatiale de l'emploi) a été supprimée. Son contenu est abordé dans d'autres monographies dont la n°6 sur l'emploi et les structures socio-économiques régionales.

Les promoteurs tiennent à remercier toutes les personnes qui, d'une façon ou d'une autre, ont permis la concrétisation de ce projet. Leur gratitude s'adresse en particulier à Roger Vanrenterghem (I.N.S.) et à Patrick Deboosere ( Point d'Appui Démographie ) dont la disponibilité et l'efficacité ont été appréciées lors de la fourniture des données de base.





## TABLE DES MATIERES

<b>INTRODUCTION</b>	8
<b>1. DES CONCEPTS DE BASE AUX SOURCES DE DONNEES</b>	10
<b>1.1. Les concepts de «migration» et de «migrant»</b>	10
<b>1.2. Le registre de population et le recensement de la population : les deux principaux modes de collecte de données sur la mobilité spatiale</b>	12
1.2.1. Le registre de population : une banque de données de premier ordre pour l'étude de la mobilité spatiale	12
1.2.2. Le recensement de la population : un instrument mal adapté à la mesure des migrations...mais néanmoins complémentaire du Registre National	13
1.2.3. L'évolution de la collecte des données de la mobilité spatiale en Belgique	15
1.2.4. La fiabilité des réponses à la question sur le lieu de résidence un an auparavant, posée lors du recensement de 1981	16
1.2.5. Registre National et recensement : le couplage des données	18
<b>2. LA MOBILITE SPATIALE EN BELGIQUE, DE 1948 A 1995 : LES GRANDES TENDANCES</b>	19
<b>2.1. Plus les unités administratives de référence sont petites et nombreuses, plus le volume annuel des migrations sera important</b>	19
<b>2.2. L'impact de la distance sur l'intensité de la mobilité</b>	21
<b>2.3. L'évolution de la mobilité entre les arrondissements et entre les communes</b>	23
<b>2.4. L'évolution de la mobilité entre les trois régions de la Belgique</b>	26
2.4.1. Les courants migratoires entre la Flandre et la Wallonie : un effet de frontière de plus en plus marqué	26
2.4.2. L'évolution des échanges migratoires interrégionaux avec Bruxelles	32
<b>3. L'ANALYSE DES CARACTERISTIQUES DEMOGRAPHIQUES ET SOCIO-ECONOMIQUES DES MIGRANTS IDENTIFIES A PARTIR DU REGISTRE NATIONAL, POUR LA PERIODE QUINQUENNALE 1986-1991</b>	36
<b>3.1. Migrants et sédentaires selon la région de résidence et le sexe</b>	37
3.1.1. Près du tiers de la population de la Belgique a déménagé entre 1986 et 1991	38
3.1.2. Les différentes catégories de migrants	39



<b>3.2. L'âge des sédentaires et des migrants</b>	<b>40</b>
3.2.1. Les proportions de sédentaires et de migrants selon l'âge et le sexe	40
3.2.2. Un indice comparatif du niveau de la mobilité	43
3.2.3. Les proportions de migrants selon l'âge et la région	44
3.2.4. La pyramide des âges des migrants et des sédentaires	46
3.2.5. La structure par âge des différentes catégories de migrants	48
3.2.6. La structure par âge des migrants entre Bruxelles et les deux autres régions	49
<b>3.3. L'état civil des sédentaires et des migrants</b>	<b>50</b>
3.3.1. Les proportions de sédentaires et de migrants selon l'état civil et le sexe	50
3.3.2. La proportion de migrants parmi les célibataires, selon l'âge et le sexe	51
3.3.3. La proportion de migrants chez les mariés et chez les célibataires, selon l'âge et le sexe	53
3.3.4. La proportion de migrants chez les divorcés et chez les mariés, selon l'âge et le sexe	54
3.3.5. La proportion de migrants chez les veufs et chez les mariés, selon l'âge et le sexe	54
3.3.6. Les niveaux de mobilité selon l'état civil et la région de résidence	56
<b>3.4. La nationalité des sédentaires et des migrants</b>	<b>59</b>
3.4.1. Les proportions de migrants selon la nationalité	59
3.4.2. Les proportions de migrants selon l'âge, le sexe et la nationalité	62
3.4.3. Le niveau de la mobilité selon la nationalité et la région de résidence	65
<b>3.5. Le niveau d'instruction des sédentaires et des migrants</b>	<b>66</b>
3.5.1. Les proportions de migrants selon le niveau d'instruction	67
3.5.2. Les proportions de migrants selon l'âge, le sexe et le niveau d'instruction	70
3.5.3. Le niveau de la mobilité selon le niveau d'instruction, le sexe et le région de résidence	72
<b>3.6. Le statut d'activité des migrants</b>	<b>74</b>
3.6.1. Les proportions de migrants selon le statut d'activité	75
3.6.2. Le niveau de la mobilité selon le statut d'activité, le sexe et la région de résidence	78
<b>3.7. La profession des sédentaires et des migrants</b>	<b>79</b>
3.7.1. Les proportions de migrants selon la profession	80
3.7.2. Les proportions de migrants selon l'âge, le sexe et la profession	81
3.7.3. Le niveau de la mobilité selon la profession, le sexe et la région de résidence	86
<b>4. UNE ANALYSE LONGITUDINALE DE LA MOBILITE SPATIALE</b>	<b>88</b>
<b>4.1. Les natifs et les non-natifs</b>	<b>88</b>

4.1.1.	Les natifs et les non-natifs d'une commune ou du pays depuis la fin du XIX <sup>e</sup> siècle	89
4.1.2.	Les natifs et les non-natifs de l'arrondissement	90
4.1.3.	Les natifs et les non-natifs selon la région de résidence	91
4.1.4.	Les natifs et les non-natifs de l'arrondissement en 1991, selon l'âge et le sexe	93
<b>4.2.</b>	<b>Les départs et les retours par rapport à l'arrondissement de naissance entre 1981 et 1991</b>	<b>97</b>
<b>4.3.</b>	<b>Les allers et retours vers la commune de résidence, entre 1981 et 1991</b>	<b>101</b>
<b>4.4.</b>	<b>Qui a migré, migrera ?</b>	<b>106</b>
4.4.1.	L'évolution du nombre de migrants et du nombre de migrations entre 1981-1986 et 1986-1991	106
4.4.2.	La comparaison, par groupe d'âges, du nombre de migrants et du nombre de migrations entre 1981-1986 et 1986-1991	109
4.4.3.	Qui a migré, migrera ? Analyse des proportions de migrants et du nombre moyen de migrations par migrant en 1986-1991, selon les comportements observés en 1981-1986	112
	<b>CONCLUSION</b>	<b>118</b>
	<b>BIBLIOGRAPHIE</b>	<b>121</b>
	<b>LISTE DES TABLEAUX</b>	<b>123</b>
	<b>LISTE DES FIGURES</b>	<b>125</b>
	<b>SUMMARY</b>	<b>127</b>



## INTRODUCTION

Sous le couvert du processus d'urbanisation et de ses différentes phases (suburbanisation, périurbanisation...), les migrations sont le principal agent de la redistribution spatiale de la population et de l'extension de l'habitat. Les mouvements migratoires déterminent dans une large mesure l'évolution du chiffre de la population des villes et des villages, redessinent sans cesse leur portrait démographique, modifient la composition des ménages et des familles et par delà, transforment progressivement les mentalités et les spécificités propres à chaque lieu. En interaction avec le marché foncier, les migrations peuvent également être les agents d'un processus de ségrégation sociale de l'espace.

Les migrations constituent le phénomène démographique le plus intense — on dénombre près d'un million de changements annuels de logement pour environ cent mille naissances et autant de décès — le plus dynamique, le plus conjoncturel... mais aussi le plus méconnu. Par rapport à l'abondance des publications consacrées à la fécondité ou à la mortalité, la mobilité spatiale est un thème relativement marginal dans la littérature scientifique à caractère démographique. Plusieurs raisons peuvent expliquer ce constat. Ainsi, la définition de la migration est très variable et ne fait l'objet d'aucun consensus. Ensuite, ce phénomène implique une dimension spatiale — on migre toujours d'un point à un autre — et des découpages administratifs dont les démographes ne sont pas toujours familiers. Les migrations sont des phénomènes qui ne prennent leur pleine mesure qu'à un niveau d'agrégation spatial très fin, car la plupart de ces mouvements ne s'effectuent que sur de petites distances. Enfin, le principal écueil est bien souvent lié à l'inexistence de données appropriées et fiables. Ce motif ne s'applique pourtant pas en Belgique qui dispose avec le Registre National d'un instrument d'observation continue des changements de résidence.

Cette monographie débute par une mise au point des concepts de «migration», de «migrants» et de «sédentaires». On reviendra aussi sur les spécificités et les limites des principales sources de données pour l'étude de la mobilité que sont le Registre National et le recensement de la population. Signalons d'emblée que cette étude est en grande partie basée sur une opération de collecte inédite : le couplage des données du Registre National avec celles du recensement de la population et des logements de 1991. Les premières décrivent le cheminement migratoire des individus au cours d'une période précédant ou encadrant le recensement, alors que les secondes présentent les caractéristiques des mêmes individus, selon la nationalité, l'état matrimonial, le niveau d'éducation, le statut d'activité et la profession.

Après cette introduction méthodologique, nous analyserons les grandes tendances de la mobilité spatiale en Belgique depuis la Seconde Guerre mondiale. Ce chapitre s'articulera autour de trois grandes questions :

- Comment a évolué l'intensité de la mobilité entre les arrondissements d'une part, et entre les communes d'autre part ?
- Comment a évolué l'impact de la distance sur la mobilité ?
- Comment a évolué l'effet de la frontière linguistique sur la mobilité ?

Ensuite, sur base du couplage des données du Registre National et du recensement de la population, nous analyserons les caractéristiques démographiques et socio-économiques de différentes catégories de migrants (intracommunaux, intercommunaux, interrégionaux, internationaux...) et des sédentaires. Ceux-ci sont définis par comparaison des lieux de résidence observés au 1<sup>er</sup> mars 1986 et au 1<sup>er</sup> mars 1991 et des changements d'adresse opérés entre ces deux dates. En recourant à une méthode de standardisation indirecte, nous déterminerons par exemple qui des hommes ou des femmes sont les plus sédentaires, si les

chômeurs sont plus mobiles que ceux qui exercent une profession ou encore si le niveau d'instruction exerce une influence déterminante sur la propension à migrer.

Cette étude se clôturera par une analyse longitudinale de la mobilité. En confrontant le premier lieu de résidence d'un individu (le lieu de résidence de la mère à la naissance) et les lieux de résidence en 1981 et 1991, nous aborderons la problématique des retours vers le lieu de naissance. Enfin, nous tenterons de vérifier l'assertion «qui a migré, migrera».



# 1. DES CONCEPTS DE BASE AUX SOURCES DE DONNEES

La migration est le phénomène démographique le plus difficile à mesurer. D'une part, la définition de la migration, dans sa dimension spatio-temporelle, est variable et fait rarement l'objet d'un consensus au sein du monde scientifique. D'autre part, la nature même de la source de données n'autorise bien souvent qu'un enregistrement partiel et indirect du phénomène. Nous verrons qu'en Belgique, grâce au couplage des données du Registre National avec les informations provenant du recensement de la population de 1991, nous disposons d'une banque de données de premier ordre pour l'étude de la mobilité spatiale de la population.

## 1.1. LES CONCEPTS DE «MIGRATION» ET DE «MIGRANT»

Qu'est-ce qu'une migration ? La migration est moins aisément identifiable que la naissance ou le décès, car elle s'inscrit dans un cadre spatio-temporel qui doit nécessairement être balisé à des fins de mesure. Ainsi, le déménagement du 1<sup>er</sup> au 3<sup>ème</sup> étage du même immeuble doit-il être considéré comme une migration ou ne prend-on en considération que les mouvements occasionnant le franchissement d'une frontière administrative ? De même, doit-on faire intervenir un critère temporel basé sur une durée minimale de séjour, ce qui permet de distinguer les migrations temporaires de courte durée de celles donnant lieu à un séjour prolongé dans un nouveau logement ? Il est néanmoins possible de se soustraire à ces problèmes conceptuels en adoptant une définition de la migration assez large, tout en étant suffisamment stricte.

La **migration** sera donc définie comme **un changement de lieu de résidence habituelle**. Par ailleurs, la résidence habituelle est le logement où l'individu a l'habitude de vivre et plus précisément, celui où il passe la majorité de ses périodes journalières de repos. Cette définition correspond aux règles administratives relatives aux changements de résidence et à l'enregistrement de ces informations dans les registres de population ou au Registre National. Donc, dans le cadre de cette étude, tout changement de lieu de résidence habituelle sera considéré comme étant une migration, même s'il intervient au sein de la même commune. Précisons néanmoins que les séjours en clinique ou en prison, les étudiants vivant en «kot» ou encore les séjours dans des logements occasionnels (voyage d'affaire ou d'agrément) n'occasionnent pas un changement de lieu de résidence et, dès lors, n'interviennent pas dans le dénombrement des migrations.

Le **migrant** est défini comme la personne qui a effectué une migration. Il s'agit théoriquement d'un état furtif qui ne dure que le temps du déplacement, mais dans un but analytique, on parlera de «migrant sur une période donnée» pour désigner tout individu ayant réalisé au moins une migration pendant cette période d'observation. On pourra donc distinguer les migrants des **sédentaires**, ces derniers n'ayant jamais changé de lieu de résidence au cours de la période d'observation.

Le cheminement migratoire des migrants, durant une période d'observation, peut être examiné de deux manières complémentaires :

1. en dénombrant le nombre de migrations effectuées par un même individu, pendant cette période, afin d'estimer l'intensité de la mobilité spatiale ;
2. en comparant le lieu de résidence en début et en fin de période afin de déterminer l'effet résultant des différents changements de résidence dans l'espace et ce, quel qu'en soit le nombre.

On distinguera alors plusieurs types de migrants :

- Le migrant international, celui dont le lieu de résidence en début et en fin de période ne se situe pas dans le même pays. Dans ce dernier cas, et pour des raisons liées à l'opérationnalisation de la collecte, on ne pourra identifier que les immigrants internationaux car, contrairement aux émigrants internationaux, leur lieu de résidence, en fin de période d'observation, est situé dans le pays.
- Le migrant interrégional, celui dont le lieu de résidence en début et en fin de période se situe dans deux communes appartenant à deux régions différentes.
- Le migrant intrarégional, celui dont le lieu de résidence en début et en fin de période se situe dans deux communes, mais appartenant à la même région.

Parmi les migrants intrarégionaux, on distinguera :

- Le migrant interarrondissement, celui dont le lieu de résidence en début et en fin de période se situe dans deux communes appartenant à deux arrondissements différents de la même région ;
- Le migrant intra-arrondissement, celui dont le lieu de résidence en début et en fin de période se situe dans deux communes, mais appartenant au même arrondissement.

De même, parmi ces migrants intra-arrondissements, on distinguera :

- Le migrant intercommunal, celui dont le lieu de résidence en début et en fin de période se situe dans deux communes différentes du même arrondissement.
- Le migrant intracommunal, celui dont le lieu de résidence en début et en fin de période est situé dans la même commune.

Enfin, parmi ces migrants intracommunaux, on identifiera un type particulier :

- Le migrant de retour, celui dont le lieu de résidence en début de période est identique à celui en fin de période, bien que l'intéressé ait effectué au moins deux migrations.

Bien que proches en apparence, les concepts de migration et de migrant sont radicalement différents : le premier concerne un événement et se rapporte à un moment précis, alors que le second se réfère à un individu et s'observe sur une période fixée. Il existe néanmoins un lien étroit entre ces deux concepts et les mesures qui y sont associées. Ainsi pour une période donnée, et indépendamment de la dimension spatiale du phénomène, le nombre de migrations sera toujours supérieur au nombre de migrants car, comme le montre le tableau 1 :

- Au cours de cette période, les individus peuvent avoir effectué plusieurs migrations alors qu'ils ne seront comptabilisés qu'une seule fois comme migrant.
- Les individus décédés durant la période d'observation ne sont pas considérés comme des migrants, car ils ne sont pas recensés. On ne peut donc leur attribuer une résidence en fin de période alors qu'ils peuvent avoir réalisé une ou plusieurs migrations entre le début de la période d'observation et le moment de leur décès.
- Les individus nés durant la période d'observation peuvent également avoir effectué une ou plusieurs migrations entre le moment de leur naissance et le recensement ou la fin de la période d'observation. Ils ne seront pas comptés parmi les migrants, car aucun lieu de résidence ne peut leur être attribué en début de période d'observation. Néanmoins, si leur lieu de résidence à la naissance est différent de celui au recensement, on pourra les inclure dans le groupe des migrants.



Tableau 1. Migrants et non-migrants selon la question sur le lieu de résidence à une date antérieure fixe ( $t-x$ )

Période d'observation			Comparaison des nombres de migrations, migrants, derniers migrants et sédentaires	
Résidence en $t_1$	Migrations entre $t_1$ et $t_2$	Résidence en $t_2$	Migrations entre $t_1$ et $t_2$	Migrants sur la période ( $t_1, t_2$ )
$l_0$		$l_0$	0	0
$l_0$	$(l_0, l_1)(\dots)(l_{n-1}, l_n)$	$l_n$	n	1
$l_0$	$(l_0, l_1)(\dots)(l_{n-1}, l_0)$	$l_0$	n	0
Non né	$N(l_0)$	$l_0$	0	0(*)
Non né	$N(l_0)(l_0, l_1)(\dots)$			
	$(l_{n-1}, l_n)$	$l_n$	n	1(*)
$l_0$	$D(l_0)$	Décédé	0	-
$l_0$	$(l_0, l_1)(\dots)D(l_n)$	Décédé	n	-

(\*) Il s'agit de migrants «sur» une période plus courte, allant de la naissance au recensement.

Source : Point d'appui «Démographie», I.N.S. – R.N.

## 1.2. LE REGISTRE DE POPULATION ET LE RECENSEMENT DE LA POPULATION : LES DEUX PRINCIPAUX MODES DE COLLECTE DE DONNEES SUR LA MOBILITE SPATIALE

### 1.2.1. LE REGISTRE DE POPULATION : UNE BANQUE DE DONNEES DE PREMIER ORDRE POUR L'ETUDE DE LA MOBILITE SPATIALE

Par opposition au recensement de la population qui propose un cliché statique de la population à un moment donné, le registre de population est une source de données dynamique qui garde en mémoire l'ensemble des événements démographiques ponctuant la vie d'une personne. Sous l'impulsion d'Adolphe Quetelet et de la Commission Centrale de Statistiques et en application de l'Arrêté Royal du 30 juin 1846, les registres de population furent instaurés dans chaque commune de Belgique à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1847. Depuis lors, les administrations communales sont tenues de mettre systématiquement à jour ces registres en y inscrivant les modifications qui surviennent dans la population, suite aux naissances, aux décès et aux changements de résidence. Selon les règles en vigueur actuellement, tout individu est tenu de déclarer un changement de commune de résidence endéans les 8 jours à l'administration de son lieu de destination, alors que le changement de résidence au sein de la même commune fait également l'objet d'une déclaration à l'administration concernée, mais selon des modalités quelque peu différentes. Le registre de population permet donc de connaître à tout moment la population d'un lieu donné. Dans le cadre de l'étude de la mobilité spatiale, on peut y dénombrer les entrées et les sorties de la commune ainsi que les changements de logement à l'intérieur de celle-ci (également appelés «mutations internes»). De manière rétrospective, il est également possible d'identifier les sédentaires ainsi que les divers types de migrants. Il s'agit donc d'un outil idéal pour la mesure de la mobilité spatiale.

Néanmoins, si les faits d'état civil — naissances, mariages et décès — sont en principe correctement enregistrés, des problèmes de fiabilité se posent au niveau de l'enregistrement des changements de résidence. Par négligence des déclarants et/ou de l'administration, et compte tenu des avantages et des

inconvénients, le plus souvent financiers, qui en résultent pour les deux parties, les registres de population ont souvent péché par une sous-déclaration des départs. Certaines communes n'hésitaient pas à gonfler artificiellement leur chiffre de population alors que les sortants non déclarés conservaient les avantages liés à l'inscription dans la commune. C'était notamment le cas des émigrants internationaux, qu'ils soient belges ou étrangers. Seules les vérifications post-censitaires ont pu apporter les corrections nécessaires à ce problème.

Depuis 1983, la Belgique s'est légalement dotée d'un Registre National. Cette banque de données informatisée s'est construite par la centralisation de tous les registres de population communaux. Toutes les variables démographiques de base sont consignées et mises à jour dans ce registre qui constitue, dès lors, la principale source de données démographiques en Belgique. Il est théoriquement possible de connaître à n'importe quel moment l'état et l'évolution de la population de la Belgique et de ses différentes subdivisions administratives, voire même de zones définies à l'échelle infra-communale.

Si les données existent, il reste encore à s'interroger sur leur fiabilité. Au cours des premières années de son existence, l'un des principaux problèmes du Registre National fut l'existence de doubles comptes qui touchaient environ 1 % de la population. A la faveur du renouvellement des cartes d'identité, le fichier national fut presque complètement épuré de ces doubles comptes. La centralisation et l'informatisation des données accroissent sa fiabilité en assurant une vérification des données à chaque interrogation du fichier. Dans le cas de la mobilité interne, il y a désormais une adéquation exacte entre les entrées et les sorties car chaque inscription dans une nouvelle commune entraîne automatiquement une radiation dans la commune de départ. Cette procédure limite considérablement les risques d'erreurs. Une sous-déclaration des émigrations subsiste toutefois dans le cadre de la mobilité internationale, certaines personnes omettant de déclarer leur départ ou certaines administrations "oubliant" de les rayer de leur fichier. Faut-il rappeler qu'en Belgique, comme dans d'autres pays, il existe des seuils "fatidiques" de population en deçà desquels les localités ne peuvent descendre, sous peine de perdre certains avantages.

Enfin, l'autre faiblesse du Registre National concerne les personnes ayant plusieurs résidences possibles. Il s'agit ici d'ambiguïtés liées à la notion même de résidence administrative. Cela concerne par exemple les jeunes émancipés qui conservent leur résidence administrative chez leurs parents, le ménage qui possède deux résidences et qui privilégie sa domiciliation dans l'une d'elle pour des raisons fiscales indépendamment de la durée de résidence dans l'une et dans l'autre, ou encore des personnes âgées qui demeurent dans des homes ou chez leurs enfants, alors que leur résidence administrative est maintenue ailleurs.

En dépit de ces quelques problèmes, on peut admettre qu'aujourd'hui le Registre National a atteint un très bon niveau de fiabilité et qu'il constitue une banque de données de premier ordre pour l'étude des phénomènes migratoires.

### **1.2.2. LE RECENSEMENT DE LA POPULATION : UN INSTRUMENT MAL ADAPTE A LA MESURE DES MIGRATIONS... MAIS NEANMOINS COMPLEMENTAIRE DU REGISTRE NATIONAL**

Le recensement de la population n'autorise qu'une approche indirecte et partielle des migrations. La diversité et l'ampleur des sujets traités, l'accueil du public, la nécessité d'obtenir des réponses fiables, le coût de l'opération et de son traitement ultérieur, ..., font qu'il est impensable de demander à chaque personne recensée de retracer, à grand renfort de dates et de lieux, sa biographie migratoire, les motifs et les conditions caractérisant chaque migration. Les questions concernant les migrations se limitent le plus souvent au lieu de naissance, au lieu de la dernière résidence ou au lieu de résidence à une date

déterminée dans le passé. Ces questions rétrospectives permettent une mesure indirecte de la mobilité spatiale. Examinons brièvement ces différentes questions :

- Par comparaison du lieu de naissance et du lieu de résidence au moment du recensement, on classera les personnes en **natifs** et **non-natifs**. Le natif est la personne recensée dans l'unité administrative où elle est née alors que le non-natif sera recensé dans une autre unité administrative que celle où il est né. La plupart des naissances survenant aujourd'hui en maternité, la question sur le lieu de naissance est, depuis peu, remplacée par une question sur le lieu de résidence de la mère au moment de la naissance du recensé. Hormis l'ignorance des migrations multiples et des allers-retours au lieu de naissance, l'absence de période de référence constitue le principal écueil de cette question. La période d'observation varie d'une personne à l'autre. Le groupe des non-natifs peut inclure aussi bien des migrants récents que des personnes installées dans leur commune de résidence depuis plusieurs décennies. Néanmoins, on peut considérer que, dans le temps comme dans l'espace, il s'agit de la question la plus utilisée pour mesurer la mobilité spatiale.
- La question sur le lieu de résidence antérieur permet d'identifier la **dernière migration** de l'individu recensé. Afin de cerner la dimension temporelle de la migration, il est nécessaire de coupler cette information à une deuxième question précisant la durée de présence dans le lieu de résidence au recensement. Les individus concernés, les **migrants**, caractérisés selon le lieu de résidence antérieur et la durée de résidence, sont donc toutes les personnes vivantes au moment du recensement ayant effectué au moins une migration au cours de leur vie. En se limitant aux dernières migrations d'une période déterminée se clôturant au recensement (la dernière ou les cinq dernières années), on sélectionnera les derniers migrants de la période considérée. Une information complète sur la dernière migration, combinant les dimensions temporelles et spatiales du phénomène, nécessite donc deux questions et un coût de collecte et de traitement des données plus élevé.
- Avec la question sur le lieu de résidence à une date fixe dans le passé, on n'identifie plus une migration en tant qu'événement, mais on caractérise les individus recensés par comparaison de leurs lieux de résidence aux deux dates déterminées (la date du recensement par rapport au lieu de résidence il y a un an, cinq ans ou dix ans). Si le lieu de résidence au recensement et le lieu de résidence à une date antérieure sont différents, on pourra parler de **migrants résultants**. Dans le cas où les deux lieux de résidence sont identiques, il s'agira de non-migrants résultants. Ces derniers comprennent à la fois les sédentaires et les migrants de retour sur la période considérée, sans qu'il ne soit possible de les distinguer. Le nombre de migrants résultants sera donc toujours inférieur ou égal à celui des migrants. En recourant à cette question, le principal problème est de déterminer une date de référence significative. La longueur de la période de référence doit être à la fois brève, afin de diminuer le risque d'erreur de mémoire, et suffisamment longue pour qu'un nombre suffisant de migrations s'y produise. En outre, plus la période de référence sera courte, plus le nombre d'individus qui sont recensés comme migrants résultants se rapprochera du nombre de migrations.

Le recensement de la population n'est en aucun cas l'instrument de mesure idéal pour l'étude de la mobilité spatiale. Néanmoins, grâce à la richesse des informations socio-économiques (éducation, statut d'activité, profession, ...) qu'il fournit sur chaque individu, le recensement de la population est un complément indispensable au Registre National, dans le cadre d'une étude de la mobilité spatiale ne souhaitant pas s'en tenir aux seules mesures de l'intensité des flux migratoires et aux caractéristiques strictement démographiques que sont l'âge, le sexe, l'état matrimonial et la nationalité des migrants.

### 1.2.3. L'EVOLUTION DE LA COLLECTE DES DONNEES DE LA MOBILITE SPATIALE EN BELGIQUE

Depuis le premier recensement élaboré par Adolphe Quetelet en 1829, le lieu de naissance est une variable clé, indispensable à l'identification des individus. Elle fixe la commune qui attestera de la naissance de l'intéressé à une date précise. Le lieu et la date de naissance constituent, avec le sexe, la religion et la profession, les principales variables collectées dès les premiers recensements de la population.

Depuis le recensement de 1846, un lien est établi entre le lieu de naissance et le lieu de résidence afin de déterminer, par commune, le nombre de natifs et de non-natifs. Il faut attendre les recensements de 1961 et de 1970 pour que soit posée la question relative au lieu de résidence antérieure, couplée à celle sur la durée de présence dans la résidence occupée au moment du recensement. En 1961, seuls les tableaux statistiques relatifs aux natifs et aux non-natifs furent publiés en distinguant le sexe, les Belges des Etrangers et en considérant comme unités spatiales, les communes, les arrondissements et les pays étrangers<sup>1</sup>. Lors du recensement de 1970, il a été possible de caractériser les migrants de l'année 1970 selon leur âge et selon leur sexe, ces informations se limitant aux personnes ayant effectué leur dernière migration au cours de l'année 1970. La distinction de la population entre natifs et non-natifs, d'une part, entre migrants de l'année 1970 et sédentaires, d'autre part, a fait l'objet d'une publication spécifique (tomes 3A et 3B)<sup>2</sup>.

Afin de se conformer aux recommandations internationales et pour éluder les problèmes liés à la fusion des communes de 1977, le recensement de 1981 a retenu la question sur le lieu de résidence un an auparavant, soit au 1<sup>er</sup> mars 1980. Lorsque ce lieu de résidence et celui au recensement sont différents, les individus sont donc considérés comme migrants résultants pour l'année d'observation considérée. Le tome 3 du recensement de la population de 1981 présente des tableaux portant sur les natifs et les non-natifs et d'autres analysant la mobilité résidentielle au cours de l'année précédant le recensement. La configuration de cette publication ressemble à celle de 1970, alors que le nombre de tableaux statistiques plus détaillés et disponibles sous forme de listings, s'est sensiblement accru. Comme pour le recensement précédent, l'I.N.S. a produit une description des individus définis abusivement comme migrants de l'année<sup>3</sup> selon l'âge, le sexe, et en distinguant les populations belges et étrangères. Enfin, une matrice interarrondissement a pu être élaborée et insérée dans les publications.

On peut considérer que le système d'identification des migrations, à partir des registres de population, est opérationnel depuis 1856. Mais, jusqu'en 1927, seul le nombre annuel total d'entrées et de sorties du territoire de chaque commune est disponible. Ces informations, ventilées selon le sexe, sont indispensables afin de calculer le mouvement de la population de chaque commune durant la période intercensitaire. Sans dépouillement systématique des registres de population, aucune autre information statistique n'est disponible afin de caractériser les migrations et les migrants. A partir de 1927, les données collectées à partir des registres s'enrichissent ; les entrées et les sorties sont désormais réparties selon l'arrondissement et le pays de provenance ou de destination. Cette matrice, établie par sexe et,

<sup>1</sup> Il est à noter qu'un tableau (portant le n°8) non publié s'intitulait «Population classée selon la commune de résidence précédente, le sexe et la période d'établissement dans la commune». Ce tableau est disponible pour chaque commune ou, de façon agrégée, pour chaque arrondissement

<sup>2</sup> Seuls les arrondissements d'origine des derniers migrants sont pris en considération dans la publication, tandis que les tableaux plus détaillés, à l'échelle des communes, sont disponibles sous la forme de listings.

<sup>3</sup> Les migrants de l'année ne sont pas considérés de façon exhaustive, car les migrants de retour sont exclus de cette catégorie des migrants résultants.

depuis 1982, séparément pour les Belges et les Etrangers, peut être comparée à celles produites à partir des recensements de 1970 et de 1981<sup>4</sup>.

Tableau 2. Les principales questions permettant d'appréhender la mobilité spatiale posées lors des recensements de la population

Date des rec.	Lieu de naissance	Lieu de résidence antérieur	Durée de résidence	Lieu de résidence à une date de référence antérieure (1 an)
1846	*	—	—	—
1856	*	—	—	—
1866	*	—	—	—
1880	*	—	—	—
1890	*	—	—	—
1900	*	—	—	—
1910	*	—	—	—
1920	*	—	—	—
1930	*	—	—	—
1947	*	—	—	—
1961	*	*	*	—
1970	*	*	*	—
1981	*(a)	—	—	*
1991	*(a)	—	—	*

(a) Lors des recensements de 1981 et de 1991, à la question sur le lieu de naissance, s'ajoute une question sur le lieu de résidence de la mère au moment de la naissance.

Source : Point d'appui «Démographie», I.N.S. – R.N.

Jusqu'en 1988, la situation de la collecte et de la disponibilité des données ne se modifiera pas. A partir de cette date, le Registre National entre en jeu. L'apport est appréciable, mais dans un premier temps, il n'est accessible que sous la forme de listings ou de fichiers informatiques. Ce n'est qu'à partir de 1993 que l'Institut National de Statistique consacra un volume complet des «Statistiques démographiques» à la mobilité spatiale. Ces statistiques concernent exclusivement les migrations et les caractérisent selon l'âge, le sexe et la nationalité, belge ou étrangère, des individus concernés, ainsi que selon les lieux d'origine et de destination. Ainsi, un individu qui migre plusieurs fois lors de la même année sera donc comptabilisé à plusieurs reprises. C'est également le cas s'il s'agit de deux migrations aller et retour et que le lieu de résidence au 1<sup>er</sup> janvier et au 31 décembre de l'année d'observation est identique. Ce sont ces données, relatives aux migrations des années 1988 à 1993, qui serviront de base à l'analyse de la mobilité intercommunale présentée au chapitre 4 de cette monographie.

#### 1.2.4. LA FIABILITE DES REPNSES A LA QUESTION SUR LE LIEU DE RESIDENCE UN AN AUPARAVANT, POSEE LORS DU RECENSEMENT DE 1981

Comme nous l'avons déjà mentionné, la question sur le lieu de résidence un an auparavant a été posée lors du recensement de 1981. La fiabilité des résultats, obtenus sur la base de cette question, dépend largement du taux de non-réponse, mais aussi de la part relative de réponses, volontairement ou non, erronées. Un certain nombre de facteurs peuvent influencer cette fiabilité. Tout d'abord, la question sur le

<sup>4</sup> Des précautions doivent néanmoins être prises car les concepts utilisés diffèrent. Les résultats des recensements ne concernent pas toutes les migrations enregistrées au cours d'une année, mais plutôt les dernières migrations effectuées au cours de l'année 1970 par les individus recensés et, pour 1981, les migrants résultants au cours de l'année précédant le recensement.



lieu de résidence un an auparavant introduit une précision temporelle qui sollicite davantage la mémoire des répondants que la question sur le lieu de naissance, par exemple. Tout dépend aussi de la façon dont les répondants interprètent un concept ambigu, tel que le lieu de résidence habituelle. Enfin, la modification des frontières entre les communes peut également être un facteur d'imprécision.

Plus de 110.000 personnes n'ont pas répondu à cette question alors que 9.000.000 ont précisé résider dans le même logement et 730.000 dans un autre lieu de résidence un an auparavant. Le taux de non-réponse à cette question est relativement faible (1,1 %), mais il serait inopportun de ventiler ces «réponses inconnues» proportionnellement aux nombres de migrants résultants réellement dénombrés. En outre, les taux de non-réponse varie peu selon le sexe, mais sensiblement selon les régions. Ainsi, s'il est de 0,5 % en Flandre et de 0,9 % en Wallonie, il atteint 5,5 % à Bruxelles. Signalons que l'influence du milieu urbain sur l'ampleur du sous-enregistrement et la mauvaise qualité des données ont également été dénoncés par ailleurs, notamment dans le cas de Londres et celui des grandes villes américaines.

Tableau 3. Comparaison de la mesure de la mobilité réalisée à partir du recensement du 1<sup>er</sup> mars 1981 (lieu de résidence au 1<sup>er</sup> mars 1980) et à partir des registres de population au cours de l'année 1980

<ul style="list-style-type: none"> <li>• Population totale au recensement du 1<sup>er</sup> mars 1981 : 9.848.647 personnes</li> <li>• Logements inconnus au 1<sup>er</sup> mars 1980 : 112.150 personnes<sup>5</sup></li> <li>• Individus pour lesquels le logement au 1<sup>er</sup> mars 1980 est identique à celui où il est recensé au 1<sup>er</sup> mars 1981 : 9.002.259</li> <li>• Individus pour lesquels le logement au 1<sup>er</sup> mars 1980 est différent (migrants résultants) : 734.238</li> </ul>			
Type de migrants ou de migrations	Recensement (A) (migrants résultants) (*)	Statistiques annuelles (B) (migrations)	Différence (B-A)/B
Intracommunaux	421.505	-	-
Intercommunaux	312.733	443.454	+29,5 %
Intra-arrondissement	162.481	255.673	+36,4 %
Interarrondissement	119.502	187.781	+36,4 %
Interrégionaux	41.235	66.832	+38,3 %
Internationaux	30.750	49.298	+37,6 %

(\*) non compris les migrants de retour

Source : Point d'appui «Démographie», I.N.S. - R.N.

En Belgique, la fiabilité des réponses à cette question peut être estimée en confrontant les chiffres fournis par le recensement aux statistiques annuelles livrées par les registres de population. Quelques remarques préliminaires s'imposent néanmoins. Les chiffres fournis par le recensement couvrent la période s'étendant du 1<sup>er</sup> mars 1980 au 1<sup>er</sup> mars 1981, alors que les statistiques annuelles concernent l'année civile 1980. Les deux années d'observation ne coïncident donc que sur une période de 10 mois, mais on peut légitimement supposer que l'on n'observe pas de différence significative de comportement de mobilité entre les mois de janvier et de février 1980 et leurs homologues de l'année 1981. Ensuite, les deux sources ne mesurent pas forcément le même phénomène. Le recensement ne comptabilise que des migrants survivants et occulte les migrations multiples effectuées au cours de la période d'observation ainsi que les retours au lieu d'origine. Par contre, les statistiques annuelles dénombrent toutes les migrations enregistrées au cours d'une année, les migrations multiples comme les mouvements réalisés par des personnes avant leur décès ou les migrations aller-retour. Sachant que la période d'observation est

<sup>5</sup> Ce chiffre n'inclut pas les enfants de moins d'un an dont le lieu de résidence un an auparavant est considéré comme étant celui de leur mère.

très brève (1 an), on peut estimer que l'on est en droit de dénombrer 10 à 20 % de plus de migrations que de migrants résultants. Or, pour les différents types de mobilité, cette différence relative est largement dépassée et la sous-mobilité qui résulte des données du recensement serait de l'ordre du tiers (tableau 3). Ceci confirme le manque de fiabilité des réponses à la question sur le lieu de résidence un an auparavant, posée lors du recensement de 1981.

### 1.2.5. REGISTRE NATIONAL ET RECENSEMENT : LE COUPLAGE DES DONNEES

Le recensement de la population n'est certainement pas la meilleure source de données pour appréhender les phénomènes migratoires. Outre son inadaptation à l'étude d'un phénomène dynamique, il ne fournit généralement que des chiffres de migrants de piètre qualité. Par ailleurs, la centralisation et l'informatisation des registres de population, sous le couvert du Registre National, ont nettement accru la fiabilité de l'enregistrement des changements de logements. Le Conseil Supérieur de Statistique a donc décidé que, dans le cadre du recensement de la population de 1991, la mesure de la mobilité spatiale des individus et l'identification des caractéristiques socio-économiques des migrants seraient réalisées à partir du couplage des données du recensement (présentant les caractéristiques des individus à un moment précis) et du Registre National (décrivant le cheminement migratoire des mêmes individus au cours d'une période précédant ou encadrant le recensement).

Chaque personne étant identifiée, dans ces deux fichiers, par le même numéro d'identification unique, cette opération de couplage ne devait pas, à priori, poser de difficulté majeure. Rappelons que les recensements de 1981 et de 1991 utilisent en partie des informations provenant du Registre National, car les données de base — le nom, le prénom, le sexe, la date de naissance, la nationalité, le lien avec la personne de référence du ménage, ... — étaient préimprimées sur le questionnaire du recensement. Ces informations devaient être vérifiées et au besoin corrigées par les répondants ou par les agents recenseurs. L'ampleur de ces corrections n'a, semble-t-il, pas été estimée au lendemain du recensement. La seule information susceptible de nous informer sur la qualité de l'opération provient du mouvement de la population de l'année 1991. En confrontant ces différentes composantes à celles concernant les années qui l'entourent (1989, 1990, 1992 et 1993), on constate (tableau 4) que les principales différences concernent le nombre de radiations d'office. Plus précisément, on peut estimer que la clôture du recensement de 1991 s'est traduite par la radiation d'office de 10.000 personnes supplémentaires alors que le nombre d'inscriptions d'office, dissimulées dans les immigrations externes ou sous le couvert de l'ajustement statistique n'excède pas quelques milliers de personnes.

Tableau 4. Comparaison des composantes du mouvement de la population de l'année 1991 avec celles des années encadrantes

Années	Immigrations externes	Emigrations externes	Radiations d'office	Radiés réinscrits	Ajustement statistique
1989	54.169	33.458	15.981	5.898	-3.676
1990	62.662	32.502	16.744	6.267	501
<b>1991</b>	<b>67.460</b>	<b>33.752</b>	<b>26.719</b>	<b>7.157</b>	<b>-313</b>
1992	66.763	33.707	16.844	9.177	492
1993	63.749	34.202	19.165	9.013	147
<b>1991/1989-93</b>	<b>1,091</b>	<b>1,009</b>	<b>1,555</b>	<b>0,943</b>	<b>-</b>

Source : Point d'appui «Démographie», I.N.S. – R.N.

Dans la pratique, cette opération de couplage s'est avérée plus complexe que prévue, compte tenu de la taille des fichiers à combiner ; 10 millions de personnes pour chacun d'eux avec le souci de ne pas avoir de rejet pour des individus ne pouvant pas faire l'objet du couplage. Pour des raisons pratiques, le nombre de variables ayant fait l'objet de ce couplage a dû être limité, mais ceci n'en n'autorise pas moins une analyse inédite de la mobilité spatiale en Belgique. Avant de présenter les résultats des analyses rendues possibles par ce couplage, et plus précisément de détailler les caractéristiques des migrants selon l'âge, le sexe, l'état civil, la nationalité, le type d'activité, la profession et le niveau d'éducation, il convient de décrire les grandes tendances de l'évolution des comportements en matière de mobilité spatiale, en Belgique et ce, depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale.

## **2. LA MOBILITE SPATIALE EN BELGIQUE, DE 1948 A 1995 : LES GRANDES TENDANCES**

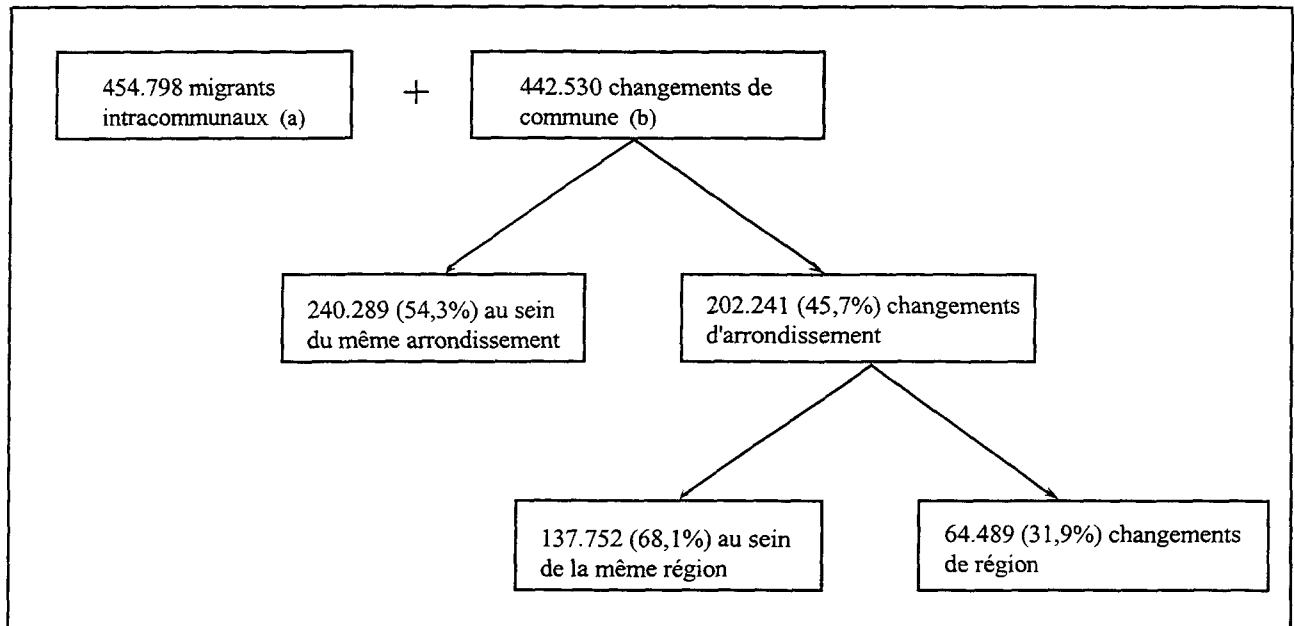
La migration, définie comme un changement de logement, est sans conteste le phénomène démographique le plus fréquent. Quelques chiffres permettent de fixer son ampleur. Par exemple, au cours de la vie d'un individu, on dénombre généralement de 5 à 10 migrations pour une seule naissance et un seul décès. De même, aujourd'hui, quelques 900.000 personnes changent chaque année de logement en Belgique, alors qu'on comptabilise annuellement à peine plus de 100.000 naissances et 100.000 décès.

La plupart de ces migrations s'effectuent sur de petites distances. En d'autres termes, le niveau de découpage administratif adopté ainsi que le nombre et la taille des unités spatiales retenues influencent largement la mesure de l'intensité de la mobilité spatiale, à partir des migrations enregistrées entre deux unités administratives distinctes. Plus celles-ci sont petites, plus le nombre de migrations dénombrées entre unités différentes est important, alors que le nombre des migrations à l'intérieur d'une même unité diminuera. Par ailleurs, plus on descend l'échelle des unités administratives de référence — pays, régions, provinces, arrondissements, communes — plus les migrations exerceront une influence déterminante sur le mouvement de la population, sur sa composition et son renouvellement pendant une période déterminée. Dans les pages qui suivent nous tenterons de caractériser l'évolution de la mobilité spatiale en Belgique en tenant compte de différents découpages administratifs.

### **2.1. PLUS LES UNITES ADMINISTRATIVES DE REFERENCE SONT PETITES ET NOMBREUSES, PLUS LE VOLUME ANNUEL DES MIGRATIONS SERA IMPORTANT**

On estime qu'un peu moins de 900.000 personnes ont changé de logement en 1995 en Belgique. Plus de 50 % de ces changements de logement se produisent à l'intérieur de la même commune et ne jouent donc aucun rôle dans le mouvement annuel de leur population. Parmi les autres changements de logement, ceux qui occasionnent le franchissement d'une limite communale, moins de la moitié sont des mouvements entre deux arrondissements distincts. Enfin, parmi ceux-ci, un tiers sont des migrations interrégionales. En d'autres termes, et de façon plus précise, parmi les individus n'ayant pas changé de communes de résidence en 1995, 454.798 ont cependant changé au moins une fois de logement à l'intérieur de la même commune. Il s'agit donc du nombre de migrants intracommunaux. Par ailleurs, les personnes ayant changé au moins une fois de commune de résidence pendant l'année 1995 ont effectué 442.530 changements de communes qui se répartissent selon l'organigramme proposé ci-dessous (figure 1).

Figure 1. L'importance des changements de logements (a) pendant l'année 1995, selon le niveau de découpage administratif



(a) L'I.N.S. ne dénombre pas annuellement le nombre de migrations intracommunales, mais plutôt le nombre d'individus qui n'ont pas changé de commune de résidence tout en ayant changé au moins une fois de logement au sein de cette même commune de résidence. Il s'agit donc des migrants intracommunaux pour l'année considérée, selon la définition proposée au chapitre 1.

(b) Un individu peut avoir effectué plus d'un changement de logement.

Source : Point d'appui «Démographie», I.N.S. – R.N.

L'évolution récente de l'intensité de la mobilité spatiale selon le niveau de découpage administratif est présentée au tableau 5. Dans l'ensemble, les niveaux sont assez stables : les migrations à l'intérieur du périmètre communal sont un rien plus nombreuses que celles entre deux communes différentes. Ces dernières sont deux fois plus fréquentes que les mouvements entraînant le passage d'un arrondissement à un autre, alors que l'on comptabilise au moins trois fois plus de migrations entre les arrondissements qu'entre les trois régions de la Belgique.

On observe néanmoins un redressement de près de 10 % de la mobilité entre 1991 et 1992. Cette augmentation du nombre de migrations est essentiellement la conséquence d'une modification importante du processus d'enregistrement des changements de résidence, plutôt que le résultat d'un changement de comportement dans le cadre de la mobilité spatiale. En effet, jusqu'en 1991, tout changement de résidence entre deux communes devait faire l'objet d'une double déclaration, dans la commune de départ et dans celle d'arrivée. Ce n'était qu'après accord entre les deux administrations que le changement de résidence était enregistré. Cette procédure, qui s'étalait le plus souvent sur deux à trois mois, omettait les changements de résidence suivis d'un retour rapide dans la commune de départ endéans ce délais et donc deux migrations de sens opposé. Depuis 1992, le changement de résidence ne doit plus être déclaré que dans la commune d'arrivée qui, après avoir vérifié le fait, en informe la commune de départ. La procédure s'est allégée et se clôture généralement en un mois, de telle sorte que les migrations de type «aller-retour» qui se font en plus d'un mois, mais en moins de trois, sont désormais comptabilisées. Cette simplification de la procédure a occasionné un relèvement artificiel du niveau de la mobilité intercommunale. Pour chaque niveau du découpage spatial, l'accroissement de la mobilité, entre 1991 et 1992, se vérifie à l'exception des mutations intracommunales dont la déclaration n'a pas fait l'objet de modification dans la nouvelle procédure introduite en 1992.

Tableau 5. L'évolution de la mobilité intracommunale, intercommunale, interarrondissement et interrégionale en Belgique, de 1988 à 1995

Années	Migrants intracommunaux	Migrations intercommunales	Migrations interarrondissement	Migrations interrégionales
1988	460924	384837	173546	57507
1989	456293	386359	176635	58032
1990	444531	384561	170067	60014
1991	433508	391232	180711	60249
1992	424948	420052	194548	64851
1993	438532	429768	198799	65567
1994	449680	441860	204244	66308
1995	454798	442530	202241	64489
Indice comparatif <sup>6</sup>	0,98	1,12	1,14	1,11

Source : Point d'appui «Démographie», I.N.S. – R.N.

En résumé, plus le découpage spatial est petit, plus on enregistrera de migrations et plus celles-ci exerceront une influence démographique déterminante dans l'évolution du chiffre de la population. A l'échelle du pays, cette évolution ne pourra être affectée que par le solde des migrations internationales. Les migrations internes au pays n'interviennent pas dans le calcul, car elles ne sont pas sanctionnées par le gain ou la perte d'un habitant. Le bilan démographique des trois régions de la Belgique est tributaire des migrations internationales et des échanges migratoires interrégionaux, mais en rien de la mobilité intrarégionale, entre les communes ou entre les arrondissements d'une même région. Enfin, pour une commune belge, les migrations internationales et interrégionales interviennent également dans le bilan démographique. Néanmoins, il faut aussi tenir compte des mouvements avec les autres communes d'une même région, mais en aucune manière de la mobilité intracommunale. En d'autres termes, la fréquence des mouvements migratoires, aux échelons communal et infracommunal, en fait un élément déterminant de la dynamique démographique. Le rôle fondamental joué par la mobilité constitue l'une des grandes spécificités de la démographie locale. Les mouvements migratoires déterminent dans une large mesure l'évolution du chiffre de la population des communes, redessinent sans cesse leur portrait démographique, modifient la composition des ménages et des familles et par-delà, transforment progressivement les mentalités et les spécificités propres à chaque lieu.

## 2.2. L'IMPACT DE LA DISTANCE SUR L'INTENSITE DE LA MOBILITE

L'intensité de la mobilité entre deux lieux distincts est fortement influencée par la distance les séparant. La règle est simple. Plus la distance entre les lieux de départ et d'arrivée est grande, moins on enregistre de migrations entre eux. En d'autres termes, les individus se déplacent le plus souvent sur de très courtes distances. Rappelons qu'en 1995, on estime que plus de 50 % des changements de résidence se produisent à l'intérieur de la même commune, la distance à parcourir entre l'ancien et le nouveau logement étant, dans ce cas, généralement de l'ordre de quelques kilomètres. Une analyse plus fine, comparant les adresses respectives des deux logements, montrerait qu'une part non négligeable de ces migrations intracommunales ne franchit pas une distance supérieure à un kilomètre.

<sup>6</sup> Il s'agit du rapport (migrations de 1992 à 1994) / (migrations de 1988 à 1991).



Il est possible de résumer l'influence de la distance sur les mouvements migratoires en ajustant un modèle de dépendance par rapport à la distance sous la forme d'une fonction de Pareto :

$$M_{ij} = k \cdot P_i \cdot P_j \cdot d_{ij}^{\beta}$$

$M_{ij}$  est le courant de migration entre les zones  $i$  et  $j$ ,  $k$  est une constante,  $P_i$  et  $P_j$  sont respectivement les effectifs de population des zones  $i$  et  $j$ ,  $d_{ij}$  est une mesure de la distance entre les deux zones et  $\beta$  est le paramètre de friction permettant d'apprécier l'effet négatif de la distance. Dans ce modèle, qualifié de «gravitaire», le paramètre  $\beta$  prend généralement une valeur négative qui reflète le frein de la distance ou, en d'autres termes, la sensibilité des individus face à l'ampleur du déplacement à effectuer. Plus  $\beta$  prend une valeur négative élevée, plus le nombre d'échanges migratoires diminue rapidement lorsque la distance de migration s'accroît.

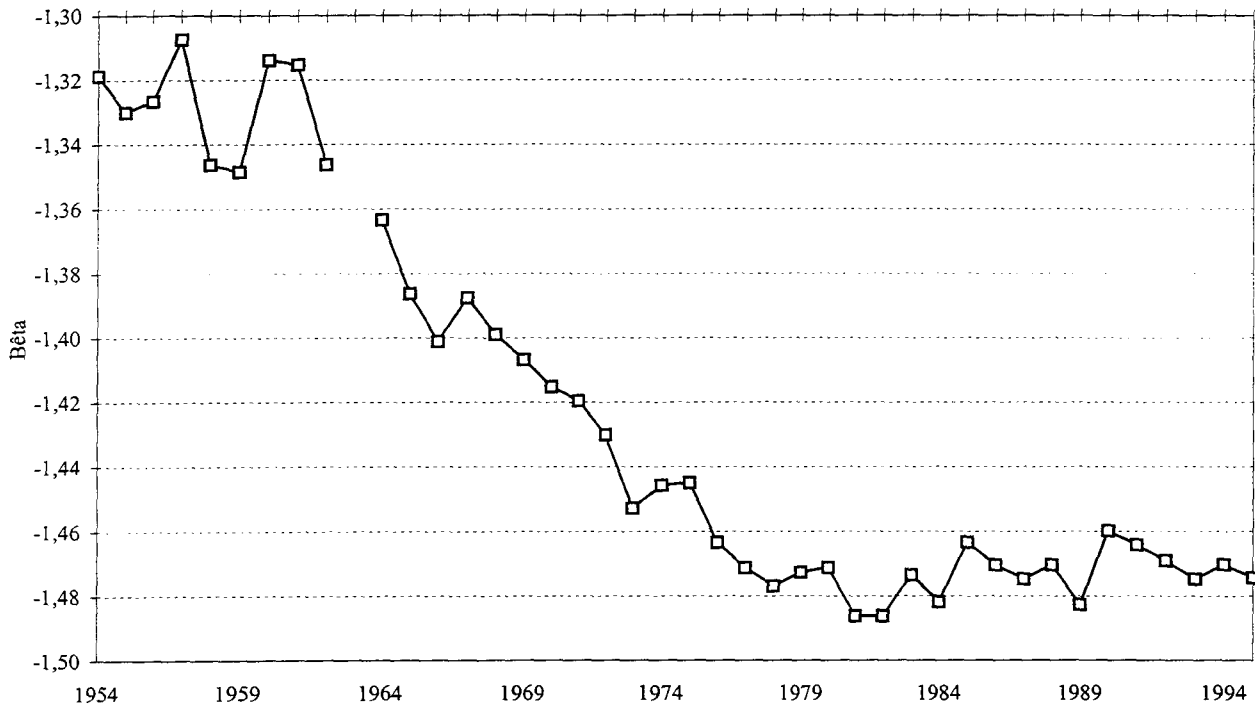
La figure 2 retrace l'évolution du paramètre  $\beta$  dans le cadre de la mobilité interarrondissement. Ce paramètre évolue à la baisse entre le début des années '60 et le milieu des années '70, ce qui démontre que les migrations s'effectuent sur des distances de plus en plus petites. Depuis, malgré les quelques oscillations du paramètre  $\beta$ , cette tendance s'est globalement stabilisée. Quoi qu'il en soit, on peut affirmer qu'aujourd'hui, le frein de la distance influence bien davantage la mobilité qu'il y a trente ou quarante ans.

Le frein de la distance n'agit pas uniformément selon l'âge (tableau 6). C'est sur les jeunes de moins de 15 ans qu'il intervient le plus. Dans ce cas, la plupart de ces migrations doivent être associées à celles de leurs parents qui réajustent le type et la taille de leur logement à courte distance, en devenant le plus souvent propriétaire. Les valeurs élevées de  $\beta$ , observées pour les personnes âgées de 25 à 55 ans, confirment que leurs déplacements s'effectuent avant tout sur de plus courtes distances. Inversement, entre 55 et 70 ans, le poids de la distance se fait moins pressant et l'on semble plus disposé à parcourir davantage de kilomètres, notamment à l'occasion du passage à la retraite. A moins que la valeur, moins négative, de  $\beta$  ne traduise en fait une diminution importante des migrations d'ajustement à courte distance.

Tableau 6. L'impact de la distance selon l'âge

Groupe d'âges	$\beta$ (1988-1992)
0-15	-1,53
15-25	-1,50
25-40	-1,50
40-55	-1,41
55-70	-1,07
≥ 70	-1,36

Source : Point d'appui «Démographie», I.N.S. – R.N.

Figure 2. L'évolution du paramètre  $\beta$  (Bêta) en Belgique, de 1954 à 1995

Source : Point d'appui «Démographie», I.N.S. – R.N.

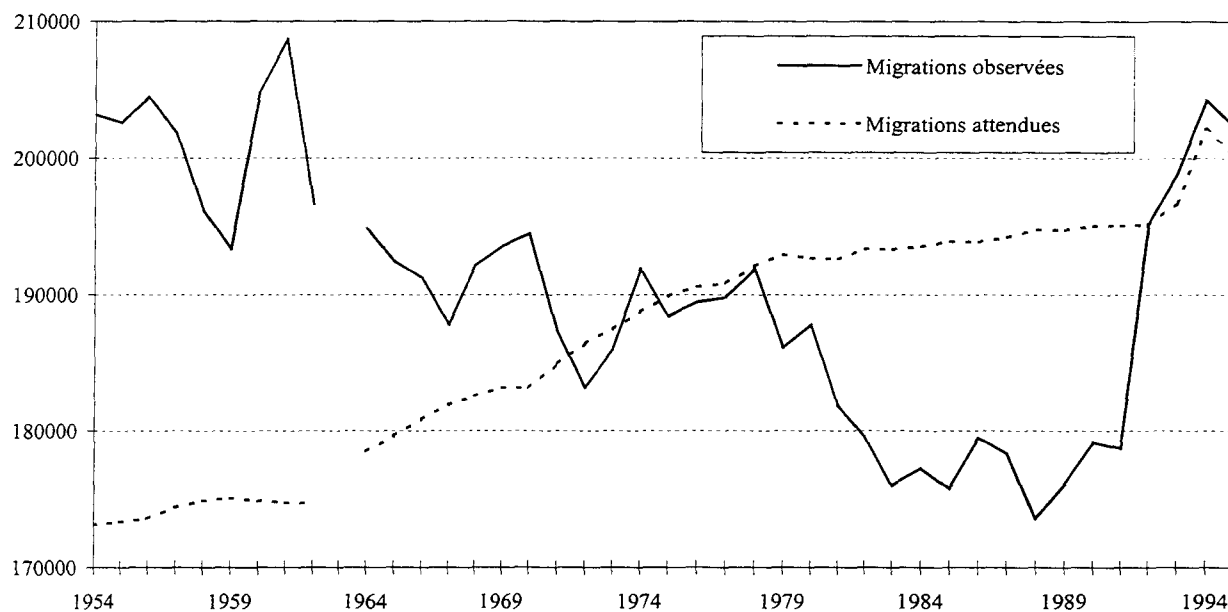
### 2.3. L'EVOLUTION DE LA MOBILITE ENTRE LES ARRONDISSEMENTS ET ENTRE LES COMMUNES

La mesure de l'intensité de la mobilité est très sensible à la taille et au nombre d'unités administratives. L'analyse de l'évolution temporelle du nombre de migrations entre arrondissements ou entre communes se heurte donc aux modifications qu'a subi, au cours du temps, leur territoire respectif. Il est nécessaire de disposer d'un découpage constant du territoire en unités administratives. L'arrondissement est le niveau spatial le plus fin pour lequel les modifications administratives de frontières furent les moins nombreuses. Néanmoins, quelques changements ont affecté ce découpage depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale. Il s'agit de la création, suite à la loi linguistique de 1963, de l'arrondissement de Mouscron-Comines au détriment de ceux de Courtrai et d'Ypres, et de la scission de l'arrondissement de Bruxelles en arrondissements de Hal-Vilvorde et de Bruxelles-Capitale. Ainsi, le nombre total de migrations augmente brusquement après 1963, suite à l'apparition de trois nouveaux arrondissements (tableau 7). Nous avons donc mis au point une méthode qui permet de reconstituer des matrices de migration selon le découpage spatial actuel en 43 arrondissements. Très schématiquement, cette méthode prend en considération les mouvements migratoires entre chaque commune transférée et chaque arrondissement pour la période 1954-1963. Avant 1963, on calcule une estimation du nombre de migrations entre les arrondissements, selon leur découpage territorial actuel.

Par ailleurs, l'interprétation de l'évolution de l'intensité de la mobilité depuis 1954 doit tenir compte de l'évolution de la taille de la population soumise au risque de migrer et de sa structure par âge. Une simple augmentation du nombre de personnes âgées de 20 à 25 ans — celles dont la propension à migrer est la plus élevée — se traduira automatiquement par une croissance du nombre de migrations, sans pour autant

que leur mobilité ne se soit modifiée. Il convient donc de recourir à une méthode de standardisation indirecte afin de tenir compte de l'effectif de la population et de sa structure par âge<sup>7</sup> en calculant un indice comparatif. Celui-ci est construit à partir du rapport des migrations observées sur les migrations attendues. La figure 3 présente l'évolution respective des migrations interarrondissement observées et attendues, de 1954 à 1995.

Figure 3. L'évolution des migrations interarrondissement observées et des migrations interarrondissement attendues



Source : Point d'appui «Démographie», I.N.S. – R.N.

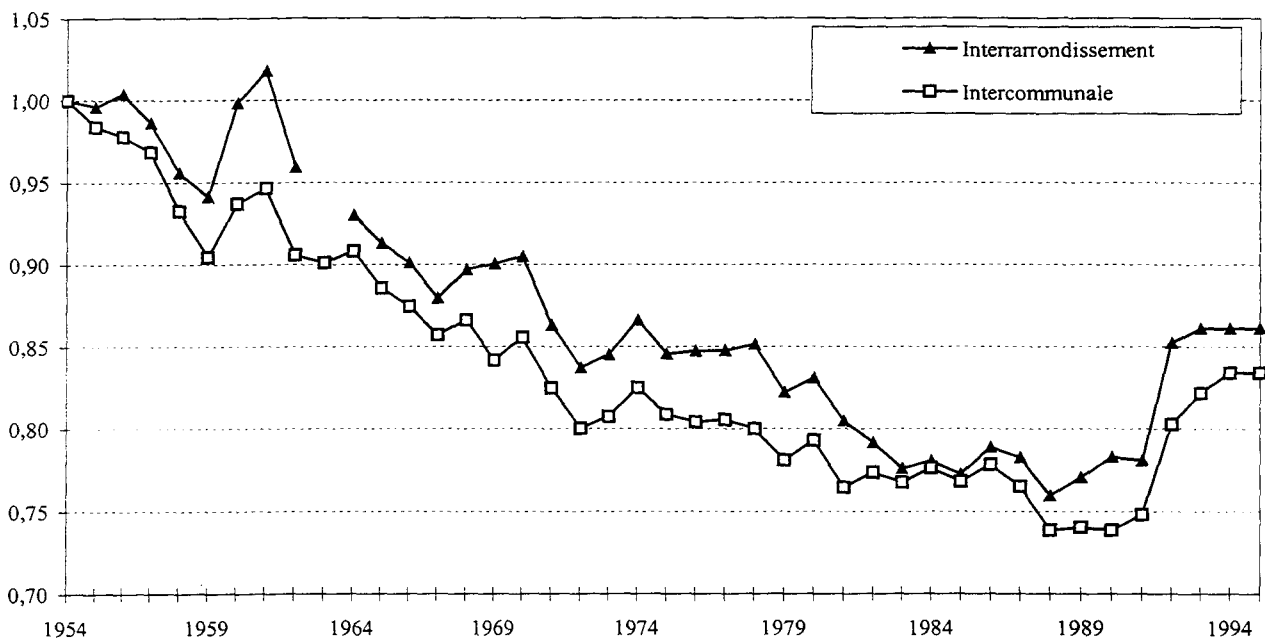
Comment a évolué le comportement de la mobilité interarrondissement en Belgique, selon l'indice comparatif présenté par la figure 4 ? C'est entre 1954 et 1961 que cette mobilité fut la plus intense. Depuis, le niveau de mobilité générale n'a cessé de diminuer, d'abord rapidement, entre 1962 et 1967, puis plus lentement, jusqu'en 1990. Entre 1961 et 1990, la propension à migrer a diminué de 28 %. Cette baisse de l'intensité de la mobilité n'est pas propre à la Belgique, cette tendance a également été observée en France et aux Pays-Bas. Néanmoins, les éléments d'explication de cette diminution de la mobilité restent malaisés à décoder. Ni la variation du coût de l'argent, ni celle de l'immobilier ou encore de la construction ne justifient, de façon convaincante, cette tendance. Celle-ci est peut-être liée à l'amélioration permanente des moyens de communication, permettant de substituer le changement de résidence par une navette quotidienne. Faut-il y voir également un effet de l'élévation du niveau de protection sociale réduisant ainsi la nécessité de changer de résidence lorsqu'il s'agit d'occuper un autre emploi ? Existe-t-il un régime spécifique de relative «sous-mobilité» en temps de crise ? Enfin, l'augmentation sensible de l'indice de mobilité, entre 1990 et 1994, est en grande partie liée au changement de procédure de déclaration de changement de résidence survenu en 1992.

<sup>7</sup> On calculera d'abord les migrations attendues en multipliant la structure par âge estimée annuellement par une série standard de taux de migration par âge (le standard est ici la série de taux par âge observée en 1992). On obtient ainsi un nombre de migrations internes attendues pour chaque groupe d'âges, et leur somme correspond au nombre total de migrations attendues par année. Par une règle de trois, cette somme est ramenée à la valeur 1 pour l'année 1954. On procédera de même en ce qui concerne les migrations observées. Le rapport entre les indices de migrations observées et les indices de migrations attendues fournit un indice standardisé de mobilité générale qui prend en considération l'évolution du chiffre de la population et de la structure par âge.

Compte tenu des modifications importantes du nombre de communes et du territoire de chacune d'elles, il est particulièrement difficile de tracer l'évolution tendancielle de la mobilité en Belgique, sur base du découpage communal. Néanmoins, nous avons mis au point une méthode qui permet d'obtenir une série d'indices de mobilité intercommunale comparable pour les quarante dernières années<sup>8</sup>. Comme précédemment, cet indice comparatif de mobilité a été construit de manière à tenir compte de l'évolution de la population et de la structure par âge. L'évolution de cet indice est tout à fait comparable à celle observée dans le cadre des arrondissements. En d'autres termes, la baisse de la mobilité, qui s'est amorcée depuis le début des années '60, concerne les différentes échelles spatiales et traduit un phénomène général de sédentarisation<sup>9</sup>.

En résumé, depuis une quarantaine d'année, le niveau de la mobilité a diminué alors que l'impact négatif de la distance sur l'intensité du phénomène s'est accentué. En d'autres termes, on migre moins et de moins en moins loin que par le passé.

Figure 4. L'évolution de l'indice comparatif de mobilité générale en Belgique, de 1954 à 1995(\*)



(\*) Les données relatives à la mobilité interrondissement ne sont pas disponibles en 1963, suite à une rectification du découpage administratif.

Source : Point d'appui «Démographie», I.N.S. – R.N.

<sup>8</sup> L'estimation du nombre total de migrations intercommunales, sur base du découpage communal actuel et pour l'ensemble de la période couverte, repose sur l'hypothèse qu'il existe une relation entre le nombre total de migrations intercommunales et celui des migrations interrondissements. Cette relation, du type  $M_c = K \cdot M_i$  (le nombre de migrations intercommunales = constante  $\times$  le nombre de migrations interrondissements), peut être établie pour la période 1983-1994, au cours de laquelle, les découpages administratifs n'ont pas évolué. On remonte le temps, et pour chaque année où le découpage communal se modifie, on applique cette relation établie pour les années postérieures. On multiplie le nombre de migrations interrondissements par une valeur  $k$  estimée par extrapolation de la relation mesurée au cours des années postérieures à l'année du changement de découpage communal. En comparant la valeur calculée à la valeur enregistrée du nombre de migrations intercommunales, on détermine un coefficient de correction que l'on applique aux totaux intercommunaux de toutes les années antérieures au changement de découpage spatial.

<sup>9</sup> L'augmentation de la mobilité, qui s'observe à partir de 1992, s'explique, comme dans le cas des migrations interrondissements, par la modification de la procédure de déclaration des changements de résidence (cfr. page 10).

## 2.4. L'EVOLUTION DE LA MOBILITE ENTRE LES TROIS REGIONS DE LA BELGIQUE

### 2.4.1. LES COURANTS MIGRATOIRES ENTRE LA FLANDRE ET LA WALLONIE : UN EFFET DE FRONTIERE DE PLUS EN PLUS MARQUE

La figure 5 détaille, en chiffres absolus et de manière strictement comparable, l'évolution des migrations entre les 3 régions, de 1954 à 1995. Une première constatation s'impose : la mobilité interlinguistique ou intercommunautaire entre la Flandre et la Wallonie est nettement moins intense que celle qui lie ces deux régions à la capitale. A titre d'exemple, en 1995, les échanges migratoires entre la Flandre et la Wallonie ne représentent que 20 % de l'ensemble des migrations interrégionales. Par ailleurs, l'intensité de ces échanges a sensiblement diminué depuis 1954, ce qui pourrait traduire un isolement de plus en plus grand des deux communautés ou une imperméabilité de plus en plus prononcée de la frontière linguistique. Alors qu'au cours des années '50, on dénombrait quelques 20.000 migrations «traversant» la frontière Flandre-Wallonie, nous en n'observons plus que 13.000 aujourd'hui. Comme la distance, la frontière linguistique constitue un obstacle à la mobilité. La carte ci-dessous reproduit les flux migratoires de plus de 400 mouvements, entre les arrondissements (figure 6). Seuls les mouvements impliquant l'arrondissement de Bruxelles ont été occultés. L'épaisseur des traits représente l'intensité de la mobilité entre les arrondissements. Le cloisonnement qui existe entre la Flandre et la Wallonie, dans le domaine des migrations, apparaît très clairement. Hormis des flux entre les arrondissements de Nivelles et de Louvain, ou entre ceux de Mouscron et de Courtrai, les migrations entre les arrondissements flamands et wallons sont rares.

Il est possible de mesurer l'évolution de l'effet de cette frontière à l'aide d'un indicateur. Dans ce but, il faut non seulement contrôler l'influence de la taille de la population, mais également l'évolution de sa distribution spatiale. La méthode consiste ici à ajuster le modèle gravitaire précédent en introduisant un indice d'appartenance régionale.

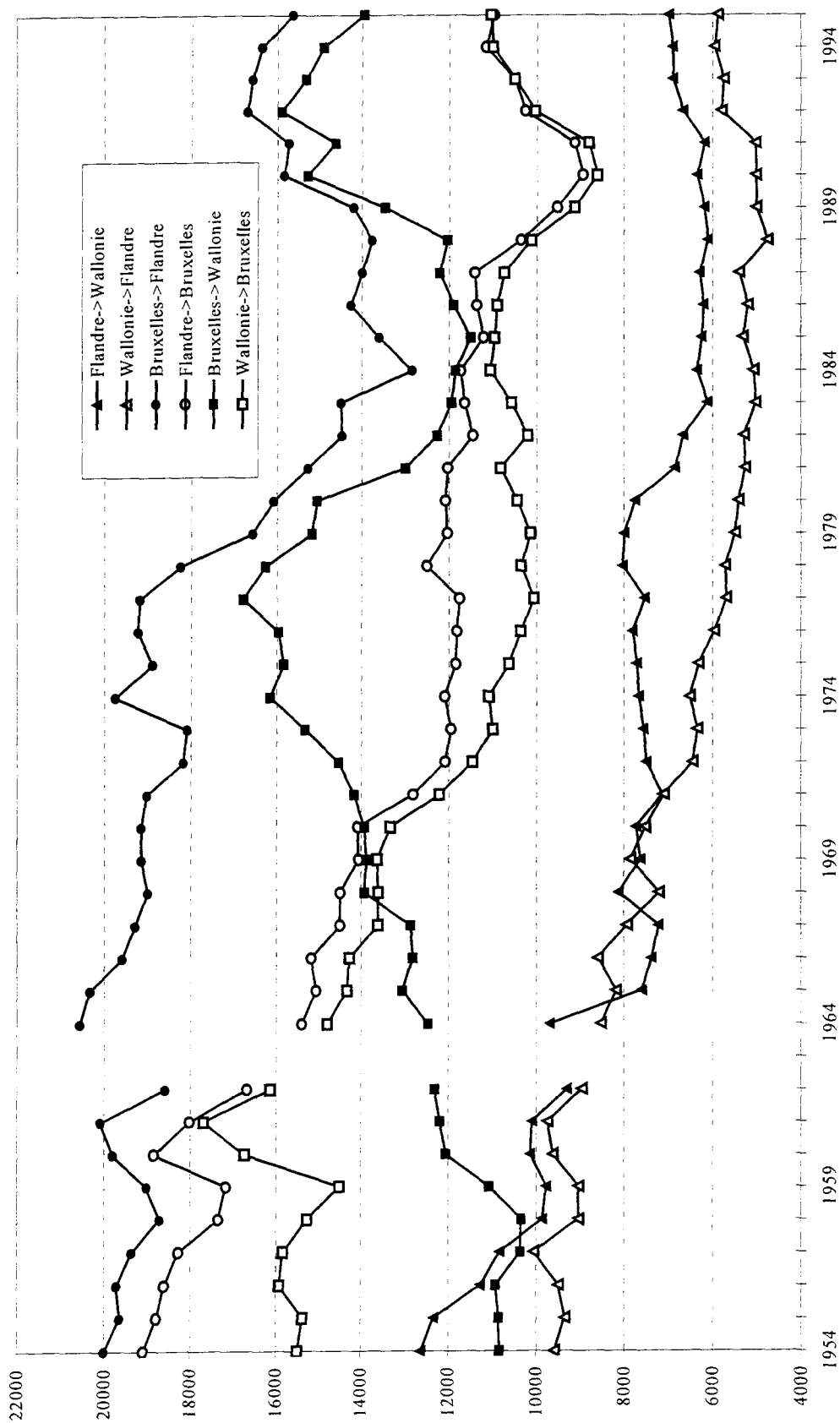
$$M_{ij} = k \cdot P_i \cdot P_j \cdot d_{ij}^{-\beta} (1/\gamma)^{C_{ij}}$$

$C_{ij}$  est une variable binaire égale à 1 si les zones  $i$  et  $j$  appartiennent à la même région linguistique et égale à 0 s'il s'agit de deux régions linguistiques différentes. Le paramètre  $\gamma$  mesure l'effet de barrière. Il correspond au facteur par lequel il convient de diviser l'estimation du nombre de migrations lorsque celles-ci se produisent entre deux régions linguistiques différentes. Ce paramètre a été estimé pour les quarante dernières années, sur base d'une matrice ne comprenant pas les flux impliquant Bruxelles (figure 7).

L'effet de frontière s'est radicalisé depuis le début des années '50, entre la Flandre et la Wallonie. Au-delà de cette tendance générale, l'évolution de l'indice  $\gamma$  est ponctuée de brusques hausses et de paliers, que l'on pourrait interpréter comme autant de «réactions migratoires» brutales face à certains événements politico-linguistiques. Ainsi, l'augmentation importante de l'indice, entre 1964 et 1965, pourrait s'expliquer par l'introduction de la loi de 1963 fixant la frontière linguistique. Celle-ci aurait, dans un premier temps, favorisé un accroissement de la mobilité, que l'on pourrait interpréter comme un mouvement de «fuite» des Flamands et des Wallons vers leur région linguistique respective. Une phase de repli lui aurait ensuite succédé et expliquerait le durcissement de l'effet de frontière à partir de 1965. Au cours des années '70, le paramètre d'effet de barrière stagne, voire amorce une légère diminution.

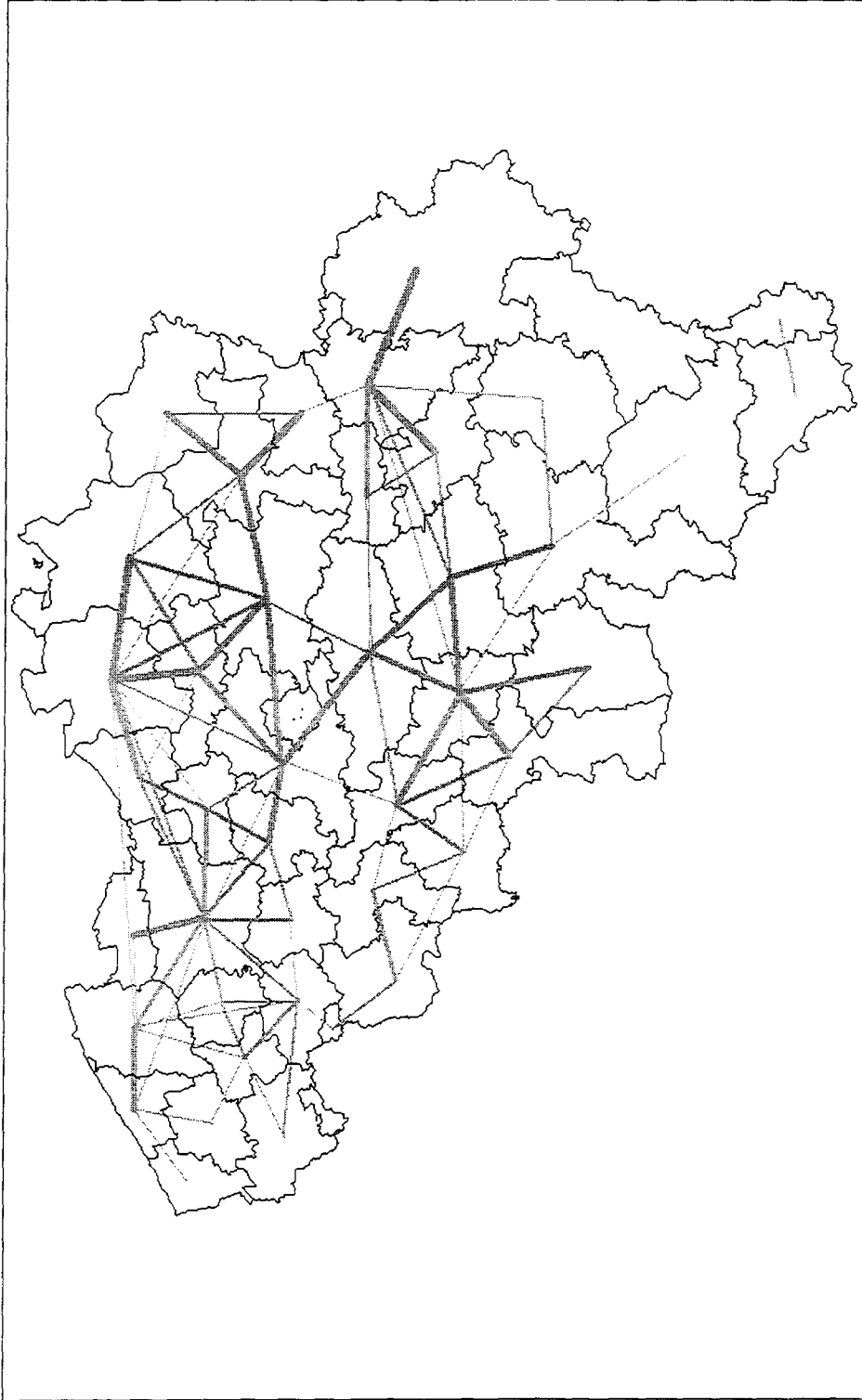


Figure 5. L'évolution des migrations interrégionales en Belgique, de 1954 à 1995 (chiffres absolus)



Source : Point d'appui «Démographie», I.N.S. - R.N.

Figure 6. Les flux de plus de 400 migrations entre les arrondissements, en 1995



Source : Point d'appui « Démographie », I.N.S. - R.N.

Cette plus grande perméabilité de la frontière linguistique doit probablement être mise en relation avec le déménagement de l'Université catholique de Louvain, provoquant une hausse des migrations de l'arrondissement de Louvain vers l'arrondissement de Nivelles (figure 8). A partir de 1980, une deuxième hausse importante de l'effet de barrière se manifeste. Doit-elle être mise en relation avec les violentes crises fouronnaises du début des années '80 ? Enfin, l'augmentation récente de l'effet de frontière entre les deux grandes régions linguistiques pourrait être liée à la phase de mise en œuvre de la fédéralisation.

L'évolution de la mobilité entre la Flandre et la Wallonie n'est toutefois pas linéaire et deux phases doivent être distinguées (figure 5). D'abord une phase de baisse rapide. Entre 1961 et 1983, le volume des migrations de la Wallonie vers la Flandre a chuté de près de 50 % et ce, de façon presque continue. L'immigration flamande vers la Wallonie a fortement décliné (de 43 %) entre 1954 et 1967. Elle s'est ensuite stabilisée pendant une dizaine d'années avant d'amorcer, de 1978 à 1983, un nouveau et bref mouvement de baisse. Depuis 1983, les échanges migratoires entre la Flandre et la Wallonie se maintiennent à un niveau relativement constant, mais nettement inférieur à celui qui prévalait au lendemain de la Seconde Guerre mondiale.

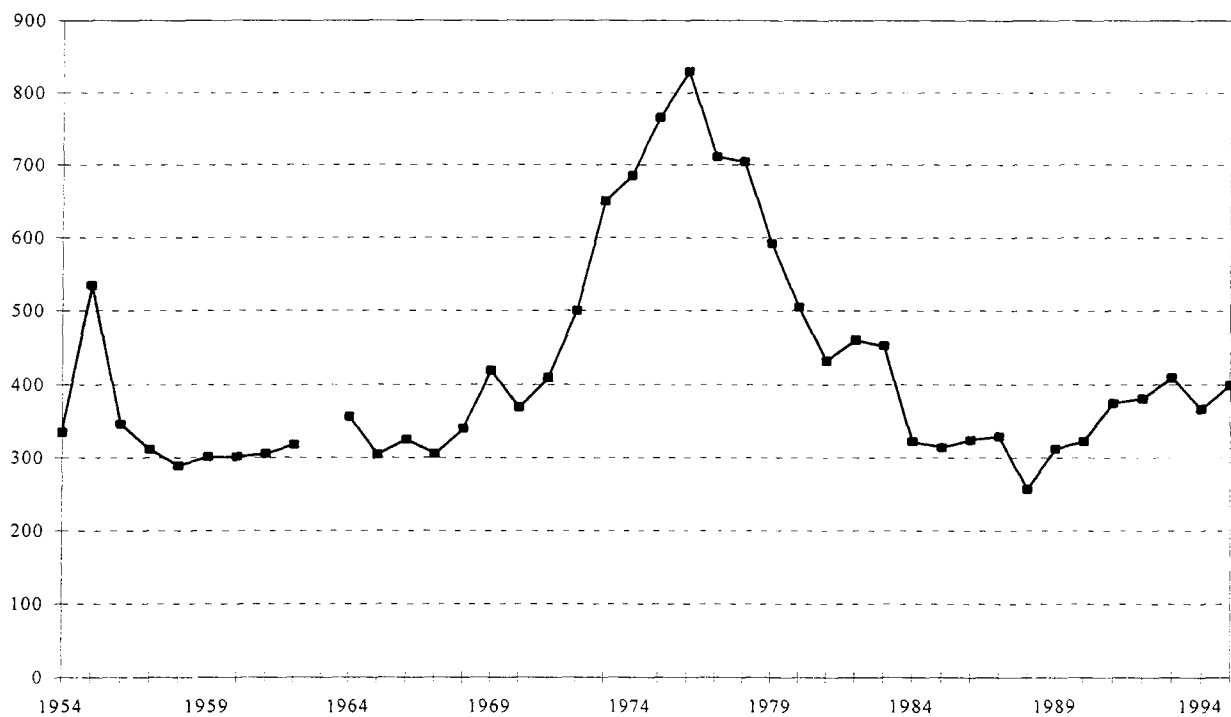
A l'exception des années 1964-1969, le solde migratoire fut toujours à l'avantage de la Wallonie. Entre 1971 et 1979, ce solde migratoire s'est accru, avant de diminuer rapidement. Depuis 1982, sa valeur s'est plus au moins stabilisée et se chiffre par un gain annuel moyen d'environ 1100 personnes (figure 9).

Figure 7. L'évolution de l'effet de la frontière linguistique sur la mobilité



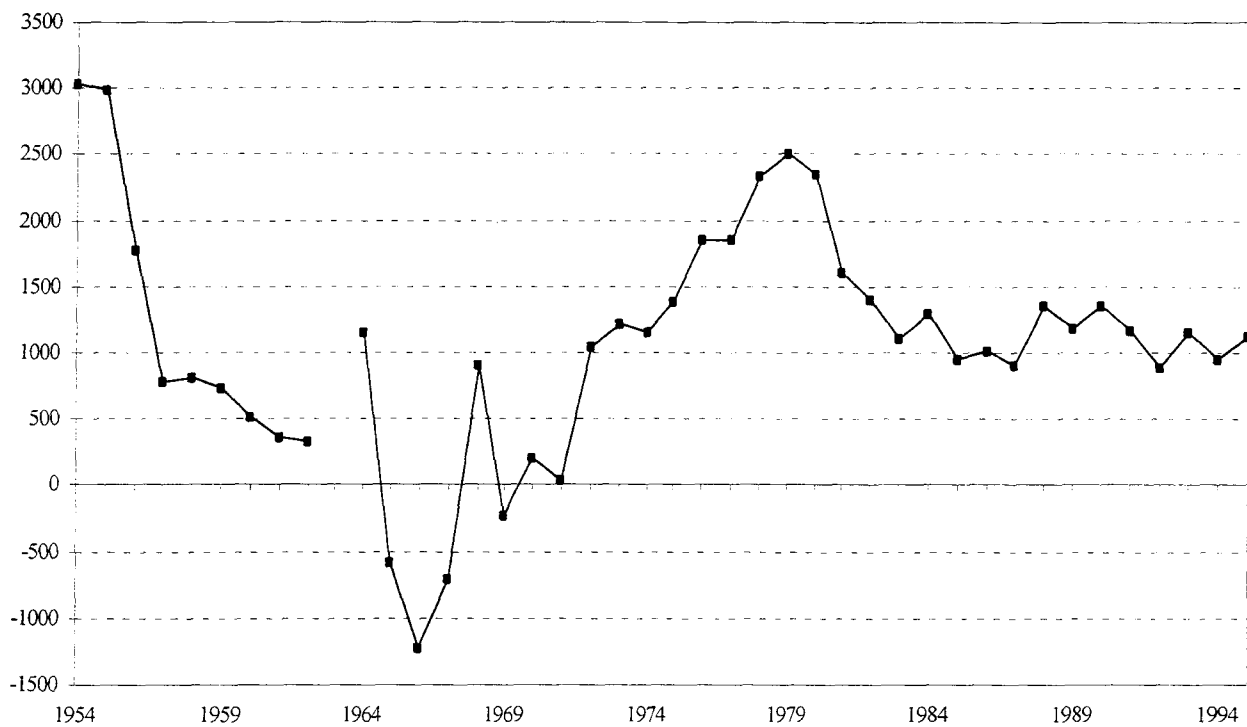
Source : Point d'appui «Démographie», I.N.S. - R.N.

Figure 8. L'évolution du nombre d'émigrations de l'arrondissement de Louvain vers l'arrondissement de Nivelles



Source : Point d'appui « Démographie », I.N.S. – R.N.

Figure 9. L'évolution du solde migratoire entre la Flandre et la Wallonie (les soldes positifs sont favorables à la Wallonie)



Source : Point d'appui « Démographie », I.N.S. – R.N.

Tableau 7. Les migrations interrégionales selon les régions concernées : 1954-1995 (Source : Point d'appui « Démographie », I.N.S. -- R.N.)

année	Chgt. d'arrondissements	Flandre interne	Wallonie interne	Flandre->Wallonie	Wallonie->Flandre	Bruxelles->Flandre	Flandre->Bruxelles	Bruxelles->Wallonie	Wallonie->Bruxelles	Solde Bruxelles	Solde Flandre	Solde Wallonie
1954	203167	59536	55954	12617	9589	20012	19108	10848	15503	3751	-2124	-1627
1955	202589	58549	57660	12329	9348	19659	18797	10869	15378	3647	-2119	-1528
1956	204463	59389	59088	11280	9498	19725	18618	10939	15926	3880	-675	-3205
1957	201809	58471	58556	10842	10059	19383	18287	10372	15839	4371	313	-4684
1958	196107	59577	55951	9858	9040	18725	17335	10351	15270	3529	572	-4101
1959	193337	58341	54413	9768	9036	19031	17156	11085	14507	1547	1143	-2690
1960	204821	62311	55304	10139	9616	19813	18855	12055	16728	3715	435	-4150
1961	208713	62914	57967	10096	9737	20096	18024	12193	17686	3421	1713	-5134
1962	196620	59820	54807	9300	8965	18598	16676	12314	16140	1904	1587	-3491
1963												
1964	194815	60381	53001	9687	8527	20558	15398	12468	14795	-2833	4000	-1167
1965	192383	62129	51717	7600	8181	20329	15063	13035	14329	-3972	5847	-1875
1966	191221	63524	49843	7389	8603	19597	15183	12805	14277	-2942	5628	-2686
1967	187770	63108	49239	7224	7939	19301	14497	12854	13608	-4050	5519	-1469
1968	192092	64455	51276	8123	7217	19005	14491	13923	13602	-4835	3608	1227
1969	193541	66422	50904	7631	7857	19156	14065	13884	13622	-5353	5317	36
1970	194469	67819	50899	7729	7522	19160	14085	13934	13321	-5688	4868	820
1971	187279	65483	49304	7144	7111	19035	12809	14178	12215	-8189	6193	1996
1972	183159	64109	48819	7502	6455	18187	12082	14538	11467	-9176	5058	4118
1973	185916	65934	49691	7560	6348	18098	11948	15332	11005	-10477	4938	5539
1974	191839	68396	50151	7668	6518	19755	12093	16158	11100	-12720	6512	6208
1975	188398	68094	49054	7710	6316	18900	11843	15838	10643	-12252	5663	6589
1976	189445	68624	49677	7807	5957	19233	11818	15960	10369	-13006	5565	7441
1977	189770	69672	49077	7538	5684	19196	11764	16777	10062	-14147	5578	8569
1978	191878	70454	50303	8033	5705	18258	12497	16266	10362	-11665	3433	8232
1979	186101	68448	50267	7993	5480	16560	12035	15172	10146	-9551	2012	7539
1980	187771	70109	50830	7750	5402	16083	12080	15059	10458	-8604	1655	6949
1981	181832	68480	50113	6859	5249	15272	12032	12987	10840	-5387	1630	3757
1982	179593	69272	49951	6673	5274	14471	11468	12274	10210	-5067	1604	3463
1983	175987	67403	48777	6117	5012	14493	11650	11947	10588	-4202	1738	2464
1984	177243	67364	50952	6359	5058	12839	11746	11855	11070	-1878	-208	2086
1985	175763	67423	49468	6248	5302	13603	11226	11516	10977	-2916	1431	1485
1986	179464	70404	49203	6209	5187	14261	11382	11897	10921	-3855	1857	1998
1987	178320	68081	50161	6294	5383	13997	11427	12220	10757	-4033	1659	2374
1988	173566	68052	48364	6105	4744	13768	10369	12039	10125	-5313	2038	3275
1989	176063	69616	48945	6186	4995	14200	9534	13461	9126	-9001	3475	5526
1990	179147	71015	48118	6351	4998	15836	8938	15284	8607	-13575	5545	8030
1991	178704	71284	47944	6184	5011	15734	9122	14622	8803	-12431	5439	6992
1992	195121	77045	52718	6676	5788	16696	10268	16893	10037	-12284	5540	6744
1993	198799	79653	53579	6901	5741	16578	10511	15325	10511	-10881	4907	5974
1994	204244	81070	56866	6909	5952	16359	11173	14905	11010	-9081	4229	4852
1995	202241	81810	55942	6995	5869	15633	10983	13952	11057	-7545	3524	4021



## 2.4.2. L'EVOLUTION DES ECHANGES MIGRATOIRES INTER-REGIONAUX AVEC BRUXELLES

Les mouvements migratoires interrégionaux impliquant la Région bruxelloise sont nettement plus intenses que ceux liant la Flandre et la Wallonie. Observons d'abord les échanges migratoires au départ de Bruxelles (figure 5). Entre 1954 et 1978, on dénombrait annuellement entre 18 000 et 20 000 départs de Bruxelles vers la Flandre. Au cours de la même période, l'émigration de Bruxelles vers la Wallonie fut moins intense, mais en hausse quasi permanente. Un premier point d'inflexion apparaît vers 1977. Les émigrations bruxelloises diminuent sans relâche, jusqu'en 1983-1984. En 7 ans, le nombre de ces départs a chuté de plus de 30 %. Ils se maintiendront à ce faible niveau jusqu'en 1988, avant de croître à nouveau. Depuis 1992, on observe une nouvelle diminution des départs de la capitale vers la Flandre comme vers la Wallonie.

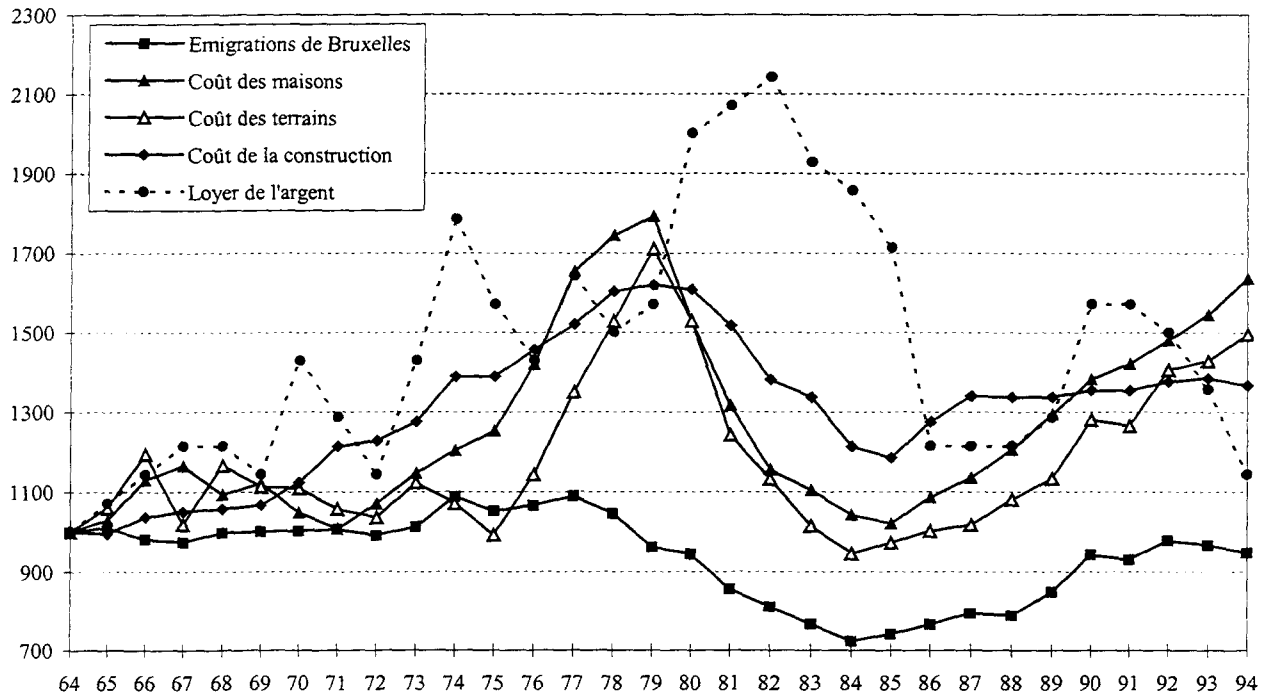
Les variations cycliques de ce mouvement d'émigration bruxellois doivent être associées aux phases récentes du processus d'urbanisation et à l'évolution de la conjoncture économique. Le nombre croissant d'émigrations vers la Wallonie, observées de 1968 à 1978, correspond au mouvement de retour à la campagne, également dénommé «périurbanisation» ou «rurbanisation». Une nouvelle attitude à l'égard de la ville se manifeste. La cadre urbain s'est détérioré et les avantages qu'il procure ne suffisent plus à occulter ses inconvénients (augmentation de la pollution, criminalité en hausse, délabrement de l'habitat...). Inversement, les mouvements écologiques ont renforcé l'attractivité de la campagne. Enfin, l'extension du réseau autoroutier et le développement important du parc automobile a balayé l'obstacle de la distance et a largement contribué à arracher les campagnes à leur isolement d'antan. Ainsi, l'élévation du niveau de vie a également permis d'attirer en milieu rural des citoyens qui n'en restent pas moins liés à la ville par leur travail, leur approvisionnement et leurs loisirs. Cet exode urbain bruxellois a avant tout profité au Brabant Wallon, avant de toucher, vers le milieu des années '70, le Brabant Flamand.

Cet exode urbain se tarit entre 1979 et 1984, au plus fort de la crise économique. Le prix du carburant augmente à nouveau, les perspectives d'emploi se réduisent, les restrictions budgétaires se profilent à l'horizon, le loyer de l'argent augmente et donc le secteur de la construction bat de l'aile. Il n'en faut pas davantage pour freiner brutalement ce mouvement de périurbanisation. Ce dernier semble donc étroitement lié à la situation économique : très schématiquement, lorsque celle-ci est favorable, l'exode urbain s'intensifie alors que dans le cas inverse, les émigrations au départ de la capitale diminuent. Cette relation peut être mise en évidence par l'évolution de 4 indices, étroitement associés au processus de périurbanisation. Il s'agit du coût moyen d'achat d'une maison ou d'un terrain en Belgique, du coût moyen dans le domaine de la construction et du niveau du loyer de l'argent (figure 10). L'augmentation importante des migrations de périurbanisation, observée au début des années '70, se traduit par une hausse du coût de l'immobilier et, plus ou moins parallèlement, de celui de la construction. La flambée du loyer de l'argent, à partir de 1979, se solde par un ralentissement spectaculaire de l'exode urbain qui entraîne à sa suite une diminution du coût de l'immobilier et de la construction. Le mouvement d'émigration bruxellois repart à la hausse dès 1984, au moment où le marché de l'argent se calme et se stabilise. Par le jeu de l'offre et de la demande, les coûts de l'immobilier et de la construction sont à nouveau en hausse. Depuis 1992, le nombre d'émigrations au départ de Bruxelles stagne dans un contexte où le loyer de l'argent diminue (ce qui devrait accélérer le mouvement d'émigration) alors que le coût de l'immobilier augmente (ce qui, à l'inverse, constitue un frein à cette même émigration).

L'évolution des émigrations flamandes et wallonnes vers la capitale présente de grandes analogies. Comme le montre la figure 5, les deux courbes sont, à quelques nuances près, parallèles... ce qui démontrerait que les facteurs déterminant le degré d'attractivité de Bruxelles ont eu les mêmes effets au nord comme au sud de la Belgique. L'immigration bruxelloise diminue constamment entre 1960-1961 et

1977. Alors que l'exode urbain ne cesse de s'accroître, le volume des entrées à Bruxelles s'est réduit de près de 40 % en une quinzaine d'années. On quitte de plus en plus la capitale et on s'y installe de moins en moins, ce qui justifie un solde migratoire de plus en plus négatif (figure 11). Entre 1973 et 1978, au plus fort de cette «hémorragie urbaine», Bruxelles perdait chaque année en moyenne quelques 12.000 personnes.

Figure 10. L'évolution comparée du nombre annuel d'émigrations au départ de Bruxelles vers les deux autres régions du pays et de quelques indicateurs économiques (source ANHYP) (1964= base 1000)

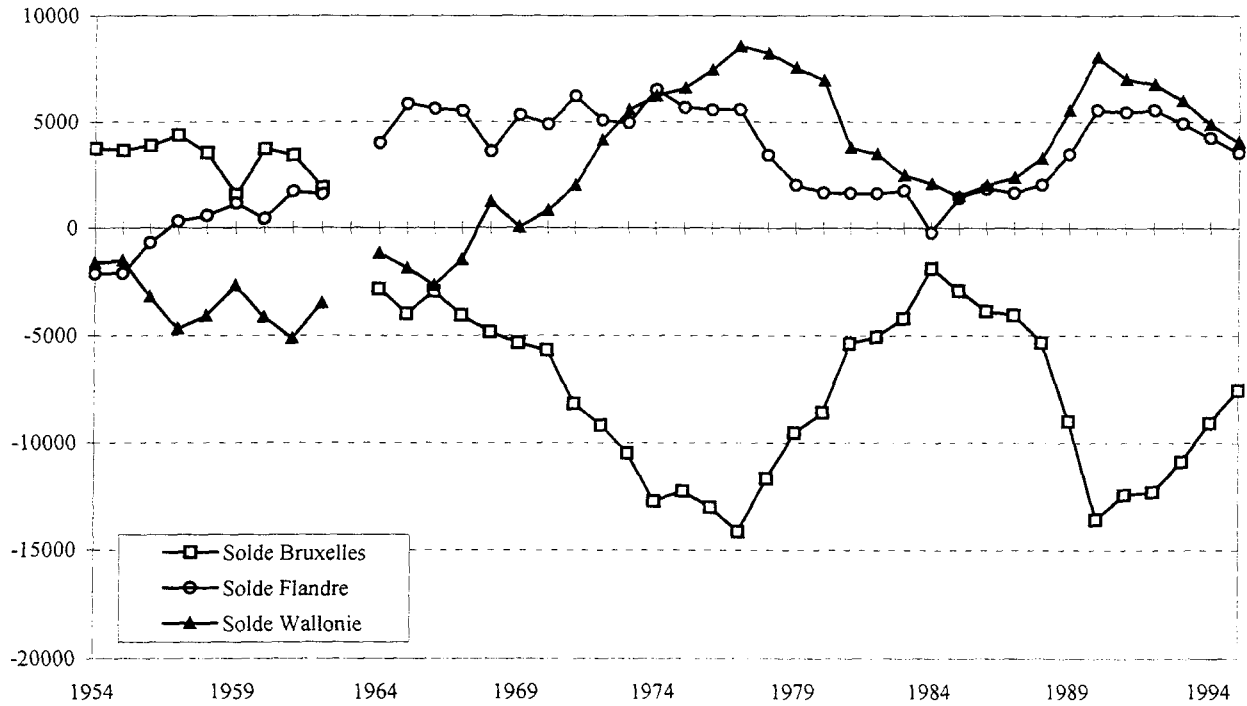


Source : Point d'appui « Démographie », I.N.S. – R.N.

De 1977 à 1987, le nombre d'émigrations flamandes et wallonnes vers Bruxelles se stabilise, ce qui, conjugué avec le ralentissement momentané de l'exode urbain, permet aux soldes migratoires bruxellois d'afficher des valeurs moins négatives. Entre 1987 et 1990, le nombre d'immigrations bruxelloises chute de plus de 20 % alors que le nombre d'émigrations est à nouveau en hausse, justifiant une nouvelle «saignée démographique». Depuis le début de cette décennie, le solde migratoire bruxellois est de moins en moins négatif car, d'une part, le volume des immigrations est en augmentation, et d'autre part, le nombre des émigrations diminue.

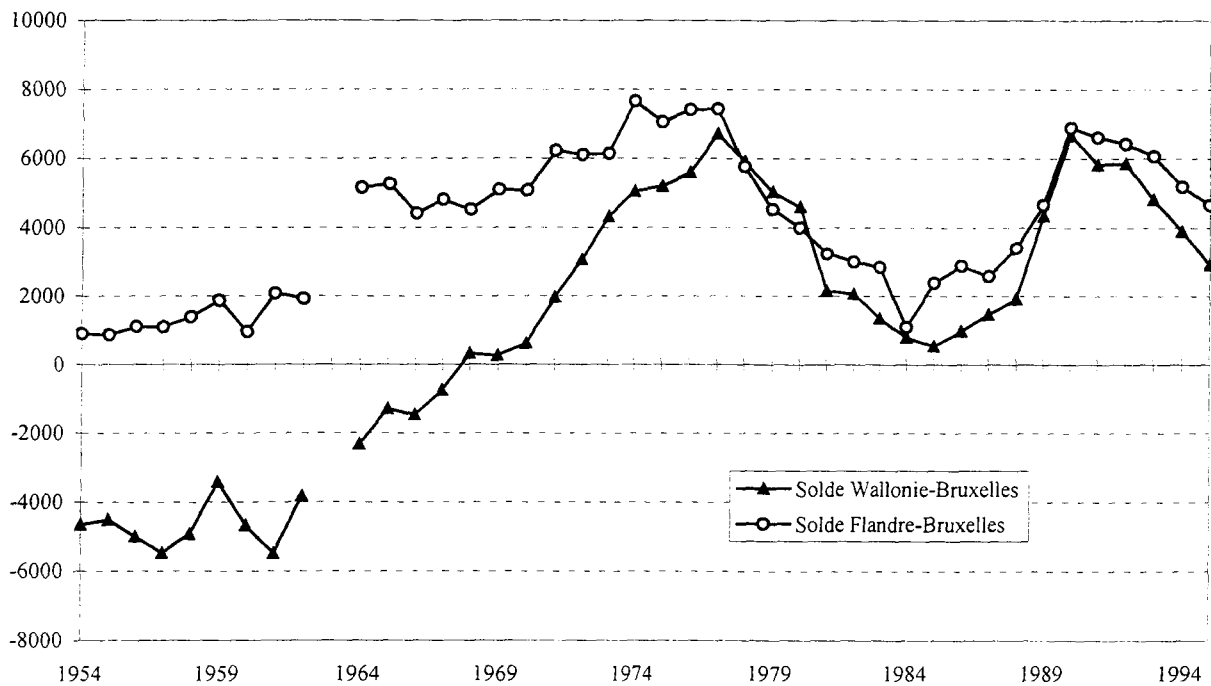
En résumé, après avoir été attractive pendant de nombreuses décennies, Bruxelles s'est révélé être, depuis 1964, une région répulsive, les sorties l'emportant systématiquement sur les entrées. Cet exode urbain a largement alimenté les soldes migratoires positifs de la Flandre et de la Wallonie (figures 11 et 12). Leurs évolutions et leurs fluctuations sont avant tout liées aux phases du processus d'urbanisation de la Capitale plutôt qu'aux mouvements migratoires spécifiques entre les deux régions linguistiques. D'une manière générale, la Wallonie est la grande bénéficiaire des échanges migratoires en Belgique car, elle bénéficie d'un solde positif tant à l'égard de Bruxelles que vis-à-vis de la Flandre. On constatera enfin (figure 12) que jusqu'en 1968, et à l'inverse de la Flandre, la Wallonie affichait un solde migratoire négatif à l'égard de Bruxelles. Depuis, l'évolution des soldes migratoires des deux régions vis-à-vis de Bruxelles est très similaire.

Figure 11. L'évolution des soldes migratoires régionaux



Source : Point d'appui « Démographie », I.N.S. – R.N.

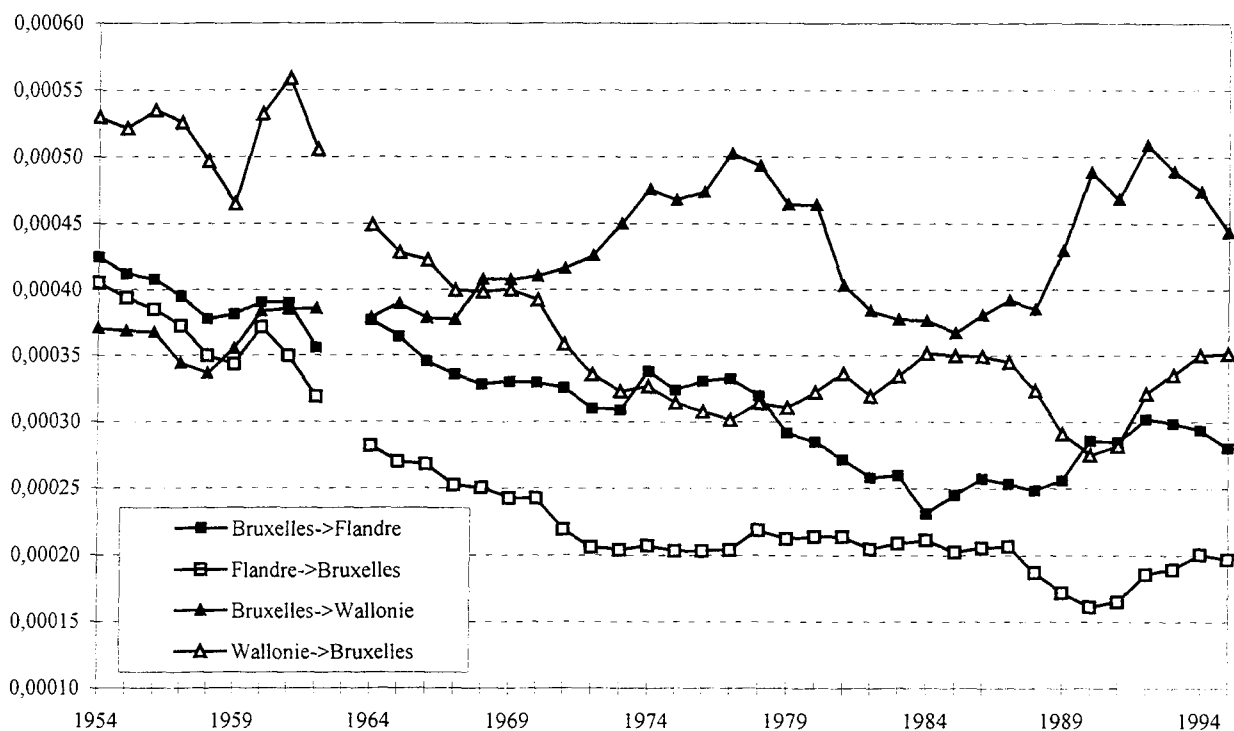
Figure 12. L'évolution du solde migratoire de la Wallonie par rapport à Bruxelles (Wallonie→Bruxelles - Bruxelles→Wallonie) et de la Flandre par rapport à Bruxelles (Flandre→Bruxelles - Bruxelles→Flandre)



Source : Point d'appui « Démographie », I.N.S. – R.N.

Peut-on comparer le niveau des migrations interrégionales ? Les chiffres évoqués jusqu'ici ne tiennent pas compte des populations soumises au risque d'émigrer et ne permettent donc pas de déterminer les propensions à traverser les frontières régionales. La figure 13 présente les taux d'émigration relatifs aux quatre courants impliquant Bruxelles<sup>10</sup>. L'évolution de ces taux d'émigration, au cours des quarante dernières années, suivent les grandes tendances décrites précédemment. Si globalement, la propension des Flamands et des Wallons à migrer vers Bruxelles est plus faible aujourd'hui qu'il y a 40 ans, on constate que les taux d'émigration de la Wallonie vers la capitale ont toujours été plus élevés que leurs homologues flamands. De même, depuis la seconde moitié des années '60, on constate une plus forte inclination des Bruxellois à migrer vers la Wallonie que vers la Flandre. En d'autres termes, les propensions de migrer entre Bruxelles et la Wallonie sont aujourd'hui plus élevées qu'entre Bruxelles et la Flandre.

Figure 13. L'évolution des taux d'émigration régionaux (\*100 000)



Source : Point d'appui « Démographie », I.N.S. – R.N.

<sup>10</sup> Il s'agit de «taux doubles» du type  $M_{ij}/P_i P_j$  où  $M_{ij}$  représente les émigrations de la région  $i$  vers la région  $j$  alors que  $P_i$  et  $P_j$  sont respectivement la population totale de la région  $i$  et celle de la région  $j$ .

### **3. L'ANALYSE DES CARACTERISTIQUES DEMOGRAPHIQUES ET SOCIO-ECONOMIQUES DES MIGRANTS IDENTIFIES A PARTIR DU REGISTRE NATIONAL, POUR LA PERIODE QUINQUENNALE 1986-1991**

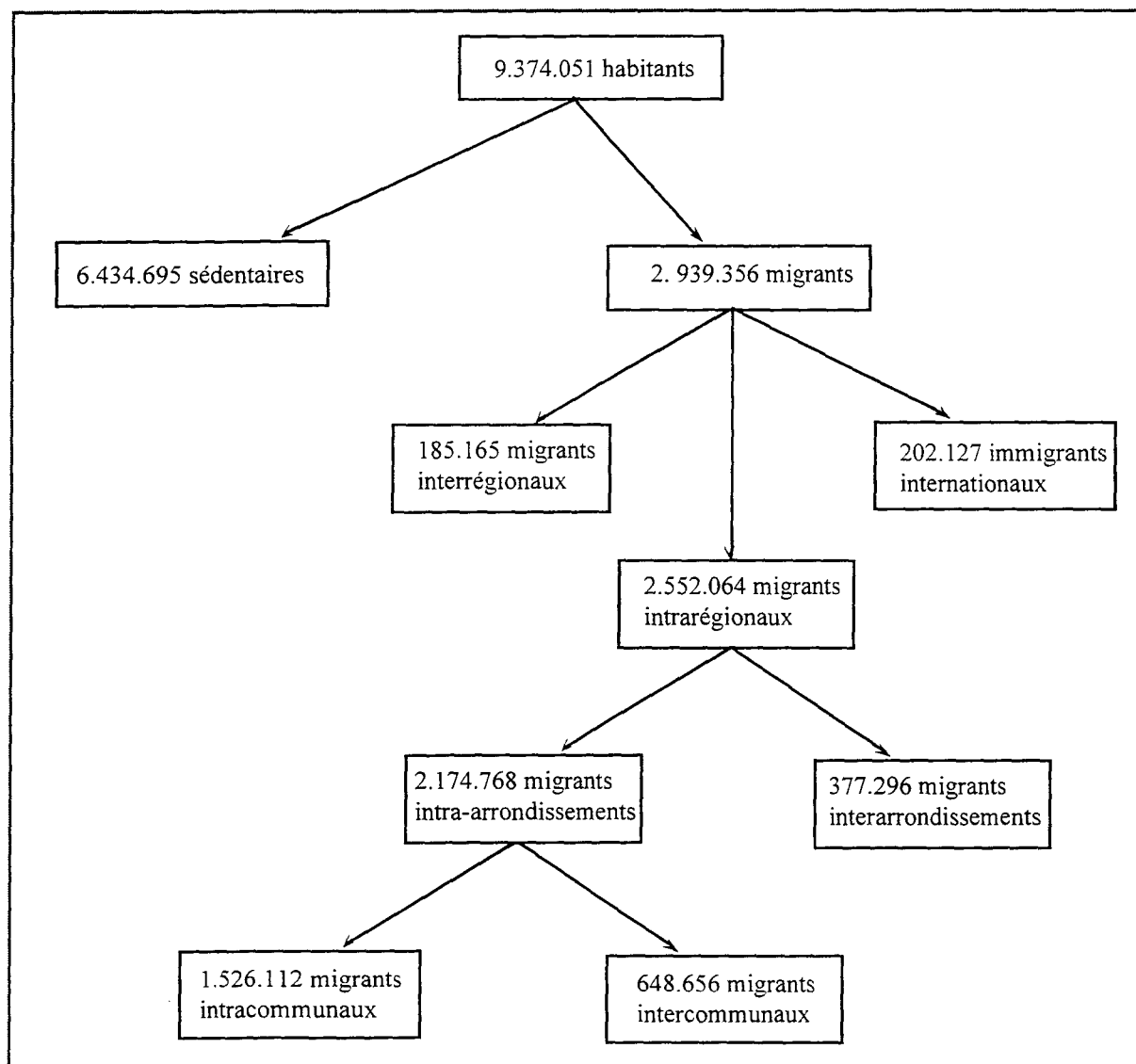
Pour chaque personne recensée au 1<sup>er</sup> mars 1991, nous avons déterminé, grâce au Registre National, son lieu de résidence cinq ans auparavant, soit le 1<sup>er</sup> mars 1986. En dénombrant, au cours de cette période de cinq ans, tous les changements d'adresse, nous avons distingué les sédentaires, qui n'ont pas changé de logement, des migrants, qui ont changé au moins une fois de logement. Ensuite, nous avons caractérisé les migrants en comparant de façon résultante leur lieu de résidence au recensement du 1<sup>er</sup> mars 1991 avec celui occupé cinq ans plus tôt, au 1<sup>er</sup> mars 1986. Si ceux-ci sont situés dans la même commune, il s'agit de «migrants intracommunaux», ce qui inclut les migrants de retour, alors que dans le cas inverse, on parle de «migrants intercommunaux». Pour ces derniers, les deux communes concernées peuvent se situer dans le même arrondissement administratif. On les dénomme alors des «migrants intra-arrondissements» par opposition aux «migrants interarrondissements». A l'échelle des régions, les migrants interarrondissements seront répartis en «migrants intrarégionaux» ou en «migrants interrégionaux». Enfin, on distinguera également des migrants internationaux qui seront définis comme ceux dont le lieu de résidence en 1986 se situait hors des frontières de la Belgique. En résumé, toute personne recensée en 1991 et âgée de plus de cinq ans, peut, en regard de son comportement migratoire et de son lieu de résidence en 1986, être classée dans une et une seule des six catégories suivantes :

- les sédentaires ;
- les migrants intracommunaux (y compris les migrants de retour) ;
- les migrants intercommunaux et intra-arrondissements ;
- les migrants interarrondissements et intrarégionaux ;
- les migrants interrégionaux ;
- les immigrants internationaux.

La répartition des habitants de la Belgique au 1<sup>er</sup> mars 1991, selon leur statut de sédentaire ou de migrant montre que les migrants sont d'autant plus nombreux que le découpage spatial auquel ils se réfèrent est petit (figure 14). Hormis cette tendance, déjà observée préalablement, les chiffres présentés ici diffèrent sensiblement de ceux présentés à la figure 1. Rappelons que ces derniers concernaient des événements et couvraient une seule année d'observation, alors que les données de la figure 14 correspondent à des individus et se rapportent à cinq années d'observation. En les ramenant, par une simple règle de trois, à une même durée d'observation, on constaterait qu'à tous les niveaux du découpage spatial, le nombre de migrants est toujours inférieur à celui des migrations. Rappelons simplement qu'un migrant peut effectuer plusieurs migrations, que parmi les migrants, on ne retient que les individus survivants au 1<sup>er</sup> mars 1991, et qu'enfin, les personnes nées pendant la période d'observation ne figurent pas parmi les migrants, même s'ils ont réalisé une migration.

Les migrants et les sédentaires, ainsi définis, pourront être caractérisés selon le sexe, l'âge, l'état matrimonial, la nationalité, le niveau d'éducation, le statut d'activité et la profession.

Figure 14. La répartition de la population de la Belgique, âgée de plus de cinq ans, en sédentaires ou selon les différents types de migrants, pour la période 1986-1991



Source : Point d'appui « Démographie », I.N.S. – R.N.

### 3.1. MIGRANTS ET SEDENTAIRES SELON LA REGION DE RESIDENCE ET LE SEXE

#### 3.1.1. PRES DU TIERS DE LA POPULATION DE LA BELGIQUE A DEMENAGE ENTRE 1986 ET 1991

Sur base des 9.374.031 personnes de plus de cinq ans recensées en 1991, on dénombre 69 % de sédentaires et 31 % de migrants. A quelques dixièmes de pour-cent près, on observe les mêmes proportions chez les femmes comme et chez les hommes (tableau 8). Et au niveau des régions ? C'est à Bruxelles que l'on dénombre le plus de migrants alors que c'est la population flamande qui apparaît comme la plus sédentaire, la Wallonie occupant une position intermédiaire, mais plus proche des chiffres flamands que de ceux de la Capitale. En Flandre comme en Wallonie, les différences entre les deux sexes

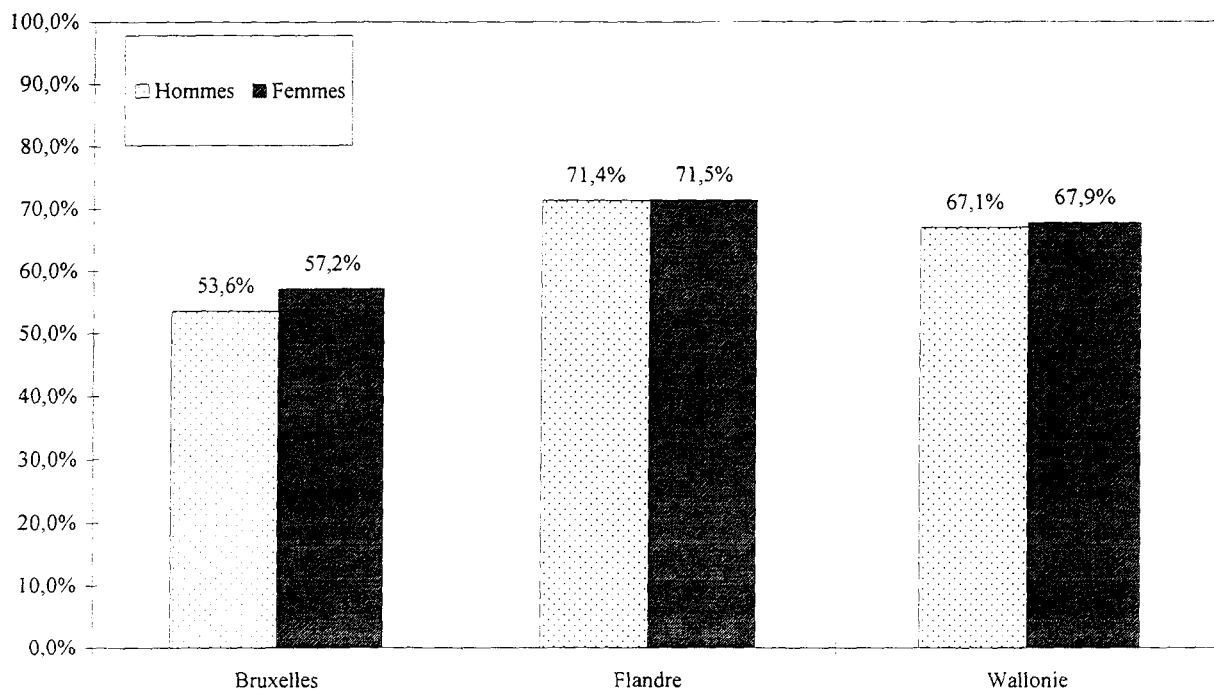
sont insignifiantes, alors qu'à Bruxelles, les femmes sont en moyenne un peu plus nombreuses parmi les sédentaires que les hommes (figure 15).

Tableau 8. La répartition des sédentaires et des migrants selon le sexe et la région

Région de résidence en 1991	Type de Population	Hommes		Femmes		Total	
		Nbr. abs.	%	Nbr. abs.	%	Nbr. abs.	%
Bruxelles	Sédentaires	224 764	53,6	271 912	57,2	496 676	55,5
	Migrants	194 278	46,4	203 533	42,8	397 811	44,5
	Total	419 042	100,0	475 445	100,0	894 487	100,0
Flandre	Sédentaires	1 910 116	71,4	1 970 387	71,5	3 880 503	71,4
	Migrants	765 832	28,6	785 061	28,5	1 550 893	28,6
	Total	2 675 948	100,0	2 755 488	100,0	5 431 396	100,0
Wallonie	Sédentaires	986 853	67,1	1 070 663	67,9	2 057 516	67,5
	Migrants	484 034	32,9	506 618	32,1	990 652	32,5
	Total	1 470 887	100,0	1 577 281	100,0	3 048 168	100,0
Belgique	Sédentaires	3 121 733	68,4	3 312 962	68,9	6 434 695	68,6
	Migrants	1 444 144	31,6	1 495 212	31,1	2 939 356	31,4
	Total	4 565 877	100,0	4 808 174	100,0	9 374 051	100,0

Source : Point d'appui « Démographie », I.N.S. – R.N.

Figure 15. Les proportions de sédentaires selon le sexe et la région



Source : Point d'appui « Démographie », I.N.S. – R.N.

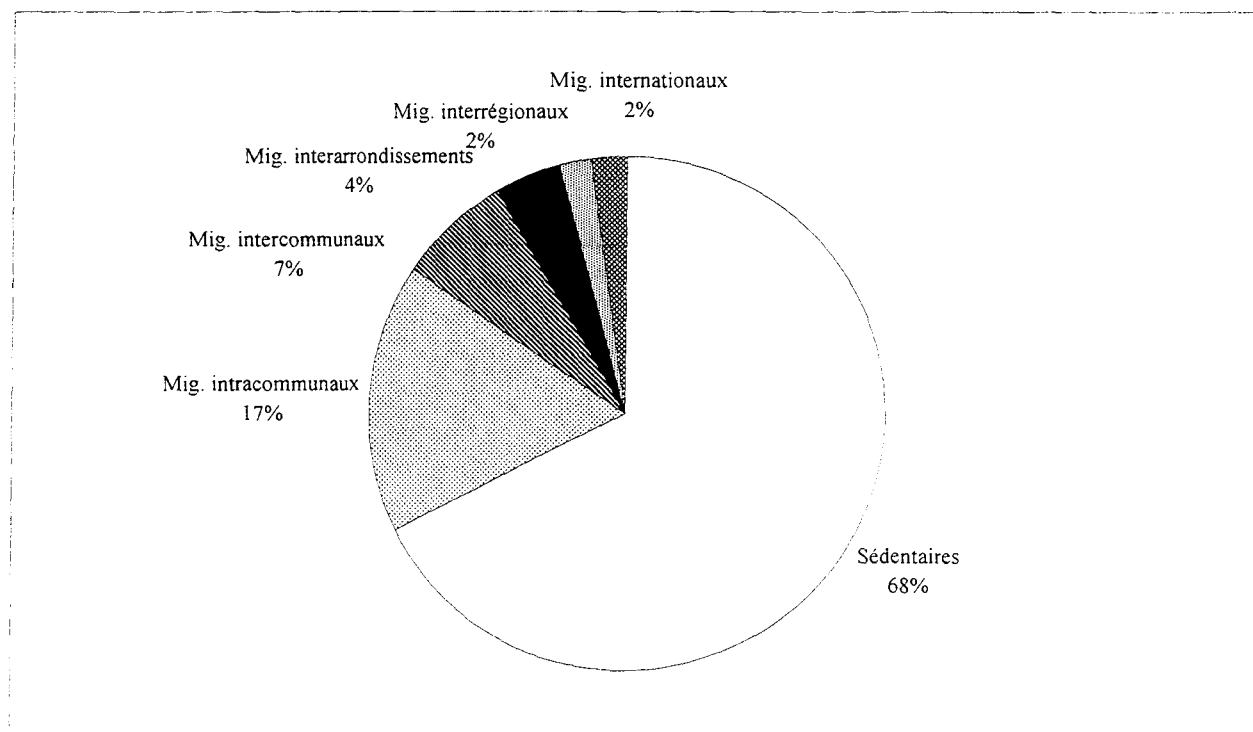


Dans le cas de Bruxelles, ces quelques données élémentaires mettent en évidence la surmobilité urbaine caractéristique à laquelle s'associe une légère sous-mobilité féminine. On perçoit également la plus forte mobilité de la population de la Wallonie par rapport à la Flandre et ce, indépendamment du découpage administratif du territoire en arrondissements et en communes, plus serré au nord qu'au sud du pays. Seule une enquête socio-économique plus approfondie devrait permettre de déceler les facteurs à l'origine de ce niveau de mobilité différentiel entre la Flandre et la Wallonie. L'analyse de variables telles que les proportions de propriétaires, de navetteurs ou encore de chômeurs et de demandeurs d'emploi pourrait ébaucher quelques schémas explicatifs qui dépasseraient l'objectif de cette monographie.

### 3.1.2. LES DIFFERENTES CATEGORIES DE MIGRANTS

Comment se répartissent les migrants au sein des différentes catégories définies précédemment ? Pour l'ensemble de la Belgique, la majorité de ceux-ci (52 %) sont des migrants intracommunaux alors que 22 % ont changé de commune à l'intérieur du même arrondissement. Ceci confirme que les changements de résidence s'opèrent avant tout sur de petites distances et que par conséquent, pour la plupart des migrants, le déménagement n'occasionne pas un changement radical de cadre ou de milieu de vie. Il s'agit généralement d'un ajustement de la taille ou du type de logement à un certain nombre d'événements et de situations survenant dans le cadre de la vie familiale. Les migrations sur de plus longues distances, impliquant par exemple un changement d'arrondissement ou de région, sont plus souvent liées à des motifs d'ordre professionnel. Les migrants interarrondissements et interrégionaux sont plus rares ; ils ne représentent respectivement que 12,8 % et 6,3 % de l'ensemble des migrants recensés en 1991. Enfin, parmi ces derniers, on dénombre, en outre, près de 7 % d'immigrants internationaux (figure 16).

Figure 16. La répartition de la population de la Belgique en sédentaires et en migrants de différents types



Source : Point d'appui « Démographie », I.N.S. – R.N.

La variabilité du découpage communal, du regroupement en arrondissement et de la répartition spatiale du peuplement rend caduque toute comparaison des différentes catégories de migrants entre les trois régions. Seule une comparaison de la part relative des immigrants internationaux est possible ; ils sont 17 % à Bruxelles pour seulement 5 % en Flandre et 6 % en Wallonie. Pour le reste, les distributions de migrants selon les différentes catégories doivent être lues et analysées individuellement, région par région (tableau 9). Dans les trois régions, les migrants intracommunaux constituent le groupe le plus nombreux. Les migrants intercommunaux sont également bien représentés à Bruxelles, mais les 19 communes bruxelloises constituant une entité urbaine d'un seul tenant, le passage d'une commune à l'autre n'occasionne pas forcément un changement d'environnement plus radical que le transfert de logement au sein de la même commune. Enfin, d'une manière générale, plus le découpage administratif est vaste, plus les proportions de migrants diminuent, ce qui confirme, pour les trois régions, l'impact négatif de la distance sur la mobilité.

Le tableau 9 permet d'identifier les courants de migrants interrégionaux. Plus de 90.000 migrants ont quitté Bruxelles à destination des deux autres régions alors que la Capitale a accueilli un peu moins de 60.000 immigrants en provenance de Flandre et de Wallonie, soit au total un solde négatif de 30.000 personnes pour Bruxelles. Même si la Flandre envoie plus de migrants en Wallonie qu'elle n'en reçoit, son solde interrégional global est positif (+ 12.257 personnes) grâce à l'apport des Bruxellois. Enfin, la Wallonie gagne sur les deux tableaux, son solde étant positif tant vis-à-vis de Bruxelles que de la Flandre et se traduit par un gain total de près de 19.000 personnes. Ces tendances se conforment à celles dégagées précédemment, lors de l'analyse des courants de migrations entre les trois régions du pays (cfr. 2.1.4.).

## **3.2. L'AGE DES SEDENTAIRES ET DES MIGRANTS**

### **3.2.1. LES PROPORTIONS DE SEDENTAIRES ET DE MIGRANTS SELON L'AGE ET LE SEXE**

Avant d'entamer cette analyse, un avertissement méthodologique s'impose. L'âge pris en compte ici est celui atteint par les sédentaires ou les migrants au moment du recensement du 1<sup>er</sup> mars 1991. Or, nous prenons en considération la mobilité pendant les cinq années précédant ce recensement. En d'autres termes, pour connaître l'âge moyen à la migration, il convient de soustraire systématiquement 2,5 années aux informations présentées par les tableaux et figures ci-joints<sup>11</sup>.

La figure 17 présente la répartition proportionnelle pour chaque âge des effectifs de migrants selon le sexe. A chaque âge, on dénombre généralement davantage de sédentaires que de migrants, à l'exception des personnes âgées de 23 à 32 ans en 1991. Après avoir atteint un sommet vers 26-27 ans — à ces âges, 71 % de la population de la Belgique recensée en 1991 ont effectué au moins une migration au cours des 5 années précédant le recensement et sont donc classés comme migrants —, les proportions de migrants diminuent rapidement avec l'âge. C'est entre 65 et 75 ans que l'on comptabilise le moins de migrants au sein de la population. Au-delà de 80 ans, la part relative des migrants augmente à nouveau à chaque âge pour représenter le tiers de la population âgée de plus de 90 ans. La contribution féminine est ici essentielle : les femmes représentent 78 % des migrants âgés de plus de 80 ans.

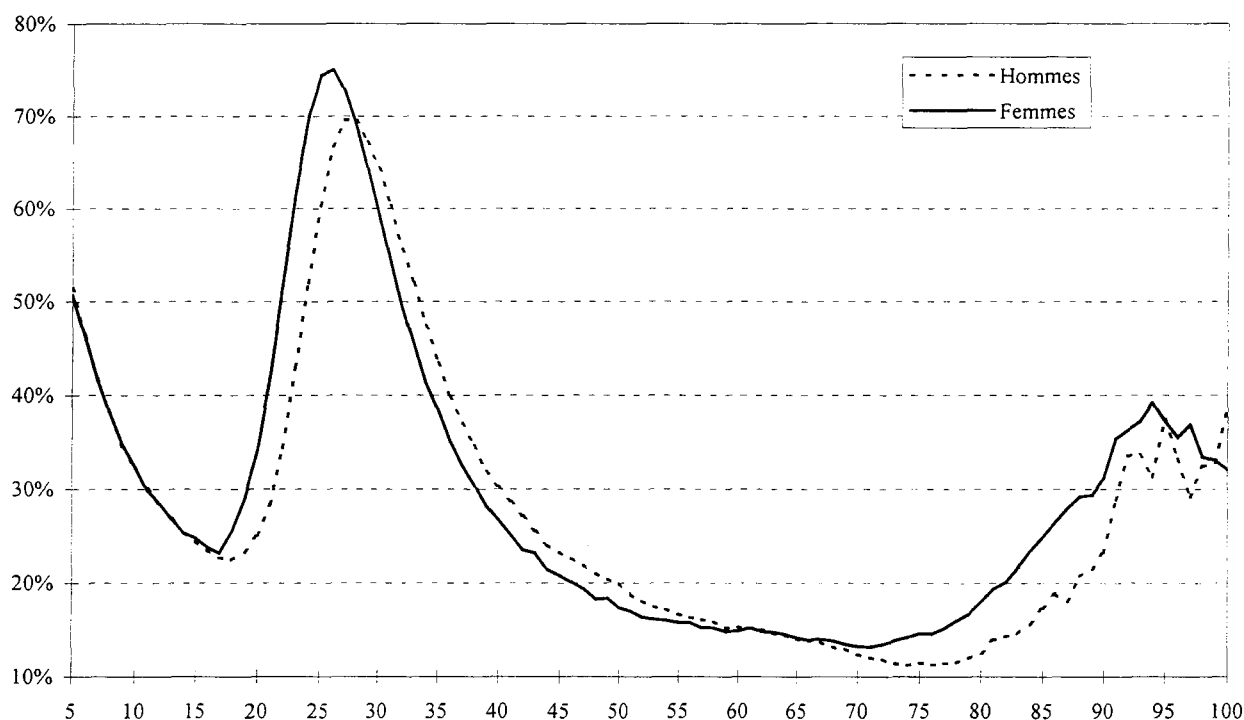
<sup>11</sup> Ainsi, un maximum de mobilité, entre 1986 et 1991, est enregistré pour les personnes âgées de 26 à 27 ans au recensement de 1991, ce qui correspond en réalité à une mobilité maximale au 24<sup>e</sup> anniversaire.

Tableau 9. La répartition de la population, en sédentaires ou migrants, selon la région et le sexe

Région	Type de population	Hommes	Femmes	Total	%	% selon le type de migrant
Bruxelles	Sédentaires	224764	271912	496676	55,5%	-
	Migrants					
	Intracommunaux	68909	74246	143155	16,0%	36,0%
	Intercommunal	61125	65248	126373	14,1%	31,8%
	Interarrondissement	-	-	-	-	-
	Interrégional	28650	30916	59566	6,7%	15,0%
	<i>Flandre -&gt; Bruxelles</i>	14592	15661	30253	3,4%	7,6%
	<i>Wallonie -&gt; Bruxelles</i>	14058	15255	29313	3,3%	7,4%
	International	35594	33123	68717	7,7%	17,3%
	<b>Total</b>	<b>194278</b>	<b>203533</b>	<b>397811</b>	<b>44,5%</b>	<b>100,0%</b>
<b>Total</b>	<b>419042</b>	<b>475445</b>	<b>894487</b>	<b>100,0%</b>	-	
Flandre	Sédentaires	1910116	1970387	3880503	71,4%	-
	Migrants					
	Intracommunaux	426745	441940	868685	16,0%	56,0%
	Intercommunal	155385	159151	314536	5,8%	20,3%
	Interarrondissement	113282	116669	229951	4,2%	14,8%
	Interrégional	30510	32002	62512	1,2%	4,0%
	<i>Bruxelles -&gt; Flandre</i>	23020	24301	47321	0,9%	3,1%
	<i>Wallonie -&gt; Flandre</i>	7490	7701	15191	0,3%	1,0%
	International	39910	35299	75209	1,4%	4,8%
	<b>Total</b>	<b>765832</b>	<b>785061</b>	<b>1550893</b>	<b>28,6%</b>	<b>100,0%</b>
<b>Total</b>	<b>2675948</b>	<b>2755448</b>	<b>5431396</b>	<b>100,0%</b>	-	
Wallonie	Sédentaires	986853	1070663	2057516	67,5%	-
	Migrants					
	Intracommunaux	250748	263524	514272	16,9%	51,9%
	Intercommunal	101471	106276	207747	6,8%	21,0%
	Interarrondissement	72070	75275	147345	4,8%	14,9%
	Interrégional	30537	32550	63087	2,1%	6,4%
	<i>Bruxelles -&gt; Wallonie</i>	20822	22263	43085	1,4%	4,3%
	<i>Flandre -&gt; Wallonie</i>	9715	10287	20002	0,7%	2,0%
	International	29208	28993	58201	1,9%	5,9%
	<b>Total</b>	<b>484034</b>	<b>506618</b>	<b>990652</b>	<b>32,5%</b>	<b>100,0%</b>
<b>Total</b>	<b>1470887</b>	<b>1577281</b>	<b>3048168</b>	<b>100,0%</b>	-	
Belgique	Sédentaires	3121733	3312962	6434695	68,6%	-
	Migrants					
	Intracommunaux	746402	779710	1526112	16,3%	51,9%
	Intercommunal	317981	330675	648656	6,9%	22,1%
	Interarrondissement	185352	191944	377296	4,0%	12,8%
	Interrégional	89697	95468	185165	2,0%	6,3%
	International	104712	97415	202127	2,2%	6,9%
	<b>Total</b>	<b>1444144</b>	<b>1495212</b>	<b>2939356</b>	<b>31,4%</b>	<b>100,0%</b>
<b>Total</b>	<b>4565877</b>	<b>4808174</b>	<b>9374051</b>	<b>100,0%</b>	-	

Source : Point d'appui « Démographie », I.N.S. – R.N.

Figure 17. Les proportions de migrants par année d'âge et selon le sexe



Source : Point d'appui « Démographie », I.N.S. – R.N.

Le profil par âge et par sexe des migrants se conforme au calendrier classique de la migration selon ces deux variables. Les variations du comportement migratoire selon l'âge et le sexe sont étroitement liées au cycle de vie des individus. Celui-ci est défini comme la succession d'événements de type familial ou professionnel qui ponctuent ou compartimentent la vie de chaque individu.

Les courbes des proportions de migrants selon le sexe présentent un premier décalage entre 16 et 26 ans, avec une surmorbilité très nette des femmes. Cette légère antériorité des migrations féminines — le mode de la distribution étant de 26 ans chez les femmes et de 27 ans chez les hommes — est liée à une précocité de l'émancipation, de l'accès au premier emploi et du mariage. Au-delà de ces âges modaux, la part relative des femmes devient inférieure à celle des hommes, et ce jusqu'à 55 ans. Aux âges plus élevés, les proportions de migrants sont plus élevées chez les femmes car, compte tenu de la surmortalité masculine, ce sont elles qui sont les plus concernées par les réajustements de leur cadre de vie, en fin d'existence (hébergement chez les enfants ou en maison de repos).

Les principales phases du calendrier de la migration selon l'âge sont les suivantes :

- La mobilité croît rapidement à partir de 17-18 ans pour atteindre un maximum d'intensité vers 25-26 ans. Ce niveau élevé de mobilité coïncide avec les âges de la vie correspondant à l'émancipation, au mariage, à la fin de la scolarité et à la recherche du premier emploi.
- De 25 à 60 ans, le niveau de mobilité diminue de manière exponentielle. Ce fléchissement rapide de la mobilité est lié à l'acquisition progressive d'une certaine stabilité familiale et professionnelle. Le comportement de mobilité des enfants se calque sur celui de leurs parents, la rapide décroissance des taux de mobilité observée entre 0 et 18 ans étant induite par celle observée au-delà de 25 ans.

- Vers 60 ans pour les femmes et aux alentours de 65 ans pour les hommes, on observe un très léger relèvement des taux de mobilité correspondant aux migrations de retraite. Ce phénomène est toutefois moins prononcé qu'aux Etats-Unis ou en France.
- Après 75 ans, la mobilité amorce une nouvelle phase ascensionnelle, nettement plus marquée chez les femmes. C'est l'âge du veuvage, de la dépendance physique et de la migration vers une maison de repos ou vers le domicile de l'un des enfants.

### 3.2.2. UN INDICE COMPARATIF DU NIVEAU DE LA MOBILITE

La comparaison du niveau de la mobilité entre les hommes et les femmes doit tenir compte des caractéristiques spécifiques de leur pyramide des âges respective. Il convient donc de recourir à une méthode de standardisation indirecte afin de prendre en considération ces différences. Cette méthode est simple. Pour chacun des deux sexes, nous disposons de la structure par âge de la population. Il s'agit alors de multiplier les effectifs de chaque âge par une série type de proportions de migrants selon l'âge, toujours la même. Ce standard sera ici la série des proportions de migrants par âge de la Belgique, sexes confondus, au 1<sup>er</sup> mars 1991. Pour chaque âge, nous obtiendrons un nombre de migrants fictifs ou attendus que l'on comparera aux nombres de migrants réellement observés. On calculera ensuite un indice comparatif rapportant, pour chaque sexe, le nombre total de migrants attendus (estimé par standardisation) sur le nombre total de migrants observés (tableau 10).

Tableau 10. La méthode de standardisation indirecte

Groupe d'âges	Population totale		Migrants observés		% de migrants Standard X	Migrants attendus	
	Hommes A	Femmes B	Hommes	Femmes		Hommes A*X	Femmes B*X
05-09	304591	289668	128820	122096	0,422	128608	122308
10-14	313093	299289	89622	85674	0,286	89624	85672
15-19	329618	314926	76722	79919	0,243	80106	76535
20-24	369974	356155	136131	186732	0,445	164504	158359
25-29	409168	393640	273017	279913	0,689	281812	271118
30-34	401201	387218	224740	194133	0,531	213151	205722
35-39	375531	362739	140704	119965	0,353	132593	128076
40-44	363325	350764	98432	84162	0,256	92903	89691
45-49	283951	279071	62296	54271	0,207	58789	57778
50-54	273769	278291	49929	46059	0,174	47601	48387
55-59	279794	292781	44754	44908	0,157	43814	45848
60-64	267137	295111	39894	43753	0,149	39743	43904
65-69	237053	284536	32087	39478	0,137	32525	39040
70-74	137023	186103	16303	25084	0,128	17550	23837
75-79	115703	189243	13297	29061	0,139	16072	26286
80-84	68095	143067	9521	28995	0,182	12421	26095
85-89	28194	76115	5317	20712	0,250	7035	18994
90-94	7464	24653	2146	8583	0,334	2493	8236
95-99	1085	4365	370	1573	0,357	387	1556
≥100	108	439	42	141	0,335	36	147
Total	4565877	4808174	1444144	1495212	0,314	1461766	1477590

Source : Point d'appui « Démographie », I.N.S. – R.N.

Comment interpréter ces chiffres ? Qui, des hommes ou des femmes, a le niveau de mobilité le plus élevé, indépendamment des différences de structure par âge ? La valeur de l'indice comparatif est de 1,01 pour les femmes et de 0,99 pour les hommes, ce qui démontrerait que ces derniers sont un rien plus sédentaires que les femmes. La même conclusion se dégage pour la Flandre et la Wallonie alors qu'à Bruxelles ; l'indice comparatif de mobilité est un peu plus élevé du côté masculin que féminin. Quoi qu'il en soit, les niveaux de mobilité ne présentent guère de différences réellement sensibles entre les deux sexes (tableau 11).

L'intensité de la mobilité varie sensiblement entre les trois régions. Ainsi, le niveau de mobilité à Bruxelles est plus de 40 % supérieur à celui de la Belgique, choisi comme standard, alors que la Flandre se distingue par une sous-mobilité par rapport aux deux autres régions (tableau 11).

Tableau 11. Les proportions de migrants selon le sexe

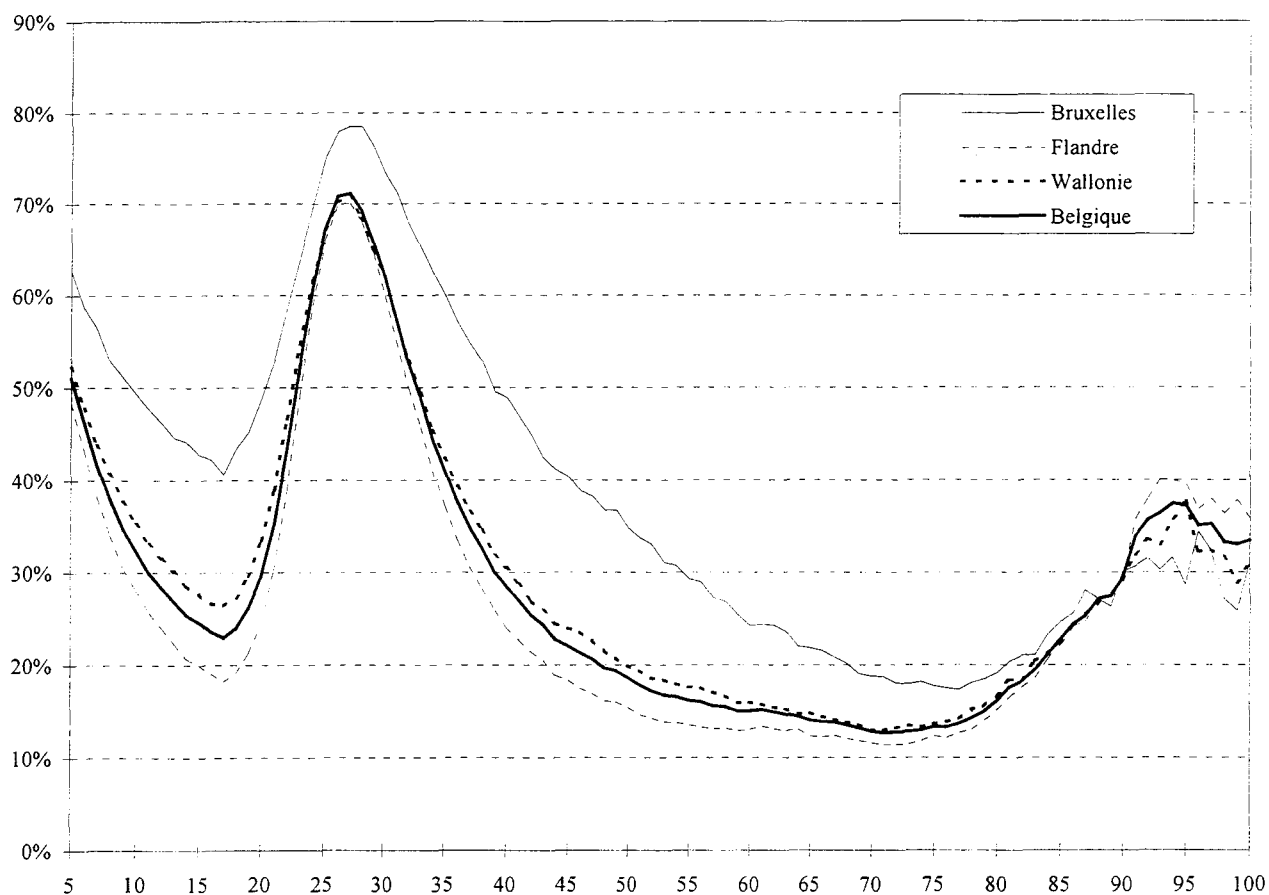
Régions	Hommes			Femmes			Total		
	Mig. attendus (1)	Mig. observés (2)	Indice comp. (2)/(1)	Mig. attendus (1)	Mig. observés (2)	Indice comp. (2)/(1)	Mig. attendus (1)	Mig. observés (2)	Indice comp. (2)/(1)
Bruxelles	135887	194278	1,430	145785	203533	1,396	281672	397811	1,412
Flandre	857363	765832	0,893	852484	785061	0,921	1709847	1550893	0,907
Wallonie	468346	484034	1,033	479321	506618	1,057	947667	990652	1,045
Belgique	1461766	1444144	0,988	1477590	1495212	1,012	2939356	2939356	1,000

Source : Point d'appui « Démographie », I.N.S. – R.N.

### 3.2.3. LES PROPORTIONS DE MIGRANTS SELON L'ÂGE ET LA REGION

Les courbes régionales de la figure 18 présentent le même profil que la courbe nationale. Toutefois, la part relative des migrants à chaque âge varie sensiblement entre les régions. Jusqu'à 85 ans, les proportions de migrants au sein de la population totale sont nettement plus élevées à Bruxelles qu'en Flandre et en Wallonie. Ainsi, les migrants âgés de 20 à 30 ans représentent près de 70 % de la population bruxelloise de mêmes âges. En Flandre et en Wallonie, ces proportions sont respectivement de 55 % et de 58 %. Entre 30 et 45 ans, les migrants sont également plus nombreux que les sédentaires bruxellois, alors que la situation est inversée en Flandre et en Wallonie pour ce groupe d'âges (tableau 12). Des différences entre ces deux dernières régions apparaissent également, car à tous les âges, on dénombre proportionnellement davantage de migrants en Wallonie qu'en Flandre.

Figure 18. La part relative des migrants à chaque âge, selon la région



Source : Point d'appui « Démographie », I.N.S. – R.N.

Tableau 12. La répartition de la population par groupe d'âges et selon le statut de sédentaire ou de migrant

Ages	Bruxelles		Flandre		Wallonie		Belgique	
	Sédentaires	Migrants	Sédentaires	Migrants	Sédentaires	Migrants	Sédentaires	Migrants
5-19	51,5 %	48,6 %	72,7 %	27,3 %	65,7 %	34,3 %	68,5 %	31,5 %
20-29	30,9 %	69,1 %	45,1 %	54,9 %	42,0 %	58,0 %	42,7 %	57,3 %
30-44	43,4 %	56,6 %	64,9 %	35,1 %	60,7 %	39,4 %	61,5 %	38,5 %
45-59	67,2 %	32,8 %	85,1 %	14,9 %	80,6 %	19,4 %	82,1 %	17,9 %
60-74	78,8 %	21,3 %	87,6 %	12,4 %	85,6 %	14,4 %	86,0 %	14,0 %
≥ 75	78,9 %	21,1 %	82,6 %	17,4 %	81,5 %	18,5 %	81,8 %	18,2 %

Source : Point d'appui « Démographie », I.N.S. – R.N.

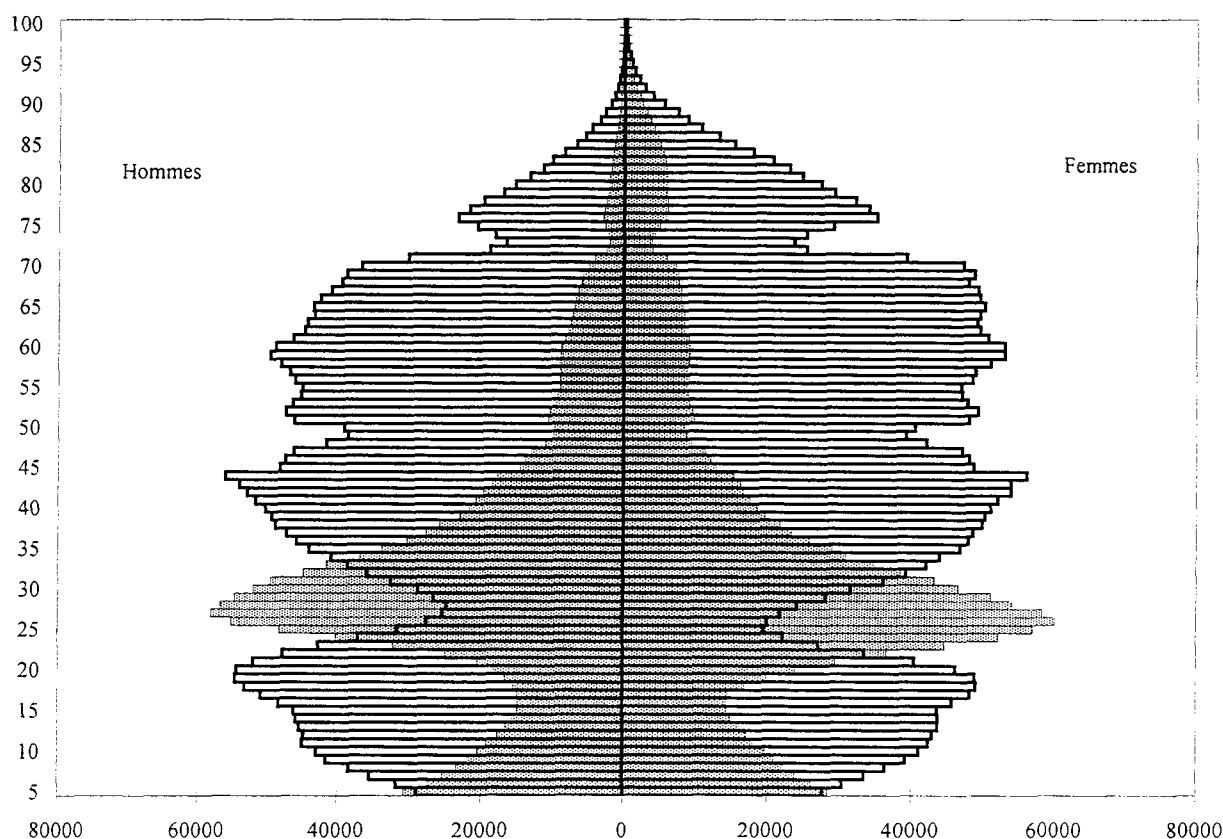


### 3.2.4. LA PYRAMIDES DES AGES DES MIGRANTS ET DES SEDENTAIRES

Il est également utile de prendre en considération les structures par âges spécifiques des populations de migrants et de sédentaires. Les pyramides des âges de ces deux «sous-populations» sont radicalement différentes (figure 19). La population de migrants est globalement plus jeune que celle des sédentaires. La première se caractérise par un surnombre relatif de personnes âgées de 20 à 40 ans, par une proportion similaire de jeunes de 5 à 20 ans et par une sous-représentation des personnes âgées de plus de 45 ans (tableau 13). Cette composition spécifique selon l'âge se solde par un âge moyen de 33,7 ans alors que celui de la population de sédentaires atteint près de 44 ans.

La structure par âge des migrants est-elle identique dans les trois régions du pays ? Si l'âge moyen des populations de migrants traduit de faibles différences régionales, la structure par âge des migrants présente néanmoins quelques particularités en Flandre (tableau 13). On y observe une sous-représentation relative des jeunes de 5 à 20 ans alors que la part relative des adultes de 20-30 ans est sensiblement plus élevée que dans les deux autres régions du pays. Enfin, les proportions de migrants âgés de 45 à 75 ans sont dans l'ensemble plus faibles qu'en Wallonie et surtout qu'à Bruxelles. Il est à noter que ces «spécificités» flamandes ne concernent pas la population des sédentaires, dont la structure par âge est comparable à celle de leurs homologues wallons (tableau 13).

Figure 19. La pyramide des âges des sédentaires et des migrants



Traits fins et fond grisé : les migrants

Traits épais et fond transparent : les sédentaires

Source : Point d'appui « Démographie », I.N.S. – R.N.

Tableau 13. La structure par groupe d'âges des migrants et des sédentaires

**Belgique**

Âges	Sédentaires	Migrants	Intracommunal	Intercommunal	Interarrondissement	Interrégional	International	Total
5-19 ans	19,7%	19,8%	20,6%	19,2%	18,1%	17,6%	21,7%	19,8%
20-29 ans	10,2%	29,8%	28,3%	31,7%	34,6%	27,2%	28,8%	16,3%
30-44 ans	21,4%	29,3%	28,4%	30,7%	29,0%	31,0%	31,3%	23,9%
45-59 ans	21,5%	10,3%	10,5%	9,6%	9,1%	11,7%	12,0%	18,0%
60-74 ans	18,8%	6,7%	7,6%	5,4%	5,8%	8,5%	4,2%	15,0%
≥ 75 ans	8,3%	4,1%	4,7%	3,5%	3,4%	4,1%	2,0%	7,0%
Total	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
Age moyen	43,9	33,7	34,3	32,8	32,8	35,3	32,0	40,7

**Bruxelles**

Âges	Sédentaires	Migrants	Intracommunal	Intercommunal	Interarrondissement	Interrégional	International	Total
5-19 ans	16,7%	19,7%	23,9%	18,0%	-	13,5%	19,4%	18,0%
20-29 ans	9,4%	26,3%	20,0%	25,0%	-	39,0%	30,4%	16,9%
30-44 ans	18,2%	29,6%	26,7%	31,9%	-	27,7%	33,1%	23,2%
45-59 ans	21,0%	12,8%	14,0%	12,8%	-	10,1%	12,5%	17,3%
60-74 ans	22,2%	7,5%	9,6%	7,7%	-	6,1%	3,7%	15,6%
≥ 75 ans	12,6%	4,2%	5,8%	4,5%	-	3,6%	0,8%	8,9%
Total	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	-	100,0%	100,0%	100,0%
Age moyen	47,6	34,9	36,2	35,7	-	34,0	31,7	42,0

**Flandre**

Âges	Sédentaires	Migrants	Intracommunal	Intercommunal	Interarrondissement	Interrégional	International	Total
5-19 ans	20,0%	18,7%	19,4%	18,1%	16,4%	18,6%	21,2%	19,6%
20-29 ans	10,4%	31,8%	30,2%	35,5%	37,0%	22,5%	27,0%	16,5%
30-44 ans	21,7%	29,3%	28,6%	30,5%	29,0%	32,0%	31,2%	23,9%
45-59 ans	22,3%	9,7%	10,0%	8,4%	8,8%	12,8%	12,7%	18,7%
60-74 ans	17,8%	6,3%	7,1%	4,3%	5,5%	9,8%	4,8%	14,5%
≥ 75 ans	7,8%	4,1%	4,8%	3,2%	3,2%	4,3%	3,0%	6,8%
Total	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
Age moyen	43,3	33,5	34,1	31,9	32,7	36,3	33,2	40,5

**Wallonie**

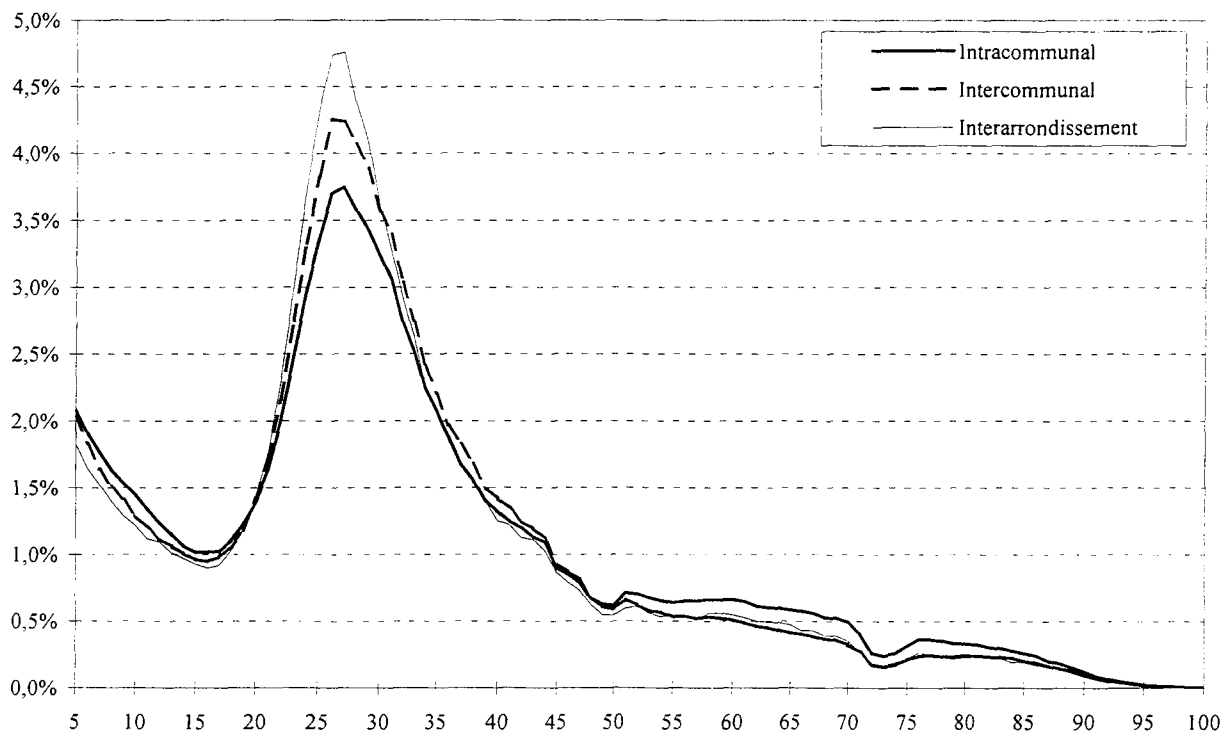
Âges	Sédentaires	Migrants	Intracommunal	Intercommunal	Interarrondissement	Interrégional	International	Total
5-19 ans	19,9%	21,6%	21,6%	21,7%	20,6%	20,4%	25,2%	20,5%
20-29 ans	9,8%	28,1%	27,4%	29,9%	30,6%	20,7%	29,1%	15,7%
30-44 ans	21,7%	29,3%	28,6%	30,1%	29,0%	33,0%	29,1%	24,2%
45-59 ans	20,3%	10,1%	10,3%	9,3%	9,6%	12,3%	10,3%	17,0%
60-74 ans	19,9%	7,0%	7,7%	5,6%	6,4%	9,4%	4,0%	15,7%
≥ 75 ans	8,4%	3,9%	4,3%	3,4%	3,8%	4,3%	2,3%	7,0%
Total	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
Age moyen	44,1	33,5	34,0	32,5	33,2	35,8	30,9	40,6

Source : Point d'appui « Démographie », I.N.S. – R.N.

### 3.2.5. LA STRUCTURE PAR AGE DES DIFFERENTES CATEGORIES DE MIGRANTS

La figure 20 compare, en termes relatifs, la structure par âge des migrants intracommunaux, intercommunaux et interarrondissements. La configuration des courbes est identique avec notamment un âge modal situé entre 26 et 27 ans (ce qui correspond, rappelons-le à un âge exact de 24 ans). Au-delà de cette similitude, la répartition de la population à chaque âge ou au sein de chaque groupe d'âges (tableau 13) peut fortement varier. Les principales différences apparaissent à trois niveaux :

Figure 20. La répartition relative par âge des migrants en Belgique, selon les différentes catégories



Source : Point d'appui « Démographie », I.N.S. – R.N.

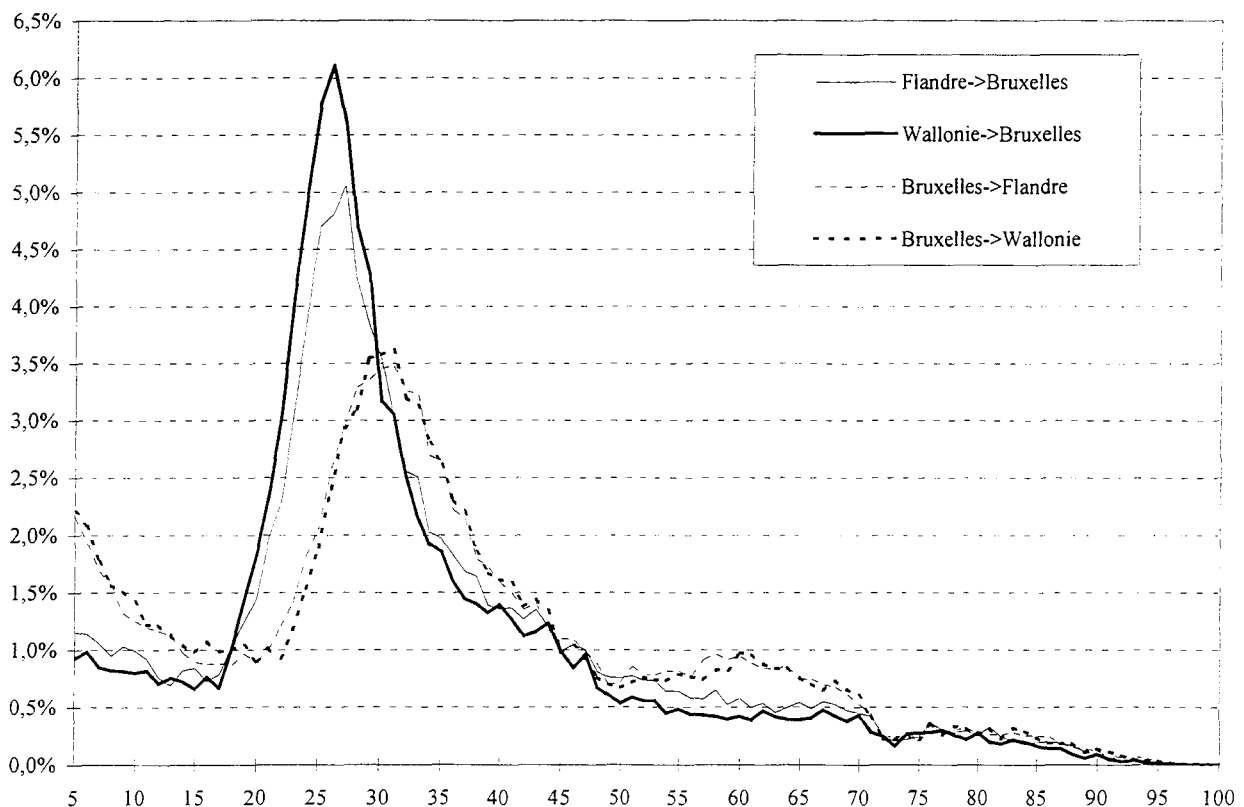
- Entre 5 et 15 ans, les migrants intracommunaux sont proportionnellement plus nombreux que les migrants intercommunaux, eux-mêmes, mieux représentés que les migrants interarrondissement. Ceci confirme que c'est sur cette tranche d'âge spécifique que le frein de la distance intervient le plus (cfr. 2.1.2).
- C'est pour les jeunes adultes de 20-30 ans, aux âges où la mobilité est maximale, qu'apparaissent les principales différences de structure par âge selon les types de migrants. Ce groupe d'âges est largement majoritaire parmi les migrants intercommunaux et interarrondissements. Toute chose étant égale par ailleurs, pour les jeunes en quête d'émancipation et/ou de leur premier emploi, l'obstacle de la distance, matérialisé ici par un changement de commune au sein du même arrondissement ou par un changement d'arrondissement au sein de la même région, se poserait de manière moins aiguë que pour les autres groupes d'âges ?
- Les proportions plus élevées de «jeunes retraités» parmi les migrants intracommunaux s'expliqueraient par un réajustement de la taille et du type de logement à la nouvelle composition du ménage, l'âge de la retraite coïncidant souvent avec le moment où les enfants quittent le domicile familial. Enfin, on constate que les proportions de personnes âgées de 60 à 70 ans, sont un

peu plus importantes parmi les migrants interarrondissements que parmi les migrants intercommunaux. Cette différence s'explique probablement par les migrations de retraite à destination du littoral et des Ardennes.

### 3.2.6. LA STRUCTURE PAR AGE DES MIGRANTS ENTRE BRUXELLES ET LES DEUX AUTRES REGIONS

Les jeunes adultes de 20-30 ans représentent près de 40 % des immigrants interrégionaux recensés à Bruxelles en 1991 (figure 21 et tableau 13). Ceci confirme que le potentiel d'emploi ainsi que les atouts socio-culturels offerts par la Capitale constituent de puissants motifs attractifs pour bon nombre de ceux-ci. Inversement, pour les immigrants interrégionaux en provenance de la Capitale, on constate un déplacement du groupe d'âges modal vers la droite de la distribution. En Flandre comme en Wallonie, les 30-45 ans constituent le tiers du groupe des migrants interrégionaux. Cette caractéristique doit être associée à une migration de type résidentielle dont l'objectif est de fixer son logement hors du cadre urbain lorsqu'une certaine stabilité familiale et professionnelle est acquise (figure 21 et tableau 13). La structure par âge de ces émigrants interrégionaux bruxellois présente également une autre particularité : on perçoit un léger gonflement des proportions de personnes âgées de 55 à 70 ans qui correspondrait à la migration liée à la retraite, et plus précisément à une migration de plaisance vers le littoral ou vers les Ardennes.

Figure 21. La répartition relative par âge des migrants entre Bruxelles et les deux autres régions



Source : Point d'appui « Démographie », I.N.S. – R.N.

### 3.3. L'ETAT CIVIL DES SEDENTAIRES ET DES MIGRANTS

Traditionnellement, l'état civil<sup>12</sup> distingue les célibataires, les mariés, les divorcés, les séparés de droit et les veufs. Les séparés de droit étant fort peu nombreux, nous les avons regroupés avec les divorcés. Insistons, d'une part, sur le fait que ces statuts sont ceux observés chez chaque individu au 1<sup>er</sup> mars 1991 et que, d'autre part, il s'agit de l'état civil déclaré au Registre National et non de l'état matrimonial saisi par le recensement. Il s'agit donc d'une information «ex post». Ne disposant pas d'informations rétrospectives, nous ne savons pas quand les changements d'état civil sont survenus. En d'autres termes, nous ne pouvons ni identifier ni mesurer les interférences entre les changements d'état civil et la mobilité des individus. Par ailleurs, l'état civil décrit une situation de droit et nous ne disposons d'aucune information sur la situation de fait des ménages. Ainsi, par exemple, nos statistiques ignorent les statuts de cohabitant et de séparé de fait. Le tableau 14 présente, en chiffres absolus, les effectifs de population par sexe et pour chaque statut d'état civil.

Tableau 14. Les effectifs de population, de plus de cinq ans, par sexe et selon l'état civil

Statut d'état civil	Hommes	Femmes	Total
Célibataires	1753639	1491297	3244936
Mariés	2496048	2502486	4998534
Divorcés et séparés	175230	205763	380993
Veufs	140960	608628	749588
Total	4565877	4808174	9374051

Source : Point d'appui « Démographie », I.N.S. – R.N.

#### 3.3.1. LES PROPORTIONS DE SEDENTAIRES ET DE MIGRANTS SELON L'ETAT CIVIL ET LE SEXE

Trouve-t-on davantage de sédentaires ou de migrants parmi les célibataires, les mariés, les divorcés et séparés ou les veufs (tableau 15) ? Les migrants sont majoritaires parmi la population de divorcés et de séparés, et davantage chez les hommes que chez les femmes. Inversement, c'est chez les veufs ou veuves qu'ils sont proportionnellement les moins nombreux. Enfin, ils représentent un peu plus du tiers des populations de célibataires et de mariés. Pour ces trois derniers statuts d'état civil, les proportions de migrants selon le sexe accusent peu de différences, même si dans chaque cas, on dénombre des proportions légèrement plus élevées de femmes que d'hommes.

Considérons à présent les diverses catégories de migrants (tableau 15). Pour chaque statut d'état civil, les migrants intracommunaux représentent un peu plus de 50 % de la population totale de migrants. C'est parmi les divorcés et séparés que cette proportion est la plus faible et que corrélativement, on dénombre proportionnellement le plus de migrants intercommunaux, interarrondissement et interrégionaux. Cela signifie-t-il que les individus «victimes» d'une rupture d'union sont plus enclins que d'autres à migrer sur de plus longues distances ? Inversement, c'est parmi la population des veufs et des veuves que la proportion de migrants intercommunaux est la plus élevée (60 %). Enfin, les migrants internationaux sont

<sup>12</sup> Il s'agit ici de l'état civil déclaré au Registre National et non pas de l'état matrimonial appréhendé lors du recensement de la population de 1991.

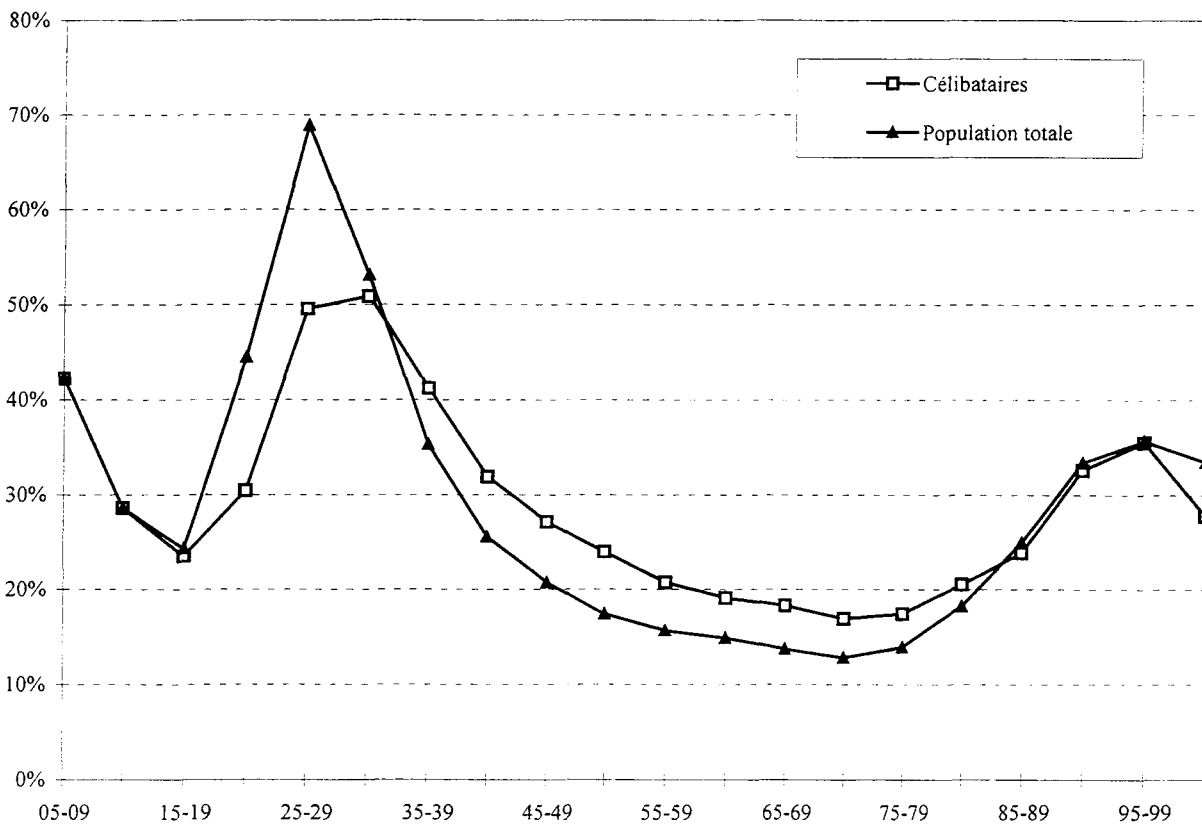
proportionnellement plus présents parmi les célibataires et les mariés, ce qui confirme que l'immigration internationale est avant tout familiale et concerne une population globalement jeune.

Cette analyse sommaire, à partir de ces chiffres globaux, ne permet pas véritablement de fixer le niveau de sédentarité ou de mobilité selon le statut d'état civil. Dans ce but, il est impératif de prendre en considération l'impact sélectif de l'âge avant d'établir de telles comparaisons

### 3.3.2. LA PROPORTION DE MIGRANTS PARMIS LES CELIBATAIRES, SELON L'ÂGE ET LE SEXE

Nous avons déjà pu constater que l'intensité de la mobilité variait considérablement avec l'âge. Comment évoluent, selon cette variable, les proportions de migrants pour les différents statuts d'état civil ? La figure 22 permet d'établir une première comparaison entre la population de célibataires et la population totale de la Belgique. Si le profil des deux courbes se conforme au calendrier classique de la migration selon l'âge (cfr 3.2.1.), les niveaux de mobilité présentent quelques différences entre les deux populations envisagées. Ainsi, la proportion de migrants parmi les célibataires âgés de 20 à 30 ans (37 %) est sensiblement plus faible que parmi la population totale de mêmes âges (57 %). Il est probable qu'une part importante de ces jeunes célibataires réside toujours au domicile de leurs parents, leur sous-mobilité relative étant dans ce cas liée à la sous-mobilité relative des adultes mariés. Au-delà de 35 ans et jusqu'à 80 ans, les proportions de migrants chez les célibataires sont systématiquement plus élevées que parmi la population totale.

Figure 22. Les proportions de migrants par groupe d'âges chez les célibataires et pour la population totale de la Belgique



Source : Point d'appui « Démographie », I.N.S. – R.N.

Tableau 15. La répartition de la population, en sédentaires ou migrants, selon l'état civil et le sexe (population âgée de plus de cinq ans)

Statut d'état civil	Type de population	Hommes	Femmes	Total	Hommes %	Femmes %	Total %	% selon le type de migrants		
								Hommes	Femmes	Total
Célibataires	Sédentaires	1181392	987237	2168629	67,4%	66,2%	66,8%	-	-	-
	Migrants									
	Intracommunaux	293999	253043	547042	16,8%	17,0%	16,9%	51,4%	50,2%	50,8%
	Intercommunal	121638	110816	232454	6,9%	7,4%	7,2%	21,3%	22,0%	21,6%
	Interarrondissement	67799	62222	130021	3,9%	4,2%	4,0%	11,8%	12,3%	12,1%
	Interrégional	37310	36016	73326	2,1%	2,4%	2,3%	6,5%	7,1%	6,8%
	International	51501	41963	93464	2,9%	2,8%	2,9%	9,0%	8,3%	8,7%
<b>Total</b>		<b>572247</b>	<b>504060</b>	<b>1076307</b>	<b>32,6%</b>	<b>33,8%</b>	<b>33,2%</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>
<b>Total</b>		<b>1753639</b>	<b>1491297</b>	<b>3244936</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	-	-	-
Mariés	Sédentaires	1749177	1746482	3495659	70,1%	69,8%	69,9%	-	-	-
	Migrants									
	Intracommunaux	388702	393652	782354	15,6%	15,7%	15,7%	52,0%	52,1%	52,1%
	Intercommunal	166627	168167	334794	6,7%	6,7%	6,7%	22,3%	22,2%	22,3%
	Interarrondissement	99866	101782	201648	4,0%	4,1%	4,0%	13,4%	13,5%	13,4%
	Interrégional	43800	43892	87692	1,8%	1,8%	1,8%	5,9%	5,8%	5,8%
	International	47876	48511	96387	1,9%	1,9%	1,9%	6,4%	6,4%	6,4%
<b>Total</b>		<b>746871</b>	<b>756004</b>	<b>1502875</b>	<b>29,9%</b>	<b>30,2%</b>	<b>30,1%</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>
<b>Total</b>		<b>2496048</b>	<b>2502486</b>	<b>4998534</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	-	-	-
Divorcés et séparés	Sédentaires	79705	102330	182035	45,5%	49,7%	47,8%	-	-	-
	Migrants									
	Intracommunaux	46844	53035	99879	26,7%	25,8%	26,2%	49,0%	51,3%	50,2%
	Intercommunal	23823	25985	49808	13,6%	12,6%	13,1%	24,9%	25,1%	25,0%
	Interarrondissement	14004	13830	27834	8,0%	6,7%	7,3%	14,7%	13,4%	14,0%
	Interrégional	6735	7522	14257	3,8%	3,7%	3,7%	7,1%	7,3%	7,2%
	International	4119	3061	7180	2,4%	1,5%	1,9%	4,3%	3,0%	3,6%
<b>Total</b>		<b>95525</b>	<b>103433</b>	<b>198958</b>	<b>54,5%</b>	<b>50,3%</b>	<b>52,2%</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>
<b>Total</b>		<b>175230</b>	<b>205763</b>	<b>380993</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	-	-	-
Veufs	Sédentaires	111459	476913	588372	79,1%	78,4%	78,5%	-	-	-
	Migrants									
	Intracommunaux	16857	79980	96837	12,0%	13,1%	12,9%	57,1%	60,7%	60,1%
	Intercommunal	5893	25707	31600	4,2%	4,2%	4,2%	20,0%	19,5%	19,6%
	Interarrondissement	3683	14110	17793	2,6%	2,3%	2,4%	12,5%	10,7%	11,0%
	Interrégional	1852	8038	9890	1,3%	1,3%	1,3%	6,3%	6,1%	6,1%
	International	1216	3880	5096	0,9%	0,6%	0,7%	4,1%	2,9%	3,2%
<b>Total</b>		<b>29501</b>	<b>131715</b>	<b>161216</b>	<b>20,9%</b>	<b>21,6%</b>	<b>21,5%</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>
<b>Total</b>		<b>140960</b>	<b>608628</b>	<b>749588</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	-	-	-
<b>Total</b>	Sédentaires	3121733	3312962	6434695	68,4%	68,9%	68,6%	-	-	-
	Migrants									
	Intracommunaux	746402	779710	1526112	16,3%	16,2%	16,3%	51,7%	52,1%	51,9%
	Intercommunal	317981	330675	648656	7,0%	6,9%	6,9%	22,0%	22,1%	22,1%
	Interarrondissement	185352	191944	377296	4,1%	4,0%	4,0%	12,8%	12,8%	12,8%
	Interrégional	89697	95468	185165	2,0%	2,0%	2,0%	6,2%	6,4%	6,3%
	International	104712	97415	202127	2,3%	2,0%	2,2%	7,3%	6,5%	6,9%
<b>Total</b>		<b>1444144</b>	<b>1495212</b>	<b>2939356</b>	<b>31,6%</b>	<b>31,1%</b>	<b>31,4%</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>
<b>Total</b>		<b>4565877</b>	<b>4808174</b>	<b>9374051</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	-	-	-

Source : Point d'appui « Démographie », I.N.S. – R.N.

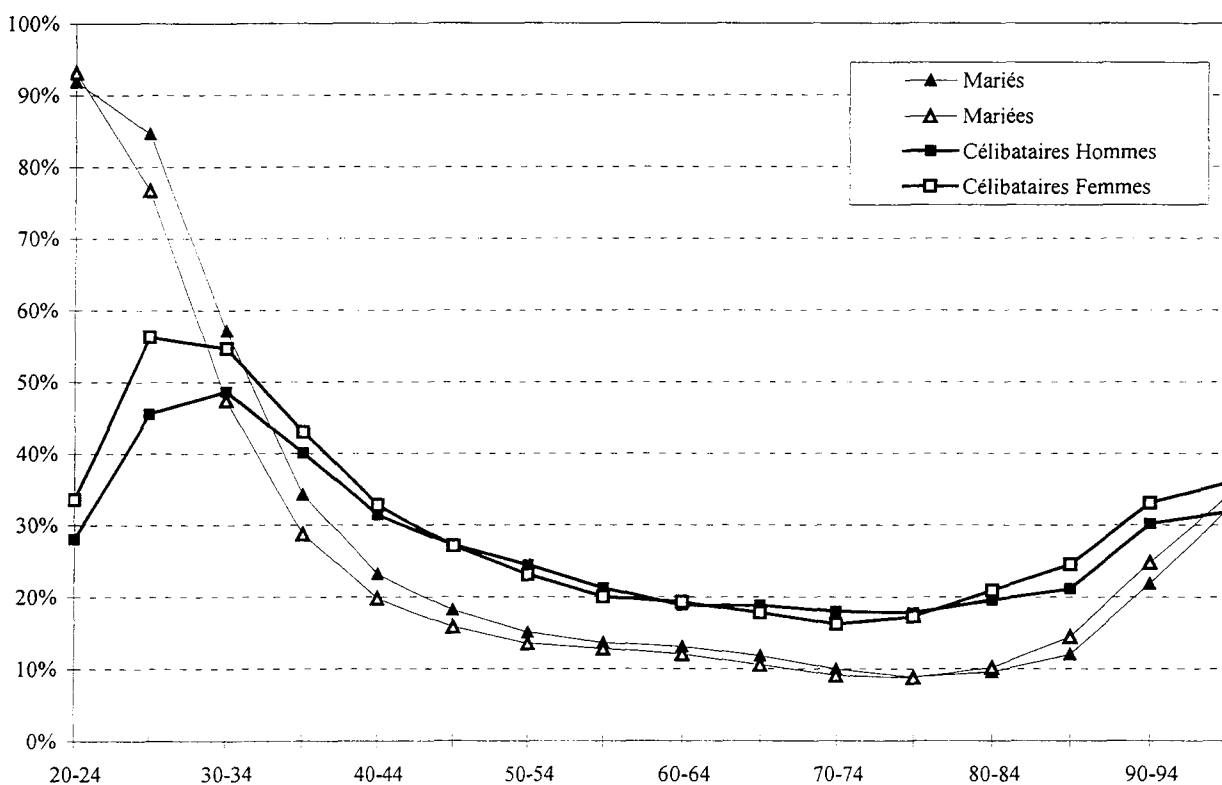


### 3.3.3. LA PROPORTION DE MIGRANTS CHEZ LES MARIÉS ET CHEZ LES CELIBATAIRES, SELON L'ÂGE ET LE SEXE

Comparons ensuite les proportions de migrants par groupe d'âges et selon le sexe chez les célibataires et les mariés (figure 23). Entre 20 et 30 ans, la surmobilité des mariés par rapport aux célibataires est manifeste. On dénombre, pour cette tranche d'âges, 83 % de migrants chez les mariés pour seulement 37 % chez les célibataires. Cette tendance est certainement à rapprocher de l'entrée en vie commune liée au mariage, qui impose le déménagement d'au moins l'un des deux conjoints, même si la cohabitation pré-maritale devient de plus en plus importante. Après 35 ans, les proportions de migrants chez les mariés sont nettement inférieures à celles des célibataires. Avec l'âge, la stabilité dans le couple, conjuguée à la vie familiale, induit une plus grande sédentarisation.

De 25 à 75 ans, les hommes mariés sont plus mobiles que les femmes de même statut. Les différences les plus marquées entre les deux sexes se situent entre 25 et 40 ans. Au-delà de 75 ans, les proportions de migrants sont légèrement plus élevées chez les femmes mariées que parmi leurs homologues masculins. Chez les célibataires, on remarque une très nette surmobilité féminine entre 20 et 35 ans. Après 35 ans, les différences entre les deux sexes s'atténuent pour s'accroître à nouveau après 85 ans, toujours au bénéfice des femmes.

Figure 23. Les proportions de migrants par groupe d'âges chez les célibataires et chez les mariés

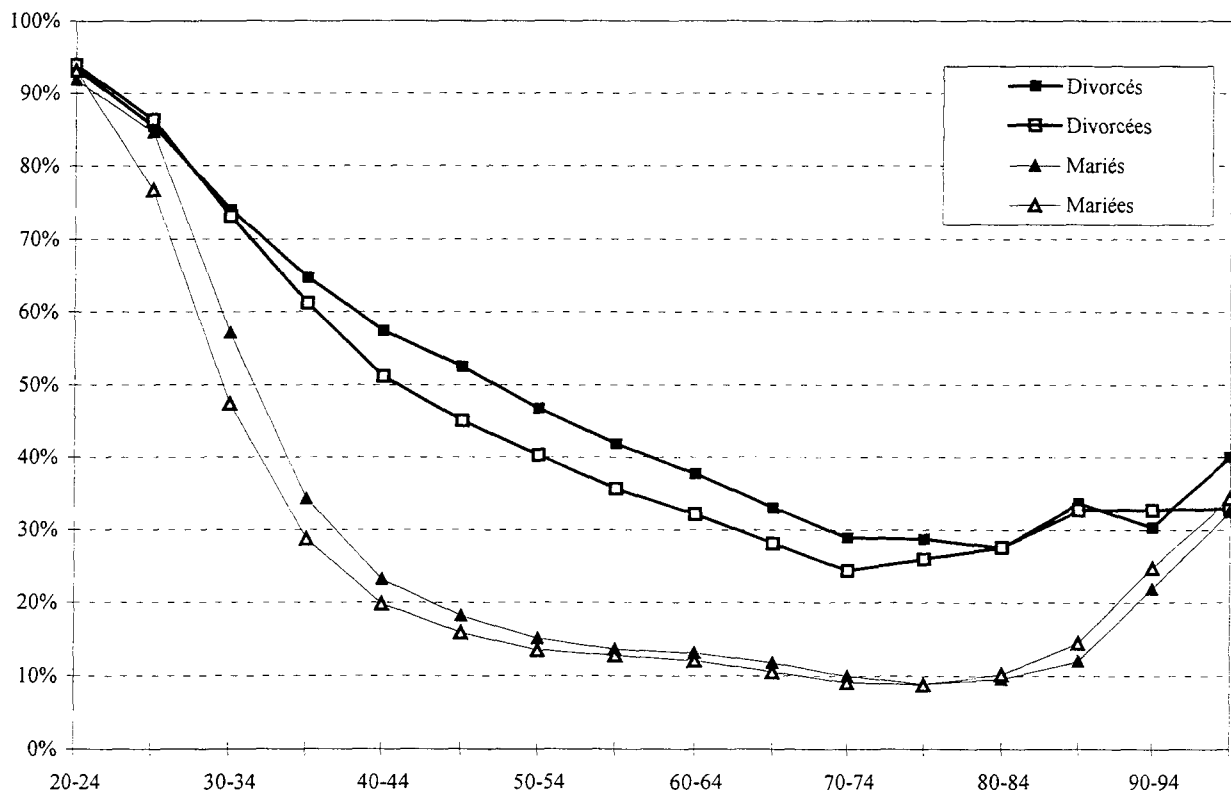


Source : Point d'appui « Démographie », I.N.S. - R.N.

### 3.3.4. LA PROPORTION DE MIGRANTS CHEZ LES DIVORCÉS ET CHEZ LES MARIÉS, SELON L'ÂGE ET LE SEXE

La figure 24 compare les proportions de migrants chez les divorcés et chez les mariés. Au-delà de 30 ans<sup>13</sup>, la surmobilité des divorcés est manifeste. Ainsi, on dénombre 62 % de migrants parmi les divorcés âgés de 30 à 45 ans pour 35 % chez les mariés de mêmes âges. Entre 45 et 60 ans, les proportions sont respectivement de 44 % et de 15 %, et entre 60 et 75 ans, de 32 % et de 12 %. Remarquons simplement que ce statut de divorcé implique quasi automatiquement le déménagement d'au moins l'un des deux «ex-conjoints» et ce, à n'importe quel âge. Enfin, les proportions de migrants parmi les divorcés sont, entre 35 et 80 ans, toujours plus importantes chez les hommes que chez les femmes.

Figure 24. Les proportions de migrants par groupe d'âges chez les divorcés et chez les mariés



Source : Point d'appui « Démographie », I.N.S. – R.N.

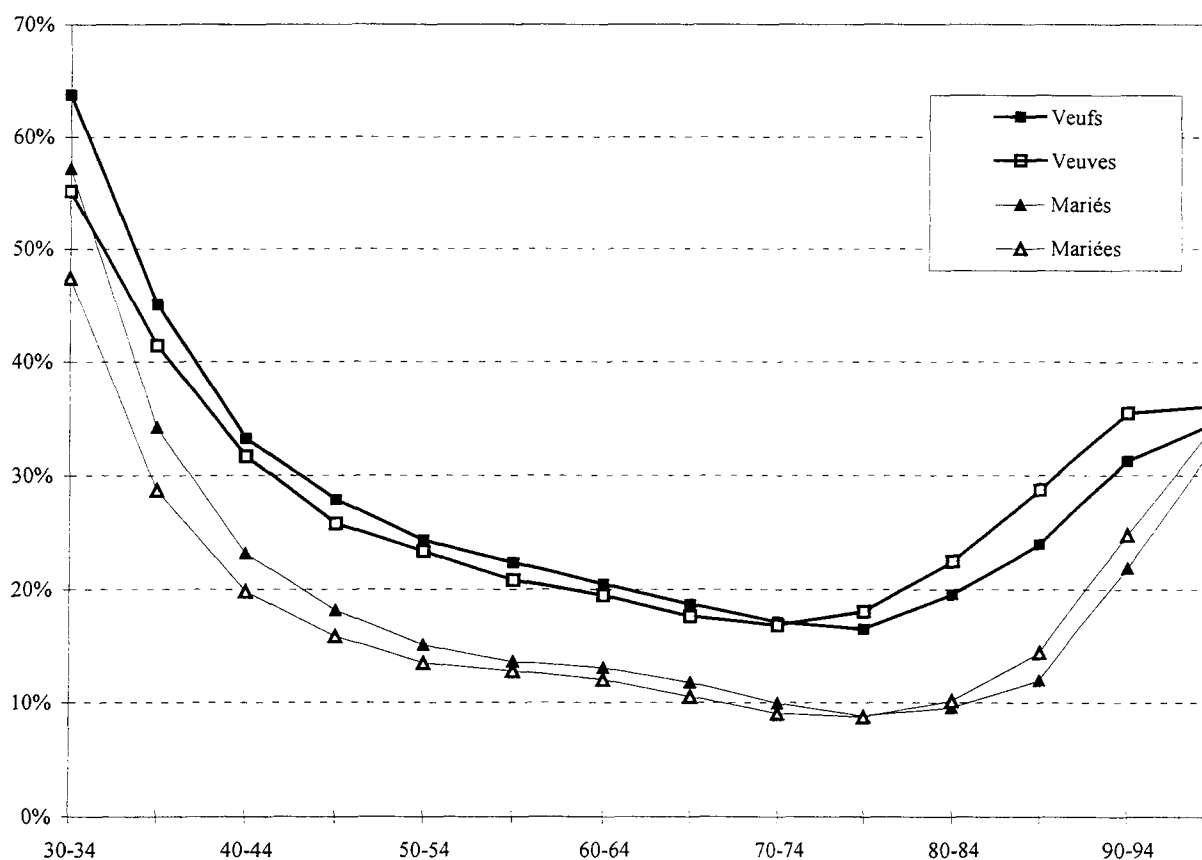
### 3.3.5. LA PROPORTION DE MIGRANTS CHEZ LES VEUF(S) ET CHEZ LES MARIÉS, SELON L'ÂGE ET LE SEXE

Après 30 ans<sup>14</sup>, les proportions de migrants parmi les veufs et les veuves sont toujours plus importantes que chez les mariés (figure 25). Au-delà de 35 ans, le niveau de mobilité des veufs et veuves est similaire à celui des célibataires, mais demeure largement inférieur à celui des divorcés. Enfin, jusqu'à 70 ans, on relève une légère surmobilité masculine parmi la population en état de veuvage. Aux âges plus élevés, les écarts se creusent davantage, mais cette fois au profit des femmes.

<sup>13</sup> Avant 30 ans, on se heurte inévitablement au problème des petits nombres pour ce statut d'état civil (cfr. tableau 15).

<sup>14</sup> Ibidem.

Figure 25. Les proportions de migrants par groupe d'âges chez les veufs et chez les mariés



Source : Point d'appui « Démographie », I.N.S. – R.N.

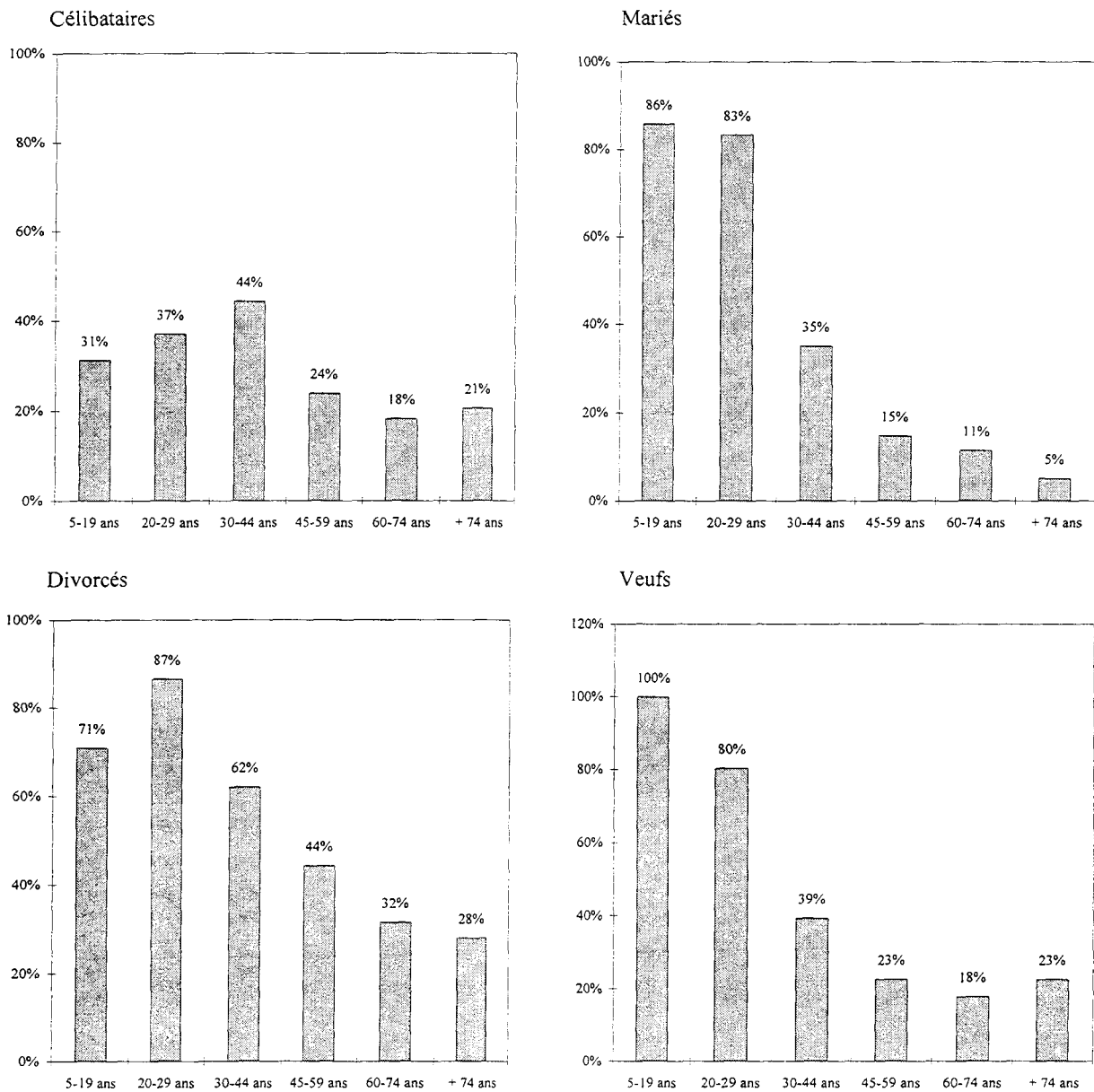
En résumé, on peut admettre que les changements d'état civil accroissent la mobilité, de même que l'isolement familial par le célibat, le divorce ou le veuvage.

Tableau 16. Le nombre de migrants par groupe d'âges et selon l'état civil

Groupe d'âges	Célibataires	Mariés	Divorcés	Veufs	Total
5-19 ans	575763	7063	22	5	582853
20-29 ans	320228	538162	16117	1286	875793
30-44 ans	126828	618859	108553	7896	862136
45-59 ans	25411	204717	53528	18561	302217
60-74 ans	17303	112523	16610	50163	196599
≥ 74 ans	10774	21551	4128	83305	119758
Total	1076307	1502875	198958	161216	2939356

Source : Point d'appui « Démographie », I.N.S. – R.N.

Figure 26. Les proportions de migrants par groupe d'âges et selon l'état civil



Source : Point d'appui « Démographie », I.N.S. – R.N.

### 3.3.6. LES NIVEAUX DE MOBILITE SELON L'ETAT CIVIL ET LA REGION DE RESIDENCE

Nous avons pu constater que les propensions de migrer selon l'âge varient fortement selon que l'on soit célibataire, marié, divorcé ou veuf<sup>15</sup>. Or, les structures par âge selon ces statuts d'état civil sont également très différentes. L'âge moyen des célibataires n'est que de 22 ans et 83 % sont âgés de 5 à 30 ans. L'âge moyen des mariés et des divorcés est de 47-48 ans et l'on dénombre 63 % d'individus âgés de 30 à 60 ans

<sup>15</sup> Rappelons que ces statuts sont observés à la fin de la période d'observation, soit à la date du recensement de la population de 1991.

chez les premiers pour plus de 77 % parmi les seconds. Enfin, les veufs constituent une population très âgée dont l'âge moyen est de 73 ans. En d'autres termes, les proportions totales de migrants selon l'état civil sont affectées d'un effet de structure par âge et ne permettent en aucun cas d'évaluer correctement le niveau de mobilité des différentes populations considérées. Ainsi, la proportion totale de migrants chez les veufs est relativement modeste car cette «sous-population» se caractérise par une surreprésentation de personnes âgées, soit des groupes d'âges pour lesquels la mobilité est intrinsèquement faible.

Afin d'éliminer ce biais et de proposer un indice de mobilité strictement comparable selon l'état civil, on utilisera la méthode de standardisation indirecte développée précédemment (cfr 3.2.2). Rappelons simplement que l'indice comparatif rapporte le nombre total de migrants observés pour chaque statut d'état civil au nombre total de migrants attendus (estimé par standardisation). Si la valeur de cet indice est supérieure à 1, il y a surmobilité par rapport au standard qui est, dans tous les cas, celui de la population de la Belgique, les deux sexes confondus. Inversement, si l'indice comparatif est inférieur à 1, on parlera d'une sous-mobilité relative. Le tableau 17 présente ces indices comparatifs pour chaque statut d'état civil, selon le sexe et la région de résidence. Quels enseignements pouvons-nous en dégager ?

- L'intensité de la mobilité est la plus faible chez les célibataires alors que la population de divorcés se caractérise par un niveau de mobilité particulièrement élevé. On remarquera que les veufs se distinguent également par une surmobilité relative.
- Le classement des niveaux de mobilité selon l'état civil est immuable dans les trois régions du pays. Néanmoins, quel que soit le statut d'état civil, on observe une surmobilité à Bruxelles et une sous-mobilité en Flandre, par rapport aux deux autres régions.
- Chez les célibataires, les femmes sont plus mobiles que les hommes. Même si les écarts entre les deux sexes sont très faibles, la même tendance se dégage globalement parmi les veufs. On constate cependant qu'à Bruxelles et en Wallonie, les veufs sont un rien plus mobiles que les veuves. Les hommes mariés sont un peu plus mobiles que les femmes du même statut. Enfin, parmi les divorcés, les hommes se distinguent des femmes par une surmobilité plus prononcée.

Les différences de niveau de mobilité, selon l'état civil, sont-elles aussi importantes dans les trois régions du pays, et entre les hommes et les femmes ? Le calcul du coefficient de variation<sup>16</sup> permet de répondre à cette question (tableau 17). Entre les différents statuts d'état civil, c'est en Flandre que les niveaux de mobilité sont les plus hétérogènes et c'est à Bruxelles que leur variabilité est la plus faible. La Wallonie occupe une position intermédiaire, mais la valeur élevée du coefficient de variation rapproche davantage le sud du pays de la situation de la Flandre. Enfin, la mesure du coefficient de variation démontre, qu'à l'échelle du pays comme à celle des régions, les différences de mobilité, selon le statut d'état civil, sont sensiblement plus élevées chez les hommes que chez les femmes.

L'appartenance régionale détermine considérablement le niveau de la mobilité car, pour chaque statut d'état civil, l'indice comparatif est systématiquement le plus élevé à Bruxelles et le plus faible en Flandre. Par ailleurs, la hiérarchie des niveaux de mobilité selon l'état civil est identique dans les trois régions alors que leur homogénéité intra-régionale est très variable. En d'autres termes, il convient de mesurer les écarts entre l'indice de mobilité de chaque statut d'état civil et la moyenne régionale (tableau 18). Ainsi, c'est en Flandre que le niveau de mobilité des célibataires est le plus faible et que celui des divorcés est le plus élevé, compte tenu de la moyenne régionale. Les écarts sont également prononcés en Wallonie, alors qu'à Bruxelles, les niveaux de mobilité se tassent davantage autour du standard régional.

<sup>16</sup> Le coefficient de variation est une mesure de la dispersion des différentes valeurs d'une variable. Il s'agit du rapport de l'écart-type (racine carrée de la variance) de la série de valeurs à sa moyenne arithmétique. Cette mesure est souvent exprimée en pourcentage. Plus celui-ci sera élevé, moins les valeurs sont homogènes et inversement, moins il est important, plus les valeurs sont proches de la moyenne.

Tableau 17. Les indices comparatifs (population observée/population attendue) selon le statut d'état civil (population de plus de 20 ans)

Statut d'état civil	Sexe	Belgique	Bruxelles	Flandre	Wallonie
Célibataires	Hommes	0,757	1,186	0,752	0,796
	Femmes	0,879	1,260	0,637	0,904
	Total	0,806	1,220	0,683	0,840
Mariés	Hommes	1,032	1,499	0,962	1,053
	Femmes	0,968	1,353	0,906	0,992
	Total	0,999	1,423	0,933	1,021
Divorcés + Séparés	Hommes	1,978	2,310	1,905	1,973
	Femmes	1,749	1,845	1,710	1,763
	Total	1,852	2,030	1,801	1,857
Veufs	Hommes	1,195	1,563	1,093	1,273
	Femmes	1,242	1,463	1,179	1,260
	Total	1,233	1,479	1,161	1,262
Total	Hommes	0,988	1,430	0,893	1,033
	Femmes	1,012	1,396	0,921	1,057
	Total	1,000	1,412	0,907	1,045
Coefficient de variation	Hommes	53,0%	33,3%	56,5%	48,9%
	Femmes	38,7%	18,4%	49,8%	36,6%
	Total	45,5%	24,5%	52,8%	42,4%

Source : Point d'appui « Démographie », I.N.S. – R.N.

Tableau 18. Les écarts par rapport à la moyenne régionale

Statut d'état civil	Belgique	Bruxelles	Flandre	Wallonie
Célibataires	0,806	0,864	0,753	0,804
Mariés	0,999	1,008	1,029	0,977
Divorcés + Séparés	1,852	1,438	1,986	1,777
Veufs	1,233	1,047	1,280	1,208
Total	1,000	1,000	1,000	1,000

Source : Point d'appui « Démographie », I.N.S. – R.N.

### 3.4. LA NATIONALITE DES SEDENTAIRES ET DES MIGRANTS

Cette analyse distingue le pays de nationalité au moment du recensement, soit à la fin de la période quinquennale de référence. Nous retiendrons les nationalités ou groupes de nationalités les plus représentatifs en Belgique, à savoir, les Belges, les Italiens, les «limitrophes», les Maghrébins, les Turcs et les «autres étrangers». Les naturalisés récents sont inclus dans la population de nationalité belge. Le tableau 19 présente, en chiffres absolus, les effectifs de population selon les nationalités ou groupe de nationalités.

#### 3.4.1. LES PROPORTIONS DE MIGRANTS SELON LA NATIONALITE

On dénombre 29 % de migrants parmi la population belge pour près de 53 % dans la population étrangère (tableau 20). Les migrants représentent 35 % de la population de nationalité italienne, alors qu'ils sont largement majoritaires parmi les étrangers provenant d'un pays limitrophe, chez les Maghrébins, chez les Turcs et chez les «autres étrangers». Chez les Italiens, on dénombre proportionnellement un peu plus de migrants masculins que féminins, alors que pour les «limitrophes» le rapport est inversé. Pour les autres nationalités, les différences entre les deux sexes sont insignifiantes.

Tableau 19. Les effectifs de population, de plus de cinq ans, selon le sexe et la nationalité

Nationalités	Hommes	Femmes	Total
Belges	4114392	4424446	8538838
Etrangers	451485	383728	835213
Italiens	126558	101554	228112
Limitrophes	109510	96419	205929
Maghrébins	75153	63019	138172
Turcs	38400	35366	73766
Autres étrangers	101864	87370	189234
Total	4565877	4808174	9374051

Source : Point d'appui « Démographie », I.N.S. – R.N.

Comment se répartissent les migrants selon les différentes catégories distinguées ? Pour les Belges et les Italiens et davantage encore pour les Maghrébins et les Turcs, la grande majorité des migrants sont des migrants intracommunaux. Ceux-ci ne représentent que 24 % des migrants «limitrophes» et 23 % des migrants «autres étrangers». Pour ces deux derniers groupes de nationalités, plus de la moitié des migrants sont des migrants internationaux, et donc d'installation récente dans le pays. En faisant abstraction des migrants internationaux, logiquement mieux représentés au sein des populations étrangères que de la population belge, les migrants intercommunaux, interarrondissements et interrégionaux sont proportionnellement plus nombreux chez les Belges que chez les Etrangers. En d'autres termes, l'impact de la distance sur la mobilité serait-il moins décisif pour les Belges que pour les Etrangers ?

Tableau 20. La répartition de la population, en sédentaires ou migrants, selon la nationalité

Statut d'état civil	Type de population	Hommes	Femmes	Total	Hommes %	Femmes %	Total %	% selon le type de migrants			
								Hommes	Femmes	Total	
Belges	Sédentaires Migrants	2908157	3132442	6040599	70,7%	70,8%	70,7%	-	-	-	
		650274	700230	1350504	15,8%	15,8%	15,8%	53,9%	54,2%	54,1%	
		282940	302089	585029	6,9%	6,8%	6,9%	23,5%	23,4%	23,4%	
		174698	183833	358531	4,2%	4,2%	4,2%	14,5%	14,2%	14,4%	
		77904	85663	163567	1,9%	1,9%	1,9%	6,5%	6,6%	6,5%	
		20419	20189	40608	0,5%	0,5%	0,5%	1,7%	1,6%	1,6%	
		1206235	1292004	2498239	29,3%	29,2%	29,3%	100,0%	100,0%	100,0%	
		4114392	4424446	8538838	100,0%	100,0%	100,0%	-	-	-	
		Etrangers	Sédentaires Migrants	213576	180520	394096	47,3%	47,0%	47,2%	-	-
	96128			79480	175608	21,3%	20,7%	21,0%	40,4%	39,1%	39,8%
35041	28586			63627	7,8%	7,4%	7,6%	14,1%	14,1%	14,4%	
10654	8111			18765	2,4%	2,1%	2,2%	4,5%	4,0%	4,3%	
11793	9805			21598	2,6%	2,6%	2,6%	5,0%	4,8%	4,9%	
84293	77226			161519	18,7%	20,1%	19,3%	35,4%	38,0%	36,6%	
237909	203208			441117	52,7%	53,0%	52,8%	100,0%	100,0%	100,0%	
451485	383728			835213	100,0%	100,0%	100,0%	-	-	-	
Italiens	Sédentaires Migrants			80453	67433	147886	63,6%	66,4%	64,8%	-	-
		24621	18525	43146	19,5%	18,2%	18,9%	53,4%	54,3%	53,8%	
		9308	6676	15984	7,4%	6,6%	7,0%	20,2%	19,6%	19,9%	
		3583	2413	5996	2,8%	2,4%	2,6%	7,8%	7,1%	7,5%	
		2198	1470	3668	1,7%	1,4%	1,6%	4,8%	4,3%	4,6%	
		6395	5037	11432	5,1%	5,0%	5,0%	13,9%	14,8%	14,2%	
		46105	34121	80226	36,4%	33,6%	35,2%	100,0%	100,0%	100,0%	
		126558	101554	228112	100,0%	100,0%	100,0%	-	-	-	
		Limitrophes	Sédentaires Migrants	50035	40436	90471	45,7%	41,9%	43,9%	-	-
15302	12646			27948	14,0%	13,1%	13,6%	25,7%	22,6%	24,2%	
7372	6515			13887	6,7%	6,8%	6,7%	12,4%	11,6%	12,0%	
3385	2867			6252	3,1%	3,0%	3,0%	5,7%	5,1%	5,4%	
3007	2896			5903	2,7%	3,0%	2,9%	5,1%	5,2%	5,1%	
30409	31059			61468	27,8%	32,2%	29,8%	51,1%	55,5%	53,2%	
59475	55983			115458	54,3%	58,1%	56,1%	100,0%	100,0%	100,0%	
109510	96419			205929	100,0%	100,0%	100,0%	-	-	-	



Tableau 20 (suite). La répartition de la population, en sédentaires ou migrants, selon la nationalité

Statut d'état civil Statut	Type de population	Hommes	Femmes	Total	Hommes %	Femmes %	Total %	% selon le type de migrants		
								Hommes	Femmes	Total
Maghrébins	Sédentaires	32755	28045	60800	43,6%	44,5%	44,0%	-	-	-
	Migrants									
	Intracommunaux	24869	21387	46256	33,1%	33,9%	33,5%	58,7%	61,2%	59,8%
	Intercommunal	7222	6072	13294	9,6%	9,6%	9,6%	17,0%	17,4%	17,2%
	Interarrondissement	1024	740	1764	1,4%	1,2%	1,3%	2,4%	2,1%	2,3%
Tures	Interrégional	2363	2051	4414	3,1%	3,3%	3,2%	5,6%	5,9%	5,7%
	International	6920	4724	11644	9,2%	7,5%	8,4%	16,3%	13,5%	15,0%
	Total	42398	34974	77372	56,4%	55,5%	56,0%	100,0%	100,0%	100,0%
	Sédentaires	15029	13694	28723	39,1%	38,7%	38,9%	-	-	-
	Migrants									
Autres Etrangers	Intracommunaux	15332	14490	29822	39,9%	41,0%	40,4%	65,6%	66,9%	66,2%
	Intercommunal	2443	2184	4627	6,4%	6,2%	6,3%	10,5%	10,1%	10,3%
	Interarrondissement	1084	990	2074	2,8%	2,8%	2,8%	4,6%	4,6%	4,6%
	Interrégional	792	745	1537	2,1%	2,1%	2,1%	3,4%	3,4%	3,4%
	International	3720	3263	6983	9,7%	9,2%	9,5%	15,9%	15,1%	15,5%
Total	23371	21672	45043	60,9%	61,3%	61,1%	100,0%	100,0%	100,0%	
Total	Sédentaires	35304	30912	66216	34,7%	35,4%	35,0%	-	-	-
	Migrants									
	Intracommunaux	16004	12432	28436	15,7%	14,2%	15,0%	24,0%	22,0%	23,1%
	Intercommunal	8696	7139	15835	8,5%	8,2%	8,4%	13,1%	12,6%	12,9%
	Interarrondissement	1578	1101	2679	1,5%	1,3%	1,4%	2,4%	2,0%	2,2%
Total	Interrégional	3433	2643	6076	3,4%	3,0%	3,2%	5,2%	4,7%	4,9%
	International	36849	33143	69992	36,2%	37,9%	37,0%	55,4%	58,7%	56,9%
	Total	66560	56458	123018	65,3%	64,6%	65,0%	100,0%	100,0%	100,0%
	Sédentaires	3121733	3312962	6434695	68,4%	68,9%	68,6%	-	-	-
	Migrants									
Total	Intracommunaux	746402	779710	1526112	16,3%	16,2%	16,3%	51,7%	52,1%	51,9%
	Intercommunal	317981	330675	648656	7,0%	6,9%	6,9%	22,0%	22,1%	22,1%
	Interarrondissement	185352	191944	377296	4,1%	4,0%	4,0%	12,8%	12,8%	12,8%
	Interrégional	89697	95468	185165	2,0%	2,0%	2,0%	6,2%	6,4%	6,3%
	International	104712	97415	202127	2,3%	2,0%	2,2%	7,3%	6,5%	6,9%
Total	1444144	1495212	2939356	31,6%	31,1%	31,4%	100,0%	100,0%	100,0%	
		4565877	4808174	9374051	100,0%	100,0%	100,0%	-	-	-

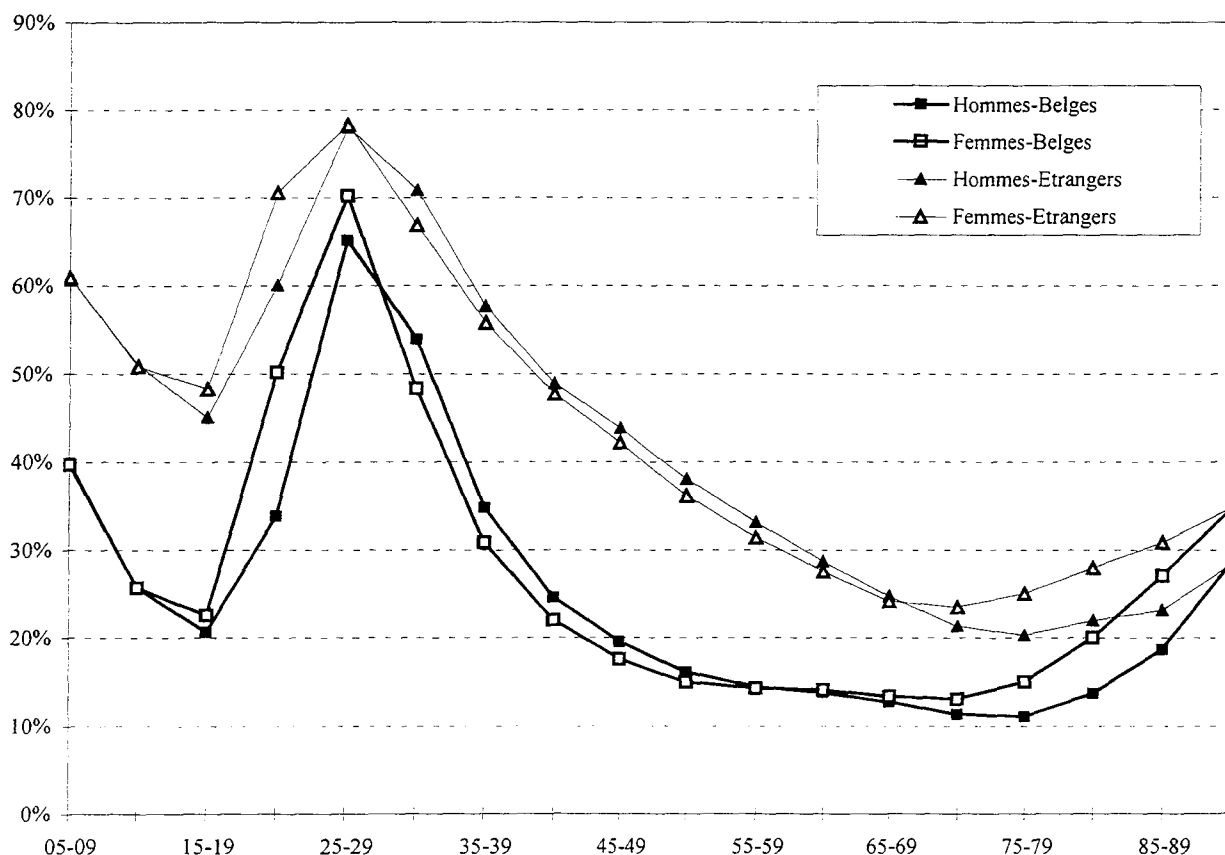
Source : Point d'appui « Démographie », I.N.S. - R.N.

### 3.4.2. LES PROPORTIONS DE MIGRANTS SELON L'AGE, LE SEXE ET LA NATIONALITE

Comment varient les proportions de migrants selon l'âge et les nationalités ? La figure 27 compare ces proportions de migrants pour les populations belge et étrangère, toutes nationalités confondues. A presque tous les âges, les proportions de migrants sont plus importantes chez les Etrangers. Les différences les plus prononcées se situent entre 40 et 70 ans, où, en termes relatifs, les migrants sont au moins deux fois plus présents chez les Etrangers. Dans les deux populations, on observe d'une part, la surmobilité féminine caractéristique entre 15 et 25 ans, alors que d'autre part, au-delà du mode des distributions, la part relative des migrantes devient inférieure à celle des migrants, et ce jusqu'à 55 ans chez les Belges et 65 ans chez les Etrangers.

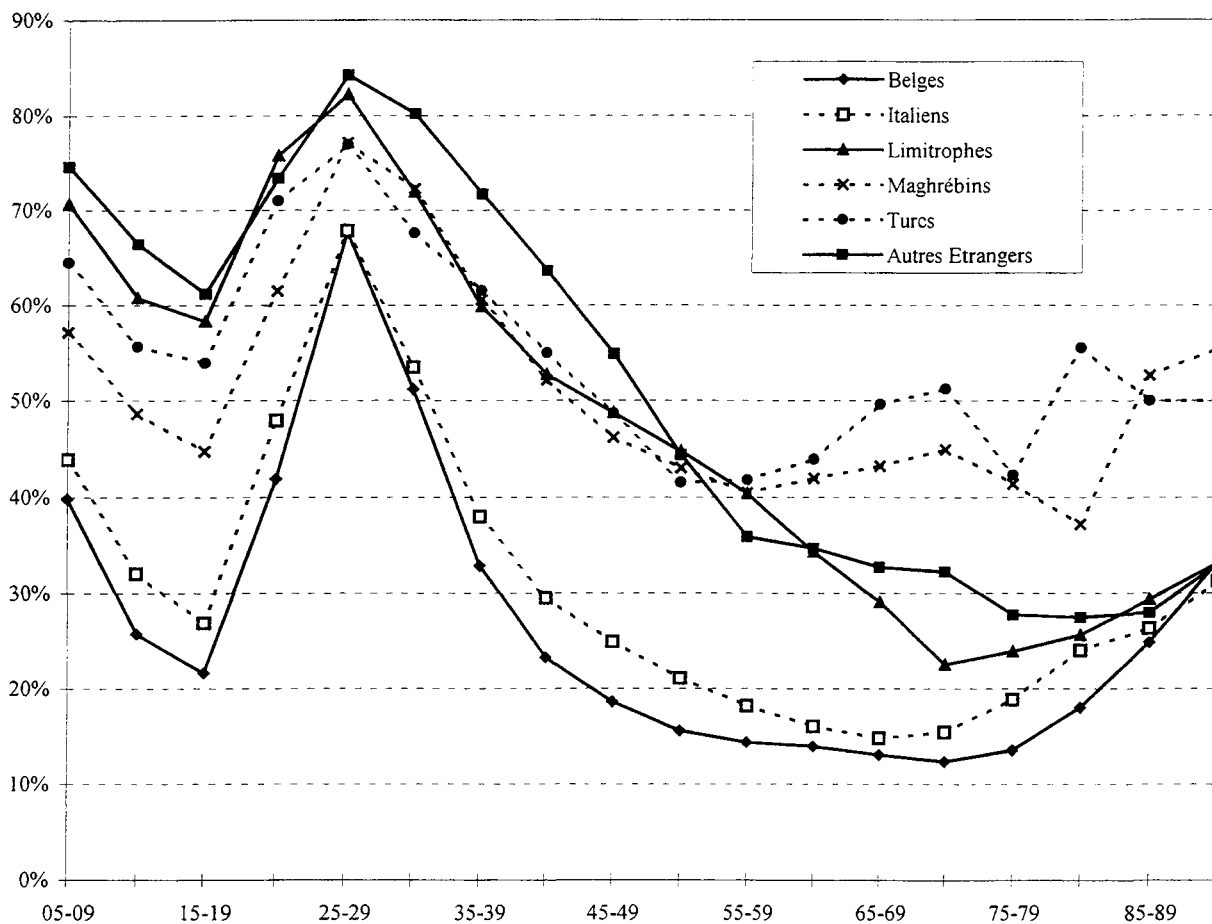
Considérons à présent les différentes nationalités envisagées (figure 28). A tous les âges, c'est chez les Belges que les proportions de migrants sont les plus faibles. Bien qu'à tous les âges, on dénombre proportionnellement plus de migrants au sein de la population italienne que de la population belge, les différences sont relativement faibles. Par contre, les écarts se creusent sensiblement avec les autres nationalités, généralement d'implantation plus récente sur le territoire belge. C'est après 35 ans, et corrélativement avant 20 ans, que les différences sont les grandes. Malgré les faibles effectifs concernés, on épinglera aussi les proportions très élevées de migrants de plus de 60 ans dans les populations turque et maghrébine. On peut supposer que pour ces populations, la migration, quelle soit de type intracommunale ou internationale, implique le déplacement de toute la famille, au sens large du terme.

Figure 27. Les proportions de migrants par groupe d'âges dans les populations belge et étrangère



Source : Point d'appui « Démographie », I.N.S. – R.N.

Figure 28. Les proportions de migrants par groupe d'âges et selon la nationalité



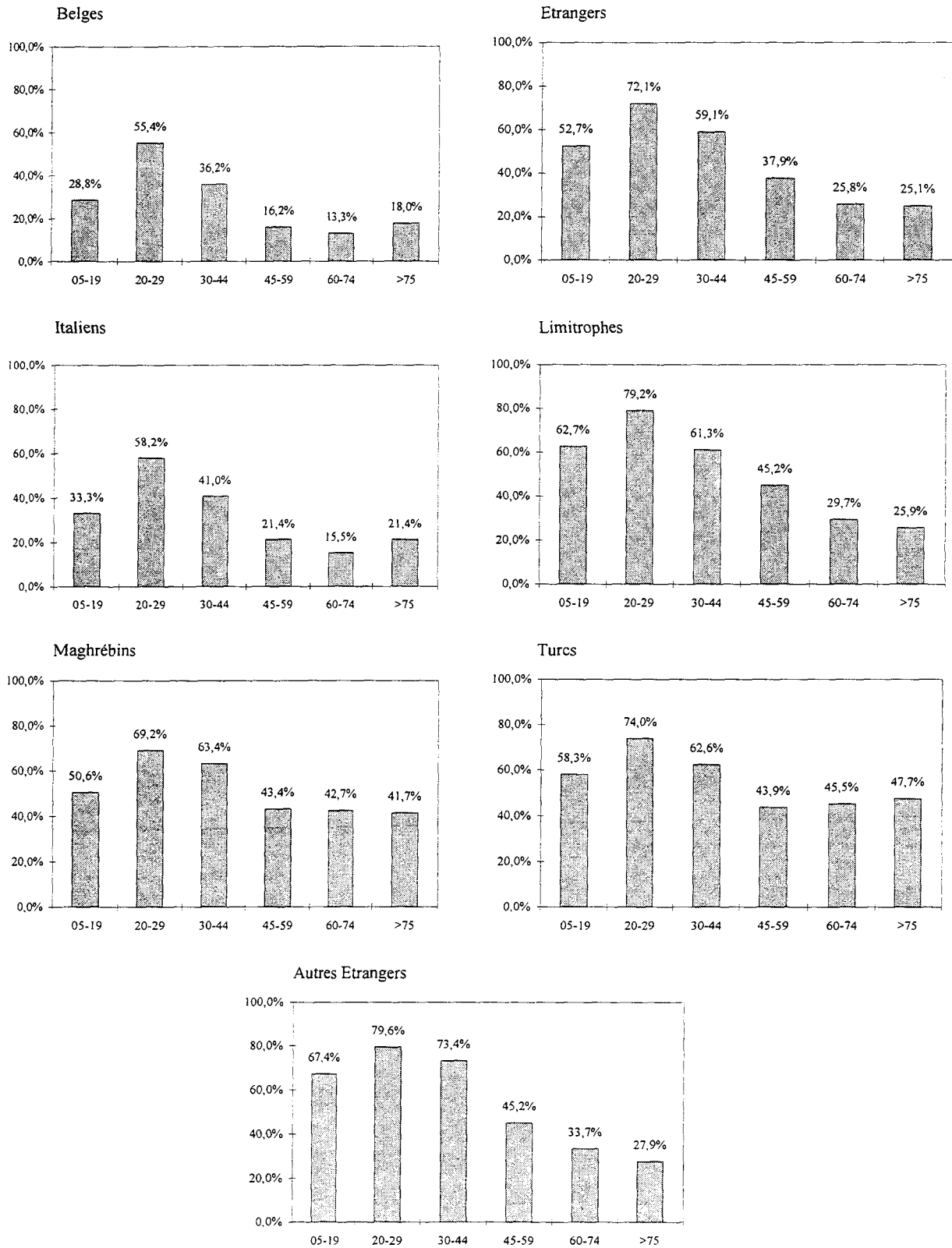
Source : Point d'appui « Démographie », I.N.S. – R.N.

Tableau 21. Le nombre de migrants par groupe d'âges et par nationalité

Groupe d'âges	Belges	Etrangers	Italiens	Limitrophes	Maghrébins	Turcs	Autres étrangers	Total
05-19	473 989	108 864	15 681	19 168	29 805	18 579	25 631	582 853
20-29	753 106	122 687	24 186	31 309	18 929	12 392	35 871	875 793
30-44	728 701	133 435	25 735	36 285	19 438	10 029	41 948	862 136
45-59	251 451	50 766	8 447	18 401	7 581	3 380	12 957	302 217
60-74	176 472	20 127	4 725	7 802	1 528	611	5 461	196 599
≥75	114 520	5 238	1 452	2 493	91	52	1 150	119 758
Total	2 498 239	441 117	80 226	115 458	77 372	45 043	123 018	2 939 356

Source : Point d'appui « Démographie », I.N.S. – R.N.

Figure 29. Les proportions de migrants par groupe d'âges et par nationalité



Source : Point d'appui « Démographie », I.N.S. – R.N.

### 3.4.3. LE NIVEAU DE LA MOBILITE SELON LA NATIONALITE ET LA REGION DE RESIDENCE

Afin de comparer les niveaux de mobilité selon la nationalité et la région de résidence, nous avons calculé un indice comparatif selon la méthode de standardisation indirecte développée ci-dessus (cfr. 3.2.2). Le tableau 22 présente ces indices comparatifs. Nous constatons que :

- Les populations étrangères se caractérisent par un niveau de mobilité 50 % supérieur à celui de la population standard (la population totale de la Belgique), alors que pour les Belges, l'indice comparatif est légèrement inférieur à 1. Considérons à présent les différentes nationalités ou groupes de nationalités. Les Belges se caractérisent par le niveau de mobilité le plus faible, suivis de près par les Italiens. Les autres nationalités se distinguent par une très nette surmobilité ; les «limitrophes» arrivant en tête de classement, suivis successivement par le groupe des «autres étrangers», les Turcs et les Maghrébins.

Tableau 22. Les indices comparatifs de mobilité (population observée/population attendue) selon la nationalité

Nationalité	Sexe	Belgique	Bruxelles	Flandre	Wallonie
Belges	Hommes	0,925	1,283	0,851	0,994
	Femmes	0,961	1,276	0,887	1,027
	Total	0,943	1,279	0,869	1,011
Etrangers	Hommes	1,506	1,698	1,637	1,276
	Femmes	1,523	1,691	1,659	1,290
	Total	1,514	1,695	1,647	1,282
Italiens	Hommes	1,095	1,546	1,174	1,002
	Femmes	1,038	1,483	1,085	0,947
	Total	1,070	1,517	1,138	0,978
Limitrophes	Hommes	1,664	1,904	1,688	1,500
	Femmes	1,769	1,885	1,850	1,610
	Total	1,713	1,894	1,758	1,553
Maghrébins	Hommes	1,570	1,571	1,609	1,518
	Femmes	1,485	1,502	1,511	1,394
	Total	1,531	1,538	1,563	1,464
Turcs	Hommes	1,618	1,804	1,589	1,500
	Femmes	1,609	1,804	1,571	1,490
	Total	1,614	1,804	1,580	1,495
Autres Étrangers	Hommes	1,732	1,749	1,840	1,603
	Femmes	1,769	1,789	1,828	1,684
	Total	1,749	1,768	1,835	1,639
Total	Hommes	0,988	1,430	0,893	1,033
	Femmes	1,012	1,396	0,921	1,057
	Total	1,000	1,412	0,907	1,045
Coefficient de variation	Hommes	31,3%	14,3%	38,7%	24,7%
	Femmes	32,4%	15,7%	39,8%	26,5%
	Total	31,6%	14,9%	38,7%	25,2%

Source : Point d'appui « Démographie », I.N.S. – R.N.

- C'est à Bruxelles que les Belges sont les plus mobiles et en Flandre que leur niveau de mobilité est le plus faible. Quelle que soit la nationalité, c'est en Wallonie que le niveau de mobilité des Etrangers est le plus bas, alors, qu'à l'exception des Italiens et des Turcs, les différences d'intensité de mobilité chez les Etrangers de Bruxelles et de Flandre sont minimales. On notera également qu'en Wallonie, le niveau de mobilité des Italiens est légèrement moindre que celui des Belges.
- D'une manière générale, le sexe n'apparaît pas ici comme une variable réellement discriminante, en regard du niveau de mobilité. Les seules différences significatives concernent les Etrangers provenant d'un pays limitrophe — les femmes y sont plus mobiles que les hommes — et les Maghrébins, pour lesquels, on observe une surmobilité masculine.

Comme l'indique la valeur élevée du coefficient de variation, les niveaux de mobilité selon la nationalité sont peu homogènes (tableau 22). C'est en Flandre que cette variabilité est la plus importante et c'est à Bruxelles qu'elle est la plus faible. On constatera également que si les coefficients de variation des femmes sont plus élevés que ceux des hommes, les différences sont relativement minimales.

En rapportant l'indice comparatif de mobilité, calculé pour chaque nationalité, à l'indice régional moyen, on peut préciser la variabilité des niveaux de mobilité selon la nationalité, au sein de chaque région (tableau 23). Compte tenu des proportions peu élevées d'étrangers en Flandre et en Wallonie, le niveau de la mobilité des Belges est très proche du standard régional. A Bruxelles, par contre, où les étrangers sont proportionnellement mieux représentés, les Belges se caractérisent par un niveau de mobilité 10 % inférieur au standard régional. En Flandre, le niveau de la mobilité des étrangers est 82 % supérieur à la moyenne régionale, alors qu'à Bruxelles et en Wallonie, la surmobilité des populations de nationalité étrangère se chiffre respectivement à 20 et 23 %.

Tableau 23. Les indices comparatifs de mobilité (population observée/population attendue) selon la nationalité. Les écarts par rapport à la moyenne régionale

Nationalité	Belgique	Bruxelles	Flandre	Wallonie
Belges	0.943	0.906	0.958	0.967
Etrangers	1.514	1.200	1.816	1.227
Italiens	1.070	1.074	1.255	0.936
Limitrophes	1.713	1.341	1.938	1.486
Maghrébins	1.531	1.089	1.723	1.401
Turcs	1.614	1.278	1.742	1.431
Autres Etrangers	1.749	1.252	2.023	1.568
Total	1.000	1.000	1.000	1.000

Source : Point d'appui « Démographie », I.N.S. – R.N.

### 3.5. LE NIVEAU D'INSTRUCTION DES SEDENTAIRES ET DES MIGRANTS

Les informations recueillies par le dernier recensement de la population permettent de caractériser les migrants selon leur niveau d'instruction, en se référant à la question posée sur le dernier diplôme obtenu. Nous avons distingué différentes catégories de population, celles qui ont obtenu un diplôme d'enseignement primaire, secondaire inférieur, secondaire supérieur, supérieur non-universitaire de type

court et universitaire et supérieur de type long. Le tableau 24 présente les effectifs de la population âgée de plus de 18 ans, selon le niveau d'instruction.

Tableau 24. Les effectifs de la population de plus de 18 ans, selon le sexe et le niveau d'instruction

Niveau d'instruction	Hommes	Femmes	Total
Primaire et autres <sup>17</sup>	1483677	1909125	3392802
Secondaire inférieur	621486	577108	1198594
Secondaire supérieur	806286	748750	1555036
Supérieur non-universitaire de type court	278783	428267	707050
Universitaire et supérieur de type long	258691	107896	366587
Total	3448923	3771146	7220069

Source : Point d'appui « Démographie », I.N.S. – R.N.

### 3.5.1. LES PROPORTIONS DE MIGRANTS SELON LE NIVEAU D'INSTRUCTION

Les proportions de migrants varient-elles selon le niveau d'instruction ? D'une manière générale, plus le niveau d'instruction est élevé, plus la proportion de migrants est importante (tableau 25). Ils sont près de 40 % dans la population ayant un niveau d'instruction universitaire ou supérieur de type long et à peine plus de 25 % dans celle ayant un niveau d'instruction primaire. La part relative des migrants grimpe à 30 % pour ceux ayant au moins un diplôme d'enseignement secondaire inférieur et elle atteint 37 % pour la population ayant un diplôme de l'enseignement secondaire supérieur ou de l'enseignement supérieur non-universitaire de type court.

Pour les niveaux d'instruction les plus bas — primaire et secondaire inférieur —, les proportions de migrants sont un peu plus élevées chez les hommes que chez les femmes. Pour les autres niveaux d'instruction, l'avantage est du côté féminin et les différences sont particulièrement importantes pour la population ayant un diplôme universitaire ou d'enseignement supérieur de type long ; on dénombre 46 % de migrants chez les femmes ayant ce niveau d'instruction pour 36 % chez les hommes.

Pour tous les niveaux d'instruction, les migrants intracommunaux sont proportionnellement les plus nombreux, mais les différences sont très importantes. Pour les niveaux d'instruction les moins élevés, plus de 55 % des migrants appartiennent à cette catégorie. Ils sont 54 % pour ceux ayant un diplôme d'enseignement secondaire supérieur, 48 % dans le groupe suivant et à peine 38 % pour ceux ayant un niveau d'instruction universitaire ou supérieur de type long. Par ailleurs, si l'on se réfère aux proportions de migrants interarrondissements et interrégionaux, on constate que plus le niveau d'instruction est élevé, plus les migrants sont proportionnellement bien représentés dans ces catégories. En d'autres termes, l'impact de la distance varierait inversement avec le niveau d'instruction : plus celui-ci est élevé, moins on hésite à migrer sur de plus longues distances.

<sup>17</sup> Dans la catégorie « Primaire et autres » sont notamment incluses les personnes ayant obtenu un diplôme à l'étranger et dont nous ne disposons d'aucune information quant à sa nature, ainsi que celles pour lesquelles cette variable est indéterminée.

Tableau 25. La répartition de la population, en sédentaires ou migrants, selon le niveau d'instruction

Niveau d'instruction	Type de population	Hommes	Femmes	Total	Hommes %	Femmes %	Total %	% selon le type de migrants		
								Hommes	Femmes	Total
Primaire et autres	Sédentaires Migrants	1087556	1433228	2520784	73,3%	75,1%	74,3%	-	-	-
	Intracommunaux	217523	265056	482579	14,7%	13,9%	14,2%	54,9%	55,7%	55,3%
	Intercommunal	75273	91155	166428	5,1%	4,8%	4,9%	19,0%	19,2%	19,1%
	Interarrondissement	39755	49172	88927	2,7%	2,6%	2,6%	10,0%	10,3%	10,2%
	Interrégional	20751	25463	46214	1,4%	1,3%	1,4%	5,2%	5,4%	5,3%
International	42819	45051	87870	2,9%	2,4%	2,6%	10,8%	9,5%	10,1%	
	<b>Total</b>	<b>396121</b>	<b>475897</b>	<b>872018</b>	<b>26,7%</b>	<b>24,9%</b>	<b>25,7%</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>
Secondaire inférieur	Sédentaires Migrants	427250	409978	837228	68,7%	71,0%	69,9%	-	-	-
	Intracommunaux	111284	94150	205434	17,9%	16,3%	17,1%	57,3%	56,3%	56,8%
	Intercommunal	45778	39035	84813	7,4%	6,8%	7,1%	23,6%	23,4%	23,5%
	Interarrondissement	25354	22080	47434	4,1%	3,8%	4,0%	13,1%	13,2%	13,1%
	Interrégional	9705	9826	19531	1,6%	1,7%	1,6%	5,0%	5,9%	5,4%
International	2115	2039	4154	0,3%	0,4%	0,3%	1,1%	1,2%	1,1%	
	<b>Total</b>	<b>194236</b>	<b>167130</b>	<b>361366</b>	<b>31,3%</b>	<b>29,0%</b>	<b>30,1%</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>
Secondaire supérieur	Sédentaires Migrants	527143	458945	986088	65,4%	61,3%	63,4%	-	-	-
	Intracommunaux	149911	155117	305028	18,6%	20,7%	19,6%	53,7%	53,5%	53,6%
	Intercommunal	69006	72571	141577	8,6%	9,7%	9,1%	24,7%	25,0%	24,9%
	Interarrondissement	40536	41480	82016	5,0%	5,5%	5,3%	14,5%	14,3%	14,4%
	Interrégional	16136	17316	33452	2,0%	2,3%	2,2%	5,8%	6,0%	5,9%
International	3554	3321	6875	0,4%	0,4%	0,4%	1,3%	1,1%	1,2%	
	<b>Total</b>	<b>279143</b>	<b>289805</b>	<b>568948</b>	<b>34,6%</b>	<b>38,7%</b>	<b>36,6%</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>
	<b>Total</b>	<b>806286</b>	<b>748750</b>	<b>1555036</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>



Tableau 25 (suite). La répartition de la population, en sédentaires ou migrants, selon le niveau d'instruction

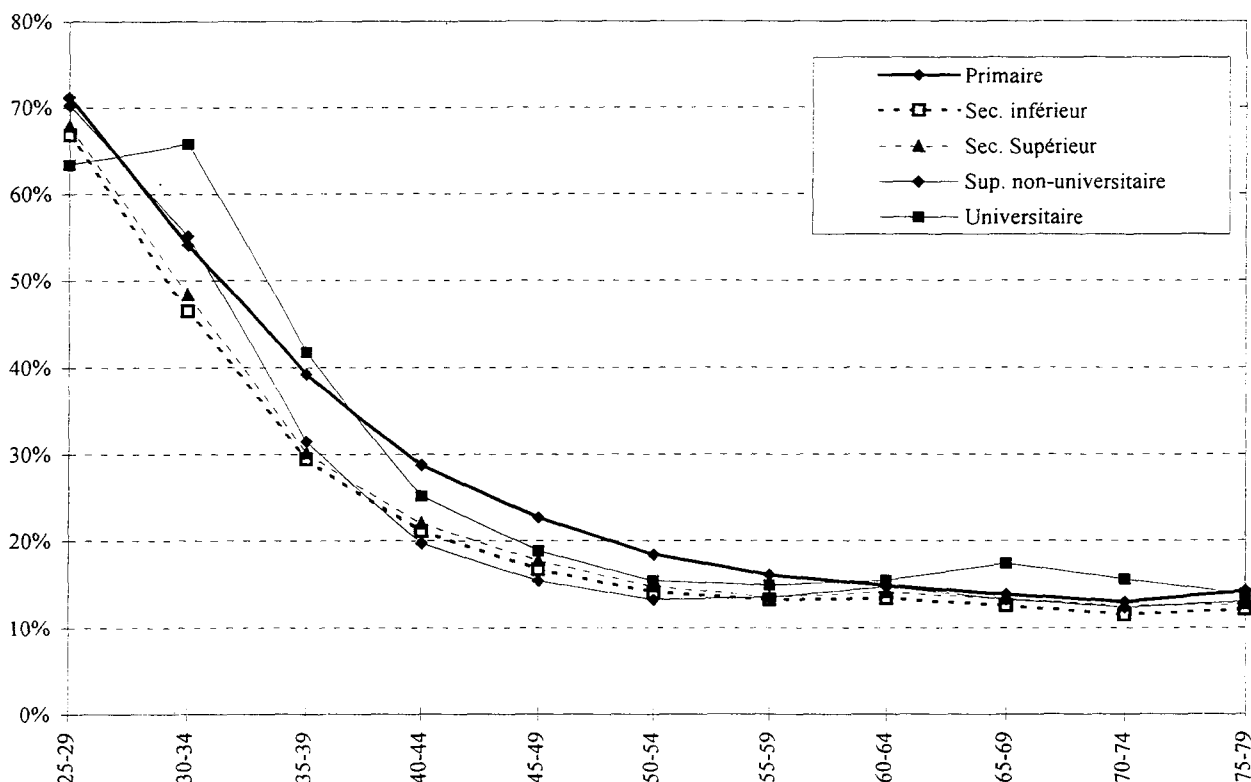
Niveau d'instruction	Type de population	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	% selon le type de migrants			
								Hommes	Femmes	Total	
Supérieur non-universitaire	Sédentaires Migrants	182915	263733	446648	65,6%	61,6%	63,2%	-	-	-	
	Intracommunaux	45698	78140	123838	16,4%	18,2%	17,5%	47,7%	47,5%	47,6%	
	Intercommunal	24821	41887	66708	8,9%	9,8%	9,4%	25,9%	25,5%	25,6%	
	Interarrondissement	16734	29080	45814	6,0%	6,8%	6,5%	17,5%	17,7%	17,6%	
	Interrégional	7270	13227	20497	2,6%	3,1%	2,9%	7,6%	8,0%	7,9%	
	Internationale	1345	2200	3545	0,5%	0,5%	0,5%	1,4%	1,3%	1,4%	
	<b>Total</b>	<b>95868</b>	<b>164534</b>	<b>260402</b>	<b>34,4%</b>	<b>38,4%</b>	<b>36,8%</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	
	<b>Total</b>	<b>278783</b>	<b>428267</b>	<b>707050</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	-	-	-	
	Universitaire et supérieur de type long	Sédentaires Migrants	164765	58294	223059	63,7%	54,0%	60,8%	-	-	-
		Intracommunaux	36301	17851	54152	14,0%	16,5%	14,8%	38,6%	36,0%	37,7%
Intercommunal		22954	12535	35489	8,9%	11,6%	9,7%	24,4%	25,3%	24,7%	
Interarrondissement		20094	10829	30923	7,8%	10,0%	8,4%	21,4%	21,8%	21,5%	
Interrégional		11234	7244	18478	4,3%	6,7%	5,0%	12,0%	14,6%	12,9%	
Internationale		3343	1143	4486	1,3%	1,1%	1,2%	3,6%	2,3%	3,1%	
<b>Total</b>		<b>93926</b>	<b>49602</b>	<b>143528</b>	<b>36,3%</b>	<b>46,0%</b>	<b>39,2%</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	
<b>Total</b>		<b>258691</b>	<b>107896</b>	<b>366587</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	-	-	-	
Total		Sédentaires Migrants	2389629	2624178	5013807	69,3%	69,6%	69,4%	-	-	-
		Intracommunaux	560717	610314	1171031	16,3%	16,2%	16,2%	52,9%	53,2%	53,1%
	Intercommunal	237832	257183	495015	6,9%	6,8%	6,9%	22,5%	22,4%	22,4%	
	Interarrondissement	142473	152641	295114	4,1%	4,0%	4,1%	13,4%	13,3%	13,4%	
	Interrégional	65096	73076	138172	1,9%	1,9%	1,9%	6,1%	6,4%	6,3%	
	Internationale	53176	53754	106930	1,5%	1,4%	1,5%	5,0%	4,7%	4,8%	
	<b>Total</b>	<b>1059294</b>	<b>1146968</b>	<b>2206262</b>	<b>30,7%</b>	<b>30,4%</b>	<b>30,6%</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	
	<b>Total</b>	<b>3448923</b>	<b>3771146</b>	<b>7220069</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	-	-	-	

Source : Point d'appui « Démographie », I.N.S. – R.N.

### 3.5.2. LES PROPORTIONS DE MIGRANTS SELON L'ÂGE, LE SEXE ET LE NIVEAU D'INSTRUCTION

La figure 30 présente les proportions de migrants par groupe d'âges selon le niveau d'instruction. Le profil des courbes est semblable et, globalement, les différences sont moins importantes que le laissait présager l'analyse des proportions totales de migrants selon le niveau d'instruction. On peut néanmoins constater une surmobilité des personnes ayant un niveau d'instruction universitaire entre 30 et 40 ans, d'une part, et entre 60 et 75 ans, d'autre part. Les proportions de migrants sont également élevées, entre 25 et 60 ans, pour les personnes ayant un niveau d'instruction primaire.

Figure 30. Les proportions de migrants par groupe d'âges et selon le niveau d'instruction



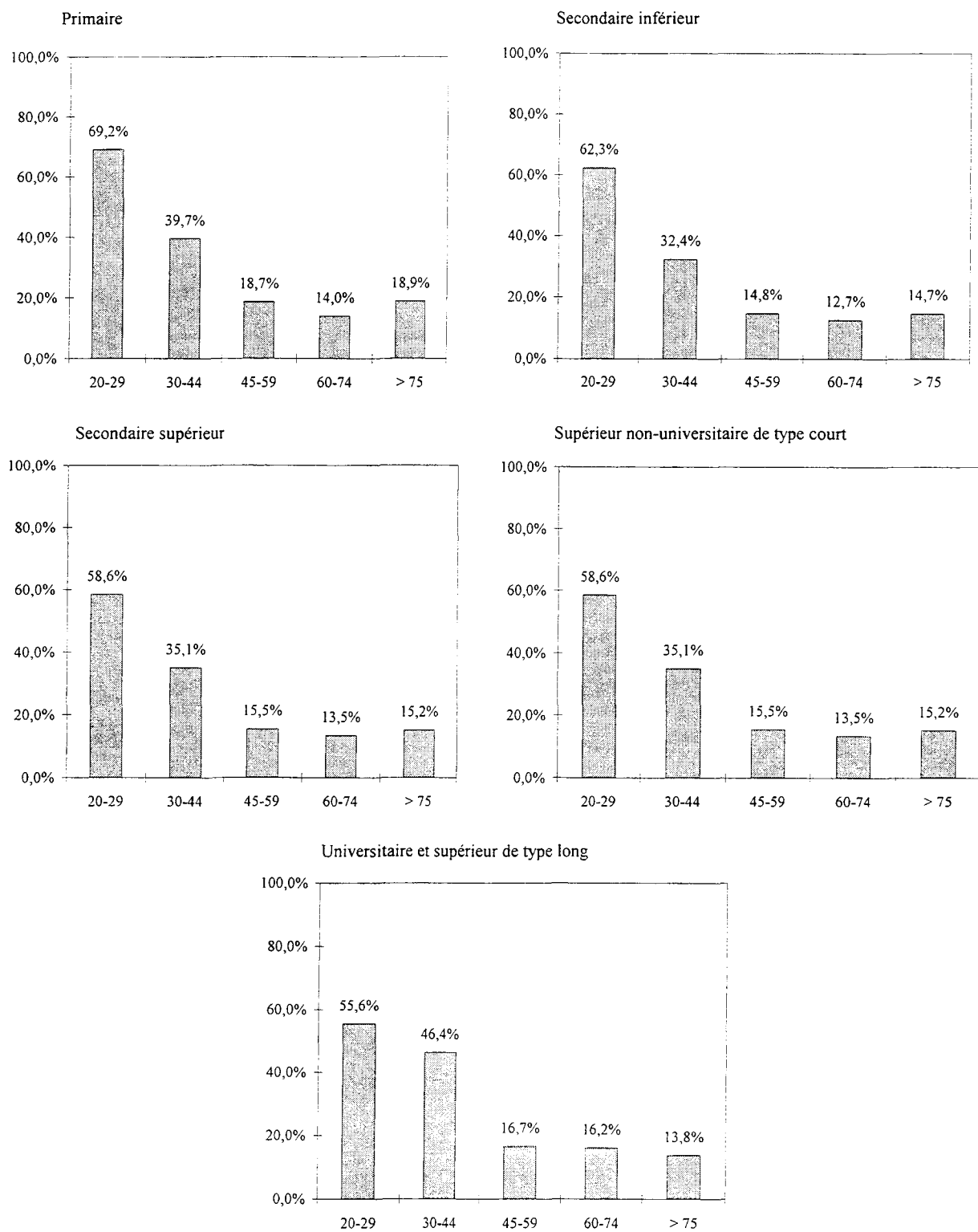
Source : Point d'appui « Démographie », I.N.S. – R.N.

Tableau 26. Les proportions de migrants par groupe d'âges et selon le niveau d'instruction

Groupe d'âges	Primaire	Secondaire inférieur	Secondaire Supérieur	Supérieur non-universitaire	Univ. et sup. de type long	Total
18-29	185941	147586	302879	122301	49000	807707
30-44	280518	140455	198609	108526	75713	803821
45-59	164655	42983	42665	19124	11778	281205
60-74	138206	22547	19667	7735	5661	193816
≥ 75	102698	7795	5128	2716	1376	119713
Total	872018	361366	568948	260402	143528	2206262

Source : Point d'appui « Démographie », I.N.S. – R.N.

Figure 31. Les proportions de migrants par groupe d'âges et selon le niveau d'instruction

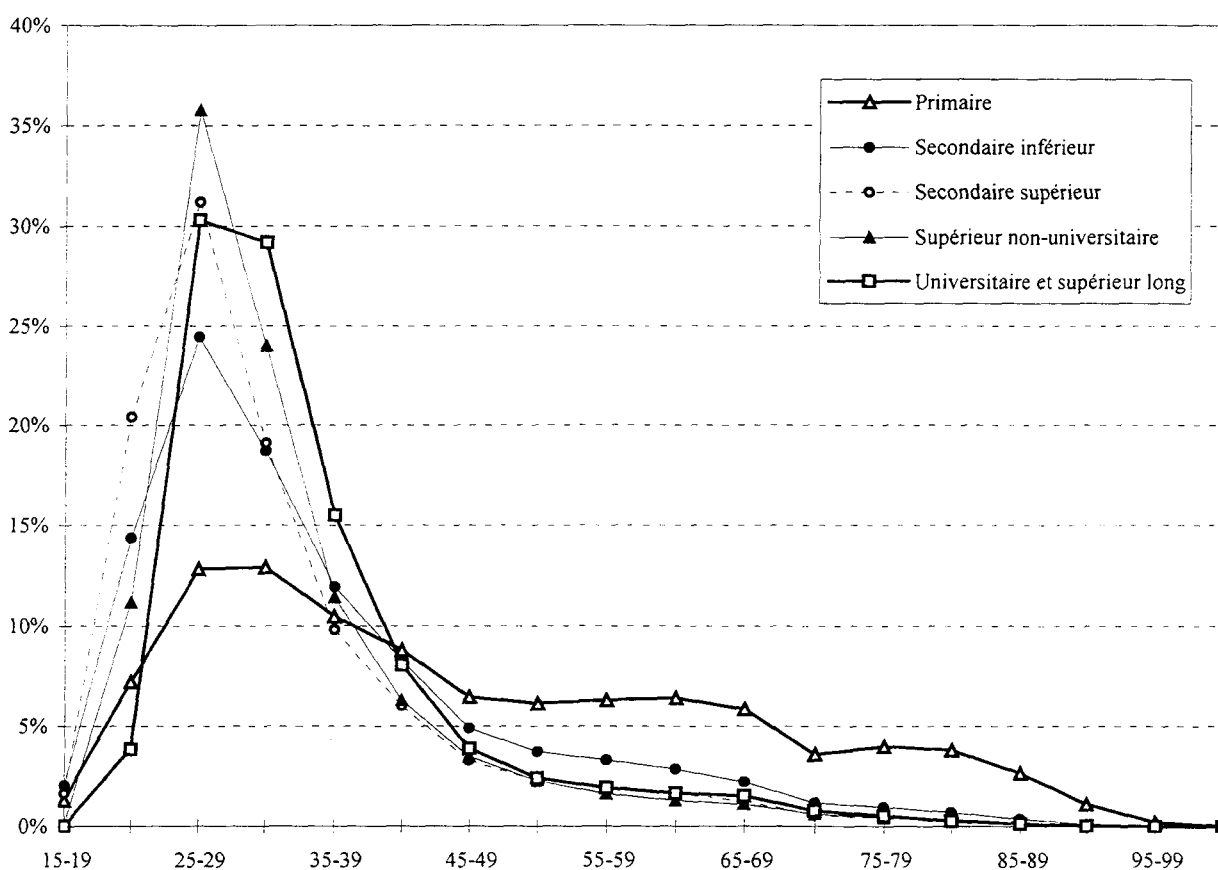


Source : Point d'appui « Démographie », I.N.S. – R.N.

### 3.5.3. LE NIVEAU DE LA MOBILITE SELON LE NIVEAU D'INSTRUCTION, LE SEXE ET LA REGION DE RESIDENCE

Les structures par âge de la population selon le niveau d'instruction sont très différentes (figure 32). Compte tenu des progrès réalisés dans le domaine de l'éducation, la population ayant uniquement un diplôme d'instruction primaire est, par définition, âgée. Ainsi, si l'on ne considère que la population de plus de 25 ans, l'âge moyen des personnes disposant de ce niveau d'instruction est de 45,6 ans pour 27,9 ans pour celles ayant leur diplôme d'enseignement secondaire et près de 35 ans pour ceux qui ont terminé leurs études universitaires ou de l'enseignement supérieur de type long. Nous devons donc appliquer une nouvelle fois la méthode de standardisation indirecte afin de comparer l'intensité de la mobilité selon le degré d'instruction. Le tableau 27 présente les indices comparatifs de mobilité selon le niveau d'instruction, le sexe et la région de résidence. Nous remarquons que :

Figure 32. La structure par âge des migrants selon le niveau d'instruction



Source : Point d'appui « Démographie », I.N.S. – R.N.

- Les plus mobiles sont les personnes n'ayant qu'un diplôme de l'instruction primaire, suivis par celles qui bénéficient d'un niveau d'instruction universitaire ou de l'enseignement supérieur de type long. Cette conclusion prend le contre-pied de celle dégagée par l'analyse du tableau 25, où il apparaît que c'est parmi la population ayant un niveau d'instruction primaire que les proportions de migrants étaient les plus faibles. Cette contradiction apparente s'explique uniquement par l'effet de structure par âge qui affecte cette population spécifique. Comme nous l'avons déjà mentionné, il s'agit d'une population âgée qui se caractérise par une sous-représentation de jeunes adultes âgés de 20-30 ans, soit les âges pour lesquels l'intensité de la mobilité est la plus élevée, et par une surreprésentation de

personnes âgées de plus de 50 ans, soit des âges pour lesquels la mobilité est la plus faible. Compte tenu de ces particularités, on dénombre relativement peu de migrants au sein de la population totale ayant un niveau d'instruction primaire. Mais, débarrassée de cet effet de structure, elle se révèle être, avec les plus instruits, la population la plus mobile. Inversement, les plus sédentaires sont ceux qui ont terminé leurs études secondaires supérieures.

- Pour chaque niveau d'instruction, mais en particulier pour ceux ayant uniquement achevé leur cycle primaire, Bruxelles se distingue par une nette surmobilité par rapport aux deux autres régions. Et c'est la population de Flandre qui est la plus sédentaire, quel que soit le niveau d'instruction.
- Pour la population ayant un diplôme de l'enseignement primaire ou secondaire, les hommes sont un peu plus mobiles que les femmes, alors que pour les niveaux d'instruction plus élevés, on observe une légère surmobilité féminine.

Tableau 27. Les indices comparatifs de mobilité (population observée de plus de 25 ans/population attendue de plus de 25 ans) selon le niveau d'instruction

Niveau d'instruction	Sexe	Belgique	Bruxelles	Flandre	Wallonie
Primaire et autres	Hommes	1,069	1,630	0,948	1,113
	Femmes	1,031	1,483	0,918	1,093
	Total	1,048	1,547	0,931	1,102
Secondaire inférieur	Hommes	0,899	1,191	0,838	0,949
	Femmes	0,862	1,156	0,785	0,907
	Total	0,882	1,173	0,815	0,929
Secondaire supérieur	Hommes	0,931	1,179	0,894	0,957
	Femmes	0,913	1,162	0,870	0,942
	Total	0,922	1,170	0,882	0,950
Supérieur non-universitaire de type court	Hommes	0,940	1,182	0,907	0,946
	Femmes	0,966	1,169	0,940	0,955
	Total	0,956	1,173	0,927	0,952
Universitaire et supérieur de type long	Hommes	1,042	1,250	1,002	1,031
	Femmes	1,073	1,231	1,039	1,039
	Total	1,026	1,242	1,013	1,033
Total	Hommes	0,988	1,430	0,893	1,033
	Femmes	1,012	1,396	0,921	1,057
	Total	1,000	1,412	0,907	1,045
Coefficient de variation	Hommes	7,5%	13,6%	6,9%	7,0%
	Femmes	8,5%	10,0%	10,1%	7,2%
	Total	7,0%	11,5%	8,0%	7,0%

Source : Point d'appui « Démographie », I.N.S. – R.N.

La variabilité des niveaux de mobilité, selon le niveau d'instruction, est relativement faible, comparée aux autres variables préalablement étudiées (état civil et nationalité). Le coefficient de variation est de 12 % à Bruxelles, de 8 % en Flandre et de 7 % en Wallonie. Comparons à présent les indices de mobilité, selon le niveau d'instruction, aux moyennes régionales (tableau 28). A Bruxelles et en Wallonie, à l'exception de

la population ayant uniquement un diplôme d'instruction primaire, tous les niveaux d'instruction se caractérisent par une sous-mobilité par rapport aux moyennes régionales. En Flandre, l'indice de mobilité le plus élevé est à mettre à l'actif de la population ayant un niveau d'instruction universitaire ou supérieur de type long. Celle-ci accuse une surmobilité de près de 12 % supérieure au standard régional. Inversement, en Wallonie, le niveau de mobilité de cette population est très légèrement en retrait du niveau régional (-1%), alors que la différence est plus sensible, dans le cas de Bruxelles (-12%). De même, par rapport aux standards régionaux, la population ayant un niveau d'instruction de l'enseignement supérieur de type court se caractérise par une légère surmobilité en Flandre et par une sous-mobilité plus prononcée à Bruxelles et en Wallonie.

Tableau 28. Les écarts par rapport à la moyenne régionale

Niveau d'instruction	Belgique	Bruxelles	Flandre	Wallonie
Primaire et autres	1,048	1,096	1,026	1,055
Secondaire inférieur	0,882	0,831	0,899	0,889
Secondaire supérieur	0,922	0,829	0,972	0,909
Supérieur non-universitaire de type court	0,956	0,831	1,022	0,911
Universitaire et supérieur de type long	1,026	0,880	1,117	0,989
Total	1,000	1,000	1,000	1,000

Source : Point d'appui « Démographie », I.N.S. – R.N.

### 3.6. LE STATUT D'ACTIVITE DES MIGRANTS

Cette analyse repose sur une distribution de la population selon les statuts d'activité suivants :

- Les personnes qui n'ont jamais exercé de profession et qui ne cherchent pas d'emploi. Les femmes représentent 97 % de la population ayant ce statut d'activité. Il est fort probable qu'une large part de celles-ci sont des ménagères, même si la réponse à la question sur le statut d'activité, posée lors du dernier recensement de la population, incluait une position spécifique concernant les personnes qui «s'occupent de leur propre ménage».
- Les personnes qui cherchent un premier emploi. Cette catégorie regroupe 86 % de jeunes adultes âgés de 18 à 30 ans.
- Les personnes qui exercent une profession.
- Les personnes qui ont perdu leur emploi et qui cherchent un nouvel emploi.
- Les personnes qui ont cessé de travailler et qui ne cherchent pas de nouvel emploi. On retrouve dans cette catégorie 68 % de personnes âgées de plus de 60 ans.

Nous ne prenons donc pas en considération les jeunes enfants qui ne fréquentent pas encore l'école, les écoliers, les étudiants, les rentiers, les handicapés et les personnes soumises au service militaire ou civil. Le tableau 29 présente les effectifs de population selon le statut d'activité.

Tableau 29. Les effectifs de la population selon le sexe et le statut d'activité

Statut d'activité	Hommes	Femmes	Total
N'a jamais travaillé et ne cherche pas d'emploi	16717	491546	508263
Cherche un premier emploi	28866	49346	78212
Exerce une profession	2197407	1454295	3651702
A perdu son emploi et cherche un emploi	150371	258028	408399
A cessé de travailler	952956	1345808	2298764
Total	3346317	3599023	6945340

Source : Point d'appui « Démographie », I.N.S. – R.N.

### 3.6.1. LES PROPORTIONS DE MIGRANTS SELON LE STATUT D'ACTIVITE

Les proportions de migrants varient sensiblement selon le statut d'activité (tableau 30). Les migrants sont majoritaires (53 %) parmi les jeunes adultes à la recherche de leur premier emploi. On dénombre également près de 50 % de migrants chez ceux qui ont perdu leur emploi et qui sont à la recherche d'un nouvel emploi. Les migrants sont proportionnellement moins présents parmi les personnes qui exercent une profession (38 %), chez celles qui n'ont jamais travaillé (21 %) et enfin parmi celles qui ont cessé de travailler (17 %). En résumé, l'instabilité de la situation professionnelle conditionnerait, à priori, une surmobilité. Celle-ci doit néanmoins être confirmée en recourant à la méthode de standardisation indirecte car, comme nous le vérifierons ultérieurement, les structures par âge selon les différents statuts d'activité définis sont loin d'être homogènes.

Les différences entre les deux sexes sont importantes pour certains statuts d'activité. C'est notamment le cas des personnes qui cherchent leur premier emploi, où l'on dénombre 43 % de migrants chez les hommes pour 58 % chez les femmes. Les migrants féminins sont également proportionnellement plus nombreux dans la population qui exercent une profession, ainsi que parmi celle qui a cessé de travailler. Enfin, les parts relatives de migrants, selon le sexe, sont presque équivalentes parmi les chômeurs à la recherche d'un nouvel emploi.

Les migrants intracommunaux représentent au moins 50 % de l'ensemble des migrants, pour chaque statut d'activité. D'autre part, les migrants internationaux sont proportionnellement 2 à 3 fois plus nombreux parmi les personnes qui n'ont jamais travaillé et parmi celles qui cherchent leur premier emploi que dans les autres statuts d'activité. Les personnes de nationalité étrangères, parmi lesquelles on dénombre également des proportions élevées de migrants internationaux, sont-elles surreprésentées dans ces deux catégories ? Seul un croisement de la nationalité et du statut d'activité permettrait de vérifier cette hypothèse. Enfin, on constatera que le groupe des personnes qui ont cessé de travailler se caractérise à la fois par les proportions les plus élevées de migrants intracommunaux et interrégionaux. Celles-ci figurent probablement les types de mobilité propres à la retraite, à savoir un mouvement à courte distance conditionné par l'ajustement de la taille du logement au moment de la retraite, et une mobilité de plaisance, à plus longue distance, orientée vers le littoral ou vers les Ardennes.

Tableau 30. La répartition de la population, en sédentaire ou migrants, selon le statut d'activité

Statut d'activité	Type de population	Hommes	Femmes	Total	Hommes %	Femmes %	Total %	% selon le type de migrants		
								Hommes	Femmes	Total
N'a jamais travaillé et ne cherche pas d'emploi	Sédentaires Migrants	11086	392021	403107	66,3%	79,8%	79,3%	-	-	-
	Intracommunaux	2577	54366	56943	15,4%	11,1%	11,2%	45,8%	54,6%	54,2%
	Intercommunal	938	17157	18095	5,6%	3,5%	3,6%	16,7%	17,3%	17,2%
	Interarrondissement	710	10998	11708	4,2%	2,2%	2,3%	12,6%	11,1%	11,1%
	Interrégional	373	4559	4932	2,2%	0,9%	1,0%	6,6%	4,6%	4,7%
International	1033	12445	13478	6,2%	2,5%	2,7%	18,3%	12,5%	12,8%	
	Total	5631	99525	105156	33,7%	20,2%	20,7%	100,0%	100,0%	100,0%
Cherche un premier emploi	Sédentaires Migrants	16371	20708	37079	56,7%	42,0%	47,4%	-	-	-
	Intracommunaux	5937	14593	20530	20,6%	29,6%	26,2%	47,5%	51,0%	49,9%
	Intercommunal	2333	6127	8460	8,1%	12,4%	10,8%	18,7%	21,4%	20,6%
	Interarrondissement	1283	4186	5469	4,4%	8,5%	7,0%	10,3%	14,6%	13,3%
	Interrégional	669	1197	1866	2,3%	2,4%	2,4%	5,4%	4,2%	4,5%
International	2273	2535	4808	7,9%	5,1%	6,1%	18,2%	8,9%	11,7%	
	Total	12495	28638	41133	43,3%	58,0%	52,6%	100,0%	100,0%	100,0%
Exerce une profession	Sédentaires Migrants	1400833	858409	2259242	63,7%	59,0%	61,9%	-	-	-
	Intracommunaux	412716	306139	718855	18,8%	21,1%	19,7%	51,8%	51,4%	51,6%
	Intercommunal	188209	147443	335652	8,6%	10,1%	9,2%	23,6%	24,7%	24,1%
	Interarrondissement	111297	84593	195890	5,1%	5,8%	5,4%	14,0%	14,2%	14,1%
	Interrégional	47619	87892	135511	2,2%	2,8%	2,4%	6,0%	6,8%	6,3%
International	36733	17438	54171	1,7%	1,2%	1,5%	4,6%	2,9%	3,9%	
	Total	796574	595886	1392460	36,3%	41,0%	38,1%	100,0%	100,0%	100,0%
	Total	2197407	1454295	3651702	100,0%	100,0%	100,0%	-	-	-



Tableau 30 (suite). La répartition de la population, en sédentaire ou migrants, selon le statut d'activité

Statut d'activité	Type de population	Hommes	Femmes	Total	Hommes %	Femmes %	Total %	% selon le type de migrants		
								Hommes	Femmes	Total
A perdu son emploi et cherche un emploi	Sédentaires Migrants	77411	130423	207834	51,5%	50,5%	50,9%	-	-	-
	Intracommunaux	40905	67165	108070	27,2%	26,0%	26,5%	56,1%	52,6%	53,9%
	Intercommunal	14689	29646	44335	9,8%	11,5%	10,9%	20,1%	23,2%	22,1%
	Interarrondissement	8188	18529	26717	5,4%	7,2%	6,5%	11,2%	14,5%	13,3%
	Interrégional	4106	7250	11356	2,7%	2,8%	2,8%	5,6%	5,7%	5,7%
	International	5072	5015	10087	3,4%	1,9%	2,5%	7,0%	3,9%	5,0%
<b>Total</b>	<b>Total</b>	<b>72960</b>	<b>127605</b>	<b>200565</b>	<b>48,5%</b>	<b>49,5%</b>	<b>49,1%</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>
A cessé de travailler	Sédentaires Migrants	810268	1097299	1907567	85,0%	81,5%	83,0%	-	-	-
	Intracommunaux	83022	143536	226558	8,7%	10,7%	9,9%	58,2%	57,8%	57,9%
	Intercommunal	25548	47102	72650	2,7%	3,5%	3,2%	17,9%	19,0%	18,6%
	Interarrondissement	17324	29074	46398	1,8%	2,2%	2,0%	12,1%	11,7%	11,9%
	Interrégional	10431	17133	27564	1,1%	1,3%	1,2%	7,3%	6,9%	7,0%
	International	6363	11664	18027	0,7%	0,9%	0,8%	4,5%	4,7%	4,6%
<b>Total</b>	<b>Total</b>	<b>142688</b>	<b>248509</b>	<b>391197</b>	<b>15,0%</b>	<b>18,5%</b>	<b>17,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>
Total	Sédentaires Migrants	2315969	2498860	4814829	69,2%	69,4%	69,3%	-	-	-
	Intracommunaux	545157	585799	1130956	16,3%	16,3%	16,3%	52,9%	53,2%	53,1%
	Intercommunal	231717	247475	479192	6,9%	6,9%	6,9%	22,5%	22,5%	22,5%
	Interarrondissement	138802	147380	286182	4,1%	4,1%	4,1%	13,5%	13,4%	13,4%
	Interrégional	63198	70412	133610	1,9%	2,0%	1,9%	6,1%	6,4%	6,3%
	International	51474	49097	100571	1,5%	1,4%	1,4%	5,0%	4,5%	4,7%
<b>Total</b>	<b>Total</b>	<b>1030348</b>	<b>1100163</b>	<b>2130511</b>	<b>30,8%</b>	<b>30,6%</b>	<b>30,7%</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>
		3346317	3599023	6945340	100,0%	100,0%	100,0%	-	-	-

Source : Point d'appui « Démographie », I.N.S. - R.N.

### 3.6.2. LE NIVEAU DE LA MOBILITE SELON LE STATUT D'ACTIVITE, LE SEXE ET LA REGION DE RESIDENCE

Les structures par âge des populations, classées selon leur statut d'activité, sont très différentes. Ainsi, si nous ne retenons que la population âgée de plus de 20 ans, l'âge moyen de ceux qui cherchent un premier emploi est de 22,2 ans pour 33,4 ans du côté des chômeurs, 32,7 ans chez ceux qui exercent une profession, alors que les personnes qui ont cessé de travailler ont en moyenne 64,7 ans. Nous devons donc procéder à une standardisation indirecte afin de comparer l'intensité de la mobilité selon le statut d'activité. Les résultats de cette analyse sont fournis par le tableau 31. Nous constatons que :

Tableau 31. Les indices comparatifs de mobilité (population observée/population attendue) selon le statut d'activité

Statut d'activité	Sexe	Belgique	Bruxelles	Flandre	Wallonie
N'a jamais travaillé et ne cherche pas d'emploi	Hommes	1,635	1,396	2,346	1,032
	Femmes	0,886	1,381	0,766	0,943
	Total	0,922	1,382	0,829	0,948
Cherche un premier emploi	Hommes	0,951	1,199	0,781	0,970
	Femmes	1,242	1,378	1,059	1,303
	Total	1,136	1,294	0,959	1,188
Exerce une profession	Hommes	0,962	1,337	0,906	0,986
	Femmes	0,995	1,287	0,955	0,990
	Total	0,976	1,314	0,926	0,988
A perdu son emploi et cherche un nouvel emploi	Hommes	1,363	1,635	1,266	1,364
	Femmes	1,196	1,500	1,100	1,257
	Total	1,252	1,560	1,147	1,296
A cessé de travailler	Hommes	0,962	1,418	0,857	1,027
	Femmes	1,027	1,357	0,933	1,100
	Total	1,002	1,379	0,905	1,071
Total	Hommes	0,988	1,430	0,893	1,033
	Femmes	1,012	1,396	0,921	1,057
	Total	1,000	1,412	0,907	1,045
Coefficient de variation	Hommes	31,5%	11,1%	72,8%	15,8%
	Femmes	14,6%	5,5%	14,1%	15,0%
	Total	13,4%	7,4%	13,1%	13,8%
Coefficient de variation excepté la catégorie "n'a jamais travaillé et ne cherche pas d'emploi"	Hommes	20,5%	12,8%	24,1%	18,0%
	Femmes	12,1%	6,4%	8,7%	13,6%
	Total	12,8%	8,6%	12,2%	12,9%

Source : Point d'appui « Démographie », I.N.S. – R.N.

- Les demandeurs d'emploi sont plus mobiles que les personnes ayant un autre statut d'activité. La population qui a cessé de travailler se distingue par un indice comparatif de mobilité très légèrement supérieur à 1, alors que les plus sédentaires sont ceux qui n'ont jamais travaillé et ceux qui exercent

une profession. Cette analyse confirme que la précarité de la situation professionnelle semble avoir un impact positif sur l'intensité de la mobilité.

- Les mêmes tendances se retrouvent en Flandre et en Wallonie, alors qu'à Bruxelles, les moins mobiles sont les jeunes à la recherche de leur premier emploi. Quoi qu'il en soit, pour chacun des statuts d'activité, c'est à Bruxelles que les indices de mobilité sont les plus élevés et c'est en Flandre qu'ils sont les plus faibles.
- En faisant abstraction du groupe des personnes qui n'ont jamais exercé de profession, où l'on trouve une écrasante majorité de femmes, il n'y a que chez les chômeurs que les hommes sont plus mobiles que les femmes. C'est également le cas en Flandre et en Wallonie alors qu'à Bruxelles, on observe généralement une surmobilité masculine.

D'une manière générale, la variabilité des niveaux de mobilité selon le statut d'activité est relativement faible. C'est à Bruxelles que le coefficient de variation est le plus faible, alors que sa valeur est relativement similaire en Flandre et en Wallonie. En faisant abstraction de la catégorie «n'a jamais travaillé et ne cherche pas d'emploi», dans laquelle les hommes sont très peu représentés, l'hétérogénéité des niveaux de mobilité est sensiblement plus importante du côté masculin que féminin.

La comparaison des niveaux de mobilité par rapport aux moyennes régionales met en évidence une nette surmobilité des personnes ayant perdu leur travail et cherchant un nouvel emploi (tableau 32). Elle est de plus de 10 % à Bruxelles et avoisine 25 % en Flandre et en Wallonie. Cette surmobilité caractérise également les jeunes à la recherche de leur premier emploi en Wallonie (+14%) et dans une moindre mesure en Flandre (+6%). Inversement, à Bruxelles, leur niveau de mobilité est inférieur de plus de 8 % à la moyenne régionale. A Bruxelles et en Wallonie, les personnes qui exercent une profession ont un niveau de mobilité inférieur au standard régional, ce qui n'est pas le cas en Flandre.

Tableau 32. Les écarts par rapport à la moyenne régionale

Statut d'activité	Belgique	Bruxelles	Flandre	Wallonie
N'a jamais travaillé et ne cherche pas d'emploi	0,922	0,979	0,914	0,907
Cherche un premier emploi	1,136	0,916	1,057	1,137
Exerce une profession	0,976	0,931	1,021	0,945
A perdu son emploi et cherche un nouvel emploi	1,252	1,105	1,265	1,240
A cessé de travailler	1,002	0,977	0,998	1,025
Total	1,000	1,000	1,000	1,000

### 3.7. LA PROFESSION DES SEDENTAIRES ET DES MIGRANTS

La répartition de la population selon la profession relève, dans un premier temps, d'une sélection de la population active. Plus précisément, parmi les différents statuts d'activité, nous avons uniquement retenu les personnes qui cherchent un premier emploi, celles qui exercent une profession et celles qui ont perdu leur emploi et qui en cherchent un autre. Ensuite, la population sélectionnée a été répartie dans divers groupes professionnels, selon le «Code des professions» publiés par l'Institut National de Statistique à la

suite du recensement de la population de 1991. Nous avons toutefois procédé à quelques aménagements. Les groupes retenus sont les suivants :

- *Les artisans et ouvriers.* Il s'agit de toutes les professions figurant sous les codes 7 et 8 du «Code des professions». Nous y trouvons par exemple les ouvriers de la construction, les travailleurs de l'industrie alimentaire, les mineurs, les plombiers, les électriciens, les dockers...
- *Les commerçants.* Ce groupe rassemble les professions reprises sous le code 3 du «Code des professions». Il s'agit des commerçants de gros et de détail, des hôteliers, restaurateurs et cafetiers, des agents d'assurances, des voyageurs de commerce, du personnel de vente des magasins...
- *Les employés de bureau.* Ce groupe figure sous le code 2 du «Code des professions». Nous y trouvons les employés de comptabilité, les secrétaires, les guichetiers, les employés à l'administration publique...
- *Les personnes travaillant dans le secteur primaire.* Ces professions sont reprises sous le code 4 du «Code des professions». Les agriculteurs, les pêcheurs, les bûcherons, les éleveurs... appartiennent à ce groupe professionnel.
- *Les personnes travaillant dans le secteur des services ou exerçant une profession sportive ou artistique.* Il s'agit de toutes les professions reprises sous le code 9, ainsi que celles incluses dans la sous-rubrique 07 du «Code des professions». Plus précisément, il s'agit des artistes, écrivains et journalistes (code 07), du personnel des services domestiques et du secteur Horeca, des pompiers, des policiers, des athlètes...
- *Les professions dites «supérieures».* Nous trouvons dans cette catégorie toutes les professions définies par le code 1 du «Code des professions». Il s'agit des chefs d'entreprises, des directeurs et cadre du secteur privé et de l'administration publique. Nous y avons également adjoint les professions scientifiques et libérales figurant sous le code 0, à l'exception des médecins et du cadre infirmier (code 03) et du personnel de l'enseignement (code 04).
- *Les techniciens.* Il s'agit des médecins et du cadre infirmier (code 03), du personnel de l'enseignement (code 04) et de toutes les professions figurant sous le code 5 du «Code des professions». Parmi celles-ci, nous trouvons, par exemple, les aide-pharmaciens, le personnel soignant non diplômé, les kinésithérapeutes, les diététiciens, les techniciens de l'informatique...
- *Les professions des transports et des communications.* Ce groupe comprend toutes les professions reprises sous le code 6 du «Code des professions». Il s'agit, par exemple, des matelots, des pilotes d'avion, des chefs de gare, des conducteurs de locomotive, des conducteurs d'autobus, des téléphonistes, des facteurs...

Nous n'avons pas pris en considération les «professions inconnues» (près de 700.000 cas) et les «autres professions» (près de 200.000 cas). Le tableau 33 présente les effectifs de population selon la profession.

### 3.7.1. LES PROPORTIONS DE MIGRANTS SELON LA PROFESSION

C'est assez logiquement parmi les personnes travaillant dans le secteur primaire que l'on trouve les proportions les plus faibles de migrants (18 %). Dans les autres groupes professionnels, la part relative des migrants est sensiblement plus élevée, mais les écarts sont relativement réduits (tableau 34). On dénombre 37 % de migrants chez ceux qui exercent une profession «supérieure» et 38 % parmi les artisans et ouvriers. Les proportions de migrants les plus importantes sont relevées parmi les commerçants (41 %) et ceux qui pratiquent professionnellement un sport ou un art (42 %).

Pour les employés, les professions «supérieures» et les techniciens les proportions de migrants présentent des différences sensibles selon le sexe. Mais dans la plupart des groupes professionnels, les migrants sont proportionnellement plus nombreux du côté féminin que masculin.

Tableau 33. Les effectifs de la population selon le sexe et la profession

Professions	Hommes	Femmes	Total
Artisans et ouvriers	761818	160589	922407
Commerçants	169201	168978	338179
Employés	234601	346183	580784
Secteur primaire	67636	23740	91376
Services, sports et arts	113688	227655	341343
Professions dites «supérieures»	281727	91848	373575
Techniciens	219178	196279	415457
Transports et communications	134355	14921	149276
Total	1982204	1230193	3212397

Source : Point d'appui « Démographie », I.N.S. – R.N.

Distinguons à présent les différentes catégories de migrants. Les migrants intracommunaux sont près de 60 % chez les artisans et ouvriers et parmi les personnes qui travaillent dans le secteur primaire. Ils sont également bien représentés dans le groupe des «sports et arts» et dans celui des «transports et communications». Inversement, ils constituent moins de 50 % des migrants dans les autres groupes professionnels, et même moins de 40 % parmi les personnes qui exercent une profession dite «supérieure». Ce dernier groupe, par contre, se distingue par des proportions élevées de migrants interarrondissements et interrégionaux. C'est vraisemblablement pour eux que l'impact de la distance semble le moins déterminant, alors que les artisans et ouvriers, ceux qui travaillent dans le secteur primaire, dans le domaine des arts et des sports et dans celui des transports et communications y seraient davantage sensibles.

### 3.7.2. LES PROPORTIONS DE MIGRANTS SELON L'AGE, LE SEXE ET LA PROFESSION

Si le profil des courbes, présentées à la figure 33, est identique, quelle que soit la profession des migrants, les personnes travaillant dans le secteur primaire se distinguent, pour tous les groupes d'âges, par une nette sous-mobilité. Dans les autres groupes professionnels, on n'observe guère de surmobilité ou de sous-mobilité systématique, à tous les âges, pour l'un ou l'autre d'entre eux. Ainsi, entre 20 et 30 ans, les proportions les plus élevées de migrants sont relevées parmi les personnes qui exercent une profession liée aux sports ou aux arts, alors que les plus faibles sont le fait des artisans et ouvriers et des employés. Par contre, c'est parmi les professions «supérieures» et les commerçants que les proportions de migrants sont les plus élevées entre 30 et 40 ans. Enfin, au-delà de 30 ans, les ouvriers et artisans, les techniciens et les employés sont les moins mobiles.

Tableau 34. La répartition de la population, en sédentaires ou migrants, selon la profession

Profession	Type de population	Hommes	Femmes	Total	Hommes %	Femmes %	Total %	% selon le type de migrants			
								Hommes	Femmes	Total	
Artisans et ouvriers	Sédentaires Migrants	479777	95231	575008	63,0%	59,3%	62,3%	-	-	-	
	Intracommunaux	167281	38516	205797	22,0%	24,0%	22,3%	59,3%	58,9%	59,2%	
	Intercommunal	63870	15252	79122	8,4%	9,5%	8,6%	22,6%	23,3%	22,8%	
	Interarrondissement	32993	8284	41277	4,3%	5,2%	4,5%	11,7%	12,7%	11,9%	
	Interrégional	8593	2051	10644	1,1%	1,3%	1,2%	3,0%	3,1%	3,1%	
	International	9304	1255	10559	1,2%	0,8%	1,1%	3,3%	3,0%	3,0%	
	Total	282041	65358	347399	37,0%	40,7%	37,7%	100,0%	100,0%	100,0%	
	Total	761818	160589	922407	100,0%	100,0%	100,0%	-	-	-	
	Commerçants	Sédentaires Migrants	103790	97411	201201	61,3%	57,6%	59,5%	-	-	-
		Intracommunaux	30542	37119	67661	18,1%	22,0%	20,0%	46,7%	51,9%	49,4%
Intercommunal		16403	17806	34209	9,7%	10,5%	10,1%	25,1%	24,9%	25,0%	
Interarrondissement		9906	10490	20396	5,9%	6,2%	6,0%	15,1%	14,7%	14,9%	
Interrégional		5246	4227	9473	3,1%	2,5%	2,8%	8,0%	5,9%	6,9%	
International		3314	1925	5239	2,0%	1,1%	1,5%	5,1%	2,7%	3,8%	
Total		65411	71567	136978	38,7%	42,4%	40,5%	100,0%	100,0%	100,0%	
Total		169201	168978	338179	100,0%	100,0%	100,0%	-	-	-	
Employés		Sédentaires Migrants	153894	201716	355610	65,6%	58,3%	61,2%	-	-	-
		Intracommunaux	39635	71272	110907	16,9%	20,6%	19,1%	49,1%	49,3%	49,3%
	Intercommunal	19907	37726	57633	8,5%	10,9%	9,9%	24,7%	26,1%	25,6%	
	Interarrondissement	11690	19452	31142	5,0%	5,6%	5,4%	14,5%	13,5%	13,8%	
	Interrégional	6259	12235	18494	2,7%	3,5%	3,2%	7,8%	8,5%	8,2%	
	International	3216	3782	6998	1,4%	1,1%	1,2%	4,0%	2,6%	3,1%	
	Total	80707	144467	225174	34,4%	41,7%	38,8%	100,0%	100,0%	100,0%	
	Total	234601	346183	580784	100,0%	100,0%	100,0%	-	-	-	

Tableau 34 (suite). La répartition de la population, en sédentaires ou migrants, selon la profession

Profession	Type de population	Hommes	Femmes	Total	Hommes %	Femmes %	Total %	% selon le type de migrants		
								Hommes	Femmes	Total
Secteur primaire	Sédentaires	55551	19695	75246	82,1%	83,0%	82,3%	-	-	-
	Migrants									
	Intracommunaux	7565	2085	9650	11,2%	8,8%	10,6%	62,6%	51,5%	59,8%
	Intercommunal	2272	885	3157	3,4%	3,7%	3,5%	18,8%	21,9%	19,6%
	Interarrondissement	1501	879	2380	2,2%	3,7%	2,6%	12,4%	21,7%	14,8%
	Interrégional	310	91	401	0,5%	0,4%	0,4%	2,6%	2,2%	2,5%
International	437	105	542	0,6%	0,4%	0,6%	3,6%	2,6%	3,4%	
	<b>Total</b>	<b>12085</b>	<b>4045</b>	<b>16130</b>	<b>17,9%</b>	<b>17,0%</b>	<b>17,7%</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>
Services, sport et arts	Sédentaires	67636	23740	91376	100,0%	100,0%	100,0%	-	-	-
	Migrants									
	Intracommunaux	63999	134015	198014	56,3%	58,9%	58,0%	-	-	-
	Intercommunal	24253	54317	78570	21,3%	23,9%	23,0%	48,8%	58,0%	54,8%
	Interarrondissement	11999	21568	33567	10,6%	9,5%	9,8%	24,1%	23,0%	23,4%
	Interrégional	6207	10362	16569	5,5%	4,6%	4,9%	12,5%	11,1%	11,6%
International	4178	4489	8667	3,7%	2,0%	2,5%	8,4%	4,8%	6,0%	
	<b>Total</b>	<b>3052</b>	<b>2904</b>	<b>5956</b>	<b>2,7%</b>	<b>1,3%</b>	<b>1,7%</b>	<b>6,1%</b>	<b>3,1%</b>	<b>4,2%</b>
	<b>Total</b>	<b>113688</b>	<b>227655</b>	<b>341343</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>
Professions "supérieures"	Sédentaires	183333	52913	236246	65,1%	57,6%	63,2%	-	-	-
	Migrants									
	Intracommunaux	39382	14849	54231	14,0%	16,2%	14,5%	40,0%	38,1%	39,5%
	Intercommunal	23810	10131	33941	8,5%	11,0%	9,1%	24,2%	26,0%	24,7%
	Interarrondissement	16576	6724	23300	5,9%	7,3%	6,2%	16,8%	17,3%	17,0%
	Interrégional	9786	5185	14971	3,5%	5,6%	4,0%	9,9%	13,3%	10,9%
International	8840	2046	10886	3,1%	2,2%	2,9%	9,0%	5,3%	7,9%	
	<b>Total</b>	<b>98394</b>	<b>38935</b>	<b>137329</b>	<b>34,9%</b>	<b>42,4%</b>	<b>36,8%</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>
	<b>Total</b>	<b>281727</b>	<b>91848</b>	<b>373575</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

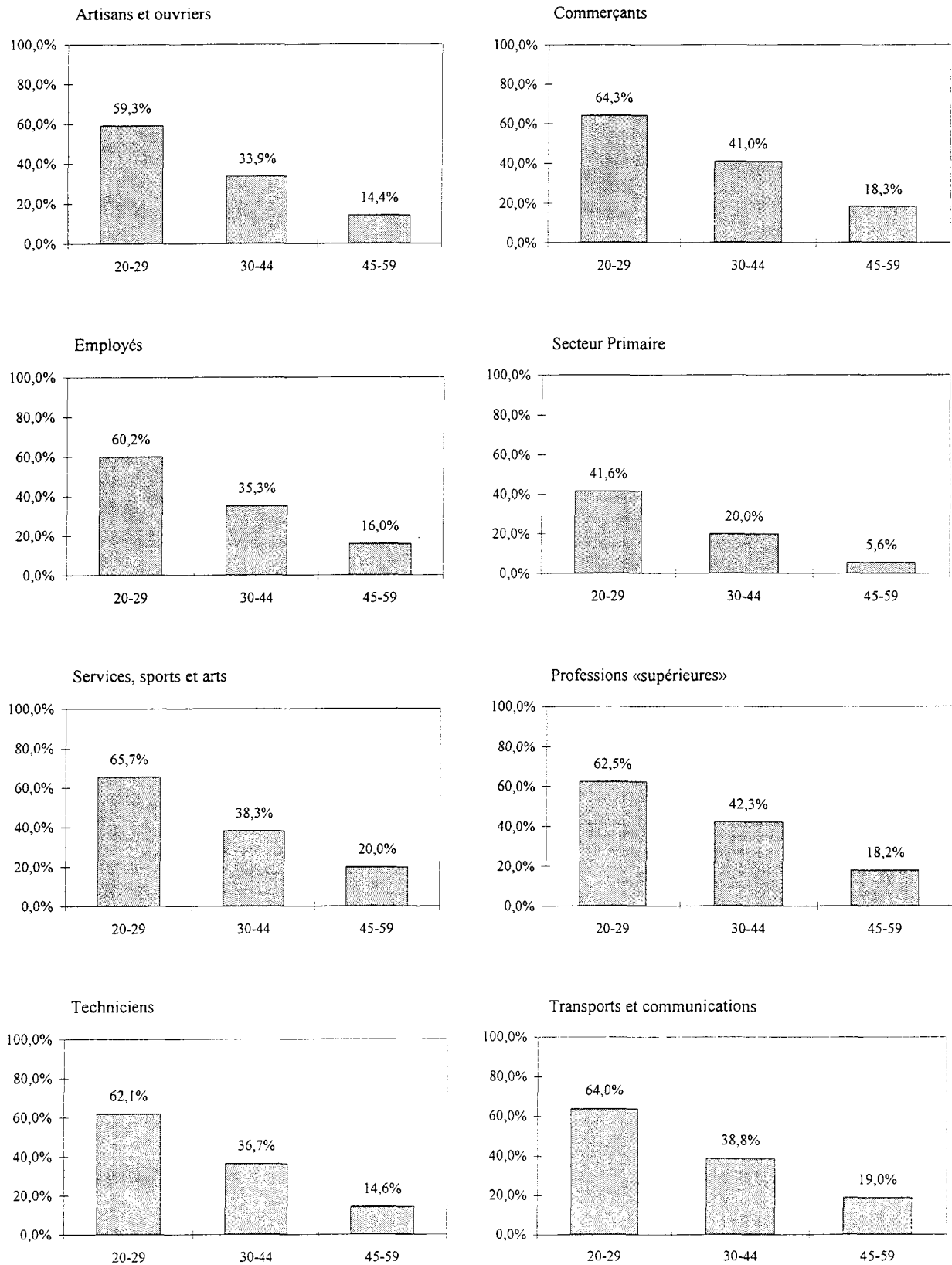
Tableau 34 (suite). La répartition de la population, en sédentaires ou migrants, selon la profession

Profession	Type de population	Hommes	Femmes	Total	Hommes %	Femmes %	Total %	% selon le type de migrants		
								Hommes	Femmes	Total
Techniciens	Sédentaires Migrants	141016	108882	249898	64,3%	55,5%	60,2%	-	-	-
	Intracommunaux	37133	42272	79405	16,9%	21,5%	19,1%	47,5%	48,4%	48,0%
	Intercommunal	20048	22737	42785	9,1%	11,6%	10,3%	25,6%	26,0%	25,8%
	Interarrondissement	12517	14444	26961	5,7%	7,4%	6,5%	16,0%	16,5%	16,3%
	Interrégional	5603	6127	11730	2,6%	3,1%	2,8%	7,2%	7,0%	7,1%
	International	2861	1817	4678	1,3%	0,9%	1,1%	3,7%	2,1%	2,8%
	Total	78162	87397	165559	35,7%	44,5%	39,8%	100,0%	100,0%	100,0%
Transports et communications	Sédentaires Migrants	219178	196279	415457	100,0%	100,0%	100,0%	-	-	-
	Intracommunaux	82392	8548	90940	61,3%	57,3%	60,9%	-	-	-
	Intercommunal	28695	3255	31950	21,4%	21,8%	21,4%	55,2%	51,1%	54,8%
	Interarrondissement	12929	1574	14503	9,6%	10,5%	9,7%	24,9%	24,7%	24,9%
	Interrégional	6696	967	7663	5,0%	6,5%	5,1%	12,9%	15,2%	13,1%
	International	2523	449	2972	1,9%	3,0%	2,0%	4,9%	7,0%	5,1%
	Total	1120	128	1248	0,8%	0,9%	0,8%	2,2%	2,0%	2,1%
	Total	51963	6373	58336	38,7%	42,7%	39,1%	100,0%	100,0%	100,0%
Total	Sédentaires Migrants	134355	14921	149276	100,0%	100,0%	100,0%	-	-	-
	Intracommunaux	1263752	718411	1982163	63,8%	58,4%	61,7%	-	-	-
	Intercommunal	374486	263685	638171	18,9%	21,4%	19,9%	52,1%	51,5%	51,9%
	Interarrondissement	171238	127679	298917	8,6%	10,4%	9,3%	23,8%	24,9%	24,3%
	Interrégional	98086	71602	169688	4,9%	5,8%	5,3%	13,7%	14,0%	13,8%
	International	42498	34854	77352	2,1%	2,8%	2,4%	5,9%	6,8%	6,3%
	Total	32144	13962	46106	1,6%	1,4%	1,4%	4,5%	2,7%	3,7%
	Total	718452	511782	1230234	36,2%	41,6%	38,3%	100,0%	100,0%	100,0%
	Total	1982204	1230193	3212397	100,0%	100,0%	100,0%	-	-	-

Source : Point d'appui « Démographie », I.N.S. -R.N.



Figure 33. Les proportions de migrants par groupe d'âges et selon la profession



Source : Point d'appui « Démographie », I.N.S. – R.N.

Tableau 35. Les effectifs de migrants par groupe d'âges et selon la profession

Groupe d'âges	Artisans et ouvriers	Commerce	Employés	Secteur primaire	Services, sport et art	Prof. "supérieures"	Techniciens	Transport et communication.
< 29 ans	182 809	62 131	106 037	7 978	67 625	37 045	77 828	21 118
30-44 ans	135 721	57 780	100 330	5 954	60 249	77 588	75 711	29 948
≥ 44 ans	28 869	17 067	18 807	2 198	15 455	22 696	12 020	7 270
Total	347 399	136 978	225 174	16 130	143 329	137 329	165 559	58 336

Source : Point d'appui « Démographie », I.N.S. – R.N.

### 3.7.3. LE NIVEAU DE LA MOBILITE SELON LA PROFESSION, LE SEXE ET LA REGION DE RESIDENCE

Comme pour les autres variables, nous avons eu recours à la méthode de standardisation indirecte afin de comparer l'intensité de la mobilité selon les différents groupes professionnels, le sexe et la région de résidence. Les résultats présentés par le tableau 36 permettent de vérifier que :

- Les personnes travaillant dans le secteur primaire se caractérisent par un niveau de mobilité presque 50 % inférieur à celui du standard. Par contre, les différences entre les autres groupes professionnels sont relativement faibles. Constatons simplement que l'indice comparatif est légèrement inférieur à 1 pour les artisans et ouvriers, les employés et les techniciens, alors que les plus mobiles sont les commerçants, les professions sportives et artistiques et les professions «supérieures».
- Pour tous les groupes professionnels, Bruxelles se distingue des deux autres régions par une surmobilité, alors qu'en Flandre, les indices de mobilité sont systématiquement plus faibles qu'en Wallonie.
- A l'exception des professions sportives et artistiques, la mobilité féminine est toujours un rien plus élevée que la mobilité masculine. C'est également le cas en Flandre, alors qu'à Bruxelles et en Wallonie, on observe dans la plupart des groupes professionnels, une surmobilité masculine.

En faisant abstraction des professions liées au secteur primaire, caractérisées par une très forte sédentarité et affectées d'un problème de faibles effectifs à Bruxelles, la profession est la variable pour laquelle le coefficient de variation est le plus faible. On observe donc, dans les trois régions du pays, une homogénéité élevée des niveaux de mobilité selon la profession. Selon le sexe, la variabilité des niveaux de mobilité est plus élevée du côté masculin que féminin. C'est particulièrement le cas en Flandre et en Wallonie.

Le tableau 37 présente les écarts de niveau de mobilité selon la profession par rapport aux moyennes régionales. En Flandre, à l'exception des artisans et des personnes travaillant dans le secteur primaire, toutes les autres professions se distinguent par des niveaux de mobilité supérieur ou égal à la moyenne régionale. Ainsi, les personnes travaillant dans le secteur des services, des sports et des arts, ainsi que celles exerçant une profession «supérieure» ont un niveau de mobilité 10 % supérieur à la moyenne. Pour ce dernier groupe professionnel, il serait tentant d'établir une relation avec la surmobilité dont se caractérisaient, en Flandre, les personnes ayant un niveau d'instruction universitaire ou supérieur de type long. A Bruxelles et en Wallonie, la mobilité de la plupart des groupes professionnels se situe sous la moyenne régionale, ce qui confirme la plus grande sédentarité, dans ces deux régions, des personnes qui exercent une profession.

Tableau 36. Les indices comparatifs de mobilité (population observée/population attendue) selon la profession

Professions	Sexe	Belgique	Bruxelles	Flandre	Wallonie
Artisans et ouvriers	Hommes	0,929	1,319	0,878	0,986
	Femmes	0,972	1,304	0,947	0,985
	Total	0,937	1,316	0,892	0,986
Commerçants	Hommes	1,064	1,351	1,008	1,098
	Femmes	1,066	1,316	1,035	1,062
	Total	1,065	1,335	1,022	1,082
Employés	Hommes	0,911	1,220	0,864	0,918
	Femmes	0,973	1,238	0,933	0,963
	Total	0,949	1,232	0,907	0,946
Secteur primaire	Hommes	0,538	-	0,498	0,586
	Femmes	0,544	-	0,585	0,451
	Total	0,540	-	0,521	0,555
Services, professions sportives et artistiques	Hommes	1,117	1,410	1,041	1,110
	Femmes	1,027	1,399	0,970	1,043
	Total	1,056	1,404	0,991	1,067
Professions "supérieures"	Hommes	1,050	1,392	0,988	1,040
	Femmes	1,061	1,301	0,997	1,036
	Total	1,053	1,358	0,991	1,039
Techniciens	Hommes	0,919	1,225	0,870	0,937
	Femmes	0,992	1,227	0,952	1,000
	Total	0,956	1,226	0,910	0,971
Transports et communications	Hommes	1,024	1,425	0,967	1,046
	Femmes	1,025	1,299	1,001	0,997
	Total	1,024	1,409	0,971	1,042
Total	Hommes	0,988	1,430	0,893	1,033
	Femmes	1,012	1,396	0,921	1,057
	Total	1,000	1,412	0,907	1,045
Coefficient de variation excepté le "secteur primaire"	Hommes	8,3%	5,9%	8,2%	7,3%
	Femmes	3,8%	4,1%	3,9%	3,4%
	Total	5,6%	5,3%	5,6%	4,9%

Source : Point d'appui « Démographie », I.N.S. – R.N.

Tableau 37. Les écarts par rapport à la moyenne régionale

Professions	Belgique	Bruxelles	Flandre	Wallonie
Artisans et ouvriers	0,937	0,932	0,983	0,944
Commerçants	1,065	0,945	1,127	1,035
Employés	0,949	0,873	1,000	0,905
Secteur primaire	0,540	-	0,574	0,531
Services, professions sportives et artistiques	1,056	0,994	1,093	1,021
Professions "supérieures"	1,053	0,962	1,093	0,994
Techniciens	0,956	0,868	1,003	0,929
Transport et communication	1,024	0,998	1,071	0,997
Total	1,000	1,000	1,000	1,000

Source : Point d'appui « Démographie », I.N.S. – R.N.

## 4. UNE ANALYSE LONGITUDINALE DE LA MOBILITE SPATIALE

En confrontant, d'une part, le premier lieu de résidence d'un individu (le lieu de résidence de la mère à sa naissance) et, d'autre part, les lieux de résidence en 1981 et en 1991, nous pouvons aborder la problématique des retours vers le lieu de naissance. Cette analyse longitudinale de la mobilité spatiale permet de mieux mettre en évidence l'impact du cheminement migratoire des individus sur la redistribution spatiale de la population. Cette approche doit être introduite par l'étude, plus classique, de la distinction de la population en natifs et non-natifs.

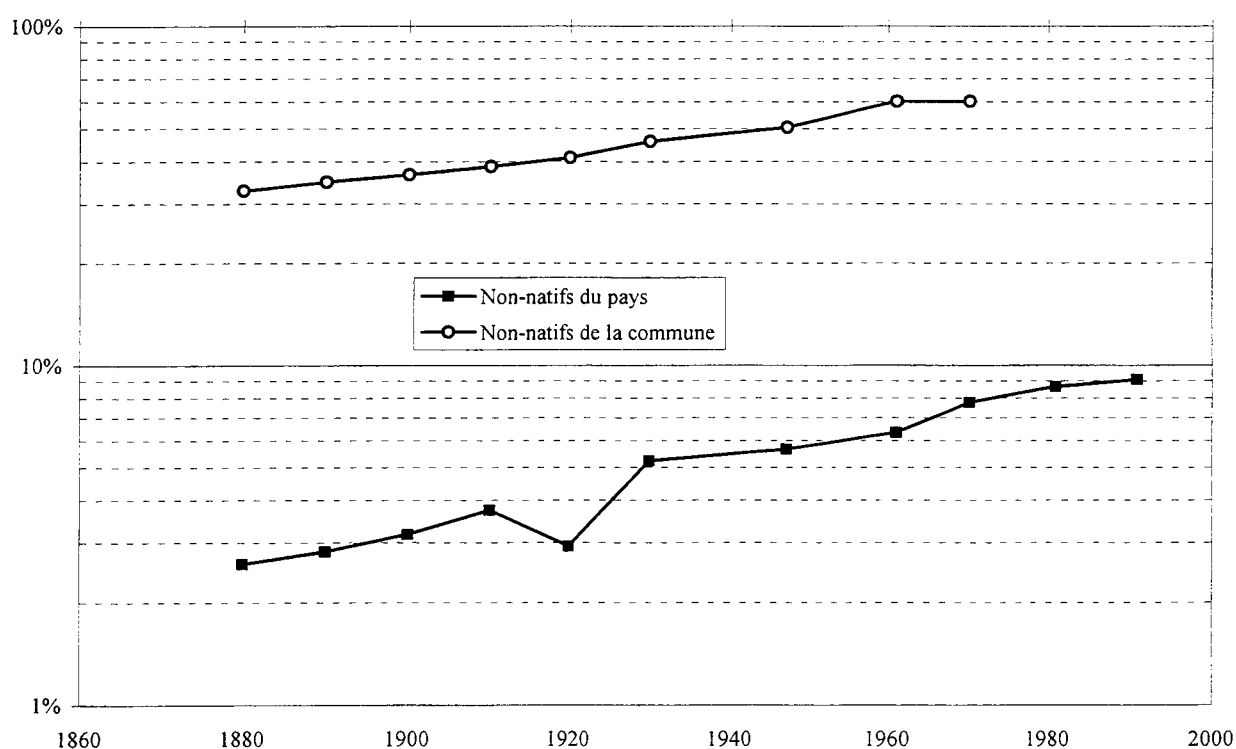
### 4.1. LES NATIFS ET LES NON-NATIFS

En comparant le lieu de naissance, ou mieux, le lieu de résidence de la mère au moment de la naissance, au lieu de résidence au moment du recensement, on distingue les natifs des non-natifs. La population de chaque lieu, décrite lors du recensement, peut donc être partagée entre les natifs, nés dans le lieu où ils sont recensés et les non-natifs, nés ailleurs. La question sur le lieu de naissance, posée depuis le recensement de la population de 1846, constitue la mesure la plus ancienne et la plus simple de la mobilité spatiale. Plus précisément, l'importance des non-natifs reflète la contribution des migrations au peuplement d'un lieu donné, au cours d'une période variable. La comparaison des lieux de naissance et de résidence à une date donnée omet les migrations multiples et les allers-retours au lieu de naissance, pour ne retenir que l'effet résultant de ces migrations sur une période variable correspondant à l'âge de l'individu.

### 4.1.1. LES NATIFS ET LES NON-NATIFS D'UNE COMMUNE OU DU PAYS DEPUIS LA FIN DU XIX<sup>e</sup> SIECLE

L'étude de l'évolution du nombre de natifs et de non-natifs, de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle à nos jours, est perturbée par les modifications des limites territoriales des unités administratives de référence. Ainsi, la fusion des communes de 1977 et, par extension, le passage de 2359 à 589 communes a entraîné l'augmentation fictive du nombre de natifs, au niveau communal, de 40 % en 1970 à 51 % en 1981. A l'échelon communal, la comparabilité des données est plus ou moins satisfaite de 1880 à 1970, alors que pour les arrondissements, on dispose de chiffres relativement comparables de 1961 à 1991. Enfin, pour les natifs du pays et la distinction «nés en Belgique-nés à l'étranger», les chiffres peuvent être comparés de 1880 à 1991.

Figure 34. L'évolution des non-natifs du pays et de la commune. Belgique 1880-1991



Source : Point d'appui « Démographie », I.N.S. – R.N.

Examinons, dans un premier temps, l'évolution du nombre de personnes nées en Belgique et à l'étranger (tableau 38). En 1991, la population née à l'étranger comprend plus de 900.000 personnes, soit 9 % du nombre total d'habitants. Cette population est six fois plus nombreuse qu'il y a un peu plus d'un siècle, alors que sa part relative a été multipliée par 3,5 (figure 34). Cette évolution n'est pas linéaire et se caractérise par plusieurs phases. Entre 1880 et 1910, les effectifs des personnes nées à l'étranger sont quasiment multipliés par deux, mais leur part relative ne progresse que très lentement. De 1920 à 1930, cette population augmente très rapidement, passant de près de 220.000 personnes à plus de 420.000 personnes. Après la Seconde Guerre mondiale, le nombre de personnes nées hors des frontières nationales augmente à nouveau très rapidement et atteint, lors du recensement de 1970, 750.000 personnes. Depuis, ces effectifs ont continué à croître, mais à un rythme plus lent traduisant les effets de la politique de fermeture relative des frontières, apparue depuis 1974. L'augmentation de cette population est due

essentiellement à l'immigration de population de nationalité étrangère et les phases d'accélération et de décélération sont liées aux politiques successives d'afflux et de reflux de la main-d'œuvre d'origine étrangère.

L'évolution du nombre de natifs ou de non-natifs de la commune de résidence permet de jauger l'importance des migrations internes en Belgique, depuis la fin du siècle dernier. En 1970, 40 % des habitants résidaient encore dans leur commune de résidence, alors qu'on en comptabilisait plus de deux-tiers en 1880. En termes relatifs, ce chiffre accuse donc une diminution importante depuis plus d'un siècle. En chiffres absolus, le nombre de natifs s'est stabilisé autour de 4.000.000 d'individus, alors que le nombre de non-natifs a triplé. Entre 1961 et 1970, la proportion de non-natifs n'a guère évolué, mais il convient de tenir compte des fusions de communes opérées entre ces deux recensements. Rappelons que tout regroupement de communes entraîne automatiquement une augmentation du nombre de natifs. En d'autres termes, le maintien de la proportion de non-natifs, entre 1961 et 1970, ne peut être interprétée comme une stagnation du niveau de mobilité.

Tableau 38. L'évolution de la population selon le lieu de naissance

Année	Natifs du pays		Non-natifs du pays		Nés dans leur commune de résidence		Nés en dehors de leur commune de résidence	
	Absolus	%	Absolus	%	Absolus	%	Absolus	%
1880	5 376 748	97,4%	143 261	2,6%	3 709 977	67,2%	1 810 032	32,8%
1890	5 897 838	97,2%	171 483	2,8%	3 954 683	65,2%	2 114 638	34,8%
1900	6 481 074	96,8%	212 474	3,2%	4 246 968	63,4%	2 446 580	36,6%
1910	7 145 874	96,3%	277 910	3,7%	4 550 377	61,3%	2 873 407	38,7%
1920	7 188 690	97,1%	216 879	2,9%	4 362 175	58,9%	3 043 394	41,1%
1930	7 669 820	94,8%	422 184	5,2%	4 382 587	54,2%	3 709 417	45,8%
1947	8 031 103	94,3%	481 092	5,7%	4 220 349	49,6%	4 291 846	50,4%
1961	8 606 930	93,7%	582 811	6,3%	3 665 664	39,9%	5 524 077	60,1%
1970	8 901 049	92,2%	749 895	7,8%	3 853 771	39,9%	5 797 173	60,1%
1981	8 997 231	91,4%	851 416	8,6%				
1991	9 072 461	90,9%	906 211	9,1%				

Source : Point d'appui « Démographie », I.N.S. - R.N.

#### 4.1.2. LES NATIFS ET LES NON-NATIFS DE L'ARRONDISSEMENT

Compte tenu des modifications radicales des limites communales, consécutives à la fusion des communes de 1977, l'arrondissement est l'unité administrative la plus petite pour laquelle on peut comparer l'évolution récente des natifs et des non-natifs<sup>18</sup>. Les natifs de l'arrondissement sont toutes les personnes qui y résident au moment du recensement et dont leur lieu de naissance est situé dans ce même arrondissement. En 1991, 67,6 % des personnes recensées résident dans leur arrondissement de naissance contre 69,7 % en 1981, 70,9 % en 1970 et 72,1 % en 1961. En chiffres absolus, le nombre de natifs de l'arrondissement a faiblement augmenté de 1961 à 1981, avant de diminuer de 125 000 personnes entre

<sup>18</sup> Précisons cependant que cette comparabilité n'est pas strictement satisfaite, car il faut tenir compte des modifications des limites de quelques arrondissements, survenues en 1963.

1981 et 1991. Parallèlement, le nombre de non-natifs de l'arrondissement n'a cessé d'augmenter : de 1 % par an de 1961 à 1970, de 0,6 % par an de 1970 à 1981 et de 0,9 % par an de 1981 à 1991 (tableau 39)<sup>19</sup>.

Tableau 39. Les natifs et les non-natifs de l'arrondissement. Belgique 1961-1991

Identification des natifs et des non-natifs	1961	1970	1981	1991
Natifs de l'arrondissement	6622220	6842937	6866168	6740753
Non-natifs de l'arrondissement	2567521	2808007	2982479	3237919
dont - non-natifs du pays	582811	749895	851416	906211
Total	9189741	9650944	9848647	9978672
Natifs de l'arrondissement	72,1%	70,9%	69,7%	67,6%
Non-natifs de l'arrondissement	27,9%	29,1%	30,3%	32,5%
dont - non-natifs du pays	6,3%	7,8%	8,7%	9,1%
Total	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

Source : Point d'appui « Démographie », I.N.S. – R.N.

### 4.1.3. LES NATIFS ET LES NON-NATIFS SELON LA REGION DE RESIDENCE

Le tableau 40 caractérise, pour chaque région, le lieu de naissance des non-natifs de l'arrondissement. Nous constatons que :

- Même si la part relative des non-natifs accuse une légère diminution depuis 1970, ils n'en constituent pas moins 50 % de la population bruxelloise en 1991. En Flandre et en Wallonie, les proportions de non-natifs ont augmenté de quelques pour-cent depuis 1970, mais leur importance relative est sensiblement plus élevée au sud du pays.
- A Bruxelles, la part relative des personnes nées dans une autre région a chuté de 34 % en 1970 à 24 % en 1991. Ceci confirme que le pouvoir attractif de la Capitale s'est considérablement réduit depuis plusieurs décennies. Cette observation est valable quelle que soit la région de naissance. Ainsi, les non-natifs de Bruxelles, nés en Flandre, ont diminué de 18 % à 12 % en une vingtaine d'années. Dans le même temps, les non-natifs de Bruxelles, nés en Wallonie, sont passés de 16 % à 12,5 %. Inversement, les personnes nées à l'étranger sont de plus en plus nombreuses à Bruxelles. En 1970, elles représentaient 190.000 personnes, soit 18 % de la population résidente de Bruxelles. En 1991, leurs effectifs se sont accrus de plus de 50.000 personnes et leur part relative est passée à plus de 25 %.

<sup>19</sup> Depuis le recensement de 1981, l'arrondissement de naissance est l'arrondissement de la mère à la naissance. Il n'y a donc pas une stricte comparabilité des données présentées au tableau 39.

Tableau 40. Les natifs et les non-natifs de l'arrondissement, de 1970 à 1991, dans les trois régions de la Belgique

Identification des natifs et des non-natifs	Bruxelles			Flandre			Wallonie			Belgique		
	1970	1981	1991	1970	1981	1991	1970	1981	1991	1970	1981	1991
Natifs de	520235	485732	482118	4197065	4266538	4218467	2125637	2113898	2040168	6842937	6866168	6740753
Non-natifs de l'arrondissement	554901	511561	471922	1219518	1363591	1550456	1033588	1107327	1215541	2808007	2982479	3237919
dont	-	-	-	817924	901800	1034251	490230	515954	597118	1308154	1417754	1631369
- nés dans un autre arrondissement de la même région	363768	283700	230294	185780	203290	220034	200410	226320	250011	749958	713310	700339
- nés dans une autre région				109467	132321	150954	64653	102032	131838	174120	234353	282792
dont - Bruxelles	191579	143627	112271				135757	124288	118173	327336	267915	230444
- Flandre	172189	140073	118023	76313	70969	69080				248502	211042	187103
- Wallonie	191133	227861	241628	215814	258501	296171	342948	365053	368412	749895	851416	906211
- nés à l'étranger	1075136	997293	954040	5416583	5630129	5768923	3159225	3221225	3255709	9650944	9848647	9978672
Total												
Natifs de	48,4%	48,7%	50,5%	77,5%	75,8%	73,1%	67,3%	65,6%	62,7%	70,9%	69,7%	67,6%
Non-natifs de l'arrondissement	51,6%	51,3%	49,5%	22,5%	24,2%	26,9%	32,7%	34,4%	37,3%	29,1%	30,3%	32,4%
dont	-	-	-	15,1%	16,0%	17,9%	15,5%	16,0%	18,3%	13,6%	14,4%	16,3%
- nés dans un autre arrondissement de la même région	33,8%	28,4%	24,1%	3,4%	3,6%	3,8%	6,3%	7,0%	7,7%	7,8%	7,2%	7,0%
- nés dans une autre région				2,0%	2,4%	2,6%	2,0%	3,2%	4,0%	2,0%	2,6%	3,1%
dont - Bruxelles	17,8%	14,4%	11,8%				4,3%	3,9%	3,6%	7,7%	6,4%	5,5%
- Flandre	16,0%	14,0%	12,4%	1,4%	1,3%	1,2%				3,8%	3,2%	2,8%
- Wallonie	17,8%	22,8%	25,3%	4,0%	4,6%	5,1%	10,9%	11,3%	11,3%	7,8%	8,6%	9,1%
- nés à l'étranger	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
Total												

Source : Point d'appui « Démographique », I.N.S. - R.N.



- En Flandre et en Wallonie, la plupart des non-natifs de l'arrondissement sont néanmoins nés dans un autre arrondissement de la même région. En 1991, ils sont 67 % dans ce cas en Flandre, pour 49 % en Wallonie. Au nord comme au sud du pays, les natifs d'une autre région ne constituent qu'une part minime de la population : 4 % en Flandre et 8 % en Wallonie. Si dans les deux régions, les personnes nées à Bruxelles ont augmenté de 1970 à 1991, celles nées dans l'autre région linguistique ont diminué dans les deux cas. Cette tendance semble confirmer la radicalisation de l'effet de la frontière linguistique sur le niveau de la mobilité, décrit précédemment. Enfin, les personnes nées à l'étranger sont, en chiffres absolus comme en chiffres relatifs, de plus en plus présentes en Flandre comme en Wallonie.

#### **4.1.4. LES NATIFS ET LES NON-NATIFS DE L'ARRONDISSEMENT EN 1991, SELON L'AGE ET LE SEXE**

L'analyse des natifs et des non-natifs, selon l'âge et le sexe, portera uniquement sur les natifs et non-natifs de l'arrondissement. Les proportions de non-natifs augmentent résolument jusqu'à 30 ans (tableau 41 et figure 35). C'est entre 20 et 30 ans, aux âges où la mobilité est la plus élevée, que les proportions de natifs s'élèvent le plus rapidement. Ainsi, entre 15 et 20 ans, on dénombre 22 % de non-natifs pour 39 % entre 30 et 35 ans. Entre 35 et 50 ans, les proportions de non-natifs sont les plus élevées, alors que de 50 à 85 ans, elles diminuent légèrement. A tous les âges, les proportions de non-natifs sont un peu plus élevées chez les femmes que chez les hommes. Les différences les plus marquées se situent, d'une part, entre 20 et 30, et d'autre part, au-delà de 75 ans. Ces observations doivent être mises en relation avec un comportement de mobilité qui, comme nous l'avons déjà constaté préalablement, est un peu plus précoce et un rien plus élevé chez les femmes. Les mêmes conclusions s'appliquent aux trois régions de la Belgique, mais c'est à Bruxelles que les écarts entre les deux sexes sont les plus grands.

L'interprétation du profil de la courbe des non-natifs par groupe d'âges est malaisée. Il compare des générations successives pour lesquelles la durée d'exposition au risque d'émigrer de l'arrondissement de naissance dépend non seulement de l'âge, mais aussi de circonstances ou d'événements conjoncturels. En effet, les non-natifs étant définis par la comparaison du lieu de naissance et du lieu de résidence au moment du recensement, la période d'observation est variable dans le temps : elle est de 10 ans pour une personne âgée de 10 ans et de 60 ans pour une personne âgée de 60 ans. En faisant abstraction des retours vers l'arrondissement de naissance, plus on est âgé, plus on a de chance que le lieu de résidence au recensement ne corresponde plus au lieu de naissance. C'est ce qui peut expliquer la forte croissance de la proportion de non-natifs entre 0 et 30 ans, sachant que par ailleurs, c'est entre 20 et 30 ans que la propension à migrer est la plus élevée. De 30 à 50 ans, la proportion de non-natifs stagne, alors qu'elle diminue légèrement entre 50 et 80 ans. Si la durée d'exposition au risque est de plus en plus longue, les propensions de migrer à ces âges diminuent et les proportions de retour vers l'arrondissement de naissance sont probablement plus élevées, notamment aux âges qui précèdent ou qui suivent la retraite professionnelle. Ces migrations de retour l'emporteraient alors sur les mouvements de départ de l'arrondissement de naissance. L'augmentation sensible des proportions de non-natifs après 80 ans, en particulier chez les femmes, s'expliquerait par les «dernières» migrations vers une maison de repos ou vers le domicile de l'un des enfants.

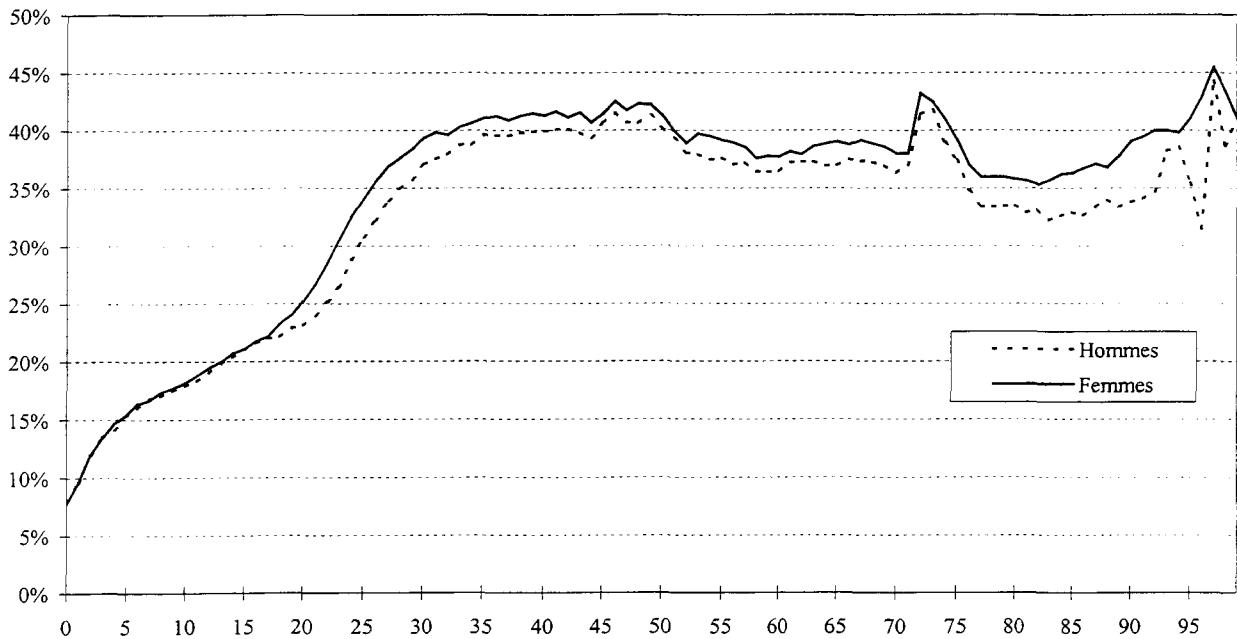
Enfin, on remarque un surnombre relatif de non-natifs pour les personnes âgées de 45 à 50 ans et de 70 à 75 ans en 1991. Il s'agit des générations nées pendant, voire juste après, la Première et la Seconde Guerre mondiale, et donc, très probablement des naissances survenues lors du déplacement des populations, consécutif aux deux conflits mondiaux.

Tableau 41. Les proportions de natifs et de non-natifs par groupe d'âges. Belgique 1991

Génération de naissance	Âges en 1991	Natifs				Non-natifs							
		Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total			
1987-1991	00-04	274819	260897	535716	88,6%	88,6%	88,6%	35280	33625	68905	11,4%	11,4%	11,4%
1982-1986	05-09	254287	241341	495628	83,5%	83,3%	83,4%	50304	48327	98631	16,5%	16,7%	16,6%
1977-1981	10-14	253412	241272	494684	80,9%	80,6%	80,8%	59681	58017	117698	19,1%	19,4%	19,2%
1972-1976	15-19	257273	244048	501321	78,1%	77,5%	77,8%	72345	70878	143223	21,9%	22,5%	22,2%
1967-1971	20-24	275540	253888	529428	74,5%	71,3%	72,9%	94434	102267	196701	25,5%	28,7%	27,1%
1962-1966	25-29	272069	249928	521997	66,5%	63,5%	65,0%	137099	143712	280811	33,5%	36,5%	35,0%
1957-1961	30-34	248939	232707	481646	62,0%	60,1%	61,1%	152262	154511	306773	38,0%	39,9%	38,9%
1952-1956	35-39	226598	213490	440088	60,3%	58,9%	59,6%	148933	149249	298182	39,7%	41,1%	40,4%
1947-1951	40-44	218596	206155	424751	60,2%	58,8%	59,5%	144729	144609	289338	39,8%	41,2%	40,5%
1942-1946	45-49	167751	161847	329598	59,1%	58,0%	58,5%	116200	117224	233424	40,9%	42,0%	41,5%
1937-1941	50-54	168274	167536	335810	61,5%	60,2%	60,8%	105495	110755	216250	38,5%	39,8%	39,2%
1932-1936	55-59	176536	180460	356996	63,1%	61,6%	62,3%	103258	112321	215579	36,9%	38,4%	37,7%
1927-1931	60-64	168265	182328	350593	63,0%	61,8%	62,4%	98872	112783	211655	37,0%	38,2%	37,6%
1922-1926	65-69	148937	173984	322921	62,8%	61,1%	61,9%	88116	110552	198668	37,2%	38,9%	38,1%
1917-1921	70-74	84397	111755	196152	61,6%	60,1%	60,7%	52626	74348	126974	38,4%	39,9%	39,3%
1912-1916	75-79	75787	119710	195497	65,5%	63,3%	64,1%	39916	69533	109449	34,5%	36,7%	35,9%
1907-1911	80-84	45675	92032	137707	67,1%	64,3%	65,2%	22420	51035	73455	32,9%	35,7%	34,8%
1902-1906	85-89	18853	48095	66948	66,9%	63,2%	64,2%	9341	28020	37361	33,1%	36,8%	35,8%
1897-1901	90-94	4850	14916	19766	65,0%	60,5%	61,5%	2614	9737	12351	35,0%	39,5%	38,5%
1892-1896	95-99	688	2509	3197	63,4%	57,5%	58,7%	397	1856	2253	36,6%	42,5%	41,3%
≤ 1891	≥ 100	55	254	309	50,9%	57,9%	56,5%	53	185	238	49,1%	42,1%	43,5%
Total		3341601	3399152	6740753	68,5%	66,6%	67,6%	1534375	1703544	3237919	31,5%	33,4%	32,4%

Source : Point d'appui « Démographie », I.N.S. - R.N.

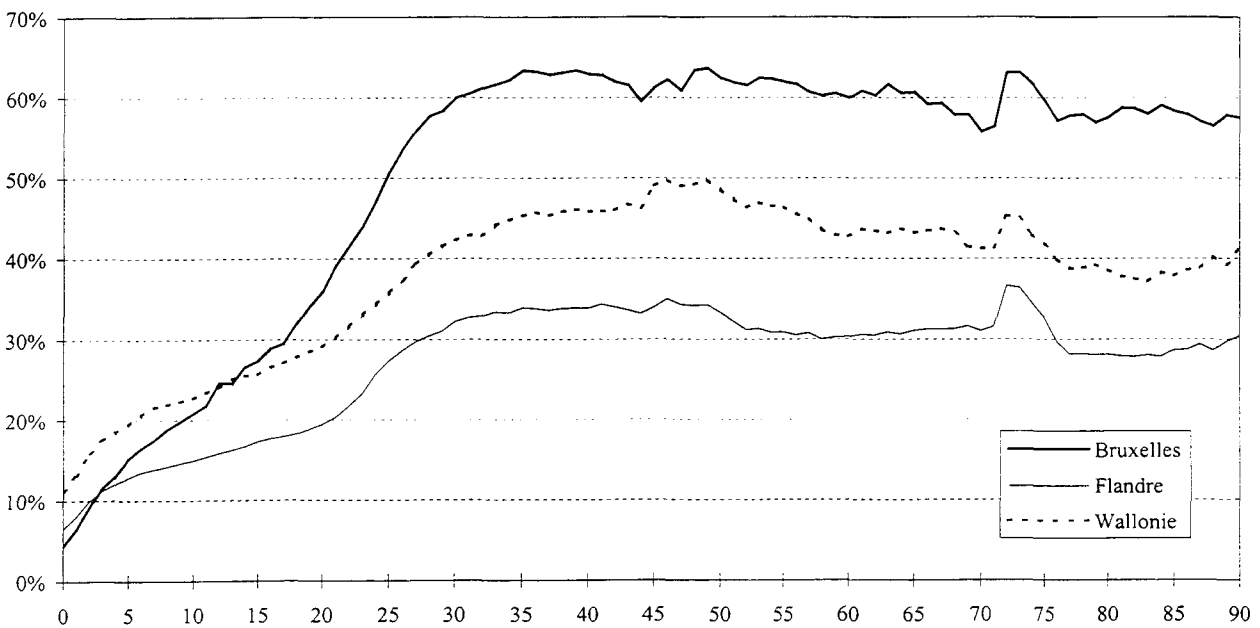
Figure 35. Les proportions de non-natifs selon l'âge et le sexe. Belgique 1991.



Source : Point d'appui « Démographie », I.N.S. – R.N.

On notera que ces caractéristiques de la courbe des non-natifs, selon l'âge, s'observe dans les 3 régions du pays (figure 36 et tableau 42). A l'échelle des régions, les proportions de non-natifs sont systématiquement supérieures à Bruxelles, au-delà de 15 ans. De même, on dénombre, à tous les âges, proportionnellement plus de non-natifs en Wallonie qu'en Flandre (figure 36). Ceci confirme à la fois la surmobilité bruxelloise et la sous-mobilité de la population flamande.

Figure 36. Les proportions de non-natifs selon l'âge dans les trois régions de la Belgique en 1991



Source : Point d'appui « Démographie », I.N.S. – R.N.

Tableau 42. Les proportions de non-natifs par groupe d'âges en 1991

Génération de naissance	Ages en 1991			Bruxelles						Flandre						Wallonie					
	Hommes		Femmes	Hommes		Femmes	Total	Hommes		Femmes	Total	Hommes		Femmes	Total	Hommes		Femmes	Total		
1987-1991	2688	2505	5193	8,8%	8,6%	8,7%	16461	15631	32092	9,5%	9,5%	9,5%	16131	15489	31620	15,2%	15,3%	15,2%			
1982-1986	4876	4544	9420	17,6%	17,4%	17,5%	24049	23184	47233	13,7%	13,9%	13,8%	21379	20599	41978	21,0%	21,2%	21,1%			
1977-1981	6247	6258	12505	23,2%	23,9%	23,6%	28616	27881	56497	15,6%	16,0%	15,8%	24818	23878	48696	24,0%	24,2%	24,1%			
1972-1976	8346	8230	16576	30,3%	30,7%	30,5%	33068	32957	66025	17,6%	18,4%	18,0%	30931	29691	60622	27,0%	27,2%	27,1%			
1967-1971	13643	15217	28860	39,9%	43,8%	41,8%	44885	49233	94118	20,7%	23,7%	22,2%	35906	37817	73723	30,3%	33,2%	31,7%			
1962-1966	21985	23391	45376	53,7%	56,8%	55,2%	68231	71093	139324	28,1%	30,8%	29,4%	46883	49228	96111	37,3%	40,6%	38,9%			
1957-1961	22737	23522	46259	60,2%	61,9%	61,0%	75858	76082	151940	32,1%	33,7%	32,9%	53667	54907	108574	42,3%	44,4%	43,3%			
1952-1956	21258	21748	43006	62,7%	63,6%	63,2%	73065	71572	144637	33,3%	34,3%	33,8%	54610	55929	110539	44,7%	46,6%	45,6%			
1947-1951	19381	20183	39564	61,3%	62,2%	61,7%	69383	67770	137153	33,4%	34,2%	33,8%	55965	56656	112621	45,2%	47,1%	46,1%			
1942-1946	15925	16905	32830	62,0%	62,5%	62,2%	58836	58118	116954	33,9%	34,8%	34,3%	41439	42201	83640	48,9%	49,6%	49,3%			
1937-1941	15205	16054	31259	62,0%	62,2%	62,1%	51866	53870	105736	31,1%	32,4%	31,7%	38424	40831	79255	46,7%	47,5%	47,1%			
1932-1936	15006	16664	31670	60,4%	61,5%	61,0%	50317	53654	103971	29,8%	31,1%	30,5%	37935	42003	79938	43,9%	45,1%	44,5%			
1927-1931	14215	17528	31743	59,8%	61,3%	60,6%	46174	51990	98164	29,8%	31,2%	30,6%	38483	43265	81748	43,4%	43,2%	43,3%			
1922-1926	12691	18137	30828	56,9%	60,5%	59,0%	40522	50041	90563	30,1%	32,3%	31,3%	34903	42374	77277	43,5%	42,6%	43,0%			
1917-1921	7722	13046	20768	56,2%	60,9%	59,1%	25396	34296	59692	32,5%	34,1%	33,4%	19508	27006	46514	43,3%	42,2%	42,7%			
1912-1916	6600	13473	20073	55,2%	59,2%	57,8%	19032	31300	50332	28,1%	30,1%	29,3%	14284	24760	39044	39,8%	39,5%	39,6%			
1907-1911	4037	10775	14812	54,9%	59,7%	58,3%	10662	22243	32905	26,3%	28,8%	27,9%	7721	18017	25738	38,2%	37,7%	37,8%			
1902-1906	1820	6042	7862	55,5%	58,3%	57,6%	4384	12165	16549	26,2%	30,0%	28,9%	3137	9813	12950	38,4%	38,9%	38,8%			
1897-1901	496	2177	2673	54,7%	59,0%	58,2%	1254	4244	5498	27,8%	33,0%	31,7%	864	3316	4180	42,2%	40,9%	41,1%			
1892-1896	93	489	582	61,6%	63,8%	63,5%	203	760	963	30,0%	34,4%	33,4%	101	607	708	39,3%	43,6%	43,0%			
≤ 1891	14	49	63	63,6%	53,8%	55,8%	27	83	110	45,0%	37,9%	39,4%	12	53	65	46,2%	41,1%	41,9%			
Total	214985	256937	471922	47,8%	50,9%	49,5%	742289	808167	155045	26,1%	27,7%	26,9%	577101	638440	121554	36,6%	38,0%	37,3%			

Source : Point d'appui « Démographie », I.N.S. - R.N.

D'une manière générale, ces courbes ne peuvent s'interpréter comme étant l'évolution de la proportion de non-natifs à différents âges, pour une génération donnée. Il s'agit des proportions de non-natifs, observés au même moment, dans différentes générations, chacune ayant vécu sa propre histoire migratoire dans des paysages conjoncturels distincts.

## 4.2. LES DEPARTS ET LES RETOURS PAR RAPPORT A L'ARRONDISSEMENT DE NAISSANCE ENTRE 1981 ET 1991

En ne retenant, pour cette analyse, que la population âgée de plus de 10 ans en 1991, on peut déterminer le nombre de départs et de retours par rapport à l'arrondissement de naissance, entre 1981 et 1991. En outre, seules les personnes, présentes en Belgique aux dates mentionnées, sont prises en considération. Le tableau 43 identifie les différents cheminements migratoires pour les personnes nées dans un arrondissement A.

Tableau 43. Mise en évidence des natifs sortant de leur arrondissement de naissance et des non-natifs rentrant dans leur arrondissement de naissance pour les personnes âgées de plus de 10 ans en 1991 et nées en A

Cheminements	1981	1991
1. Natifs sortant	A	non A
2. Non-natifs rentrant	non A	A
3. Restent natifs	A	A
4. Restent non-natifs	non A	non A

Source : Point d'appui « Démographie », I.N.S. – R.N.

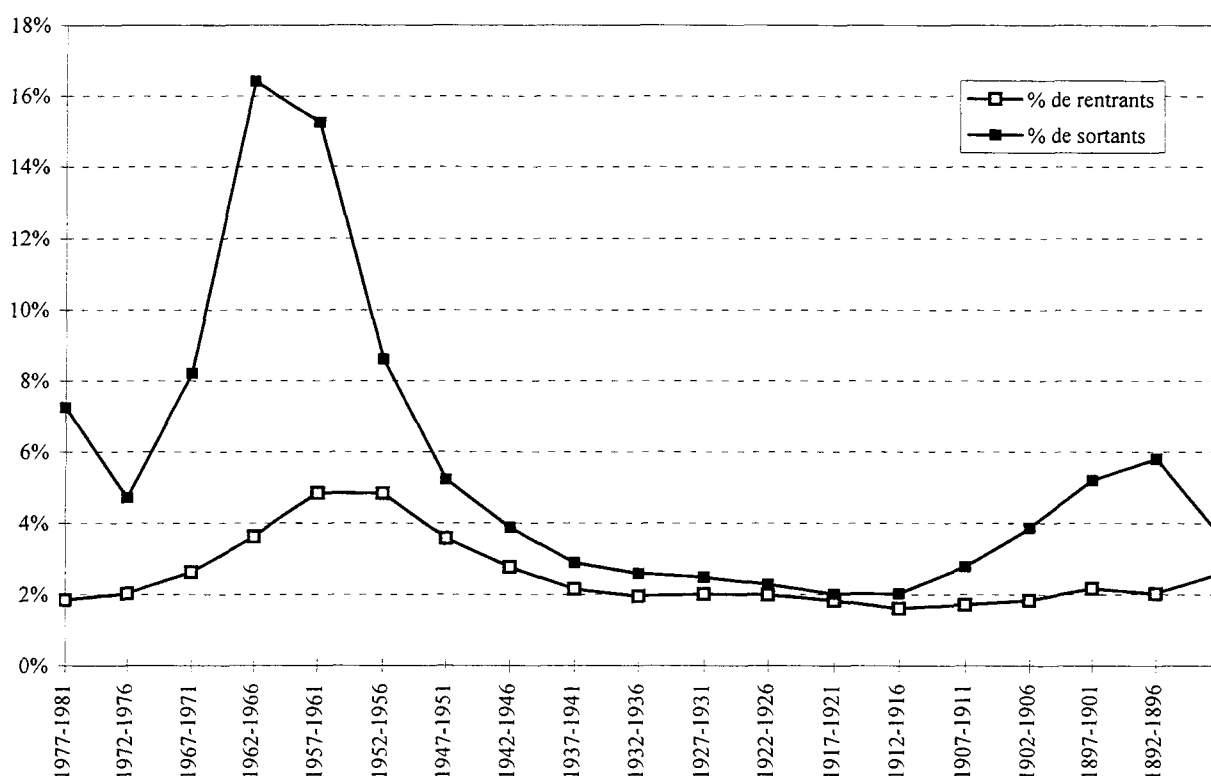
Parmi les natifs de 1981 (=1+3), certains résident toujours, en 1991, dans leur arrondissement de naissance (=3), alors que d'autres l'on quitté (=1) et figurent parmi les non-natifs de 1991 (=1+4). Par ailleurs, parmi les non-natifs de 1981 (=2+4), certains sont retournés vers leur arrondissement de naissance (=2) et sont considérés dans les natifs de 1991 (=2+3). L'évolution du nombre de natifs, entre 1981 et 1991, sera établie par la différence entre les rentrants et les sortants (tableau 44). En rapportant le nombre de sortants et le nombre de rentrants à la population soumise au risque, on peut calculer les proportions de sortants ( $1/(1+3)$ ) et les proportions de rentrants ( $2/(2+4)$ ). Néanmoins, afin d'établir un bilan adéquat par rapport à la situation en début de période, on rapportera plutôt les rentrants ( $2/(1+3)$ ) et les sortants ( $1/(1+3)$ ) au nombre de natifs en début de période (tableau 44).

Globalement, les sortants de l'arrondissement de naissance, entre 1981 et 1991, sont 2,5 fois plus nombreux que les rentrants vers ce même arrondissement, au cours de cette période décennale. Par groupe d'âges, les proportions des sortants l'emportent systématiquement sur celles des rentrants et le profil de la courbe des premiers se calque étroitement sur le calendrier classique de la mobilité (tableau 44 et figure 37). C'est pour les jeunes adultes de 25 à 35 ans, lorsque la mobilité est la plus intense, que les proportions de sortants de l'arrondissement de naissance sont les plus élevées et que le bilan entre les rentrants et les sortants est le plus négatif. De 35 à 80 ans, les proportions de sortants diminuent sensiblement, réduisant l'écart par rapport aux proportions de rentrants. Entre 60 et 80 ans, le bilan entre les rentrants et les sortants de l'arrondissement est quasiment nul. Au-delà de 80 ans, les proportions de sortants de l'arrondissement s'accroissent à nouveau alors que les proportions de rentrants demeurent stables. Cette tendance doit être rapprochée des « dernières » migrations vers une maison de repos ou vers

le domicile de l'un des enfants, situés hors de l'arrondissement de naissance. Enfin, on remarquera que la courbe des rentrants vers l'arrondissement de naissance présente un profil nettement plus plat et que les proportions de retour les plus élevées concernent les adultes de 30 à 40 ans. C'est donc au moment où l'on a acquis une certaine stabilité familiale et professionnelle que la propension à revenir s'installer dans son arrondissement de naissance est la plus élevée.

A la lumière de ces dernières analyses, tentons de réinterpréter la variation du nombre de natifs ou de non-natifs selon l'âge, au recensement de 1991 (figure 35). Comme nous l'avons déjà mentionné, cette variation doit être analysée sachant que l'on y comparait les proportions de non-natifs dans des générations successives, à un moment donné (au recensement de 1991). L'approche qui précède compare également des générations successives, mais permet de suivre le comportement de celles-ci pendant une décennie, de 1981 à 1991, en identifiant les sortants résultants et les rentrants résultants par rapport à l'arrondissement de naissance.

Figure 37. Les proportions de sortants et de rentrants, par rapport à l'arrondissement de naissance, entre 1981 et 1991



Source : Point d'appui « Démographie », I.N.S. – R.N.

Le tableau 45 et la figure 38 permettent de comparer les deux approches, par groupe de générations de 10 ans. La colonne B reprend le bilan entre les rentrants et les sortants, observé pendant la décennie 1981-1991 pour chaque groupe de générations, rapporté aux nombres de natifs de 1981. La colonne D, obtenue en soustrayant systématiquement les proportions de natifs obtenues en 1991, dans des groupes de générations distinctes (colonne C), compare le bilan de l'ensemble du cheminement migratoire de deux ensembles d'individus. Ce bilan est donc influencé par la conjoncture différente qu'ils ont «traversé» depuis leur naissance.

Tableau 44. Les sortants et les rentrants par rapport à l'arrondissement de naissance entre 1981 et 1991

Génération de naissance	Groupes d'âges en 1991	Natifs en 1981 (*) (1+3)	Non-natifs en 1981 (*) (2+4)	% de non-natifs en 1981	Sortants entre 1981 et 1991 (1)	Rentrants entre 1981 et 1991 (2)	Natifs en 1991 (**) (2+3)	Non-natifs en 1991 (**) (1+4)	% de non-natifs en 1991	% de rentrants (par rapport aux natifs de 1981)	% de sortants (par rapport aux natifs de 1981)	Bilan
1977-1981	10-14	552 636	71 755	11,5%	40 036	10 203	522 803	101 588	16,3%	1,85%	7,24%	-5,40%
1972-1976	15-19	546 479	119 522	17,9%	25 789	11 073	531 763	134 238	20,2%	2,03%	4,72%	-2,69%
1967-1971	20-24	595 163	149 053	20,0%	48 899	15 648	561 912	182 304	24,5%	2,63%	8,22%	-5,59%
1962-1966	25-29	627 267	181 691	22,5%	102 975	22 704	546 996	261 962	32,4%	3,62%	16,42%	-12,80%
1957-1961	30-34	553 723	235 751	29,9%	84 531	26 859	496 051	293 423	37,2%	4,85%	15,27%	-10,42%
1952-1956	35-39	473 214	280 874	37,2%	40 754	22 912	455 372	298 716	39,6%	4,84%	8,61%	-3,77%
1947-1951	40-44	449 235	289 992	39,2%	23 482	16 038	441 791	297 436	40,2%	3,57%	5,23%	-1,66%
1942-1946	45-49	347 746	240 412	40,9%	13 471	9 609	343 884	244 274	41,5%	2,76%	3,87%	-1,11%
1937-1941	50-54	352 381	228 455	39,3%	10 169	7 550	349 762	231 074	39,8%	2,14%	2,89%	-0,74%
1932-1936	55-59	373 936	231 894	38,3%	9 639	7 302	371 599	234 231	38,7%	1,95%	2,58%	-0,62%
1927-1931	60-64	366 245	229 923	38,6%	9 075	7 366	364 536	231 632	38,9%	2,01%	2,48%	-0,47%
1922-1926	65-69	337 296	217 458	39,2%	7 712	6 702	336 286	218 468	39,4%	1,99%	2,29%	-0,30%
1917-1921	70-74	203 382	139 379	40,7%	4 107	3 719	202 994	139 767	40,8%	1,83%	2,02%	-0,19%
1912-1916	75-79	198 261	119 154	37,5%	4 014	3 184	197 431	119 984	37,8%	1,61%	2,02%	-0,42%
1907-1911	80-84	134 144	76 935	36,4%	3 726	2 295	132 713	78 366	37,1%	1,71%	2,78%	-1,07%
1902-1906	85-89	61 530	36 164	37,0%	2 380	1 132	60 282	37 412	38,3%	1,84%	3,87%	-2,03%
1897-1901	90-94	15 469	10 659	40,8%	804	335	15 000	11 128	42,6%	2,17%	5,20%	-3,03%
1892-1896	95-99	2 118	1 840	46,5%	123	43	2 038	1 920	48,5%	2,03%	5,81%	-3,78%
≤ 1891	≥ 100	193	160	45,3%	7	5	191	162	45,9%	2,59%	3,63%	-1,04%
Total		6 190 418	2 861 071	31,6%	431 693	174 679	5 933 404	3 118 085	34,4%	2,82%	6,97%	-4,15%

Source : Point d'appui « Démographie », I.N.S. - R.N.

(\*) Il s'agit du nombre de natifs de l'arrondissement en 1981 (68,4 %) et non pas du nombre de natifs de l'arrondissement au recensement de 1981 (72,1 %).

(\*\*) Il s'agit du nombre de natifs de l'arrondissement au recensement de 1991 pour les personnes âgées de plus de 10 ans (65,6 % pour 67,6 % pour l'ensemble de la population).

La comparaison de ces chiffres (figure 38) permet de conclure que :

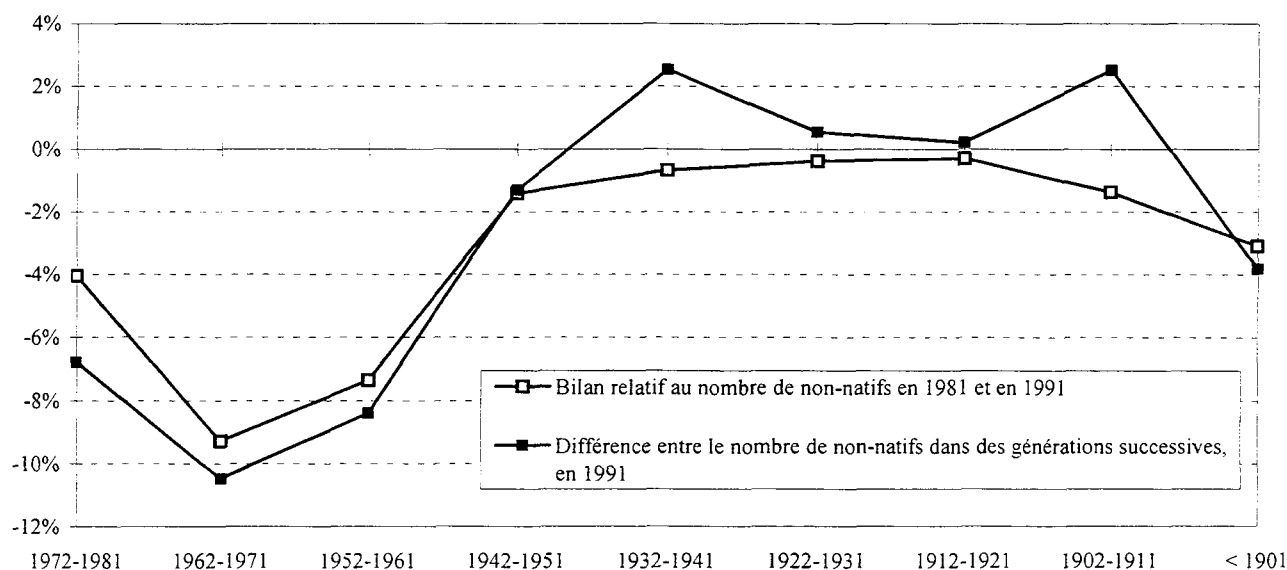
- Pendant la décennie 1981-1991, toutes les générations connaissent une augmentation du nombre de non-natifs, même si celle-ci est faible entre 50 et 70 ans.
- La différence entre le nombre de non-natifs observé en 1991, dans des groupes de générations successives, laisse apparaître, au contraire, des retours en plus grand nombre, notamment pour deux générations particulières. Pour celles-ci, cette tendance peut s'expliquer par le nombre important de naissances survenues à l'étranger pendant et après les deux guerres mondiales. Plus généralement, la diminution du nombre de non-natifs avec l'âge, au recensement de 1991, ne peut être attribuée à l'existence de retours, dont le nombre s'élèverait avec l'âge, mais à une mobilité résultante moins importante pour les générations, au fur et à mesure que l'âge augmente. Il serait toutefois inopportun de conclure que les générations plus anciennes ont « expérimenté », à âge égal, un niveau de mobilité plus faible que les générations plus récentes.

Tableau 45. Pour une ré-interprétation de l'évolution des natifs selon l'âge, au recensement de 1991

Génération de naissance	Groupes d'âges en 1991	A Bilan entre les sortants et les rentrants (tab 44)	B Bilan rapporté aux natifs en 1981 (tab. 44)	C Proportion de natifs en 1991 (tab. 44)	D Différence entre générations successives en 1991
1982-1991	00-09	-	-	86,03%	
1972-1981	10-19	-44549	-4,05%	79,24%	-6,78%
1962-1971	20-29	-113522	-9,29%	68,77%	-10,47%
1952-1961	30-39	-75514	-7,35%	60,37%	-8,39%
1942-1951	40-49	-11306	-1,42%	59,07%	-1,31%
1932-1941	50-59	-4956	-0,68%	61,60%	2,54%
1922-1931	60-69	-2719	-0,39%	62,14%	0,54%
1912-1921	70-79	-1218	-0,30%	62,36%	0,22%
1902-1911	80-89	-2679	-1,37%	64,87%	2,52%
≤ 1901	≥ 90	-551	-3,10%	61,06%	-3,81%
Total		-257014	-4,2%	67,55%	

Source : Point d'appui « Démographie », I.N.S. – R.N.

Figure 38. Pour une ré-interprétation de l'évolution des natifs selon l'âge, au recensement de 1991



Source : Point d'appui « Démographie », I.N.S. – R.N.



### 4.3. LES ALLERS ET RETOURS VERS LA COMMUNE DE RESIDENCE, ENTRE 1981 ET 1991

En comparant les communes de résidence en 1981, 1986 et 1991 et la migration résultante pour deux périodes quinquennales successives, nous identifierons cinq catégories de personnes, selon leur cheminement migratoire (décrit à partir de ces trois lieux de résidence). Précisons que seules les personnes présentes dans une commune belge aux trois dates sont prises en considération. Le tableau 46 présente les différents cheminements migratoires pour toute personne résidant dans une commune «a» en 1981, «b» et «c» étant des communes distinctes.

Tableau 46. Mise en évidence des allers et retours entre 1981 et 1991 si l'on réside dans la commune a en 1981

Cheminevements	1981	1986	1991
1	a	a	a
2	a	a	b
3	a	b	a
4	a	b	b
5	a	b	c

Source : Point d'appui « Démographie », I.N.S. – R.N.

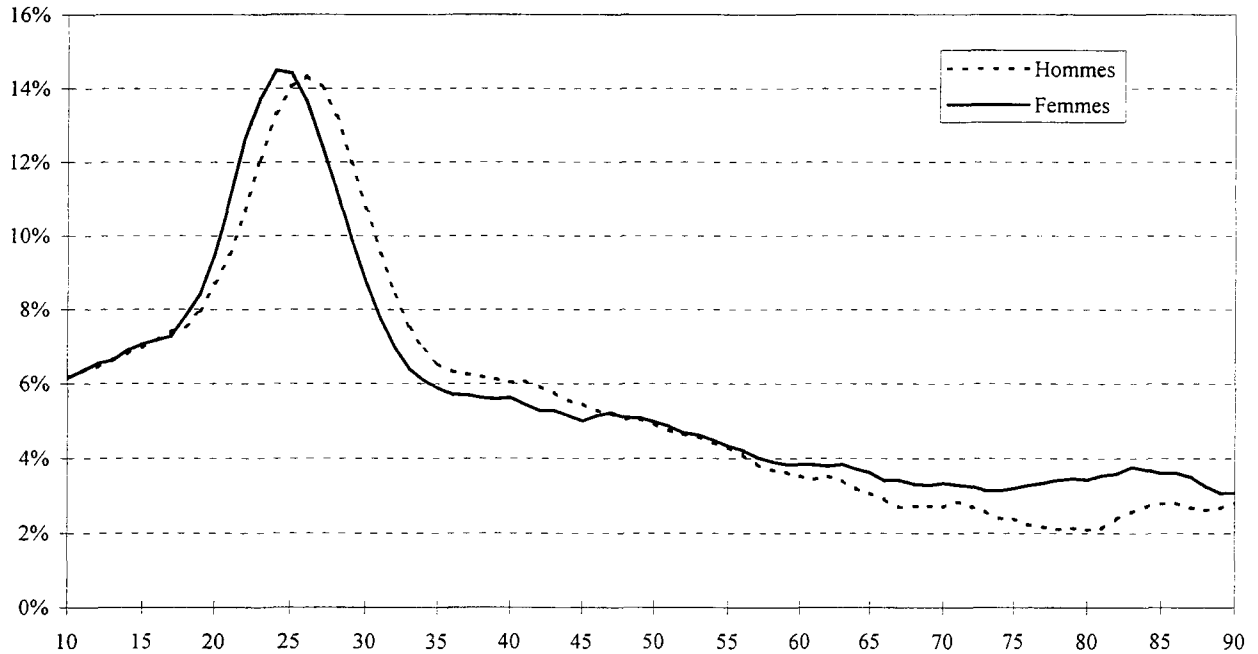
Considérons d'abord les proportions de retours vers le lieu de résidence de 1981, parmi les personnes qui l'ont quitté entre 1981 et 1986 ( $3/(3+4+5)$ ). Un peu moins de 8 % de celles-ci sont revenues vers leur commune de résidence. Cette proportion est un peu plus élevée chez les hommes que chez les femmes (tableau 47). Selon l'âge, on retrouve le profil classique du calendrier de la migration (figure 39). La proportion des retours est maximale pour les personnes âgées de 25 à 30 ans en 1991. Elle diminue ensuite rapidement avec l'âge pour atteindre sa valeur minimale entre 75 et 80 ans, puis augmente à nouveau, principalement dans le cas des femmes. Il est à noter que la courbe féminine présente, entre 18 et 25 ans, le déphasage classique révélant à la fois la précocité migratoire des femmes et leur surmobilité à ces âges.

Selon la région de résidence à laquelle appartient la commune «a», la proportion de retours atteint plus de 10 % en Wallonie, 7,5 % à Bruxelles et 6,3 % en Flandre (tableau 48). Les proportions des retours, entre 1986 et 1991, vers la commune de résidence de 1981, sont sensiblement plus importants à tous les âges en Wallonie. En d'autres termes, c'est au sud du pays que l'attachement à la région d'origine semble le plus intense, alors que ce sentiment semble globalement moins virulent en Flandre (figure 40).

Cette problématique du retour vers le lieu de résidence antérieur peut également être appréhendée en considérant les personnes qui sont revenues vers leur commune de résidence de 1981 parmi celles enregistrées comme migrant résultant de retour parmi les migrants résultants de la période 1986-1991 ( $3/(3+5)$ ) (tableau 47). Un peu plus de 27 % sont revenus vers la commune où ils résidaient en 1981 et les différences selon le sexe sont globalement insignifiantes. Toutefois, selon l'âge, des écarts sensibles apparaissent entre les hommes et les femmes (figure 41). Hormis le décalage classique des deux courbes, entre 20 et 40 ans, on constate que les écarts se creusent, entre les deux sexes, au-delà de 45 ans. Alors que chez les hommes, les proportions de retours se maintiennent à un niveau relativement bas jusqu'à 60 ans, elles augmentent franchement entre 45 et 50 ans chez les femmes avant de se stabiliser jusqu'à l'âge de 60 ans. Bien que les proportions de retours demeurent plus élevées chez les femmes que chez les

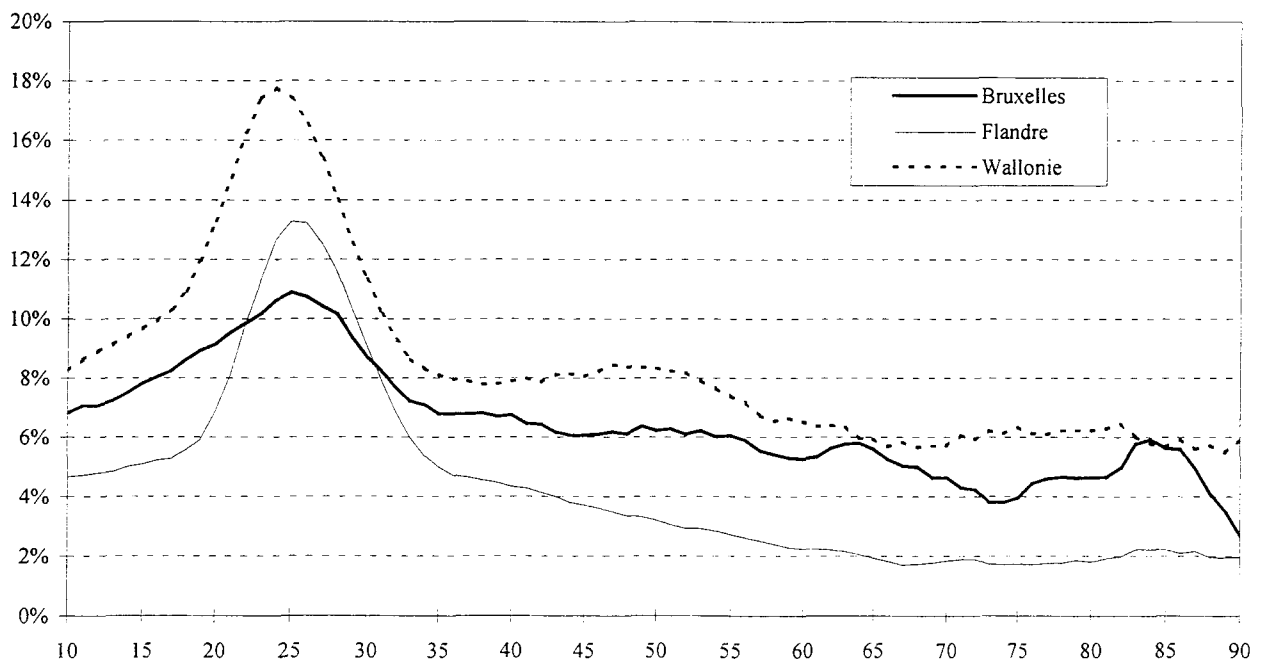
hommes, dans les deux cas, elles augmentent sensiblement entre 60 et 70 ans, pour ensuite diminuer conjointement.

Figure 39. Les proportions de «retours» vers la commune de résidence de 1981 ( $3/(3+4+5)$ ), selon l'âge et le sexe (moyenne mobile sur 5 éléments)



Source : Point d'appui « Démographie », I.N.S. – R.N.

Figure 40. Les proportions de «retours» vers la commune de résidence de 1981 ( $3/(3+4+5)$ ), selon la région (moyenne mobile sur 5 éléments)



Source : Point d'appui « Démographie », I.N.S. – R.N.

Tableau 47. La problématique des allers et retours vers le lieu de résidence, en comparant les lieux de résidence en 1981, 1986 et 1991

Belgique	Hommes					Femmes					Total					«Retours» vers le lieu de résidence de 1981 (3/(3+4+5))			«Retours» vers le lieu de résidence de 1981 parmi ceux qui ont migré entre 1986 et 1991 (3/(3+5))		
	1	2	3	4	5	1	2	3	4	5	1	2	3	4	5	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
	1977-1981	224619	19634	3205	39804	9308	214151	18699	3059	38054	9028	438770	38333	6264	77858	18336	6,13%	6,10%	6,11%	25,61%	25,31%
1972-1976	259583	18092	2767	29485	7441	244485	19811	2690	27857	7581	504068	37903	5457	57342	15022	6,97%	7,06%	7,01%	27,11%	26,19%	26,65%
1967-1971	273430	42474	3206	24650	8962	234465	63815	3755	23287	11674	507895	106289	6961	47937	20636	8,71%	9,70%	9,22%	26,35%	24,34%	25,22%
1962-1966	226515	86774	9941	38205	21130	186802	81273	13702	54860	27924	413317	168047	23643	93065	49054	14,35%	14,20%	14,26%	31,99%	32,92%	32,52%
1957-1961	200722	47839	13232	78928	30879	197364	39263	10978	82735	29949	398086	87102	24210	161663	60828	10,75%	8,88%	9,81%	30,00%	26,82%	28,47%
1952-1956	234494	30953	5870	64319	19258	238807	27792	4620	57546	16038	473301	58745	10490	121865	35296	6,56%	5,91%	6,26%	23,36%	22,36%	22,91%
1947-1951	266916	24127	3462	42451	11420	265629	21127	2846	38475	9408	532545	45254	6308	80926	20828	6,04%	5,61%	5,84%	23,26%	23,23%	23,25%
1942-1946	222603	15605	1937	26756	6634	224235	14132	1582	24881	5341	446838	29737	3519	51637	11975	5,48%	4,97%	5,24%	22,60%	22,85%	22,71%
1937-1941	225625	12791	1360	21790	4532	233823	11976	1285	20871	3682	459448	24767	2645	42661	8214	4,91%	4,97%	4,94%	23,08%	25,87%	24,36%
1932-1936	237334	12011	1051	19992	3477	249723	12372	1100	21092	3233	487057	24383	2151	41084	6710	4,29%	4,33%	4,31%	23,21%	25,39%	24,27%
1927-1931	228362	11465	784	18850	2689	253228	12333	958	21408	2576	481590	23798	1742	40258	5265	3,51%	3,84%	3,69%	22,57%	27,11%	24,86%
1922-1926	204089	9242	607	17333	1865	245387	10912	878	21245	2149	449476	20154	1485	38578	4014	3,06%	3,62%	3,37%	24,56%	29,01%	27,00%
1917-1921	118859	4769	300	10196	901	161719	6759	503	13612	1158	280578	11528	803	23808	2059	2,63%	3,29%	3,01%	24,98%	30,28%	28,06%
1912-1916	102196	3771	201	7680	566	163877	8498	470	13162	1142	266073	12269	671	20842	1708	2,38%	3,18%	2,89%	26,21%	29,16%	28,21%
1907-1911	59996	2893	95	4164	328	120709	9281	393	9997	1139	180705	12174	488	14161	1467	2,07%	3,41%	3,03%	22,46%	25,65%	24,96%
1902-1906	24307	1662	54	1700	195	61335	6719	256	5930	853	85642	8381	310	7630	1048	2,77%	3,64%	3,45%	21,69%	23,08%	22,83%
1897-1901	5797	557	15	486	64	18020	2463	82	2196	288	23817	3020	97	2682	352	2,65%	3,20%	3,10%	18,99%	22,16%	21,60%
1892-1896	770	90	2	85	11	3048	414	20	413	61	3818	504	22	498	72	2,04%	4,05%	3,72%	15,38%	24,69%	23,40%
≤1891	73	9	2	6	2	316	34	2	43	4	389	43	4	49	6	20,00%	4,08%	6,78%	50,00%	33,33%	40,00%
Total	3116290	344758	48091	446880	129662	3317123	367673	49179	477664	133228	6433413	712431	97270	924544	262890	7,70%	7,45%	7,57%	27,05%	26,96%	27,01%

Source : Point d'appui « Démographie », I.N.S. - R.N.

Tableau 48. La problématique des allers et retours vers le lieu de résidence, selon la région, en comparant les lieux de résidence en 1981, 1986 et 1991

Généralités de naissance	Groupes d'âges en 1991	Bruxelles						Flandre						Wallonie					
		Retours vers la commune de résidence de 1981 (3/(3+4+5))			Retours vers la commune de résidence de 1981 parmi ceux qui ont migré entre 1986 et 1991 (3/(3+5))			Retours vers la commune de résidence de 1981 (3/(3+4+5))			Retours vers la commune de résidence de 1981 parmi ceux qui ont migré entre 1986 et 1991 (3/(3+4+5))			Retours vers la commune de résidence de 1981 (3/(3+4+5))			Retours vers la commune de résidence de 1981 parmi ceux qui ont migré entre 1986 et 1991 (3/(3+5))		
		Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
1977-1981	10-14	6,90%	6,76%	6,83%	23,53%	22,84%	23,19%	4,67%	4,63%	4,65%	23,84%	23,48%	23,66%	8,16%	8,21%	8,19%	28,22%	28,12%	28,17%
1972-1976	15-19	7,58%	8,06%	7,82%	23,25%	23,16%	23,20%	4,96%	5,21%	5,08%	24,61%	24,79%	24,70%	9,84%	9,49%	9,67%	30,95%	28,68%	29,81%
1967-1971	20-24	9,08%	9,25%	9,17%	19,60%	17,40%	18,39%	6,28%	7,59%	6,94%	24,56%	23,74%	24,10%	13,08%	13,63%	13,37%	31,90%	28,42%	29,95%
1962-1966	25-29	11,11%	10,76%	10,91%	19,00%	19,01%	19,01%	13,08%	13,63%	13,40%	33,24%	34,83%	34,16%	18,12%	16,43%	17,11%	35,97%	35,84%	35,89%
1957-1961	30-34	9,25%	8,24%	8,72%	19,11%	18,41%	18,76%	10,02%	8,28%	9,16%	31,12%	28,20%	29,75%	12,66%	10,19%	11,41%	32,82%	28,61%	30,78%
1952-1956	35-39	7,32%	6,29%	6,82%	18,54%	17,86%	18,23%	5,37%	4,67%	5,04%	22,57%	21,08%	21,91%	8,34%	7,84%	8,11%	26,77%	26,18%	26,50%
1947-1951	40-44	7,14%	6,36%	6,76%	20,19%	20,14%	20,17%	4,52%	4,13%	4,34%	21,27%	21,17%	21,23%	8,02%	7,68%	7,86%	27,18%	27,12%	27,16%
1942-1946	45-49	6,23%	5,88%	6,06%	18,35%	18,47%	18,41%	4,10%	3,32%	3,73%	21,59%	20,25%	21,00%	7,95%	8,08%	8,01%	26,51%	29,14%	27,68%
1937-1941	50-54	6,03%	6,49%	6,24%	20,38%	23,05%	21,60%	3,24%	3,16%	3,20%	20,30%	22,69%	21,39%	8,12%	8,58%	8,34%	28,20%	31,54%	29,73%
1932-1936	55-59	6,02%	6,10%	6,06%	20,91%	23,40%	22,12%	2,85%	2,59%	2,72%	21,87%	21,67%	21,77%	6,96%	7,78%	7,37%	26,17%	31,03%	28,55%
1927-1931	60-64	5,32%	5,20%	5,26%	21,08%	23,44%	22,25%	2,21%	2,26%	2,24%	20,13%	23,33%	21,71%	5,89%	7,08%	6,53%	26,48%	33,26%	30,01%
1922-1926	65-69	5,69%	5,54%	5,60%	26,55%	26,96%	26,79%	1,75%	2,09%	1,93%	20,76%	24,73%	22,92%	5,30%	6,48%	5,95%	27,93%	35,18%	31,86%
1917-1921	70-74	4,72%	4,49%	4,58%	24,48%	27,33%	26,15%	1,58%	1,92%	1,77%	21,48%	27,02%	24,56%	4,68%	6,47%	5,70%	30,05%	35,52%	33,37%
1912-1916	75-79	3,36%	4,16%	3,90%	22,22%	27,68%	25,87%	1,43%	1,89%	1,71%	23,16%	25,07%	24,43%	5,48%	6,74%	6,32%	32,81%	35,04%	34,36%
1907-1911	80-84	3,95%	4,86%	4,62%	25,97%	26,95%	26,73%	1,22%	2,04%	1,79%	17,54%	20,95%	20,14%	4,38%	6,75%	6,18%	29,66%	31,53%	31,19%
1902-1906	85-89	6,19%	5,74%	5,83%	29,17%	28,11%	28,33%	1,83%	2,35%	2,23%	19,38%	18,15%	18,37%	4,20%	6,03%	5,70%	20,83%	28,82%	27,43%
1897-1901	90-94	1,43%	3,73%	3,32%	10,00%	20,69%	19,12%	2,28%	1,83%	1,92%	18,00%	15,18%	15,77%	5,00%	6,18%	6,03%	26,32%	33,88%	32,86%
1892-1896	95-99	7,69%	4,76%	5,15%	25,00%	26,67%	26,32%	1,64%	2,89%	2,66%	12,50%	18,18%	17,31%	0,00%	6,02%	5,10%	0,00%	36,36%	34,78%
≤1891	≥100	0,00%	16,67%	11,11%	-	-	-	40,00%	0,00%	5,56%	-	-	-	0,00%	8,33%	7,14%	-	-	-
Total		7,68%	7,28%	7,47%	19,96%	19,94%	19,95%	6,35%	6,15%	6,25%	26,90%	26,96%	26,93%	10,30%	10,00%	10,15%	30,57%	30,24%	30,40%

Source : Point d'appui « Démographie », I.N.S. - R.N.

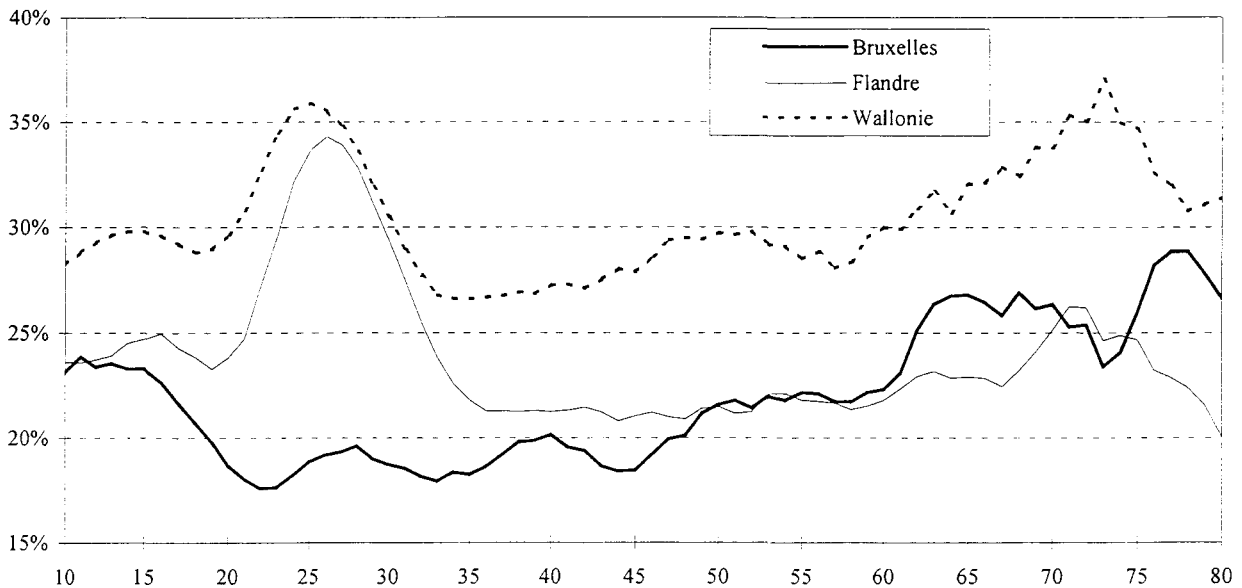
Ces proportions de retours restent les plus élevées en Wallonie (30 %) alors que la position entre la Flandre (27 %) et Bruxelles (20 %) s'est inversée (figure 42 et tableau 48). A tous les âges, les proportions de retours sont plus élevées en Wallonie et c'est entre 25 et 35 ans que les écarts par rapport à la Flandre sont les plus réduits. On notera que de 35 à 70 ans, les proportions de retours augmentent de façon presque constante en Wallonie, alors qu'elles demeurent quasiment stables en Flandre de 35 à 60 ans. Enfin, contrairement aux deux autres régions, c'est entre 20 et 45 ans que les proportions de retours sont les plus faibles à Bruxelles.

Figure 41. Les proportions de «retours» vers la commune de résidence de 1981 parmi les personnes qui ont changé de commune de résidence entre 1986 et 1991 (3/(3+5)), selon l'âge et le sexe (moyenne mobile sur 5 éléments)



Source : Point d'appui « Démographie », I.N.S. – R.N.

Figure 42. Les proportions de «retours» vers la commune de résidence de 1981 parmi les personnes qui ont changé de commune de résidence entre 1986 et 1991 (3/(3+5)), selon la région (moyenne mobile sur 5 éléments)



Source : Point d'appui « Démographie », I.N.S. – R.N.

## 4.4. QUI A MIGRE, MIGRERA ?

### 4.4.1. L'EVOLUTION DU NOMBRE DE MIGRANTS ET DU NOMBRE DE MIGRATIONS ENTRE 1981-1986 ET 1986-1991

En se référant à la population âgée de plus de 10 ans au recensement de 1991, nous avons caractérisé les individus par génération, entre 1981 et 1986 et entre 1986 et 1991, selon qu'ils ont effectué 0, 1, 2, 3, 4 migrations et plus. Celles-ci sont définies au sens le plus large du terme, comme des changements de logement. Les matrices du tableau 49a croisent les situations observées entre 1981 et 1986 et entre 1986 et 1991, pour la population totale, tous les âges confondus. La première d'entre elles distingue les sédentaires et les migrants, alors que les deux autres matrices concernent des événements, soit les changements de logement réalisés au cours des deux périodes quinquennales. Observons d'abord les marges de ces matrices.

Sur les 8.779.792 personnes de plus de 10 ans, recensées en 1991, 71,1% n'ont pas changé de logement entre 1981 et 1986, pour 70,5% au cours de la période quinquennale suivante. Les sédentaires sont donc largement majoritaires, mais leur part relative a très légèrement diminué entre les deux périodes d'observation. Parmi ces sédentaires, 55,1% n'ont pas changé de logement entre 1981 et 1991. Par ailleurs, si entre 1986 et 1991, davantage de personnes ont effectué un seul changement de logement qu'entre 1981 et 1986, les proportions de migrants, qui en ont réalisé plus d'un, sont légèrement plus élevées au cours de la première période quinquennale. En d'autres termes, on observe plus de sédentaires en 1981-1986, mais davantage aussi de migrants multiples. Ceux-ci expliquent pourquoi, en dépit d'un nombre moins élevé de migrants, on enregistre davantage de migrations au cours de la première période quinquennale. Ainsi, le nombre moyen de migrations par migrant est de 1,57 entre 1981 et 1986 et de 1,53 entre 1986 et 1991. De même, si le nombre de «migrations uniques» est 5% plus élevé entre 1986 et 1991 qu'entre 1981 et 1986, l'ordre s'inverse pour les migrations multiples : on comptabilise respectivement 0,7%, 4,9% et 13,6% de plus de «migrations doubles», «triples» et «4 et plus» au cours de la première période quinquennale.

Entre les deux périodes quinquennales, les comportements démographiques se sont apparemment légèrement modifiés. Si les migrants sont plus nombreux entre 1986 et 1991, ils se sédentarisent davantage, comme semble le démontrer le nombre moins élevé de migrations multiples. A moins qu'il ne s'agisse d'un effet d'âge car, n'oublions pas qu'entre les deux périodes quinquennales, chaque génération a vieilli de 5 ans et que la propension à migrer varie sensiblement en fonction de cette variable.

Examinons à présent la partie interne des matrices 2 et 3 du tableau 49b et tentons de répondre à la question «Qui a migré, migrera ?». Nous considérons les sédentaires et les migrants d'une période donnée en fonction de leur comportement migratoire au cours de l'autre période quinquennale. Pour les sédentaires de 1981-1986, 77,5% ont conservé ce statut au cours de la période 1986-1991. En d'autres termes, la population définie comme sédentaire entre 1981 et 1986 est également la moins mobile entre 1986 et 1991. De même, plus on a effectué de migrations au cours de la première période, moins la propension à rester sédentaires au cours de la seconde période est élevée. Ainsi, parmi ceux qui ont changé deux fois de logement entre 1981 et 1986, près de 50% ont à nouveau migré au moins une fois au cours de la période suivante. Cette proportion atteint 63 % pour ceux qui ont migré trois fois entre 1981 et 1986 et 77 % pour ceux qui ont migré quatre fois et plus. Par ailleurs, plus on a migré au cours de la première période, plus le risque de réaliser des migrations multiples au cours de la seconde période est élevé. A titre d'exemple, parmi les sédentaires de 1981-1986, ils ne sont que 0,5% à avoir effectué 4 migrations et plus entre 1986 et 1991. Pour ceux qui ont changé 4 fois et plus de logement lors de la

première période, 16% seront toujours dans le même cas, au cours de la seconde période. Toutes ces observations restent valables si nous «inversons» la matrice, c'est-à-dire si nous observons les comportements migratoires en 1981-1986 des sédentaires et des migrants de 1986-1991. En résumé, cette analyse permet de justifier l'assertion «qui a migré, migrera».

Tableau 49a. *Qui a migré, migrera ?*

*Le nombre de changements de logements entre 1981 et 1986 et entre 1986 et 1991*

*1. Sédentaires et migrants*

1986-1991	1981-1986					Total
	0	1	2	3	4 et plus	
0	4836685	946353	304404	74233	26774	6188449
1	986323	438974	176243	60704	32148	1694392
2	309845	155245	77635	34534	24890	602149
3	79100	48184	29768	16244	15718	189014
4 et plus	32019	24204	18448	12457	18660	105788
<b>Total</b>	<b>6243972</b>	<b>1612960</b>	<b>606498</b>	<b>198172</b>	<b>118190</b>	<b>8779792</b>

*2. Nombre de changements de logements entre 1981 et 1986*

1986-1991	1981-1986					Total
	0	1	2	3	4 et plus	
0		946353	608808	222699	118978	1896838
1		438974	352486	182112	146838	1120410
2		155245	155270	103602	117113	531230
3		48184	59536	48732	76903	233355
4 et plus		24204	36896	37371	98196	196667
<b>Total</b>		<b>1612960</b>	<b>1212996</b>	<b>594516</b>	<b>558028</b>	<b>3978500</b>

*3. Nombre de changements de logements entre 1986 et 1991*

1986-1991	1981-1986					Total
	0	1	2	3	4 et plus	
0						
1	986323	438974	176243	60704	32148	1694392
2	619690	310490	155270	69068	49780	1204298
3	237300	144552	89304	48732	47154	567042
4 et plus	143251	110196	85524	58778	93492	491241
<b>Total</b>	<b>1986564</b>	<b>1004212</b>	<b>506341</b>	<b>237282</b>	<b>222574</b>	<b>3956973</b>

Source : Point d'appui « Démographie », I.N.S. - R.N.

Tableau 49b. Qui a migré, migrera ?

Les proportions de changements de logements entre 1981 et 1986 et entre 1986 et 1991

## 1. Sédentaires et migrants par rapport à la population totale

1986-1991	1981-1986					Total
	0	1	2	3	4 et plus	
0	55,09%	10,78%	3,47%	0,85%	0,30%	70,49%
1	11,23%	5,00%	2,01%	0,69%	0,37%	19,30%
2	3,53%	1,77%	0,88%	0,39%	0,28%	6,86%
3	0,90%	0,55%	0,34%	0,19%	0,18%	2,15%
4 et plus	0,36%	0,28%	0,21%	0,14%	0,21%	1,20%
<b>Total</b>	<b>71,12%</b>	<b>18,37%</b>	<b>6,91%</b>	<b>2,26%</b>	<b>1,35%</b>	<b>100,00%</b>

## 2. La fréquence des migrations entre 1986 et 1991 pour les sédentaires et les migrants de 1981-1986

1986-1991	1981-1986					Total
	0	1	2	3	4 et plus	
0	77,46%	58,67%	50,19%	37,46%	22,65%	70,49%
1	15,80%	27,22%	29,06%	30,63%	27,20%	19,30%
2	4,96%	9,62%	12,80%	17,43%	21,06%	6,86%
3	1,27%	2,99%	4,91%	8,20%	13,30%	2,15%
4 et plus	0,51%	1,50%	3,04%	6,29%	15,79%	1,20%
<b>Total</b>	<b>100,00%</b>	<b>100,00%</b>	<b>100,00%</b>	<b>100,00%</b>	<b>100,00%</b>	<b>100,00%</b>

## 3. La fréquence des migrations entre 1981 et 1986 pour les sédentaires et les migrants de 1986-1991

1986-1991	1981-1986					Total
	0	1	2	3	4 et plus	
0	78,16%	15,29%	4,92%	1,20%	0,43%	100,00%
1	58,21%	25,91%	10,40%	3,58%	1,90%	100,00%
2	51,46%	25,78%	12,89%	5,74%	4,13%	100,00%
3	41,85%	25,49%	15,75%	8,59%	8,32%	100,00%
4 et plus	30,27%	22,88%	17,44%	11,78%	17,64%	100,00%
<b>Total</b>	<b>71,12%</b>	<b>18,37%</b>	<b>6,91%</b>	<b>2,26%</b>	<b>1,35%</b>	<b>100,00%</b>

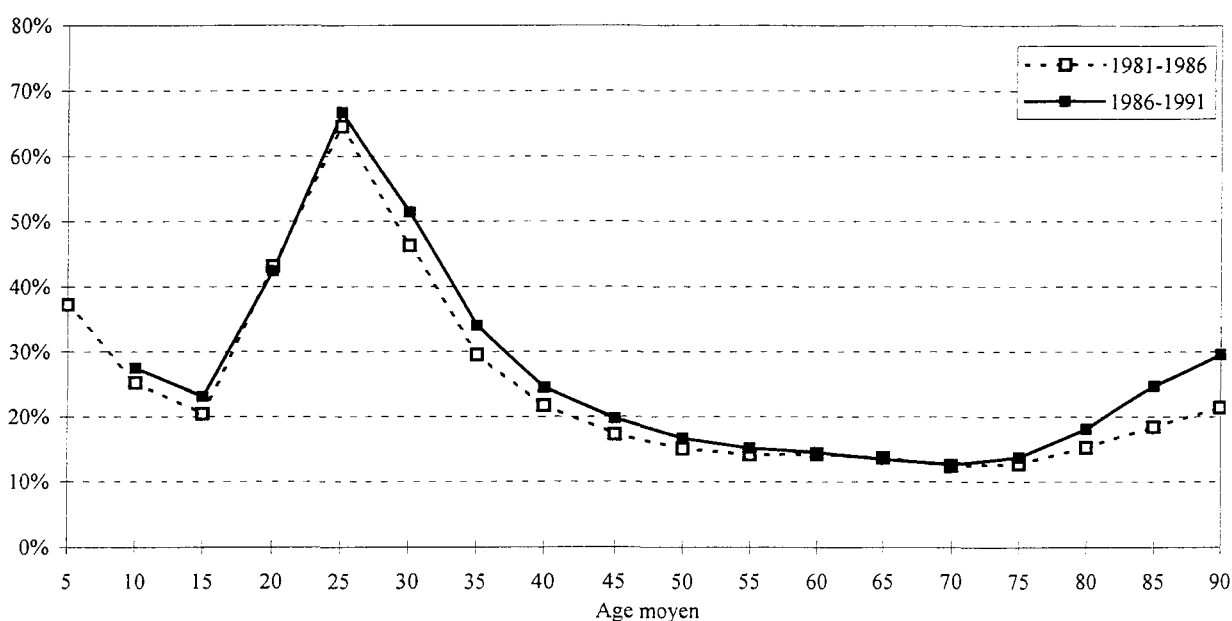
Source : Point d'appui « Démographie », I.N.S. - R.N.



#### 4.4.2. LA COMPARAISON, PAR GROUPE D'ÂGES, DU NOMBRE DE MIGRANTS ET DU NOMBRE DE MIGRATIONS ENTRE 1981-1986 ET 1986-1991

Comment ont évolué les proportions de migrants par groupe d'âges quinquennal, entre les deux périodes d'observations (figure 43 et tableau 50) ? A âge moyen égal, les proportions de migrants sont presque toujours plus élevées entre 1986 et 1991 qu'au cours de la première période quinquennale. Seules les personnes âgées en moyenne de 20 ans et de 65 ans infirment cette tendance, mais les différences entre les deux périodes sont minimales. Elles sont également très faibles entre 55 et 75 ans alors, qu'au-delà de cet âge, elles augmentent sensiblement. Enfin, entre 30 et 50 ans, on observe entre 11 et 15 % de migrants en plus en 1986-1991 qu'au cours de la période précédente.

Figure 43. Les proportions de migrants, selon l'âge, en 1981-1986 et en 1986-1991



Source : Point d'appui « Démographie », I.N.S. – R.N.

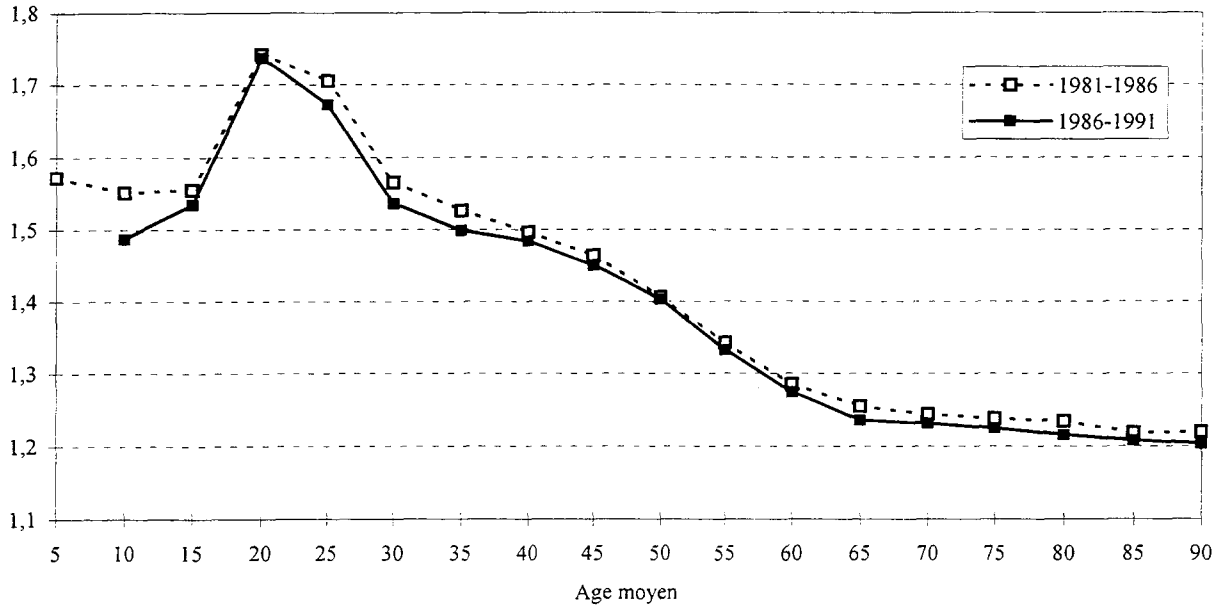
Inversement, le nombre moyen de migrations par migrant est, à chaque âge, toujours plus élevé en 1981-1986 qu'en 1986-1991 (figure 44 et tableau 50). Hormis le cas des personnes âgées en moyenne de 10 ans, dont les comportements en matière de mobilité sont induits par ceux de leurs parents, c'est entre 25 et 35 ans que les différences entre les deux courbes sont les plus importantes. Par ailleurs, c'est logiquement aux âges où la mobilité est la plus élevée, soit entre 20 et 25 ans en moyenne, que le nombre moyen de migrations par migrant atteint sa valeur maximale. Ensuite, celle-ci décroît constamment, d'abord rapidement jusqu'à 65 ans, puis plus lentement.

La figure 45 permet de synthétiser les deux analyses précédentes. Pour chaque âge moyen, nous avons relié les proportions de migrants et le nombre moyen de migrations par migrant, observés respectivement en 1981-1986 et 1986-1991. Nous constatons que :

- En fonction de l'âge, et en ne considérant que les personnes de plus de 25 ans, il existe une relation entre ces deux variables : globalement, plus l'âge moyen augmente, plus la proportion de migrants diminue et plus le nombre moyen de migrations par migrant est faible.
- L'âge modal des deux variables est différent : ainsi, si c'est à 25 ans que les proportions de migrants sont les plus élevées, c'est à 20 ans que le nombre moyen de migrations par migrant est maximal.

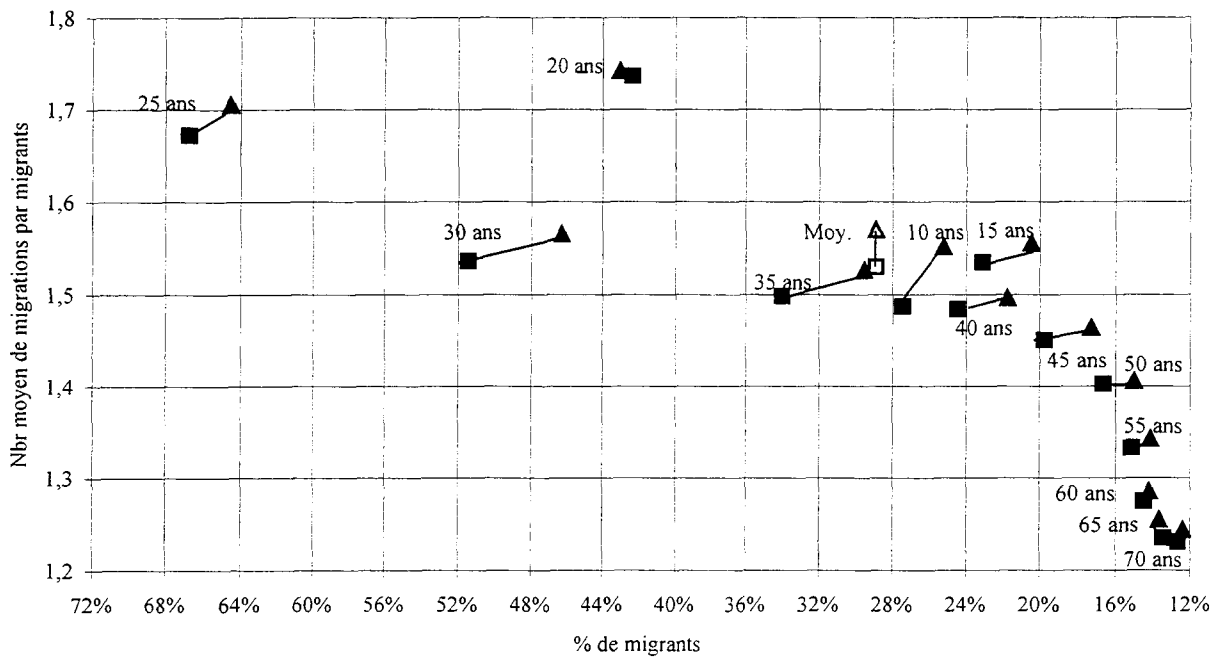
- A l'exception des personnes âgées en moyenne de 20 ans et de 65 ans, les proportions de migrants sont toujours plus importantes en 1986-1991, alors que le nombre moyen de migrations par migrant est systématiquement plus élevé en 1981-1986. En d'autres termes, si à chaque âge, on dénombre davantage de migrants en 1986-1991, ceux-ci sont dans l'ensemble moins mobiles qu'au cours de la période quinquennale précédente.

Figure 44. Le nombre moyen de migrations par migrant, selon l'âge, en 1981-1986 et en 1986-1991



Source : Point d'appui « Démographie », I.N.S. – R.N.

Figure 45. Les proportions de migrants et le nombre moyen de migrations par migrant, selon l'âge, en 1981-86 et en 1986-91



Source : Point d'appui « Démographie », I.N.S. – R.N.

Tableau 50. Les proportions de sédentaires et le nombre moyen de migrations par groupe d'âges en 1981-1986 et 1986-1991

Génération	Âge moyen		% migrants		Nbr. moyen de migrations		Nbr. moyen de migrations par migrant	
	1981-1986	1986-1991	1981-1986	1986-1991	1981-1986	1986-1991	1981-1986	1986-1991
	1977-1981	5	10	37,2%	27,5%	0,59	0,41	1,57
1972-1976	10	15	25,2%	23,1%	0,39	0,35	1,55	1,53
1967-1971	15	20	20,5%	42,4%	0,32	0,74	1,56	1,74
1962-1966	20	25	43,1%	66,7%	0,75	1,12	1,74	1,67
1957-1961	25	30	64,5%	51,4%	1,10	0,79	1,71	1,54
1952-1956	30	35	46,3%	34,0%	0,72	0,51	1,57	1,50
1947-1951	35	40	29,5%	24,5%	0,45	0,36	1,53	1,48
1942-1946	40	45	21,7%	19,7%	0,33	0,29	1,50	1,45
1937-1941	45	50	17,3%	16,6%	0,25	0,23	1,46	1,40
1932-1936	50	55	15,0%	15,1%	0,21	0,20	1,41	1,33
1927-1931	55	60	14,2%	14,5%	0,19	0,18	1,34	1,27
1922-1926	60	65	14,2%	13,4%	0,18	0,17	1,29	1,24
1917-1921	65	70	13,7%	12,6%	0,17	0,16	1,25	1,23
1912-1916	70	75	12,4%	13,7%	0,15	0,17	1,24	1,23
1907-1911	75	80	12,7%	18,1%	0,16	0,22	1,24	1,22
1902-1906	80	85	15,2%	24,8%	0,19	0,30	1,23	1,21
1897-1901	85	90	18,4%	29,5%	0,22	0,36	1,22	1,20
1892-1896	90	95	21,4%	29,7%	0,26	0,35	1,22	1,20
Total			28,9%	29,5%	0,45	0,45	1,57	1,53

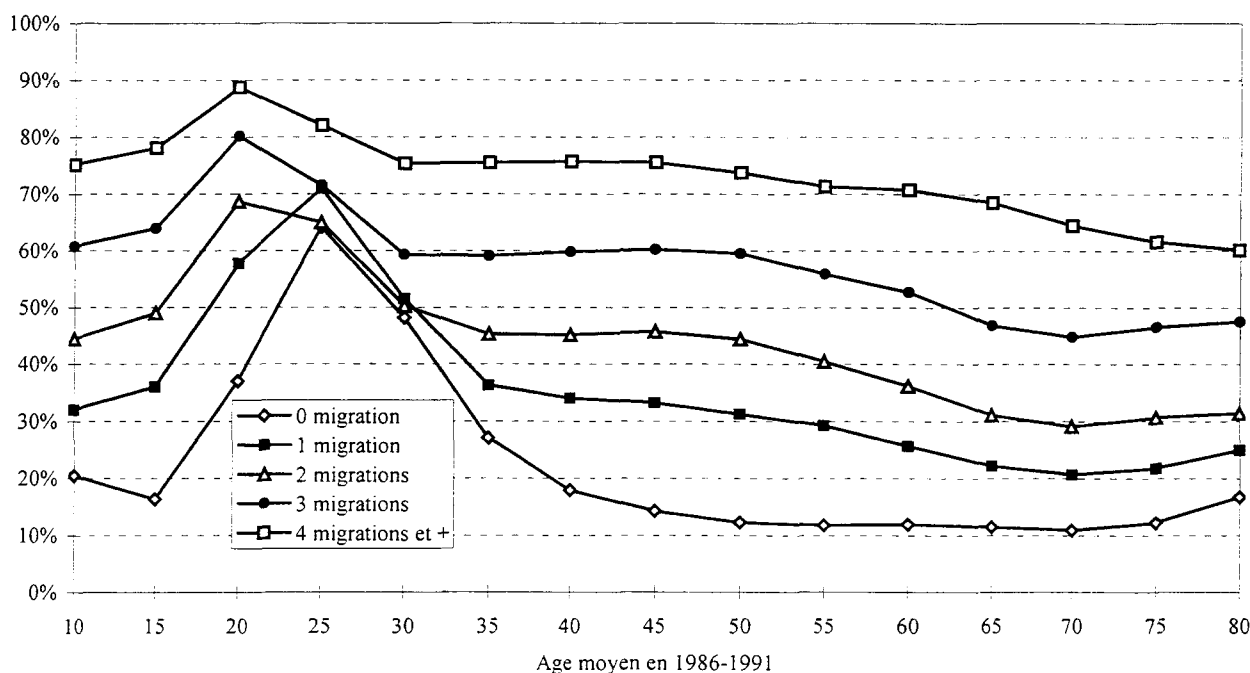
Source : Point d'appui « Démographie », I.N.S. - R.N.

#### 4.4.3. QUI A MIGRE, MIGRERA ? ANALYSE DES PROPORTIONS DE MIGRANTS ET DU NOMBRE MOYEN DE MIGRATIONS PAR MIGRANT EN 1986-1991, SELON LES COMPORTEMENTS OBSERVES EN 1981-1986

Observons à présent, en fonction de l'âge, les comportements migratoires en 1986-1991 selon ceux observés pendant la période quinquennale précédente. Nous avons d'abord calculé les proportions de migrants en 1986-1991 parmi les personnes ayant effectué de 0 à 4 migrations et plus en 1981-1986 (tableau 51). Sans distinction d'âge, c'est parmi les sédentaires de 1981-1986 que l'on dénombre proportionnellement le moins de migrants en 1986-1991. Ils ne sont que 23 % alors que parmi ceux ayant migré une seule fois en 1981-1986, on relève plus de 41 % de migrants au cours de la période quinquennale suivante. De même, plus de 77 % des personnes ayant migré 4 fois et plus en 1981-1986 ont également migré, au moins une fois, en 1986-1991. D'une manière générale, plus le nombre de migrations réalisées en 1981-1986 est élevé, plus les proportions de migrants en 1986-1991 sont importantes.

Qu'en est-il selon l'âge (figure 46) ? La relation définie ci-dessus se vérifie globalement pour tous les groupes d'âges. A chaque âge, les proportions de migrants sont les plus faibles pour ceux qui sont restés sédentaires en 1981-1986, et les plus élevées parmi les personnes ayant réalisé des migrations multiples durant cette période. C'est pour les personnes âgées en moyenne de 25 et de 30 ans en 1986-1991, soit à des âges où les proportions de migrants sont dans tous les cas élevées, que les différences sont les plus faibles. On constatera également que pour les moins mobiles (0 et 1 migration) en 1981-1986, le mode de la distribution se situe à 25 ans, alors que dans les autres cas, c'est à 20 ans en moyenne, que les proportions de migrants sont maximales. Enfin, c'est surtout au-delà de 35 ans, et «corollairement» pour les jeunes de moins de 20 ans, que les différences sont les plus accentuées. Cela signifie également que plus le nombre de migrations effectuées en 1981-1986 est élevé, moins on observera de différences entre les proportions de migrants par groupe d'âges et plus les comportements selon l'âge seront homogènes.

Figure 46. Les proportions de migrants en 1986-1991 parmi ceux ayant effectué x migration(s) en 1981-1986



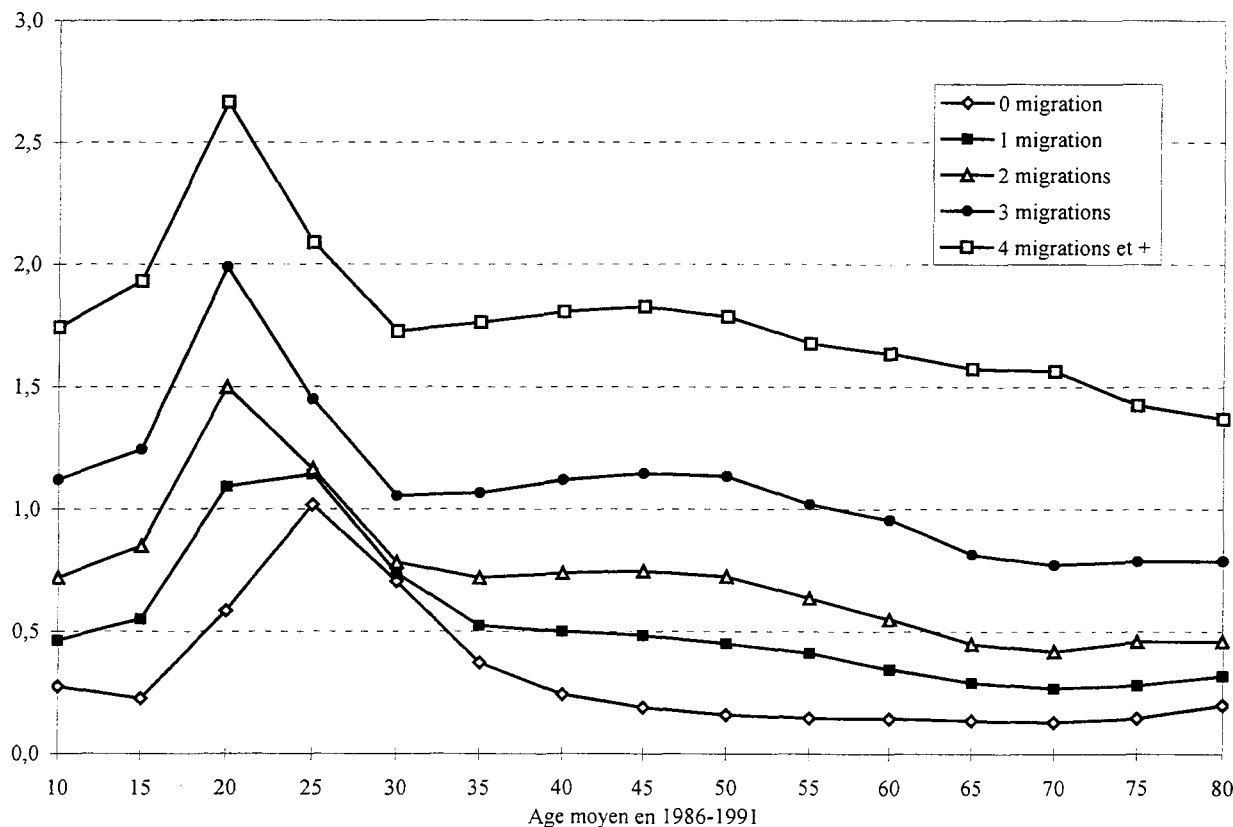
Source : Point d'appui « Démographie », I.N.S. – R.N.

Tableau 51. Les proportions de migrants et le nombre de migrations par migrant en 1986-1991, parmi ceux ayant effectué x migrations entre 1981 et 1986

Génération	Age moyen 1986-1991	Proportions de migrants en 1986-1991 parmi ceux ayant effectué x migrations entre 1981 et 1986					Nombre moyen de migrations entre 1986-1991 parmi ceux ayant effectué x migrations entre 1981 et 1986						
		0 migration	1 migration	2 migrations	3 migrations	4 migrations et +	Total	0 migration	1 migration	2 migrations	3 migrations	4 migrations et +	Total
1977-1981	10	20,5%	32,0%	44,4%	60,7%	75,1%	27,5%	0,27	0,46	0,72	1,12	1,74	1,49
1972-1976	15	16,4%	36,0%	49,0%	63,9%	78,1%	23,1%	0,23	0,55	0,85	1,24	1,93	1,53
1967-1971	20	37,0%	57,7%	68,7%	80,2%	88,7%	42,4%	0,58	1,09	1,50	1,99	2,66	1,74
1962-1966	25	64,1%	70,9%	64,9%	71,5%	82,0%	66,7%	1,02	1,14	1,16	1,45	2,09	1,67
1957-1961	30	48,2%	51,5%	50,2%	59,3%	75,4%	51,4%	0,70	0,74	0,78	1,05	1,73	1,54
1952-1956	35	27,1%	36,3%	45,3%	59,1%	75,5%	34,0%	0,37	0,52	0,72	1,07	1,76	1,50
1947-1951	40	17,9%	34,1%	45,2%	59,8%	75,7%	24,5%	0,24	0,50	0,74	1,12	1,81	1,48
1942-1946	45	14,3%	33,2%	45,7%	60,2%	75,6%	19,7%	0,19	0,48	0,75	1,14	1,83	1,45
1937-1941	50	12,3%	31,3%	44,4%	59,5%	73,7%	16,6%	0,16	0,45	0,72	1,13	1,78	1,40
1932-1936	55	11,8%	29,3%	40,5%	55,9%	71,3%	15,1%	0,15	0,41	0,64	1,02	1,68	1,33
1927-1931	60	12,0%	25,7%	36,2%	52,7%	70,8%	14,5%	0,14	0,35	0,55	0,96	1,64	1,27
1922-1926	65	11,5%	22,2%	31,1%	46,8%	68,5%	13,4%	0,14	0,29	0,45	0,81	1,57	1,24
1917-1921	70	10,9%	20,7%	29,1%	44,8%	64,4%	12,6%	0,13	0,27	0,42	0,77	1,56	1,23
1912-1916	75	12,2%	21,8%	30,7%	46,5%	61,6%	13,7%	0,15	0,28	0,46	0,79	1,43	1,23
1907-1911	80	16,8%	25,0%	31,5%	47,6%	60,1%	18,1%	0,20	0,32	0,46	0,79	1,37	1,22
1902-1906	85	24,1%	27,0%	32,6%	43,3%	61,3%	24,8%	0,28	0,34	0,46	0,75	1,31	1,21
1897-1901	90	30,0%	26,8%	26,7%	43,4%	38,1%	29,5%	0,36	0,33	0,35	0,74	0,74	1,20
1892-1896	95	30,7%	26,1%	23,2%	30,6%	50,0%	29,7%	0,36	0,31	0,35	0,39	1,60	1,20
Total		22,5%	41,3%	49,8%	62,5%	77,3%	29,5%	0,32	0,62	0,83	1,20	1,88	1,53

Nous avons ensuite calculé le nombre moyen de migrations en 1986-1991 parmi ceux ayant effectué de 0 à 4 migrations et plus en 1981-1986 (tableau 51). Les résultats de cette analyse confirment en tous points ceux dégagés précédemment. Ainsi, les moins mobiles en 1986-1991 sont les sédentaires de la période antérieure, alors que plus le nombre de migrations en 1981-1986 est important, plus le nombre moyen de migrations réalisées en 1986-1991 est élevé. Cette relation est globalement valable, quel que soit l'âge considéré (figure 47). En résumé, cette double analyse — selon les proportions de migrants et selon le nombre moyen de migrations par migrant — confirme bien l'assertion selon laquelle «qui a migré, migrera».

Figure 47. Le nombre moyen de migrations en 1986-1991 parmi ceux ayant effectué x migrations entre 1981 et 1986



Source : Point d'appui « Démographie », I.N.S. - R.N.

Enfin, pour vérifier si les sédentaires ou les migrants de 1981-1986 ont davantage de chance de conserver ce «statut» en 1986-1991, nous avons mesuré les niveaux de covariation selon l'âge. Détaillons, à l'aide d'un exemple concret, notre démarche. Pour chaque groupe d'âges, nous avons classé les individus en quatre groupes, selon leur statut de migrant ou de sédentaire en 1981-1986 et en 1986-1991. Ces quatre groupes sont les suivants :

- S.S., soit les personnes sédentaires en 1981-1986 et en 1986-1991 ;
- S.M., soit les personnes sédentaires en 1981-1986 et migrantes en 1986-1991 ;
- M.S., soit les personnes migrantes en 1981-1986 et sédentaires en 1986-1991 ;
- M.M., soit les personnes migrantes en 1981-1986 et en 1986-1991.

Prenons le cas de la population totale, sans distinction d'âge, dont nous distribuons les effectifs selon leur statut de sédentaire ou de migrant au cours des deux périodes d'observation. En chiffres absolus, ils se répartissent comme suit :

	Séd. 81-86	Mig. 81-86	Ensemble
Séd. 86-91	4.836.685	1.351.764	6.188.449
Mig. 86-91	1.407.287	1.184.056	2.591.343
Ensemble	6.243.972	2.535.820	8.779.792

Traduisons ensuite ces chiffres en données relatives, pour 1000 individus :

	Séd. 81-86	Mig. 81-86	Ensemble
Séd. 86-91	551	154	705
Mig. 86-91	160	135	295
Ensemble	711	289	1000

En l'absence de toute corrélation entre le fait d'être migrant ou sédentaire dans chacune des deux périodes, on devrait obtenir la répartition bi-proportionnelle<sup>20</sup> suivante :

	Séd. 81-86	Mig. 81-86	Ensemble
Séd. 86-91	501	204	705
Mig. 86-91	210	85	295
Ensemble	711	289	1000

Source : Point d'appui « Démographie », I.N.S. – R.N.

La différence «delta» entre les chiffres de ces deux dernières matrices mesure le niveau de covariation. Ainsi, pour ceux qui sont sédentaires (S.S.) ou migrants (M.M.) au cours des deux périodes, le niveau de covariation est de 50 (551-501 et 135-85). Si pour ces groupes de personnes, cet indice est positif, cela signifie qu'il existe bel et bien une corrélation entre leur statut de migrant ou de sédentaire en 1981-1986 et celui qui les caractérisera en 1986-1991. En d'autres termes, les sédentaires de 1981-1986 ont davantage de chance de l'être également entre 1986 et 1991 et la probabilité d'être migrant en 1986-1991 sera aussi plus élevée si on était déjà migrant en 1981-1986.

Nous avons calculé ce coefficient de covariation «delta» pour chaque groupe d'âges (tableau 52). La valeur de «delta» est toujours positive, ce qui permet de vérifier que les relations dégagées précédemment sont globalement valables pour chaque groupe d'âges, mais avec une intensité variable, compte tenu de la valeur de l'indice de covariation (figure 48). Ainsi, celle-ci est relativement faible pour les personnes âgées de 25 à 35 ans, soit aux âges où les proportions de migrants sont les plus élevées en 1986-1991,

<sup>20</sup> Ainsi,  $501 = (705 \cdot 711) / 1000$  ou encore,  $85 = (295 \cdot 289) / 1000$

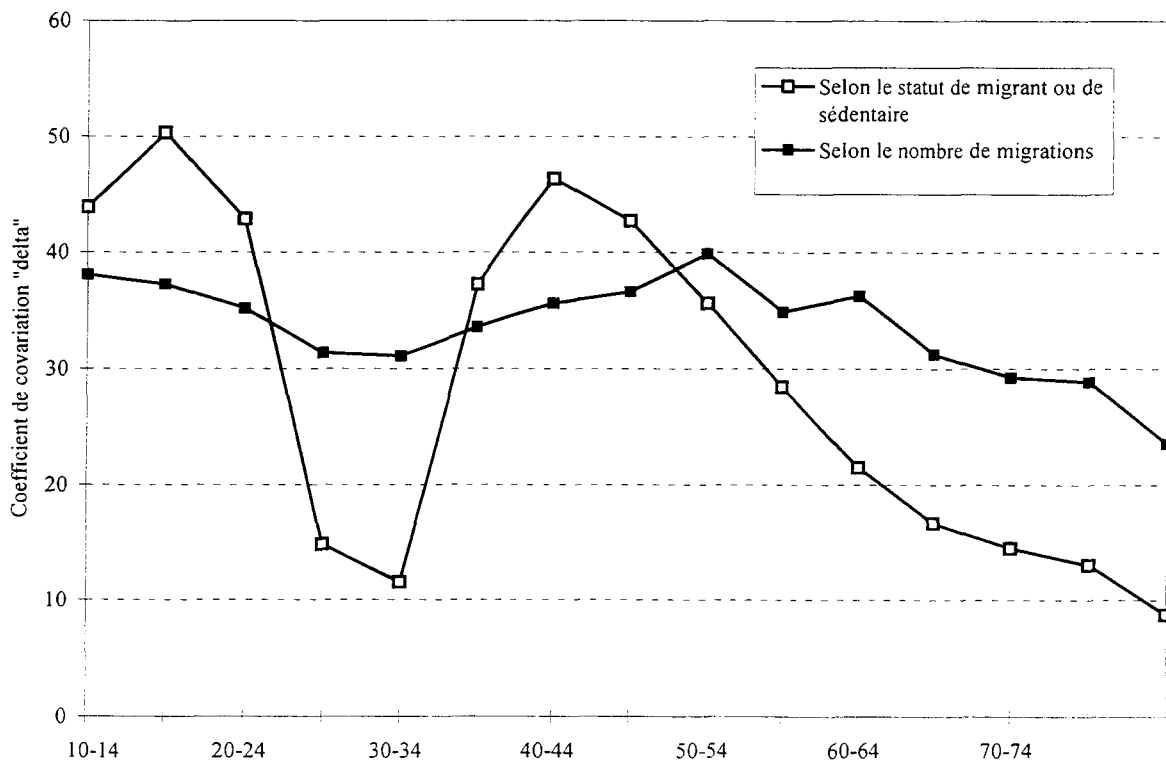
quel que soit le nombre de migrations réalisé en 1981-1986 (figure 47), mais aussi aux âges où la mobilité diminue fortement, notamment par accès à la propriété. Le coefficient de covariation atteint les valeurs les plus élevées entre 35 et 50 ans (et de façon induite, entre 10 et 25 ans), pour ensuite décroître en fonction de l'âge.

Nous avons entrepris une démarche similaire, mais en considérant cette fois le nombre de migrations effectuées au cours des deux périodes (tableau 52). Nous avons constitué les quatre groupes suivants :

- 1 mig. - 1 mig. = les personnes n'ayant réalisé qu'une seule migration en 1981-1986 comme en 1986-1991 ;
- 2 mig. 1 mig. = les personnes ayant réalisé plus d'une migration en 1981-1986 et une seule migration en 1986-1991 ;
- 1 mig. - 2 mig. = les personnes ayant réalisé une migration en 1981-1986 et plus d'une migration en 1986-1991 ;
- 2 mig. - 2 mig. = les personnes ayant réalisé plus d'une migration en 1981-1986 comme en 1986-1991.

Pour chaque groupe d'âges, le coefficient de covariation est positif et souligne la corrélation existante entre les situations observées en 1981-1986 et celles constatées en 1986-1991. En d'autres termes, ceux qui n'ont effectué qu'une migration en 1981-1986 ont davantage de chance de n'avoir migré qu'une seule fois en 1986-1991 (tableau 52 et figure 48). De même, la probabilité de migrer à de multiples reprises en 1986-1991 est d'autant plus élevée que de nombreuses migrations ont déjà été réalisées au cours de la période quinquennale précédente. On constatera enfin, que le niveau de covariation est, cette fois, relativement homogène selon l'âge.

Figure 48. Le coefficient de covariation «delta» selon l'âge



Source : Point d'appui « Démographie », I.N.S. - R.N.



Tableau 52. Qui a migré, migrera : confrontation des situations observées en 1981-1986 et en 1986-1991

Groupes d'âges	S.S.	M.S.	S.M.	M.M.	Delta	1 mig.-1 mig.	2 mig. et + - 1 mig.	1 mig.-2 mig. et +	2 mig. et + - 2 mig. et +	Delta
10-14	499	226	128	146	44	363	254	163	219	38
15-19	625	144	122	109	50	354	225	193	228	37
20-24	501	75	294	130	43	293	140	303	264	35
25-29	204	129	365	302	15	337	206	226	231	31
30-34	184	302	171	344	12	365	267	163	205	31
35-39	392	268	145	195	37	376	253	169	202	34
40-44	578	177	126	119	46	380	235	180	205	36
45-49	671	132	112	86	43	391	229	180	199	37
50-54	725	108	102	64	36	409	219	179	193	40
55-59	750	99	100	51	28	446	211	180	164	35
60-64	756	100	103	42	21	489	202	166	143	36
65-69	759	106	99	36	17	535	192	157	115	31
70-74	769	105	95	32	14	560	181	157	103	29
75-79	769	94	107	30	13	574	174	155	97	29
≥ 80	685	103	174	39	9	608	151	162	79	24
Total	551	154	160	135	50	371	227	192	210	34

S.S. = sédentaire en 1981-1986 et en 1986-1991.

M.S. = migrant en 1981-1986 et sédentaire en 1986-1991.

S.M. = sédentaire en 1981-1986 et migrant en 1986-1991.

M.M. = migrant en 1981-1986 et en 1986-1991.

1 mig.-1 mig. = 1 migration en 1981-1986 et 1 migration en 1986-1991.

2 mig. et + - 1 mig. = 2 migrations et plus en 1981-1986 et 1 migration en 1986-1991.

1 mig.-2 mig. et + = 1 migration en 1981-1986 et 2 migrations et plus en 1986-1991.

2 mig. et + - 2 mig. et + = 2 migrations et plus en 1981-1986 et 2 migrations et plus en 1986-1991.

Source : Point d'appui « Démographie », I.N.S. - R.N.

## CONCLUSION

Quels sont les principaux résultats de cette analyse de la mobilité spatiale en Belgique ?

Plus le découpage spatial est fin, plus le nombre de migrations enregistrées est élevé et plus celles-ci exercent une influence déterminante sur l'évolution du chiffre de la population, sur les structures socio-démographiques et sur les mentalités et les comportements. En fait, la règle est simple. Plus la distance entre deux lieux est grande, moins on enregistre de migrations entre eux. En ajustant un modèle de dépendance par rapport à la distance sous la forme d'une fonction de Pareto, il est possible de mesurer l'influence de la distance sur les mouvements migratoires et surtout de déterminer comment cet impact a évolué au cours du temps. Les résultats ont démontré qu'aujourd'hui, la contrainte de la distance influence bien davantage la mobilité qu'il y a trente ou quarante ans. En d'autres termes, les migrations s'effectuent sur des distances de plus en plus petites. En outre, le frein de la distance n'agit pas uniformément avec l'âge. Ainsi, c'est entre 55 et 70 ans que le poids de la distance se fait le moins pressant et que l'on semble plus disposé, à l'occasion de la migration de retraite, à parcourir davantage de kilomètres.

En outre, depuis le début des années '60, la mobilité a sensiblement diminué. Cette tendance concerne les différentes échelles spatiales — la mobilité interarrondissement comme la mobilité intercommunale — et traduit un phénomène plus général de sédentarisation. En résumé, on migre moins et de moins en moins loin que par le passé.

L'analyse des échanges migratoires entre les trois grandes régions du pays est également riche d'enseignements. Entre la Flandre et la Wallonie, l'intensité des échanges migratoires a diminué depuis les années '50, ce qui pourrait traduire un isolement de plus en plus grand des deux communautés ou une imperméabilité de plus en plus prononcée de la frontière linguistique. Celle-ci, comme la distance, est un obstacle à la mobilité. Cet effet de frontière a pu être mesuré grâce au modèle gravitaire évoqué précédemment en y introduisant un indice d'appartenance régionale. Si l'effet de frontière s'est radicalisé depuis le début des années '50, entre la Flandre et la Wallonie, cette tendance est ponctuée de brusques hausses et de paliers, que l'on pourrait interpréter comme autant de «réactions migratoires» brutales face à certains événements politico-linguistiques tels que par exemple la loi de 1963 fixant la frontière linguistique, le «déménagement» de l'Université catholique de Louvain, de Leuven à Louvain-la-Neuve ou encore la crise fouronnaise.

Les échanges entre les deux régions linguistiques et Bruxelles sont beaucoup plus nombreux. Après avoir été attractive pendant de nombreuses décennies, Bruxelles s'est révélé être, depuis 1964, une région répulsive, les sorties l'emportant systématiquement sur les entrées. Cet exode urbain a largement alimenté les soldes migratoires positifs de la Flandre et de la Wallonie. Leurs évolutions et leurs fluctuations sont avant tout liées aux phases du processus d'urbanisation de la Capitale. D'une manière générale, la Wallonie est la grande bénéficiaire des échanges migratoires en Belgique, car elle bénéficie d'un solde positif tant à l'égard de Bruxelles que vis-à-vis de la Flandre. L'évolution des taux d'émigration (tenant compte des populations soumises au risque de migrer) démontre que si globalement, la propension des Flamands et des Wallons à migrer vers Bruxelles est plus faible aujourd'hui qu'il y a 40 ans, les taux d'émigration de la Wallonie vers la capitale ont toujours été plus élevés que leurs homologues flamands. De même, depuis la seconde moitié des années '60, on constate une plus forte inclination des Bruxellois à migrer vers la Wallonie que vers la Flandre. En d'autres termes, les propensions de migrer entre Bruxelles et la Wallonie sont aujourd'hui plus élevées qu'entre Bruxelles et la Flandre.

Dans la seconde partie de cette étude, nous avons mesuré les propensions à migrer en fonction d'un certain nombre de caractéristiques démographiques et socio-économiques. Cette analyse est basée sur une opération de collecte inédite : le couplage des données du Registre National avec celles du recensement de la population et des logements de 1991. Très brièvement, toute personne recensée en 1991 et âgée de plus de cinq ans, peut, en regard de son comportement migratoire et de son lieu de résidence en 1986, être classée dans une et une seule des six catégories suivantes :

- les sédentaires ;
- les migrants intracommunaux (y compris les migrants de retour) ;
- les migrants intercommunaux et intra-arrondissements ;
- les migrants interarrondissements et intrarégionaux ;
- les migrants interrégionaux ;
- les immigrants internationaux.

Les migrants et les sédentaires, ainsi définis ont été caractérisés selon le sexe, l'âge, l'état matrimonial, la nationalité, le niveau d'éducation, le statut d'activité et la profession.

Pour comparer les niveaux de mobilité des différentes catégories envisagées, nous avons eu recours à une méthode de standardisation indirecte afin de prendre en considération les différences de structure par âge. Nous avons ensuite construit un indice comparatif rapportant, pour chaque catégorie, le nombre total de migrants observés sur le nombre total de migrants attendus (estimé par standardisation, le standard étant la série des proportions de migrants par âge de la Belgique, sexes confondus, au 1<sup>er</sup> mars 1991).

Un premier résultat s'impose d'emblée. Quelles que soient les caractéristiques démographiques et socio-économiques envisagées, le niveau de mobilité à Bruxelles est très nettement supérieur à celui des deux autres régions. En outre, c'est en Flandre que le niveau de sédentarité est le plus élevé. Les autres résultats significatifs de cette analyse sont les suivants :

- Pour la population âgée de plus de 20 ans, l'intensité de la mobilité est la plus faible chez les célibataires et dans une moindre mesure parmi les mariés. A l'opposé, les divorcés se caractérisent par un niveau de mobilité particulièrement élevé, alors que les veufs se distinguent également par une surmobilité relative. Ceci confirme que la dissolution du couple, par divorce, séparation ou veuvage, exerce un effet non négligeable sur la propension à migrer.
- Les populations étrangères se caractérisent par un niveau de mobilité 50 % supérieur à celui de la population standard. En distinguant la nationalité, on constate que les Belges se caractérisent par le niveau de mobilité le plus faible, suivis de près par les Italiens. Les autres nationalités se distinguent par une très nette surmobilité ; les «limitrophes» arrivant en tête de classement, suivis successivement par le groupe des «autres étrangers», les Turcs et les Maghrébins.
- La variabilité des niveaux de mobilité, selon le niveau d'instruction, est relativement faible. Il n'empêche, les plus mobiles sont les personnes n'ayant qu'un diplôme de l'instruction primaire, suivis par celles qui bénéficient d'un niveau d'instruction universitaire ou de l'enseignement supérieur de type long.
- La comparaison des niveaux de mobilité selon le statut d'activité met en évidence une nette surmobilité des personnes ayant perdu leur travail et cherchant un nouvel emploi, alors que les plus sédentaires sont ceux qui n'ont jamais travaillé et ceux qui exercent une profession. Cette analyse confirme que la précarité de la situation professionnelle a un impact positif sur l'intensité de la mobilité.
- En faisant abstraction des professions liées au secteur primaire, caractérisées par une très forte sédentarité, la profession est la variable pour laquelle la variabilité des niveaux de mobilité est la

plus faible. Quelle que soit la profession, les niveaux de mobilité sont relativement homogènes et proches du standard.

En résumé, les situations de précarité ou d'instabilité familiale et professionnelle sont corrélées positivement avec le niveau de mobilité. Inversement, les situations socio-démographiques stables vont généralement de pair avec une plus grande sédentarité.

La dernière partie de cette étude propose une analyse longitudinale de la mobilité. En confrontant le premier lieu de résidence d'un individu (le lieu de résidence de la mère à la naissance) et les lieux de résidence en 1981 et 1991, nous avons d'abord abordé la problématique des retours vers le lieu de naissance ou vers le lieu de résidence à une date antérieure fixe. Ainsi, par exemple, nous avons pu démontrer que c'est lorsque l'on a acquis une certaine stabilité familiale et professionnelle que la propension à revenir s'installer dans son arrondissement de naissance est la plus élevée. Autre résultat intéressant : les proportions des retours, entre 1986 et 1991, vers la commune de résidence de 1981, sont sensiblement plus importants à tous les âges en Wallonie. En d'autres termes, c'est au sud du pays que l'attachement à la région d'origine semble le plus intense, alors que ce sentiment apparaît globalement moins virulent en Flandre.

Enfin, nous avons pu vérifier l'assertion «qui a migré, migrera». En se référant à la population âgée de plus de 10 ans au recensement de 1991, nous avons caractérisé les individus par génération, entre 1981 et 1986 et entre 1986 et 1991, selon qu'ils ont effectué 0, 1, 2, 3, 4 migrations et plus. Celles-ci ont été définies au sens le plus large du terme, comme des changements de logement. La population définie comme sédentaire entre 1981 et 1986 est également la moins mobile entre 1986 et 1991. De même, plus on a effectué de migrations au cours de la première période, moins la propension à rester sédentaires au cours de la seconde période est élevée. Ainsi, parmi ceux qui ont changé deux fois de logement entre 1981 et 1986, près de 50% ont à nouveau migré au moins une fois au cours de la période suivante. Cette proportion atteint 63 % pour ceux qui ont migré trois fois entre 1981 et 1986 et 77 % pour ceux qui ont migré quatre fois et plus. Et plus on a migré au cours de la première période, plus le risque de réaliser des migrations multiples au cours de la seconde période est élevé.

## BIBLIOGRAPHIE

- Baccaini B., (1994), «Comportements migratoires et cycles de vie», *Espace, Populations, Sociétés*, 1, pp. 61-74.
- Bruyère J., Damas H., (1977), «Migrations entre Bruxelles et la Wallonie. Etude de la structure par âge des migrants et leur répartition socio-professionnelle», *Population et Famille*, 41, 2, pp. 1-58.
- Courgeau D., (1988), *Méthodes de mesure de la mobilité spatiale*, I.N.E.D., Paris.
- Courgeau D., (1994), «Du groupe à l'individu : l'exemple des comportements migratoires», *Population*, 49 (1), pp. 7-25.
- Cribier F., Dieleman, F. (1993), «La mobilité résidentielle des retraités en Europe occidentale», *Espace, Populations, Sociétés* 3 : 445-449.
- Damas H., Van Houte-Minet M., (1976), «Migrations internes en Belgique (1970), Etude par sexe, âge, nationalité, état civil», *Population et Famille*, 39, 3, pp. 41-107.
- Decroly J.-M., (1989), «L'impact d'une frontière politique sur les comportements et les structures démographiques régionaux», *Revue Belge de Géographie*, 2, pp. 81-118.
- De Lannoy W., Lammens M., Lesthaeghe R., Willaert D., (1999), «Brussel in de jaren negentig en na 2000 : een demografische doorlichting», *Working Papers, Steunpunt Demografie*, 1, 26 p.
- Eggerickx T., (1990), «Les soldes migratoires et leurs conséquences à l'échelon local : le cas de la Région bruxelloise et du centre de la Wallonie (1982-1987)», *Revue Belge de Géographie*, pp. 133-151.
- Eggerickx T., (1995), «Le recensement de la population et la comparabilité internationale des données de migrations internes et internationales en Europe», *Collecte et comparabilité des données démographiques et sociales en Europe, Chaire Quetelet 1991*, Institut de Démographie, U.C.L., Louvain-la-Neuve, Académia/L'Harmattan, pp. 527-552.
- Eggerickx T., (1999), «Le mouvement de périurbanisation en Wallonie et à Bruxelles. Son impact socio-démographique», *Chaire Quetelet 1999, Population et défis urbains*, Louvain-la-Neuve, 26-29 octobre 1999, 26 p. (à paraître).
- Eggerickx T., Poulain M., (1993), «Les phases du processus d'urbanisation en Belgique de 1831 à 1990», *Croissance démographique et urbanisation. Politiques de peuplement et aménagement du territoire*, Séminaire international de l'AIDELF, Rabat (15-17 mai 1990), Paris, AIDELF, pp. 83-92.
- Grimmeau J.-P., (1992) «Les migrations et la frontière linguistique en Belgique», *Espace, Populations, Sociétés*, 2, pp. 253-258.
- Grimmeau J.-P., (1994), «Le modèle gravitaire et le facteur d'échelle. Application aux migrations intérieures de la Belgique 1989-1991», *Espace, Populations, Sociétés*, 1, pp. 131-141.
- Grimmeau J.-P., (1995), «Les migrations entre la Flandre et la Wallonie», *Bulletin du Crédit Communal*, n°192, 2, pp. 23-41.
- Grimmeau J.-P., Van Crieckingen, M., Roelandts, M., (1998), «Les migrations d'émancipation en Belgique», *Espace, Populations, Sociétés*, 2, pp. 235-247.
- Laconte P., Poulain, M., (1985), «Bruxelles : le ralentissement de la rurbanisation», *Espace, Populations, Sociétés* 1 : 144-150.
- Poulain M., (1978), «Du registre de population aux statistiques de migration interne en Belgique : critique des sources et correction des données», *Population et Famille*, n°45, 3, pp. 1-45.
- Poulain M., (1981), *Contribution à l'analyse d'une matrice de migration interne*, Université catholique de Louvain, Recherches démographiques, 3, Louvain-la-Neuve.
- Poulain M., (1994), «La mobilité interne en Europe. Quelles données de comparaison ?», *Espace, Populations, Sociétés*, 1, pp. 13-30.
- Poulain M., (1995) Mesurer les migrations à l'aide d'un registre de population. Quelle comparabilité européenne ?, *Collecte et comparabilité des données démographiques et sociales en Europe, Chaire Quetelet 1991*, Institut de Démographie, U.C.L., Louvain-la-Neuve, Académia/L'Harmattan, pp. 553-571.
- Poulain M., Van Goethem B., (1982), «Evolution à long terme de la mobilité interne de la population belge de 1948 à 1979», *Population*, n°2, pp. 319-340.
- Van der Haegen H., (1991), «Les franges périurbaines en Belgique, quelques éléments de recherche concernant leur délimitation, leur population et leurs caractéristiques sociales», *Espace, Populations, Sociétés*, 2, pp. 259-270.
- Van Hecke E., (1992), «De evolutie van de migratietendensen 1977-1990 in de Belgische ruimte», *Bevolking en Gezin*, 2, pp. 1-27.

- Van Hecke E., (1992), «Ruimtelijke analyse van de migraties naar leeftijd», *Bevolking en Gezin*, 3, pp. 77-103.
- Willaert D., (1999), «Een nieuwe ruimtelijke indeling voor de studie van interne migratiebewegingen», *Working Papers, Steunpunt Demografie*, 2, 39 p.
- Willaert D., (1999), «Migratieprofielen naar leeftijd voor migratiebekkens en zones in de nieuwe ruimtelijke indeling», *Working Papers, Steunpunt Demografie*, 6, 31 p.
- Willekens F., (1982), «Identification and measurement of spatial population movements», Working paper of the N.I.D.I., n°33.

## LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1	Migrants et non-migrants selon la question sur le lieu de résidence à une date antérieure fixe (t-x)	12
Tableau 2	Les principales questions permettant d'appréhender la mobilité spatiale posées lors des recensements de la population	16
Tableau 3	Comparaison de la mesure de la mobilité réalisée à partir du recensement du 1 <sup>er</sup> mars 1981 (lieu de résidence au 1 <sup>er</sup> mars 1980) et à partir des registres de population au cours de l'année 1980	17
Tableau 4	Comparaison des composantes du mouvement de la population de l'année 1991 avec celles des années encadrantes	18
Tableau 5	L'évolution de la mobilité intracommunale, intercommunale, interrondissement et interrégionale en Belgique, de 1988 à 1995	21
Tableau 6	L'impact de la distance selon l'âge	22
Tableau 7	Les migrations interrégionales selon les régions concernées 1954-1995	31
Tableau 8	La répartition des sédentaires et des migrants selon le sexe et la région	38
Tableau 9	La répartition de la population, en sédentaires ou migrants, selon la région et le sexe	41
Tableau 10	La méthode de standardisation indirecte	43
Tableau 11	Les proportions de migrants selon le sexe	44
Tableau 12	La répartition de la population par groupe d'âges et selon le statut de sédentaire ou de migrant	45
Tableau 13	La structure par groupe d'âges des migrants et des sédentaires	47
Tableau 14	Les effectifs de population, de plus de cinq ans, par sexe et selon l'état civil	50
Tableau 15	La répartition de la population, en sédentaires ou migrants, selon l'état civil et le sexe (population âgée de plus de cinq ans)	52
Tableau 16	Le nombre de migrants par groupe d'âges et selon l'état civil	55
Tableau 17	Les indices comparatifs (population observée/population attendue) selon le statut d'état civil (population de plus de 20 ans)	58
Tableau 18	Les écarts par rapport à la moyenne régionale	58
Tableau 19	Les effectifs de population, de plus de cinq ans, selon le sexe et la nationalité	59
Tableau 20	La répartition de la population, en sédentaires ou migrants, selon la nationalité	60
Tableau 21	Le nombre de migrants par groupe d'âges et par nationalité	63
Tableau 22	Les indices comparatifs de mobilité (population observée/population attendue) selon la nationalité	65
Tableau 23	Les écarts par rapport à la moyenne régionale	66
Tableau 24	Les effectifs de population de plus de 18 ans, selon le sexe et le niveau d'instruction	67
Tableau 25	La répartition de la population, en sédentaires ou migrants, selon le niveau d'instruction	68
Tableau 26	Les effectifs de migrants par groupe d'âges et selon le niveau d'instruction	70
Tableau 27	Les indices comparatifs de mobilité (population observée de plus de 25 ans/population attendue de plus de 25 ans) selon le niveau d'instruction	73
Tableau 28	Les écarts par rapport à la moyenne régionale	74
Tableau 29	Les effectifs de la population selon le sexe et le statut d'activité	75
Tableau 30	La répartition de la population, en sédentaires ou migrants, selon le statut d'activité	76

Tableau 31	Les indices comparatifs de mobilité (population observée/population attendue) selon le statut d'activité	78
Tableau 32	Les écarts par rapport à la moyenne régionale	79
Tableau 33	Les effectifs de la population selon le sexe et la profession	81
Tableau 34	La répartition de la population, en sédentaires ou migrants, selon la profession	82
Tableau 35	Les effectifs de migrants par groupe d'âges et selon la profession	86
Tableau 36	Les indices comparatifs de mobilité (population observée/population attendue) selon la profession	87
Tableau 37	Les écarts par rapport à la moyenne régionale	88
Tableau 38	L'évolution de la population selon le lieu de naissance	90
Tableau 39	Les natifs et les non-natifs de l'arrondissement. Belgique 1961-1991	91
Tableau 40	Les natifs et les non-natifs de l'arrondissement, de 1970 à 1991, dans les trois régions de la Belgique	92
Tableau 41	Les proportions de natifs et de non-natifs par groupe d'âges. Belgique 1991	94
Tableau 42	Les proportions de non-natifs par groupe d'âges en 1991	96
Tableau 43	Mise en évidence des natifs sortant de leur arrondissement de naissance et des non-natifs rentrant dans leur arrondissement de naissance pour les personnes âgées de plus de 10 ans en 1991 et nées en A	97
Tableau 44	Les sortants et les rentrants par rapport à l'arrondissement de naissance entre 1981 et 1991	99
Tableau 45	Pour une ré-interprétation de l'évolution des natifs selon l'âge, au recensement de 1991	100
Tableau 46	Mise en évidence des allers et retours entre 1981 et 1991 si l'on réside dans la commune a en 1981	101
Tableau 47	La problématique des allers et retours vers le lieu de résidence, en comparant les lieux de résidence en 1981, 1986 et 1991	103
Tableau 48	La problématique des allers et retours vers le lieu de résidence, selon la région, en comparant les lieux de résidence en 1981, 1986 et 1991	104
Tableau 49a	Qui a migré, migrera ? Le nombre de changements de logements entre 1981 et 1986 et entre 1986 et 1991	107
Tableau 49b	Qui a migré, migrera ? Les proportions de changements de logements entre 1981 et 1986 et entre 1986 et 1991	108
Tableau 50	Les proportions de sédentaires et le nombre moyen de migrations par groupe d'âges en 1981-1986 et 1986-1991	111
Tableau 51	Les proportions de migrants et le nombre de migrations par migrant en 1986-1991, parmi ceux ayant effectué x migrations entre 1981 et 1986	113
Tableau 52	Qui a migré, migrera : confrontation des situations observées en 1981-1986 et en 1986-1991	117



## LISTE DES FIGURES

Figure 1	L'importance des changements de logements pendant l'année 1995, selon le niveau de découpage administratif	20
Figure 2	L'évolution du paramètre $\beta$ (Bêta) en Belgique, de 1954 à 1995	23
Figure 3	L'évolution des migrations interarrondissement observés et des migrations interarrondissement attendues	24
Figure 4	L'évolution de l'indice comparatif de mobilité générale en Belgique, de 1954 à 1995	25
Figure 5	L'évolution des migrations interrégionales en Belgique, de 1954 à 1995 (chiffres absolus)	27
Figure 6	Les flux de plus de 400 migrations entre les arrondissements, en 1995	28
Figure 7	L'évolution de l'effet de la frontière linguistique sur la mobilité	29
Figure 8	L'évolution du nombre d'émigrations de l'arrondissement de Louvain vers l'arrondissement de Nivelles	30
Figure 9	L'évolution du solde migratoire entre la Flandre et la Wallonie (les soldes positifs sont favorables à la Wallonie)	30
Figure 10	L'évolution comparée du nombre annuel d'émigrations au départ de Bruxelles vers les deux autres régions du pays et de quelques indicateurs économiques (source ANHYP) (1964 = base 1000)	33
Figure 11	L'évolution des soldes migratoires régionaux	34
Figure 12	L'évolution du solde migratoire de la Wallonie par rapport à Bruxelles (Wallonie-Bruxelles-Bruxelles-Wallonie) et de la Flandre par rapport à Bruxelles (Flandre-Bruxelles-Bruxelles-Flandre)	34
Figure 13	L'évolution des taux d'émigration régionaux	35
Figure 14	La répartition de la population de la Belgique, âgée de plus de cinq ans, en sédentaires ou selon les différents types de migrants, pour la période 1986-1991	37
Figure 15	Les proportions de sédentaires selon le sexe et la région	38
Figure 16	La répartition de la population de la Belgique en sédentaires et en migrants de différents types	39
Figure 17	Les proportions de migrants par année d'âge et selon le sexe	42
Figure 18	La part relative des migrants à chaque âge, selon la région	45
Figure 19	La pyramide des âges des migrants et des sédentaires	46
Figure 20	La répartition relative par âge des migrants en Belgique, selon les différentes catégories	48
Figure 21	La répartition relative par âge des migrants entre Bruxelles et les deux autres régions	49
Figure 22	Les proportions de migrants par groupe d'âges chez les célibataires et pour la population totale de la Belgique	51
Figure 23	Les proportions de migrants par groupe d'âges chez les célibataires et chez les mariés	53
Figure 24	Les proportions de migrants par groupe d'âges chez les divorcés et chez les mariés	54
Figure 25	Les proportions de migrants par groupe d'âges chez les veufs et chez les mariés	55
Figure 26	Les proportions de migrants par groupe d'âges et selon l'état civil	56
Figure 27	Les proportions de migrants par groupe d'âges dans les populations belge et étrangère	62
Figure 28	Les proportions de migrants par groupe d'âges et selon la nationalité	63
Figure 29	Les proportions de migrants par groupe d'âges et par nationalité	64

Figure 30	Les proportions de migrants par groupe d'âges et selon le niveau d'instruction	70
Figure 31	Les proportions de migrants par groupe d'âges et par niveau d'instruction	71
Figure 32	La structure par âge des migrants selon le niveau d'instruction	72
Figure 33	Les proportions de migrants par groupe d'âges et selon la profession	85
Figure 34	L'évolution des non-natifs du pays et de la commune. Belgique 1880-1991	89
Figure 35	Les proportions de non-natifs selon l'âge et le sexe. Belgique 1991	95
Figure 36	Les proportions de non-natifs selon l'âge dans les trois régions de la Belgique	95
Figure 37	Les proportions de sortants et de rentrants, par rapport à l'arrondissement de naissance, entre 1981 et 1991	98
Figure 38	Pour une ré-interprétation de l'évolution des natifs selon l'âge, au recensement de 1991	100
Figure 39	Les proportions de « retours » vers la commune de résidence de 1981 ( $3/(3+4+5)$ ), selon l'âge et le sexe (moyenne mobile sur 5 éléments)	102
Figure 40	Les proportions de « retours » vers la commune de résidence de 1981 ( $3/(3+4+5)$ ), selon la région (moyenne mobile sur 5 éléments)	102
Figure 41	Les proportions de « retours » vers la commune de résidence de 1981 parmi les personnes qui ont changé de commune de résidence entre 1986 et 1991 ( $3/(3+5)$ ), selon l'âge et le sexe (moyenne mobile sur 5 éléments)	105
Figure 42	Les proportions de « retours » vers la commune de résidence de 1981 parmi les personnes qui ont changé de commune de résidence entre 1986 et 1991 ( $3/(3+5)$ ), selon la région (moyenne mobile sur 5 éléments)	105
Figure 43	Les proportions de migrants, selon l'âge, en 1981-1986 et en 1986-1991	109
Figure 44	Le nombre moyen de migrations par migrant, selon l'âge, en 1981-1986 et en 1986-1991	110
Figure 45	Les proportions de migrants et le nombre moyen de migrations par migrant, selon l'âge, en 1981-1986 et en 1986-1991	110
Figure 46	Les proportions de migrants en 1986-1991 parmi ceux ayant effectué x migration(s) en 1981-1986	112
Figure 47	Le nombre moyen de migrations en 1986-1991 parmi ceux ayant effectué x migrations entre 1981 et 1986	114
Figure 48	Le coefficient de covariation « delta » selon l'âge	116

## SUMMARY

Migration constitutes the link between the urbanisation process and its different phases (sub-urbanisation, peri-urbanisation....) It is also the main agent of population's spatial redistribution and of habitat extension. Migratory movements largely determine the evolution of the size of cities, towns and villages' population, constantly change their demographic portrait and modify household and family composition. All these transformations gradually lead to changes in the mentality and characteristics of each place. Moreover, in interaction with the housing market, it can also become an agent of the process of spatial social segregation.

Migration is the most intense demographic phenomenon. While there are nearly a million dwelling changes a year, there are, in the same period of time, only a thousand births and the same number of deaths. Though it is the most dynamic and the most easily and rapidly influenced by events, it is also a subject area that little is known about. In comparison to the large amount of publications on fertility or mortality, literature on the population's spatial mobility is relatively scarce and unknown. Several reasons can be given for it. Firstly, there is no consensus on the definition of the concept. Secondly, the phenomenon has an implied spatial dimension –migration is always between an origin and a destination point- and therefore implicates administrative frontiers with which demographers are not always familiar. Thirdly, as most migratory movements take place within short distances, its full dimension can only be grasped by introducing fine levels of spatial aggregation to the analysis. However, the main handicap is that the available data is often not appropriate or reliable. But this problem is not applicable to Belgium, where the "Registre National"<sup>21</sup>, continuously observes residential changes.

This book starts by revising the concepts of "migration", "migrants" and "the immobile" followed by the characteristics and limits of the main sources of mobility analysis, i.e. "Registre National" and the census. The study that we present is mainly based on a new way of treating data: the linkage of the "Registre National" data to those of the 1991 population and housing census. While the former describes the migrant's movements during a period before or around the census, the latter present their national, marital, education, activity and professional characteristics.

After this methodological introduction, we explore the main Belgian migratory trends since the Second World War. Is the population now more mobile than in the past? How has the impact of distance on mobility evolved? Is the linguistic frontier between Flanders and Wallonia a barrier to interregional mobility? Has this effect varied through the last decades?

The more detailed the analysis level, the more changes of address registered, and the greater their influence on the evolution of the population's volume, on the social and demographic structures and on the population's mentality and behaviour. The rule is simple. The greater the distance between two points, the less the movements between them are registered. By adjusting a dependency model in relation to the distance with a Pareto function, the distance effect on migrations can be measured and, more importantly, its impact over time studied. The results show that the influence of distance is having a much more negative impact now than thirty or forty years ago. In other words, movements are now taking place between shorter distances. The effect also varies with age. For example, people seem to travel many more kilometres around the age of retirement (55 and 70-year-olds) than at any other age.

On the other hand, mobility has, as a whole, diminished significantly since the beginning of the 1960's. Moreover, all the different analysis levels are affected by this trend, from those between

---

<sup>21</sup> National Register



“arrondissements” to those between communes, reflecting in this way the growing general tendency to be more immobile. In summary, movements are now fewer and take place between shorter distances.

Much can be also learned from studying moves between the three Belgian regions. Migratory interchanges between Flanders and Wallonia have diminished since the 1950's, leading to the isolation of the two communities or to an in-permeability of the linguistic frontier. Therefore, the language spoken has, similarly as distance has, become an obstacle to migration. This effect has been measured by introducing an index, indicating the regional origin of the person, to the gravity model formerly described. Despite the general radicalisation of the linguistic barrier effect, its evolution, since the 1950's, has not been uniform, going through periods of intensification and stabilisation. Each of these moments can be interpreted as “migratory reactions” to political and linguistic events such as the 1963 law fixing the linguistic frontier, the “move” of the Université Catholique de Louvain to Lovain-la-Neuve or even the Fouron crisis.

Migratory interchanges between the two linguistic regions and that of Brussels are much more abundant. After being attractive for several decades, Brussels became, in 1964, a expulsive region. Since then, out-migration has been constantly superior to in-migration. This urban exodus has largely fed both Flanders' and Wallonia's positive migratory balance. Their expansive and reductive phases are mainly linked to the capital's urbanisation process. Generally speaking, the region that has most benefited from Belgian interchanges is Wallonia as it has a positive balance both with Flanders and the capital. The evolution of migration rates (those that take into account those people who are at risk to migrate) shows that both communities now tend to move less to Brussels than 40 years ago. However, Wallon's rates have always been higher than those of the Flemish. Seemingly, Brussels inhabitants have had, since the 1960's, a greater tendency to migrate to Wallonia than to change their place of residence to Flanders. In other words, Brussels inhabitants presently tend to move more towards the South than to the North.

In the second part of this study, we have measured migration probability depending on a number of demographic, social and economic characteristics. Our analysis is based on the new linkage of the “Registre National” data with those of the 1991 population and housing census. In brief, all people over five years of age registered in the 1991, can be classified depending on their migratory behaviour and their place of residence in 1986 in any of the following categories<sup>22</sup>:

- The immobile
- Migrants within the commune (including return migrants)
- Inter-communal migrants and those within the “arrondissement”
- Migrants between “arrondissements” and within the region
- Inter-regional migrants
- International migrants

Once classified in these groups they have been characterised depending on their sex, age, marital status, nationality, education level, activity status and profession.

In the comparison between groups, different age structures have been taken into account by using indirect standardisation. We have then used a comparative index relating, for each category, the total observed number of migrants with the number expected. The latter estimated by standardisation, the standard being the proportion of Belgian migrants on March the 1<sup>st</sup> 1991 by age.

---

<sup>22</sup> Belgium is divided in the following administrative divisions: the commune, the “arrondissement”, the province, the region and the kingdom.



The most note-worthy result is that Brussels' mobility level is much higher than that of the other two regions. Moreover, it is so regardless of the characteristic considered. Flanders, on the other hand, is the least mobile. The following are the other significant results:

- Among those over 20, single individuals are the most immobile, followed by married ones. At the opposite side of the scale are the divorced, with the highest mobility rate and, to a lesser extent, the widows and widowers. This confirms that couple dissolution, whether it is by separation, divorce or widowhood, promotes mobility.
- Foreigner's propensity to move is 50% higher than for the standard population. Belgians are the least mobile, closely followed by the Italians. Other nationalities are extremely more mobile, especially those from limiting countries and to a minor extent the "other foreigners" group, the Turkish and those coming from the Magreb countries.
- Mobility level variability with regards to the education level is relatively low. However, the most mobile are those with only primary schooling, followed by those that have a university degree or have a longer higher education degrees.
- The comparison between activity statuses clearly identifies those having lost their job or looking for a new job as the most mobile. On the other hand, those that have never had a job or those that already have a profession are those which would be the least mobile. Therefore, analysis confirms that job precariousness has a positive impact on mobility.
- The variable profession is the least related to mobility levels, if we exclude professions linked to the primary sector, which are extremely immobile, mobility levels for all professions are quite homogenous and near to the standard.

In summary, unstable situations, whether they are related to the family or professional lives, are positively related to the mobility levels, while situations of social and demographic stability tend to be negatively affected.

The last part of the book presents a mobility longitudinal study relating the individual's first place of residence (that of the mother's place of residence at the child's birth) with that of 1981 and 1991. We have therefore firstly treated returns to the place of birth or to the place of residence at a former fixed date. This has enabled us to show how it is not until a certain family or professional stability has been achieved, that the probability to return to the "arrondissement" of birth reaches its highest. On the other hand, the proportion of people returning, between 1986 and 1991, to the commune where they resided in 1981 is, much higher at any age in Wallonia than in any other region. In other words, it seems that the attachment to the region of origin is strongest in the south and weakest in the north of the country.

Finally, we have been able to verify the assertion "those who have migrated will migrate" by characterising the population over 10 years of age in the 1991 census by generation depending on their number of migrations between 1981 and 1986, and between 1986 and 1991. Migrations have been defined in the widest sense of the term as dwelling changes. Analysis has led us to conclude that the less mobile between 1981 and 1986 are also those more immobile between 1986 and 1991. Moreover, the higher the number of movements done during the first period, the higher the probability to move in the second period. While nearly 50% of those who changed address twice between 1981 and 1986 made a move between 1986 and 1991, the proportion reaches 63% for those who moved three times and 77% for those who moved four or more times during the same period of time. In addition, the higher the number of migrations in the first period, the higher the probability to make new multiple changes in the second period considered.



